

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT-LACHENAL

Les Abbés de St-Maurice d'Agaune :
à l'occasion du centenaire de l'établissement des
chanoines réguliers de Saint Augustin dans l'antique
Monastère de Saint-Maurice d'Agaune

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1928, numéro spécial, p. 1-260

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

L. DUPONT-LACHENAL

Chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice

Les Abbés
de Saint-Maurice
d'Agaune

Les Origines de l'Eglise d'Agaune



CELISSIMO DOMNO IOSEPHO VI°
EPISCOPO ABBATI
ANNVLO CIRCVM FACTO CENTESIMO
AVREAM HANC DECESSORVM CATENAM
AVCTOR ADDICTISSIMVS
SPONTE DICAT

Enfin paraît le petit livre annoncé ! Je me rappelle encore très bien que l'un de mes maîtres définissait autrefois une promesse : « une assurance qu'on ne tient pas »... Nous aurons au moins le mérite d'avoir tenu nos promesses !

Mais « on nous accusera, nous le craignons bien, d'avoir beaucoup discuté pour arriver à un mince résultat ». Certains trouveront que nous répétons des choses déjà dites ; d'autres, « qui ne nous liront pas, mais qui seront mis au courant de nos conclusions » ⁽¹⁾, nous reprocheront de nous écarter des sentiers battus... Aux uns et aux autres nous dirons que notre but n'était pas de chercher la nouveauté pour elle-même, mais de recueillir ce qui nous a paru la vérité, qu'elle ait été déjà mise en lumière ou qu'elle tardât encore à luire. « L'histoire ne change pas ! » ⁽²⁾ : nous n'avons pas craint de prendre notre bien où il était et de le représenter, lorsque nous croyions l'avoir découvert ; nous n'avons pas craint davantage de modifier des solutions proposées, lorsque notre gibier nous faisait encore courir, persuadé que « ce n'est pas travailler à la ruine de l'histoire mais à sa perfection, que d'en remplir les vides, en détailler les circonstances et en corriger les erreurs » ⁽³⁾.

Ce petit livre, d'ailleurs, nous n'avons pas voulu l'écrire. Ce sont les circonstances qui nous l'imposèrent. Lors du centenaire de S. Sigismond, en 1924, des ouvertures de collaboration firent espérer un livre spécial. Le centenaire de la réforme de l'Abbaye, en 1928, provoqua de semblables projets. Mais il fallait renoncer à porter ses investigations sur la réforme elle-même de 1128, à moins

(1) Mgr Besson : *Monasterium Acaunense*, pp. 61 et 89.

(2) Chanoine Gros : *Le Pèlerin à St-Maurice*, 2e éd., p. VI.

(3) Cité par le Chanoine Bérenger : *Sainte Marie-Madeleine en Provence*, 6e éd., p. 141.

VIII

de rééditer l'étude que M. Victor van Berchem a consacrée à cet événement ⁽¹⁾, ou de faire moins bien que lui... Pour répondre à des désirs reçus, nous pensâmes alors publier un Catalogue des Abbés de St-Maurice, mais bientôt de nouveaux encouragements nous vinrent, qui nous demandaient un Catalogue détaillé et critique.

Au risque d'ajouter paradoxe à paradoxe, nous ferons remarquer que notre Catalogue des Abbés se borne à la période de l'histoire de l'Eglise d'Agaune antérieure à l'Abbaye ! Il n'y eut, en effet, pas moins de vingt prétendants au gouvernement de notre Eglise avant 515 que nous avons dû renvoyer. Mais trois noms émergent : S. Théodore, S. Salvius et S. Séverin, avec toutes les questions qu'ils suscitent. En bien des points, d'ailleurs, nos discussions dépassent largement notre limite officielle de 515, car c'est un travail de déblaiement que nous avons voulu tenter, et nous ne l'avons pas voulu trop incomplet.

Aussi, nous le reconnaissons volontiers, ces pages n'auront souvent qu'un intérêt énigmatique pour qui n'est pas accoutumé à ce genre de controverses. Néanmoins, il n'a pas paru exagéré d'en offrir un exemplaire à tous nos amis, dans l'espoir que bien des pages — surtout celles en gros caractères : nous avons réservé les petits aux disputes scientifiques —, leur rappelleront les premiers fastes de notre histoire nationale et religieuse. Plus tard, s'il plaît à Dieu, nous continuerons notre enquête —, à travers moins d'écueils — sur les Abbés du VI^e siècle et d'ensuite.

Pour cet espoir comme pour le mieux de toute chose, nous serons sincèrement reconnaissant à qui nous témoignera intérêt en nous complétant parfois, en nous rectifiant peut-être, en nous guidant souvent.

Mais dès à présent notre reconnaissance va à tous ceux qui nous ont aidé de leur science ou de leur sympathie. Qu'il me soit permis de faire allusion ici à plusieurs confrères, et de nommer en particulier M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat à Lausanne. Notre gratitude va spécialement à S. G. Mgr Mariétan, Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem, qui a provoqué et béni ce travail.

*11 février 1929, fête de N.-D. de Lourdes
et de S. Séverin, Abbé des clercs d'Agaune.*

L. D. L.

(1) *Revue d'Histoire Suisse*, 1922, n^o 4.

JUBILÉ

Le 30 mars 1928, huit siècles s'achevaient depuis que deux puissances avaient signé une charte disparue, mais dont l'effet demeure. A pareil jour, en 1128, un prince et un évêque se rencontraient dans le cloître d'Agaune. Un prince, le comte Amédée III de Savoie, et un évêque, saint Hugues de Grenoble. L'un représentait les puissances de la terre, l'autre les puissances du ciel. Mais ce jour-là ciel et terre s'entendaient.

« Une étrange prédestination, a écrit M. Georges Goyau¹, entremêle de temps en temps l'histoire des souverains de Savoie et celle du christianisme romain. Ils firent peut-être moins de mal à l'Eglise en lui enlevant, au XIX^e siècle, le sol de Rome qu'en l'acculant à perdre, au XVI^e, l'âme de Genève. Cent ans de main-mise de la Savoie sur le siège épiscopal de cette ville avaient suffi pour abolir dans la mémoire genevoise de longs siècles d'histoire. »

En répétant que sept siècles durant les Savoie se sont montrés pleins de zèle pour l'abbaye de Saint-Maurice, peut-être a-t-on fait oublier qu'ils la tinrent aussi pendant cent ans dans la main, au risque de lui faire perdre son âme.

C'est un fait que « l'abbaye de Saint-Maurice a été tour à tour dotée et dépouillée par les souverains et les seigneurs des pays environnants. Les rois mérovingiens, bourguignons, carolingiens, les empereurs d'Allemagne, les princes de Savoie et tous leurs grands vassaux ont été ou ses bienfaiteurs ou ses persécuteurs ».²

¹ Genève Ville-Eglise, t. I, p. 15.

² Aubert : Le Trésor de Saint-Maurice, pp. 3-4.

Les Mérovingiens lui furent généralement favorables. Mais de nouvelles idées, de nouveaux principes de gouvernement s'étaient fait jour avec l'avènement des Carolingiens.¹ Leurs premiers représentants ne se contentaient pas de distribuer à des clients leurs terres patrimoniales ou les domaines de la couronne : ils firent aussi largesse des biens d'Eglise. L'abbaye de St-Maurice ne put échapper à cette fatalité. Le duc qui paraît à sa tête, vers 735, est sans doute l'une des nombreuses créatures de ce Charles à qui l'Eglise, martelée par ses usurpations, n'a pas le cœur assez libre pour dire tout son merci que réclamait sa victoire sur les Sarrasins. Vint ensuite un siècle d'union entre l'antique monastère et l'évêché voisin. Puis ce fut une nouvelle main-mise de seigneurs laïcs. En 864, l'issue d'une bataille remplaçait une élection canonique : il y eut dès lors une dynastie abbatiale. Des succès de cour et de diplomatie valurent à ses membres une ascension plus haute : le trône royal de Bourgogne. Devenus rois, ils ne cessèrent pas d'être abbés. Aux deux siècles et demi que dura ce Royaume, s'ajoutent les cent années que la Maison de Savoie employa à s'agrandir en occupant une foule d'Eglises, et, en particulier, l'Eglise d'Agaune.

Sous le règne des Rodolphiens l'abbaye devint un monastère « royal », mais elle perdit avec son indépendance des portions considérables de son domaine seigneurial. Plût au ciel que les effets de la comende se fussent encore bornés là ! Hélas ! il était de la politique des princes qu'à l'époque où ils traitaient les abbayes comme de simples possessions laïques, s'opérât leur sécularisation. Rois de Bourgogne et Comtes de Savoie gardaient pour eux le titre d'abbé d'Agaune, et de rares chanoines séculiers avaient succédé dans la basilique des martyrs aux anciens chœurs des moines. Moins d'un siècle

¹ Corthésy : La Vallée des Ormonts, thèse de doctorat présentée à l'Université de Lausanne, pp. 20-22.

suffit à la Maison de Savoie pour asseoir sa domination sur tout le Vieux Chablais, du Trient à la Morge de Saint-Gingolph et à l'Eau-Froide. Près d'un siècle sera nécessaire pour rebâtir l'édifice spirituel ruiné avec l'édifice temporel.

Cette reconstruction fut solennellement décrétée le 30 mars 1128. Saint Hugues, armé de la seule force que lui donnait son adhésion totale aux réformes publique de saint Grégoire VII ou cachée de saint Bruno, triomphait. Amédée III se résolut à des restitutions. Il prit surtout la décision de remplacer les chanoines séculiers par des réguliers et demanda au Saint-Siège la sanction suprême pour cette réforme. Honorius II la donna le 7 novembre de la même année ou de l'année suivante.

Comme toutes les œuvres durables, cette réforme se fit lentement. Chanoines séculiers et chanoines réguliers vécurent plusieurs années côte à côte, mais les premiers disparaissaient peu à peu et les seconds seuls se recrutaient. Le supérieur de la communauté porta pendant quinze ans encore le titre modeste de prieur, puis celui de prévôt quand les Savoie consentirent enfin à l'abandonner. En 1147 apparaît un abbé régulier. La main-mise des Carolingiens, des Rodolphiens et des Savoie avait duré quatre cents ans.

1128 marque dans l'histoire de l'abbaye une date mémorable. Après la construction de la première basilique dans la seconde moitié du IV^m^e siècle, après l'institution de la grandiose abbaye de 515, 1128 est comme l'aurore d'une troisième fondation. Un cortège de saints auréole chacune de ces trois dates. Saint Hugues de Grenoble, saint Pierre de Tarentaise, saint Amédée de Lausanne, saint Guérin de Sion, le bienheureux pape Eugène III, furent les artisans de la restauration religieuse d'Againe.

Le vainqueur du 30 mars 1128 était le grand évêque de Grenoble, qui bataillait pour la primauté du spirituel. Mais victoire sans vaincu, car Amédée III s'est honoré en rendant à Dieu ce qui était de Dieu, « cui servire regnare est ».

Les Abbés de Saint-Maurice d'Agaune

Abbas Christi agere vices
in monasterio creditur.
REG. S. BENED., CAP. II

Dans la Bulle qui confirmait la Réforme de 1128, le Pape Honorius II décidait que, si tôt le nombre des chanoines réguliers suffisant, il faudrait élire un Abbé pris du sein des religieux, éminent en sagesse, en science et en vertu : *statuimus ut postquam Regulariorum virorum in praestata Ecclesia sufficiens numerus fuerit constitutus, abbas ibi religiosus et sapiens qui scientia et moribus sacro noscat digne praeesse Collegio invocata divina gratia eligatur.*

Il a paru intéressant, à l'occasion de ce Centenaire, de revoir les noms des Abbés de St-Maurice, Souvent, en effet, des prêtres de passage, des moines appartenant à d'autres monastères, des laïcs, des visiteurs de tout genre, nous demandent : « Avez-vous une liste de vos Abbés ? La chaîne dont vous tenez une extrémité, à quelle époque vous relie-t-elle ? Des anneaux ne manquent-ils pas dans cette chaîne ? »

LES SOURCES

A vrai dire, l'étude que nous refaisons aujourd'hui, a déjà été entreprise bien des fois.

Les Catalogues imprimés

Parmi les publications imprimées, les deux principaux travaux furent celui des Bénédictins au XVIII^e siècle et celui d'Aubert au XIX^e. Le tome XII^e, paru en 1770, de la

collection bénédictine intitulée *Gallia christiana*, ne doit pas être confondu avec l'ouvrage de même titre publié en 1656 par les érudits de la famille de Sainte-Marthe. Une autre encyclopédie du XVIII^e siècle, est la *Germania canonico-Augustiniana*, auctore Francisco Petro, parue en 1756, à Ulm, au tome III^e de la *Collectio scriptorum rerum historico-monastico-ecclesiasticarum variorum religiosorum ordinum*. Plusieurs listes de nos Abbés ont été éditées au XIX^e siècle ; citons : en 1854, à Sion, par le R. P. Sigismond Furrer, du Haut-Valais, provincial des Capucins, dans le II^e volume de ses *Geschichte, Statistik, und Urkunden-Sammlung über Wallis* ; en 1858, à Berne, par M. Egbert-Friedrich von Mülinen, dans la 1^{re} partie de son *Helvetia sacra* ; en 1861, à Fribourg, par le chanoine Beck, de l'Abbaye, dans une *Notice sur la ville de St-Maurice et son Abbaye* ; en 1872, à Paris, par M. Edouard Aubert, dans son *Introduction historique au Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice* ; en 1888, à Paris, par l'abbé J. Bernard de Montmélian, chanoine honoraire de St-Maurice, dans le tome I^{er} de son ouvrage sur *Saint-Maurice et la Légion thébéenne*. En 1902, M. le professeur Albert Büchi, de l'Université de Fribourg, a publié à Munich un volume intitulé *Die Katholische Kirche in der Schweiz*, qui donne la liste des Abbés du XIX^e siècle jusqu'à Mgr Joseph IV Paccolat compris ; en 1921, Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne et Genève, dans son beau livre *Nos Origines chrétiennes*, donne les noms des trente-deux premiers Abbés qui se sont succédé à partir de 515. Enfin, en 1921 encore, M. Maxime Reymond a dressé une nouvelle liste de 515 à nos jours dans le II^e tome du *Dictionnaire historique vaudois* ⁽¹⁾.

Les Catalogues manuscrits

Quant aux Catalogues non imprimés, voici ce que dit Aubert : «Il existe aux Archives de l'Abbaye plusieurs documents manuscrits qui contiennent des Catalogues des Abbés ; deux de ces documents méritent seuls d'être

(1) Nous citons ce volume : D. H. V. 1921 ; le premier volume : D. H. V. 1914 ; son prédécesseur, œuvre de Martignier et de Crousaz : D. H. V. 1867.

mentionnés »⁽¹⁾. L'un est un Catalogue du IX^e siècle que nous étudierons ci-après en détail. Le second est un long travail de l'Abbé Jean VI Jodoc de Quartéry, † 1669, intitulé *Nomen Clatura Abbatum Coenobij S. Mauritij Agaunensis*. Les *Notes* de l'Abbé Jean V Miles, † 1572, ont disparu, mais on pourrait citer l'Histoire de l'Abbaye par le chanoine Barthélémy Michelet, † 1769, et surtout celle du chanoine François Boccard, qui la dédia à son oncle, l'Abbé François II de Rivaz, en 1832⁽²⁾.

En dehors de l'Abbaye, le 16^e volume in-folio des œuvres d'Anne-Joseph de Rivaz, chanoine de Sion, † 1838, intitulé *Historia Abbatiae Agaunensis*, est à Valère⁽³⁾. Enfin, vers 1750, l'historien piémontais, De Levis, a dressé un Catalogue des Abbés de St-Maurice d'après la Nomenclature de Quartéry, qu'il a en partie résumée, en partie complétée, en partie simplement copiée ; son travail, déposé à la Bibliothèque privée du Roi, à Turin, porte ce titre : *Abbatas Sancti Mauricii Agaunensis*⁽⁴⁾.

Ressemblances et divergences

Ces multiples travaux s'apparentent les uns aux autres. On vient de voir Levis copier Quartéry ; Charléty collabore à l'œuvre de Petri ; Mülinen déclare qu'il doit surtout ses renseignements à Boccard. Le travail d'Aubert n'est pas non plus absolument original : selon Mgr Besson, Aubert résume brièvement, se contentant de présenter

(1) Nous rectifions plus loin ce que dit Aubert de ces deux documents.

(2) En juin 1832, Boccard fit recopier sur une grande carte son Catalogue des Abbés par « Joseph Beck, son élève », le futur chanoine. Une feuille volante de l'écriture de Boccard contient vingt-six Abbés du IX^e siècle au XIV^e ; cette liste diffère un peu de la précédente.

(3) Bertrand : *Le Valais, étude sur son développement intellectuel à travers les âges*, Sion, 1909, p. 106. — Nous citerons cette étude sous le titre de *Valais intellectuel*.

(4) Mgr Besson : *Monasterium Acaunense*, pp. 86-87.

quelques réserves ⁽¹⁾, Pierre-Joseph de Rivaz, dont les *Eclaircissements sur l'histoire du martyr de la Légion thébéenne* parurent d'abord dans le *Journal helvétique* de mai à juillet 1749, puis en 1779, cinq ans après la mort de l'auteur, par les soins de son fils Anne-Joseph ⁽²⁾. Une note de M. le chanoine Eugène Gros ⁽³⁾ nous apprend encore qu'Aubert a utilisé de très près l'histoire de l'Abbaye laissée manuscrite par Boccard ⁽⁴⁾.

Malgré ces relations, les ouvrages cités sont assez différents. Pour ce qui est de Furrer, « il est bon de faire remarquer, écrit Aubert ⁽⁵⁾, que dans ce dernier auteur toutes les pièces concernant l'Abbaye sont mal lues et tronquées ». Quant à lui, voici comme Aubert nous présente son dessein : « Je n'imiterai pas mes devanciers ⁽⁶⁾ qui, tous, n'ayant aucune preuve à l'appui, et sur la foi des traditions plus ou moins discutables parvenues jusqu'à eux, se sont crus obligés de dresser des Catalogues d'Abbés se succédant sans interruption. La présence des laïques qui usurpèrent l'administration des biens de l'Abbaye, occasionna des lacunes forcées dans la série des Abbés ; je réserverai exclusivement ce titre aux ecclésiastiques..., j'indiquerai aussi tous les Prévôts dont les actes authentiques ont conservé les noms : il ne faut pas oublier qu'à défaut d'Abbé régulier, le Prévôt, parfois le Prieur ⁽⁷⁾, était le véritable chef de la communauté

(1) *Monasterium Acaunense*, p. 88.

(2) *Valais intellectuel*, p. 98.

(3) Dans les *Notes* de Boccard, M S., t. II, p. 155.

(4) Charles-Louis de Bons avait exprimé dans une Conférence à Sion en 1867, imprimée en 1869, sur le chanoine Boccard, le vœu que son Histoire de l'Abbaye fût imprimée.

(5) P. 213, n. 1. P. 211, n. 1, Aubert cite une « Bulle défigurée » chez Furrer.

(6) Aubert nomme, en note, les frères de Sainte-Marthe en 1656, les Bénédictins en 1770, Quartéry, Boccard. — On peut ajouter : Mülinen et Beck.

(7) « Les chefs de beaucoup de grandes maisons de l'Ordre canonial portaient les titres de Prieur ou de Prévôt, et il est peu probable que ces grands prélats se considérassent comme inférieurs en dignité à ceux de leurs confrères qui, pour une raison ou pour une autre, jouissaient du titre monastique d'Abbé », Egerton Beck dans *La Vie et les Arts liturgiques*, décembre 1925, p. 64. Dans ce même article, M. Beck pense que l'Abbé de St-Maurice doit son titre d'Abbé au fait que l'Abbaye fut peuplée

religieuse. Un autre plan aurait l'inconvénient de retomber dans la fausse voie des Catalogues dressés sans critique et avec le « parti pris d'éviter toute solution de continuité »⁽¹⁾. Malgré ces déclarations, Aubert cite les princes qui ont tenu l'Abbaye dans leur main, en plus grands caractères que les Prévôts et les Prieurs⁽²⁾. La seule liste, croyons-nous, qui s'en tienne strictement aux ecclésiastiques est la liste de M. Reymond.

Tout système trop rigoureux manque à la vérité, parce que ses cadres sont trop étroits et trop peu souples pour embrasser la réalité. A la tête de l'Abbaye, il y a eu deux

par des moines avant de l'être par des chanoines. Selon un étude de M. Levillain, parue en 1925, le terme d'Abbé désignait au VI^e siècle un membre du clergé séculier supérieur d'une basilique, terme qui fut appliqué ensuite au supérieur d'un monastère régulier. Le titre de Prévôt au contraire ne fut jamais proprement monastique : employé par le Concile d'Aix-la-Chapelle de 816 pour désigner le chef des clercs, il resta attaché à un dignitaire canonial intermédiaire entre les chanoines et l'évêque. Quand, à St-Maurice, la main-mise des princes se fut emparée du titre abbatial, il y eut un supérieur ecclésiastique local qui porta le titre de Prévôt. Puis la calamité fut telle que ce titre même fut sécularisé : alors le Prieur — titre qui apparaît pour la première fois sous la plume de S. Grégoire le Grand ; Max. Reymond : *La Charte de 515*, p. 56. — fut le dernier supérieur légitime. En 1136, malgré la Réforme de 1128, l'Abbaye de St-Maurice n'avait encore qu'un Prieur ; en 1143, la Maison de Savoie se désista enfin de la prévôté ; quatre ans encore, et le titre abbatial revient au supérieur religieux.

Un acte de 1196, rédigé par le Chapitre cathédral de Lausanne, parle du Prieur « sive » Abbé du monastère de St-Maire dans la même ville ; Reymond : *Dignitaires de Lausanne*, p. 223.

A Lucerne, le premier dignitaire de St-Léger s'appelait soit Prieur soit Prévôt ; D. H. B. S., *Lucerne*, pp. 561 et 585. De même au Grand-Saint-Bernard ; par exemple Guillaume Pisy est dit Prieur dans un acte du 3 janvier 1326 et Prévôt dans un autre acte du samedi après le 15 août 1314 ; *Acad. Chablaisienne*, t. XXV, p. LII. M. Egerton Beck, dans l'article cité au début de cette note, dit que le Prévôt du Gd-St-Bernard a certainement l'importance d'un Abbé. En 1762 en effet, Clément XIII a accordé au Prévôt Claude-Philibert Thévenot une Bulle lui concédant, ainsi qu'à ses successeurs, à perpétuité, le privilège des *pontificalia* et la dignité abbatiale ; Pierre-Etienne Duc : *Le Grand-Saint-Bernard*, p. 257.

(1) Pp. 32 et 30.

(2) Avant de quitter cet auteur, rapportons cet avertissement de M. van Berchem dans la *Revue d'Histoire Suisse*, 1922, p. 424, n. 5. qu'on doit consulter Aubert « non sans quelque prudence ».

sortes de personnes : l'une comprend tous les ecclésiastiques : Abbés, Prévôts, Prieurs, Evêques ⁽¹⁾, l'autre tous les laïcs : Ducs, Comtes, Marquis, Rois, Avoués. Nous considérons la première catégorie seule comme représentant les Abbés ; la deuxième figurera aussi dans notre travail, mais en retrait. Ce sera là tout notre esprit de système, car nous nous efforcerons de donner à chaque personnage le titre exact avec lequel il paraît dans les documents. Une troisième liste, en petits caractères, contiendra tous des noms avancés par des auteurs et qui doivent être rejetés ⁽²⁾.

(1) Les évêques-abbés cités dans le Catalogue du IX^e siècle gouvernent à la fois le Diocèse de Sion et l'Abbaye d'Agaune ; le dernier cité « a été élu récemment par les frères », *novissime a fratribus est electus* : faut-il en conclure que les moines éliaient leur Abbé, lequel était chargé du Diocèse, ou bien que l'Evêque était Abbé commendataire ?... Quant aux prélats apparentés aux dynasties de Bourgogne ou de Savoie, qui sont Abbés aux X^e et XI^e siècles, comme Adrien de Riedmatten à la fin du XVI^e, ils paraissent bien avoir été imposés. Il y a cependant une immense différence entre le régime de ces ecclésiastiques et celui des laïcs.

(2) *Un mot sur la graphie des noms propres*. Il est très difficile d'adopter un système et de s'y conformer avec toute la rigueur qu'il comporte. En principe, j'ai ramené les noms propres à la forme française la plus proche de la forme latinisée telle qu'on la trouve dans les documents. C'est ainsi que j'ai conservé les formes semi-germaniques Aigolfe, Ludolfe, Rodolfe, sans y maintenir les *ph*, dus à la fantaisie de scribes lettrés et d'une époque relativement récente. J'ai écarté aussi les *th* qui ont été introduits comme les *ph*, et même les *y*, quoique plus anciens, dans les noms : Martynus, Syagrius, Aygulfus, Ayroindus, Ayrastus, Herluynus. Le nom Bourcard est resté avec cette forme mi-germanique mi-française proche de sa forme latinisée Burcardus ; la forme allemande est Burckhardt, la forme lyonnaise Brochard et la forme française Bouchard ; la forme française de Rudulfus est Roux ou même Raoul, mais ces graphies sont trop éloignées de l'usage, bien qu'employées par certains auteurs. Je n'ai pas cru non plus nécessaire de traduire en *aud* les finales *aldus* : Leotaldus - Liétaud, Geraldus - Géraud. A propos de ce dernier nom il faut remarquer que, grâce aux équivalences *e - i*, *a - o*, *r - l*, on a toutes les variantes : Geraldus, Giraldus, Geroldus, Girardus, Girardus, qui ont donné les formes francisées : Gérard, Géraud, Gérold, Giroud, Gérard, Girard... Cf. Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*, 888-1038, Paris, 1907, pp. XIII-XIV, 156-157.

Nous nous attacherons d'ailleurs le plus possible à citer, après

La vérité historique

« Séparer le bon grain d'avec l'ivraie, n'est pas toujours facile. Je me suis risqué à l'essayer » ⁽¹⁾. Quelques-uns nous trouveront trop crédule, d'autres trop peu conservateur : ce sera peut-être un indice que nous sommes dans la vérité.

La vérité historique n'embrasse pas en effet la totalité du réel. Sans doute, tout ce qui a existé, tout ce qui s'est passé, est objet de l'histoire, et chaque instant qui coule élargit le domaine des investigations de l'historien. Mais celui-ci ne peut tout connaître : il est des faits ou des facteurs qui lui échappent. Une chose peut avoir existé que l'histoire ne connaîtra point : il y a tant d'êtres qui passent ainsi sans laisser de traces. Quelque temps, le sillage parle du disparu, puis les eaux se referment... La vie seule des âmes a toutes ses pages écrites dans l'histoire éternelle. Ici-bas, si l'objet de l'histoire s'étend à tout le réel, cet objet n'est jamais totalement possédé. Si tout fait vraiment historique doit être réel, tout fait réel n'est pas nécessairement historique. C'est donc une erreur que de *nier tout* ce qui n'est pas évident au tribunal de l'histoire. Le juge probe devra distinguer ce qui est attesté avec certitude, — ce qui est probable sans être certain, c'est-à-dire ce qui a un commencement de preuve, mais qui ne repose pas sur un raisonnement rigoureux, — ce qui est simplement possible, c'est-à-dire ce qui peut avoir été ou non, ce qui ne s'oppose à rien de ce qui est connu, mais qui manque aussi totalement d'argument, — enfin, ce qui est faux, c'est-à-dire ce qui est contraire à ce qui est connu avec certitude.

le nom francisé comme on vient de dire, les formes trouvées dans les documents. On pourra y ajouter plusieurs fois les plus curieuses variantes inventées par les auteurs...

Nous avons pris aussi la peine de donner les *dates* les plus exactes que nous révèlent les documents, les *seules* qu'on puisse établir, et non pas les dates approximatives qu'on trouve dans des ouvrages imprimés.

Enfin, nous mettons le sigle S à tous ceux que les anciens Catalogues appellent « saints », mais qui ne jouissent pas d'un culte liturgique. Pour les seuls privilégiés dont le culte est reconnu par l'Église nous écrirons entièrement le titre SAINT.

(1) Mgr Duchesne : *Fastes épiscopaux*, t. I, préface.

Les anciens Catalogues

« Ma première préoccupation, déclare Mgr Duchesne ⁽¹⁾, a été de rechercher les Catalogues épiscopaux, les diptyques, les vies des premiers évêques, les légendes de fondation ». Cet auteur s'attache surtout aux Catalogues. Jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, ces listes avaient été peu étudiées ; l'extrême dispersion de leurs textes les rendait presque inabordables. En 1884, le savant paléographe, Léopold Delisle, a facilité les recherches en dépouillant les manuscrits qui les contiennent et en classant les textes publiés ou inédits qu'il y a rencontrés. Pour distinguer un bon Catalogue d'un mauvais, l'âge du MS. importe assez peu. Il y en a de mauvais parmi les anciens, par exemple celui d'Arles, du IX^e siècle, et de bons parmi de plus récents. Le procédé qui nous dira leur valeur, le voici, toujours d'après Mgr Duchesne : faire une liste, incomplète, il est vrai, discontinue, mais absolument sûre, des prélats connus par d'autres documents historiques que le Catalogue. Cela fait, on compare cette série, bien datée, avec le Catalogue. Si celui-ci oublie des prélats certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, si ses fautes sont de telle nature qu'elles ne puissent être imputées à des accidents de transcription, alors il est clair qu'il ne mérite aucune confiance pour les parties où la vérification est impossible. Si, au contraire, le Catalogue s'est révélé exact à toutes les vérifications possibles, on lui accorde confiance ⁽²⁾.

Les Catalogues abbaciaux

Avant donc d'entreprendre l'énumération des Abbés d'Agaune, nous étudierons les plus anciens Catalogues de cette Eglise, qui remontent au IX^e et au VII^e siècles.

Les Catalogues épiscopaux

Mais, comme il le dit, le Catalogue du IX^e siècle entend nous donner la succession des Abbés à dater de l'institution des moines par S. Sigismond : *Institutio sancti Sigismundi regis vel ordo monachorum sub regula degentium et officium psallendi die ac nocte supplantium*. Or, la

(1) *Fastes épiscopaux*, t. I, p. VII.

(2) *Ibid.*, pp. 2-7.

basilique d'Agaune fut construite un siècle et demi avant S. Sigismond : nous aimerions connaître ceux qui furent alors les chefs du clergé agaunois. « Presque tous les écrivains qui ont traité ce sujet, dit Aubert ⁽¹⁾, et dont j'ai cité les noms, ont donné chacun leur Catalogue... et c'est en même temps le Catalogue des évêques du diocèse. Les travaux de ces historiens présentent des dissemblances complètes ».

A plusieurs époques des prélats ont réuni le gouvernement de l'Eglise d'Agaune et du Diocèse : il importe donc de connaître la succession des Evêques du Valais. Or, les plus anciens Catalogues épiscopaux conservés aujourd'hui à Sion et à St-Maurice ne remontent pas au-delà du XVI^e siècle ⁽²⁾. Le *Catalogus pervetustus* cité par les Bollandistes ⁽³⁾, et qui se trouvait en 1668 aux archives de Valère, ne devait être que de la fin du XVI^e siècle. Les annales et les Catalogues cités si souvent par le chanoine de Sion Sébastien Briguet ⁽⁴⁾ ne paraissent pas plus anciens. Les Bénédictins citent dans le *Gallia christiana* un Catalogue qui leur fut envoyé de l'Abbaye de St-Maurice et qui serait précieux, mais dont on n'a ni l'original ni aucune copie. Plusieurs Catalogues dressés à l'Abbaye, aux XVI^e et XVII^e siècles, ne

(1) P. 15.

(2) Le chanoine de Sion Pierre Brantschen acheva en 1576 son *Catalogus Episcoporum sedunensium quorum nomina tum Historiographi tum tabula Valeriae ex libro obituum contexta recenserit, tum vero maxime eorum quorum pervetusta instrumenta Vallesiae (Valeriae?) ac etiam coenobii Sti. Mauriti mentionem faciunt in hunc subsequentem ordinem...* Gremaud dit que ce « Catalogue accompagné de notices, le tout puisé aux archives de Valère et de St-Maurice, est le travail (inédit) le plus sérieux qui ait été fait avant celui des Bénédictins » (1770, t. XII du *Gallia christiana*). M. Bourban a « cherché en vain le MS. du chanoine Brantschen aux archives du Chapitre de Sion, à Valère : ce MS. n'y est plus ». Il a trouvé par contre aux archives de l'Abbaye, une copie du Catalogue de Brantschen dans le petit cartulaire d'Henri de Macognin, contemporain de Brantschen. Mais les notes ne s'y trouvent pas. *Valais intellectuel*, p. 92 ; Gremaud : *Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse Rom.*, t. XVIII, 2^e liv., p. 467 ; Bourban : S. *Vultchaire*, 2^e éd., p. 43, n. I ; D. H. B. S., *Brantschen*.

(3) AA. SS. *Augusti*, t. III, p. 273.

(4) *Vallesia christiana*, 1744.

concordent pas avec les données des Bénédictins. Quant aux archives de Valère, le chanoine Anne-Joseph de Rivaz disait : « La bonne foi demande de moi que j'avoue qu'en fait de chroniques et de Catalogues, je n'y ai rien découvert de bien ancien » ⁽¹⁾. Tel est aussi le jugement d'Antoine Grenat, l'érudit chanoine de Sion : « Les Catalogues de Valère invoqués par Briguet sont d'un bien faible poids, puisqu'ils ne sont pas antérieurs au XVI^e siècle et ne portent en eux aucune autre marque d'authenticité que celle d'avoir été écrits à cette époque. Ils sont souvent des copies les uns des autres » ⁽²⁾.

L'abbé Jean Gremaud, dit Mgr Besson, « a consacré au *Catalogue des Evêques du Valais* ⁽³⁾, 1863, une étude si consciencieuse qu'il restait après lui peu de chose à faire » ⁽⁴⁾. M^{gr} Besson a cependant trouvé bien des recoins obscurs où il pût apporter de la lumière, dans ses *Recherches sur les origines des Evêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 1906. Les deux savants auteurs n'admettent aucun nom d'évêque avant S. Théodore ; au V^e siècle, leur principale différence vient de ce que Mgr Besson établit Salvius que Gremaud déclarait douteux.

Les sources médiévales.

Outre les anciens Catalogues d'Agaune, nous avons utilisé les Vies des saints personnages ayant rapport avec l'Abbaye. Pour cette lecture, nous avons la bonne aubaine de posséder des livres récents et érudits : le tome I^{er} des *Acta Sanctorum Novembris*, 1887, où le R. P. Charles de Smedt, Bollandiste, que Kruseh appelle « vir doctissimus » ⁽⁵⁾, a publié et commenté la *Vita Abbatum Acaunensium Hymnemodi, Ambrosii, Achivi*, l'épithaphe poétique de Tranquille, les épithaphe des trois premiers Abbés

(1) Gremaud, ouvrage cité à la page précéd., pp. 464-5.

(2) *Revue de la Suisse Catholique*, 1880, p. 636.

(3) *Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse Rom.*, I^{er} série, t. XVIII, 2^e livraison, pp. 461-500 ; tiré à part également ; Cf. t. XXXIII, pp. CIX-CXV, où le Catalogue est réédité, sans l'Introduction critique.

(4) *Recherches sur les origines des Evêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 5, n. I. Nous citerons cet ouvrage sous les trois lettres G. L. S.

(5) *Monum. Germ. Hist., Scriptor. rer. Merov.*, t. III, p. 174.

et un poème sur le prêtre Probus. M. le Dr Bruno Krusch a donné, de ces mêmes textes, une nouvelle et excellente édition critique d'après les MS., ainsi que la *Passio Acaunensium martyrum* de St Eucher, la *Vita patrum Iurensum Romani, Lupicini, Eugendi*, la *Vita Severini abbatis Acaunensis*, dans le tome III^e des *Scriptorum rerum Merovingicarum, Monumenta Germaniae historica*, 1896. Mais si M. Krusch nous donne des textes excellents, ses commentaires sont d'un systématique esprit de négation. Mgr Duchesne a rétabli la Vie des Pères du Jura ; Monseigneur Besson a défendu de même, victorieusement, l'historicité de S. Maurice et de ses nombreux Compagnons, de tous les Abbés d'Againe depuis et y compris Hymnémode, l'histoire de S. Sigismond et celle de S. Amé. Le *Monasterium Acaunense*, 1913 ⁽¹⁾, les *Antiquités du Valais*, 1910, la *Contribution à l'histoire du Diocèse de Lausanne* ⁽²⁾, 1908, *Nos Origines chrétiennes, étude sur les commencements du christianisme en Suisse romande* ⁽³⁾, 1921, sont devenus les bases de notre histoire religieuse. L'auteur vénéré de ces précieux ouvrages ne nous en voudra pas, cependant, de ne pas le suivre en ce qui concerne S. Séverin contre qui les objections formulées ne nous paraissent pas définitives. Mais c'est pour nous un motif de plus de reconnaître avec un plaisir sincère tout ce que M^{gr} Besson a apporté de lumière et de force dans les premières constructions de notre histoire, obscurcies et ébranlées par des écoles de négation systématique. Comme il le dit, Mgr Besson a étudié « dans les livres » ⁽⁴⁾. M. l'abbé Nicolas Peissard, chanoine honoraire de St-Maurice, archéologue cantonal de Fribourg, a travaillé « sur les pierres » : « il fallait un argument nouveau », dit-il ⁽⁵⁾, tiré non plus des manuscrits, mais des fouilles ; cet argument, il l'a formulé dans son livre *La Découverte du Tombeau de Saint Maurice*,

(1) Nous le citerons sous les lettres M. A.

(2) Ouvrage cité L.

(3) Ouvrage cité O. C.

(4) M. A., p. VIII.

(5) Pp. 11 et 21. — Mgr Besson avait exprimé le désir d'un tel livre dans M. A., p. VIII, et à la fin de ses O. C., p. 135, n. 7, il en saluait l'apparition prochaine. Nous le citerons sous ce titre : *Tombeau*.

martyr d'Agaune, 1922. Enfin, après les monuments, M. Maxime Reymond, l'érudit archiviste d'Etat à Lausanne, est revenu à l'étude d'un document ⁽¹⁾ fort important, connu sous le nom de *Charte de Saint Sigismond de 515* ⁽²⁾ ; M. Reymond a publié son travail dans la *Revue d'Histoire Suisse*, Zurich, 1926, n° 1.

Bien d'autres ouvrages devraient encore être signalés ici : nommons les huit volumes de *Documents sur le Valais*, publiés par l'abbé Gremaud dans les *Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse Romande* ⁽³⁾ ; le tome II^e des *Chartarum*, dans les *Monumenta Historiae Patriae*, de Turin, où l'on trouve un important Cartulaire de l'Abbaye, conservé aux archives royales de Turin, I^{re} section, Bénéfices de là les monts, paquet 10, n° 2^{ter} : c'est un registre de papier, grand in-quarto du XIV^e siècle ⁽⁴⁾ contenant la copie de la plupart de nos chartes ; enfin, les nombreuses « publications archéologiques importantes de M. le prieur Bourban » ⁽⁵⁾, « qui dirigea avec un zèle si pieux des fouilles exceptionnellement importantes sur l'emplacement même des basiliques primitives » ⁽⁶⁾.

Il suffit d'avoir examiné les historiens les plus anciens — *Vitae*, Chartes, Catalogues — les autres n'ont fait que les copier ou les amplifier » ⁽⁷⁾.

* * *

« J'ai fait mon possible pour connaître ce qu'il m'importait de connaître ; s'il m'a échappé quelques inexactitudes, ce dont je ne doute guère, elles me seront signalées et je m'empresserai de les corriger ». Le savant abbé Gremaud ne disait pas autre chose que M^{gr} Duchesne ⁽⁸⁾

(1) Mgr Besson appelait de ses vœux l'étude de ce « texte fameux », M. A., p. VIII.

(2) Nous citerons ce travail sous le titre : *Charte*.

(3) Cités M. D. R., I^{re} série, tomes XXIX-XXXIII, XXXVII-XXXIX.

(4) *Charte*, p. 2.

(5) D. H. V., 1921, p. 609.

(6) M. A., p. VIII. — Cf. *Tombeau*, pp. 22-23 ; *Les Echos de St-Maurice*, oct. 1920, pp. 97-105 ; *Annales valais.*, déc. 1920, pp. 115-118.

(7) « Cela est vrai même d'hommes très sérieux, comme Aubert » ; M. A., p. 88.

(8) *Fastes épisc.*, t. I, p. VII.

dont on vient de lire les paroles : « Malgré nos soins et nos recherches, nous ne pouvons pas espérer d'avoir évité toutes les erreurs. Un travail de ce genre n'arrive que peu à peu à une exactitude complète »⁽¹⁾. « En travaillant longtemps encore, disait aussi le comte de Foras⁽²⁾, je n'aurais pas plus achevé que Pénélope n'achevait sa toile. Dans ce genre de travail, il est impossible d'être complet, et j'ai acquis assez d'expérience pour ne plus rechercher la perfection ».

Nous sommes donc bien convaincu que tout n'est pas parfait dans les pages qui vont suivre, et nous serons certainement reconnaissant à ceux qui nous aideront à les améliorer. Nous n'avons désiré que la vérité, persuadé que notre intelligence ne peut être satisfaite de demi-clartés ou demi-obscurités volontaires, et que notre cœur ne trouve pas la joie dans une vérité subjectivement formée. Sans détailler l'histoire complète de l'Abbaye — nous n'avons pas à le faire, mais le Catalogue des Abbés en constitue bien la trame — nous traverserons des périodes de crise : « L'histoire de l'Abbaye de St-Maurice offre un exemple frappant des vicissitudes que les monastères ont subies... »⁽³⁾. Dans les temps de ferveur comme aux époques de décadence, le vieil homme apparaît et aspire à dominer ; mais dans les époques de ferveur il est vaincu, tandis que dans les temps de décadence il prévaut »⁽⁴⁾. Si l'on considère que l'Eglise d'Agaune a quinze siècles d'histoire, on ne s'étonnera point que les ombres et les lumières s'y succèdent, comme le mouvement des eaux sur les grèves. Ainsi en est-il dans toute œuvre humaine. Seul le petit enfant n'a point de ride.

Mais aussi est-ce pour nous un devoir de « remercier Dieu pour la miséricorde infinie dont Il a usé envers cette Maison, en la conservant entre tant d'autres qui ont disparu, comme un sanctuaire d'amour et de

(1) M. D. R., t. XVIII, 2e liv., p. 494.

(2) *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, t. III, p. VI.

(3) van Berchem, dans *Revue d'Histoire suisse*, 1922, p. 426.

(4) Dom Benoît : *Hist. de l'Abbaye de S. Claude*, t. I, p. 67.

réparation », ⁽¹⁾ dans lequel « par l'humble prière et le labeur d'amour les âmes se font belles pour l'éternité » ⁽²⁾. « C'est avec une joie émue que j'ai visité le tombeau d'oubli dans lequel reposent nos Pères dans la Foi et les heures passées en leur Compagnie ont été douces et bonnes » ⁽³⁾. Que s'il en est parmi eux dont l'âme soit encore dans l'attente de la gloire, nous jetions sur leurs tombes une prière secourable, et qu'en revanche, tous les prélats dont les noms égrenés égaleraient deux chapelets, nous fassent jusqu'au trône du divin Prêtre un cortège d'intercession et une procession de salut.

LES CATALOGUES ABBATIAUX DU VII^{me} SIÈCLE AU IX^{me}

La Chronique de 830

Deux manuscrits.

Deux MS. — que nous appellerons A et B — conservent un texte connu sous le nom de Chronique d'Agaune des environs de 830 ou du IX^e siècle.

Ces deux MS. contiennent chacun trois paragraphes distincts, les deux premiers communs à l'un et à l'autre, le troisième différent.

A	B
1. <i>Résumé de l'institution de S. Sigismond</i>	1. <i>Id.</i>
2. <i>Catalogue des Abbés</i>	2. <i>Id.</i>
3. <i>Bulle d'un Eugène</i>	3. <i>Bulle d'un Léon.</i>

Nous venons d'être mis en présence de deux Bulles :
a) l'une (A) d'un Eugène, contemporain d'un roi Clovis et d'un Abbé Siagrius.

Le Catalogue des deux MS. donne ces mêmes indications.

(1) D'après une formule de consécration au Sacré-Cœur introduit dans la Maison.

(2) Dom Marmion : *Le Christ idéal du moine*, dédicace.

(3) G. L. S., p. III.

Il s'agit donc d'Eugène I, consacré le 6 août 654 et enseveli le 3 juin 657 (Gams) et de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne en 638, mort en septembre 656.

b) l'autre (B) d'un Léon, contemporain d'un roi Arnoulf qui *vicem Abbatis gerere videtur*.

Aucun de ces deux Catalogues n'en fait mention.

Le Résumé de A parlait deux fois du pape Eugène. Le Résumé de B a changé les noms propres du second passage : *Léo* a remplacé *Eugenius*, et *Arnulfi* a pris la place de *Chlodovei filii Chilperici*. Rien d'autre n'a été modifié, de sorte que les faits attribués à Eugène I et Clovis II par A le sont à Léon et Arnoulf dans B.

Il nous importe donc de savoir auquel des deux MS. nous devons accorder confiance.

Une erreur dans A.

Le Résumé de A est fautif en faisant de Clovis II un fils de Chilpéric : Clovis II était fils de Dagobert I. Mais cette erreur secondaire et nullement afférente au sujet de nos MS. ne suffit pas pour nuire à l'ensemble du document. Elle est imputable, simplement, à une distraction de copiste, ou bien à un zèle maladroit qui, en voulant préciser, aura peut-être pensé à Clovis I, fils de Childéric I, qu'il aura appelé Chilpéric...

Il faut remarquer que cette précision n'existe que dans le Résumé, et nullement dans la Bulle de A ni dans les Catalogues de A et de B.

Un premier travail mérovingien.

Le Résumé.

Le pape Eugène est nommé deux fois, avons-nous dit, dans le Résumé de A :

1. au début : *domno piissimo papa Eugenio* ;
2. à la fin : *sanctus Eugenius urbis Rome papa, temporibus Chlodovei regis filii Chilperici*.

Cette seconde formule, par l'emploi de *sanctus* et par l'expression analytique *urbis Rome*, paraît être carolingienne ⁽¹⁾. La première formule, au contraire, est plus

(1) *Charte*, pp. 36-37.

ancienne. De plus, *domnus* n'est employé généralement que par des contemporains ou de proches après-venants. On aurait donc là une formule du VII^e siècle.

Si cette hypothèse était confirmée, nous verrions dans le Résumé un texte de 660-670 environ, dans lequel un scribe carolingien a introduit la phrase : *sed et sanctus Eugenius urbis Rome papa, temporibus Chlodovei regis filii Chilperici...*

Il n'est pas sans intérêt de noter en effet que cette phrase s'insère mal dans le texte. Outre qu'elle donne un détail faux et une formule neuve, elle ne cadre pas avec le contexte pour le sens. Le Résumé en effet ne donne, d'une manière un peu explicite, que le récit de l'institution de S. Sigismond, en indiquant, au début, que des rois, Clotaire II notamment, et le pape Eugène I l'ont approuvée et confirmée, mais ces hautes approbations ne sont pas détaillées. Or, le passage que nous croyons plus récent a précisément voulu remédier à cette sécheresse, en fournissant quelques détails sur la confirmation donnée par le pape Eugène.

Le Catalogue.

Si l'on examine maintenant le Catalogue, nous arrivons aux mêmes conclusions. Après Ymnémode qui a l'honneur de quelques mots, et Ambroise son premier successeur, tous les abbés jusqu'à et y compris Siagrius, ont leur titre représenté par la graphie abrégée : *abb*. Son successeur a son titre entier : *abba* ; puis tous les autres portent : *ab.*, et non plus *abb*.

A ce premier indice que nous avons affaire avec deux écrivains au moins, s'ajoutent encore d'autres raisons. Les deux prédécesseurs immédiats de Siagrius : *Secundinus* et *Florentius*, ont gouverné l'Abbaye, en partie au moins, sous le règne de Clotaire II, 613-629 ; le Catalogue dit en effet : *tempore Domni Chlodarii regis*. Comme on l'a dit, cette formule n'est pas d'un homme très postérieur. Remarquons que cette indication concorde avec l'exorde du Résumé.

Enfin, Siagrius a reçu un privilège du pape Eugène I *a sancto Eugenio papa romano*. Le copiste du IX^e siècle a pu ajouter lui-même le mot *sanctus*, comme B appelle

sanctus Venerandus l'abbé que A désigne simplement : Venerandus, mais les mots *papa romano* paraissent anciens.

Ainsi donc, jusque là, le Catalogue nous paraît dater du temps de Siagrius, peu après Clotaire II, du vivant ou peu après la mort d'Eugène I, soit vers 660-670.

Le scribe carolingien qui a déjà complété, comme on l'a vu, le Résumé, complète dans le même sens le Catalogue : Siagrius a encore reçu, dit-il, un privilège du roi Clovis II, puis il cite de nouveau le pape Eugène qui a confirmé ce privilège avec douze évêques : *firmavit Eugenius papa et XII episcopi ex urbe Roma*.

Conclusion.

Le Résumé, sauf le passage près de la fin où on lit *sanctus Eugenius urbis Roma papa temporibus Chlodovei regis filii Chilperici...*, et le Catalogue des Abbés jusqu'à Siagrius, semblent donc l'œuvre d'un moine travaillant vers les années 660-670. Justement à cette époque, il y avait à l'Abbaye un moine qu'intéressait l'histoire de son monastère ; il transcrivait la Passion des Martyrs écrite par S. Eucher, et y intercalait le passage concernant la translation de S. Innocent, faite vers 650⁽¹⁾. L'auteur de ce passage faisait bonne impression à Mgr Besson⁽²⁾. C'est peut-être le même qui écrivit notre Résumé et notre Catalogue.

Deux sources.

Mais sur quelles sources travaillait notre scribe ?

Si, comme rien n'empêche de le penser, le moine qui écrit vers 660/670 le Résumé de l'institution de S. Sigismond et le Catalogue des Abbés, est le même que le moine qui copie la Passion en y intercalant le passage de S. Innocent, nous pouvons croire, par ce dernier exemple, qu'il ne compose pas par lui-même, mais se contente de copier humblement, en complétant brièvement s'il y a lieu.

Précisément, notre Résumé et notre Catalogue reproduisent deux documents qui nous ont été conservés.

(1) Nous en reparlerons plus loin.

(2) G. L. S., pp. 40-41.

M. Maxime Reymond a démontré que la célèbre Charte de S. Sigismond de 515, est la soudure de deux pièces originales distinctes : un Récit du Concile d'Agaune, écrit entre la date de ce Concile, 30 avril 515, et la mort d'Hymnémode, 3 janvier 516, — et le Diplôme royal de S. Sigismond, daté du 15 mai 515. Les deux pièces ont été soudées l'une à l'autre au IX^e siècle, par un copiste carolingien.

Une preuve de plus, que ces deux pièces restèrent jusqu'alors distinctes, se trouve dans le fait que notre Résumé n'est autre que le Récit de 515, seul, mais abrégé : c'est pourquoi nous l'avons appelé Résumé.

Quant au Catalogue, il concorde aussi avec un Catalogue plus ancien.

La Série de 616

Le P. Charles de Smedt, S. J., Bollandiste, a publié dans le t.1 des *Acta Sanctorum Novembris*, paru en 1887, un document qui a pour titre « *Chronologica series primorum duodecim Abbatum Agaunensium* ».

Écoutons ce que nous en apprend ce savant auteur :

MS. de Besançon.

L'un des Pères de la Compagnie qui ont le plus mérité des antiquités ecclésiastiques, Pierre-François Chifflet, * 1592 † 1682, de Besançon, avait trouvé, comme il le dit lui-même, *in perantiquo codice MS. metropolitanae Ecclesiae S. Joannis Bisonticensis*, les textes connus sous les titres suivants, et dans cet ordre-ci :

Vitae Jurensium Patrum : Romani, Lupicini et Eugendi. Vita sanctorum abbatum Agaunensium, qui comprend :

- 1° la biographie d'Hymnémode, d'Ambroise et d'Archive.
- 2° l'épithaphe métrique de Tranquille.
- 3° les épithaphe d'Hymnémode, d'Ambroise et d'Archive.

Versus de Vita S. Probi.

Chronologicas series primorum duodecim Abbatum Agaunensium.

Le P. Chifflet avait inséré ces trois derniers documents

dans son ouvrage *Illustrationes Jurenses* qu'il avait préparé pour l'impression, mais qu'il n'a pas publié.

Malheureusement, le codex vu par Chifflet est aujourd'hui perdu. Chifflet qui le dit *perantiquum* et encore *vetustissimum et optimae notae* ⁽¹⁾, précise qu'il était « écrit en caractère gothique minuscule », *Gothico caractere minuscule exaratus*.

MS. du P. Chifflet.

Mais, heureusement, la copie de Chifflet, autrefois dans la Bibliothèque des Bollandistes ⁽²⁾, est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, cotée sous le n^o 8287. Le P. de Smedt dit qu'après l'avoir inspectée, il a constaté que Chifflet avait copié le codex de Besançon avec soin, *satis accurate*.

Willhelm Arndt, qui, le premier, en 1874, a publié en entier, d'après une copie du codex de Bruxelles 8287 que lui transmit un Bollandiste ⁽³⁾, la *Vita Abbatum Agaunensium*, croyait que la *Series chronologica* n'existait pas dans le manuscrit de Chifflet. Il s'est heureusement trompé. Le P. de Smedt a rendu un vrai service en l'édition. Le Dr Krusch en a donné une nouvelle édition en 1896 ⁽⁴⁾.

MS. de l'Abbé Jodoc de Quartéry.

Jean VI Jodoc de Quartéry, Abbé de St-Maurice de 1657 à 1669, a laissé de multiples monuments de son érudition, parmi lesquels il faut citer en premier lieu la *Nomenclatura Abbatum Coenobii Sancti Mauricii Agaunensis*. C'est un long travail, dit Aubert ⁽⁵⁾, rédigé d'après les titres des Archives et les notes nombreuses de Jean V Miles, Abbé de St-Maurice de 1550 à 1572. L'Abbé Genoud ⁽⁶⁾ est plus explicite : « Quartéry a utilisé, dit-il, quelques anciens documents aujourd'hui disparus, tels

(1) *Illust. Jur.*, c. I. M. Krusch, M. G. H., *Script. rer. Mer.*, t. III, p. 171, dit aussi de ce MS : *optimus codex*.

(2) MS. 165.

(3) Le R. P. Rémy de Buck, S. J.

(4) M. G. H. *Script. rer. Merod.* t. III.

(5) P. 20.

(6) *Les Saints de la Suisse française*, t. I. pp. 141-143.

que *Album abbatum monasterii agaunensis, Liber membraneus, Codex monasterii, Tabulae ecclesiae agaunensis*, un très vieux *martyrologe d'Agaune*, écrit sur velin, etc. » En examinant les références de Quartéry dans son propre MS., nous ne croyons pas que tout ait « disparu » comme le pense l'Abbé Genoud. Les documents que Quartéry appelle : *Tabulae, Norma, Index, Album, Catalogus, Rotulus... Abbatum Inclytæ Eccliae seu Aviti Monasterii sancti Mauriti Agaunensis*, ne sont pas autre chose que nos MS. A et B, comme on le voit quand il en tire, dit-il, la mention des privilèges royaux, quand il remarque que S. Amé n'y figure pas et que Rocolenus y reçoit le titre sanctus. Il cite⁽¹⁾ encore un *Martyrologe d'Agaune et d'Abondance* (sous S. Ambroise), et deux anciens codices (sous Paul II) : *vetus codex Annalium et alius vetus Instrumentorum*. Ce *codex Instrumentorum* est un Cartulaire, le *codex Annalium* est peut-être la Série de 616, car, après avoir dit que Miles porte *Leoninum*, il ajoute : « *sed Catalogus [A B] et antiquus codex [Annalium ?] habent Leontium qui gubernacula tenuit Eccliae Agaun. Annis quinque mensibus quinque diebus quatuor, qui spiritum Deo reddidit vice-sima secunda Octobris...* »

Il est regrettable que les Notes de Miles soient aujourd'hui introuvables, car la chronologie de Quartéry vient de Miles, comme il le dit à l'article de l'abbé Martin : « *Haec solum reperio in Annotatis Jois Militis Rexisse Eccliam Agaunensem Annis Duobus mensibus undecim et obdormisse in Domino tertio Idus Martii* ».

(1) Quartéry le nomme : *Martyroli Auiti Monasterij Agaun. & Abundantium*. Ce *martyrologe* doit être plus exactement un *nécrologe*. C'est en effet le sentiment d'Aubert qui traduit (p. 44) : « Amédée III... réclame l'inscription de son père Humbert II au *nécrologe d'Agaune* », en 1143, ce que l'acte dit : ... *petierunt ut... anniversarius dies praedicti Umberti in Agaunensi martyrologio scriberetur* (Aubert, p. 217). M. Bourban, (*La Tour de St-Maurice, Nuovo Bollettino di Archeologia cristiana*, 1916, p. 117) parle d'un « ancien *obituaire* de l'église des Martyrs, aujourd'hui perdu ou détruit dans un incendie, sur lequel a travaillé un érudit du XVII^e siècle, auteur d'un travail existant aux archives *De altaribus in alma Ecclesia Sti Mauricii Agaunensis olim existentibus*. Cet érudit est probablement Jodoc Quartéry, Abbé de St-Maurice » ; p. 154, M. Bourban est catégorique dans l'attribution de ce travail à Jodoc de Quartéry.

Faute du MS. de Miles, nous devons nous en tenir à celui de Quartéry. Or, la Nomenclature de Quartéry et la Série de Chifflet sont concordantes, comme il ressort du tableau suivant :

Quartéry

(Miles; Aubert ⁽¹⁾)

<i>S. Hymnemonus</i>	<i>III nonas januarii</i>	<i>mensibus VII</i>
<i>S. Ambrosius</i>	<i>III nonas novembris</i>	<i>post assumptam quinquennialem administrationem = U^o anno.</i>
<i>S. Achivius</i> ²	<i>IIII kalendas aprilis</i>	<i>annis XI mensibus IIII</i>
<i>S. Tranquillus</i>	<i>primo idus decembris</i>	<i>annis III</i>
<i>S. Venerandus</i>	<i>nonas decembris</i>	<i>UI^o anno</i>
<i>S. Paulus</i> ²	<i>UI idus novembris</i>	<i>XVIII^o anno</i>
<i>S. Placidus</i>	<i>III nonas martii</i>	<i>annis X mensibus U</i>
<i>S. Eutropius</i> ²	<i>III kalendas octobris</i>	<i>menses III dies XIII</i>
<i>S. Paulus</i>	<i>idibus maii</i>	<i>annis III mensibus III</i>
<i>S. Martinus</i>	<i>III idus martii</i>	<i>annis II mensibus XI</i>
<i>S. Ambrosius</i>	<i>idibus octobris</i>	<i>annis XXX mensibus XI diebus XI</i>
<i>Divus Leontius</i>	<i>die vicesima secunda octobris</i>	<i>annis U mensibus U diebus III</i>

² Quelqu'un a corrigé dans le manuscrit de Quartéry les données suivantes :

S. Achivius.....erravit. Sic : *annis III mensibus XI*

S. Paulus I.....le mot *decimo* a été biffé.

S. Eutropius.....*annos III dies XIII*.

Le correcteur se trompe.

(1) Aubert a édité assez mal ces données chronologiques : *S. Hymnemonus* et *S. Ambroise* n'ont, d'après lui, pas d'indication de durée dans Quartéry.

Achive n'a aucun renseignement chronologique.

Placide règne près de 11 ans, sans préciser davantage.

Eutrope meurt le 3 des calendes de septembre (on sait que le 3 des calendes d'octobre tombe le 29 septembre, d'où la dis-traction d'Aubert), après 3½ mois.

Paul règne 4½ ans, *Martin* 3 ans, *Ambroise* près de 21 ans, et *Léonce* 5½ ans.

Chifflet

(Smedt ; Krusch)

<i>S. Hymnemosus</i>	<i>III nonas ianuaris</i>	<i>menses UII</i>
<i>S. Ambrosius</i>	<i>IIII nonas novembres</i>	<i>annos U</i>
<i>S. Achivus</i>	<i>IIII calendas apriles</i>	<i>annos II menses IIII</i>
<i>S. Tranquillus</i>	<i>pridie idus decembres</i>	<i>annos III menses UI</i>
<i>S. Venerandus</i>	<i>nonis octobris</i>	<i>annos XIII</i>
<i>S. Paulus</i>	<i>UI idus novembres</i>	<i>annos XUIII</i>
<i>S. Placidianus</i>	<i>III nonas martias</i>	<i>annos X menses U</i>
<i>S. Eutropius</i>	<i>XIII calendas octobris</i>	<i>menses III dies</i> <i>XUIII</i>
<i>S. Paulus</i>	<i>idibus maii</i>	<i>annos VIII menses</i> <i>IIII dies XXIII</i>
— <i>Martinus</i>	<i>III idus martii</i>	<i>annos II menses XI</i>
<i>S. Ambrosius</i>	<i>idibus octobris</i>	<i>annos XXX menses</i> <i>II dies II</i>
<i>Domnus Leontius</i>	<i>UI calendas aprilis</i>	<i>annos U menses U</i> <i>dies LUI</i>

De la comparaison des deux textes, il ressort que Quartéry et Chifflet représentent une même tradition. Les divergences qu'on rencontre entre eux s'expliquent aisément. Le document utilisé par Miles (que copia ensuite Quartéry) pouvait être détérioré, difficile à lire. Les *cinq* devaient être représentés par des U, et, comme cela est arrivé souvent, ⁽¹⁾, pour peu que le bas fût un peu effacé, les uns lisaient U et d'autres II. Le MS. pouvait encore être plié et usé dans les plis, de sorte que Miles-Quartéry n'a pas toujours pu lire la lettre initiale des nombres, ni, pour Eutrope, la dernière lettre au bord du document.

Miles-Quartéry

Chifflet

<i>Achivus</i>	<i>annis XI</i>	<i>annos II</i>
<i>Venerandus</i>	» <i>UI</i>	» <i>XIII</i>
<i>Eutropius</i>	<i>III calendas</i> <i>dies XIII</i>	<i>XIII calendas</i> <i>dies XUIII</i>
<i>Paulus</i>	<i>annis IIII</i>	<i>annos UIII</i>
<i>Ambrosius</i>	<i>mensibus XI</i> <i>diebus XI</i>	<i>menses UI</i> <i>dies II</i>
<i>Leontius</i>	» <i>IIII</i>	» <i>UIII</i>

(1) Aubert, p. 215, cite l'acte de restitution de Rodolfe III à l'Abbaye. L'original, conservé, scellé, porte « sans doute possible » MXUII ; plusieurs auteurs ont lu cependant MXIII.

De plus, Quartéry (ou déjà Miles) a omis les mois de Tranquille et les jours de Paul II.

Nous croyons donc que Chifflet a mieux copié son modèle que Quartéry ; aussi préférons-nous le suivre pour la date de déposition de Léonce, qui concorde avec la durée de son règne ⁽¹⁾.

Arrêtons-nous un instant aux dates de Tranquille et de Vénérand. Il y a confusion entre octobre et décembre, erreur facile, car notre X^e mois actuel est octobre, tandis que le X^{bis} des anciens est décembre ⁽²⁾. Vénérand a régné un nombre exact d'années, sans complication de mois ; son successeur, Paul I, a régné aussi un nombre exact d'années et est mort le 8 novembre ; Vénérand, d'après Chifflet est mort le 7 octobre ; Tranquille a donc dû mourir le 14 octobre ; *pridie idus octobres*, et non pas *decembres* ; il a d'ailleurs régné 3 ans et 6 mois et son prédécesseur était mort *III calendas apriles*. Quartéry s'était probablement aperçu de la difficulté et pensa peut-être la résoudre en corrigeant *octobris* de Vénérand en *decembres* ⁽³⁾ ; nous croirions au contraire qu'il faut maintenir *octobris* à Vénérand et corriger *decembres* de Tranquille en *octobres*, mais l'épithaphe de Tranquille porte bien : *Obiit pridie Idus Decembris*. Ainsi donc *adhuc sub indice lis est...* Ou plutôt nous pensons qu'il ne faut pas demander à la Série plus qu'elle ne veut dire : seules ses indications complètes, en années, mois et jours prétendent à l'exactitude, — les autres ne sont qu'approximatives. Nous laisserons décembre à Tranquille et octobre à Vénérand.

Malgré ses fautes, la copie de Quartéry est précieuse, parce qu'elle appuie la copie de Chifflet en représentant la même tradition et par une voie indépendante. Réciproquement, la copie de Chifflet fournit une preuve nouvelle que Quartéry a su se documenter, bien qu'il n'ait

(1) Quartéry avait sans doute dans l'oreille le mot octobre, à la suite de la date qui précède immédiatement.

(2) Sous la prélatrice de l'Abbé Schinner, on trouve un exemple de cette confusion : le même acte est daté du 29 octobre 1782 chez Mülinen et du 29 décembre 1782 chez Aubert.

(3) Quartéry (ou Miles) a mal lu *pridie idus*, dont il a fait *primo idus*.

pas évit  toute erreur. Si les notes de Miles se retrouvaient, elles nous apporteraient un t moignage d'un si cle ant rieur   celui de Chifflet.

Le MS. de Quart ry porte en marge les r ductions des jours d'obit :

Hymnemonus	3 janvier	Placidus	5 mars
Ambrosius	2 novembre	Eutropius	29 septemb.
Archivius	29 mars	Paulus II	15 mai
Tranquillus	13 d�cemb.	Martinus	13 mars
Venerandus	5 d�cemb.	Ambrosius	15 octobre
Paulus I	8 novemb.	Leontius	22 octobre

Ces r ductions correspondent aux dates latines de Quart ry.

Aubert ⁽¹⁾, se disant fond  sur les donn es de la Nomenclature, a propos  les dates de mort suivantes :

Ymnemodus	517	Placide	554
Ambroise	523	Eutrope	- 554 (555 au plus tard)
Acivus	527	Paul II	558
Tranquillinus	530	Martin I	561
Venerandus	536	Ambroise II	582
Paulus I	544	L�once	587

Nous ne citons ces dates que pour m moire : elles sont fausses, en cumulant les erreurs de Quart ry et celles d'Aubert.

Chifflet a laiss  une autre chronologie des ann es ; Krusch l'a adopt e en la compl tant par les indications des jours :

Hymnemodus,	d'apr�s son �pitaphe,	est †	516, 3 janvier.
Ambrosius	520, 2 novemb.	Eutropius	568, 19 septem.
Achivus	523, 29 mars	Paulus II	577, 45 mai
Tranquillus	526, 12 d�cem.	Martinus	580, 13 mars
Venerandus	539, 7 octobre	Ambrosius II	610, 15 octobre
Paulus I	557, 8 novemb.	Leontius	616, 27 mars
Placidianus	568, 5 mars		

M. Krusch remarque que ce Catalogue indique les jours des d positions et les dur es des r gnes jusqu'au

(1) P. 22.

début du VII^e siècle avec tant de soin, *ut certe pro documento praetiosissimo aetimandus esset, si re vera esset antiquus*⁽¹⁾. Mais le célèbre critique assure que « l'autorité de ce document est débilitée » :

1^o parce qu'il indique en premier comme abbé Hymnémode, qui n'a jamais existé selon lui,

2^o parce qu'il indique la mort en 616 de Léonce qui n'a pas pu parvenir à cette année.

En voici l'unique raison avancée par M. Krusch : La chronique de 830 nous apprend que Secundinus et Florentius ont reçu de Clotaire II des privilèges : il faudrait donc que 3 Abbés se soient succédé en 13 ans, de 616 à 629 (mort de Clotaire). D'autre part, la Chronique de Frédégaire, IV, 44. rapporte qu'en 616/617 Clotaire a confirmé les privilèges des Burgondes : il serait donc vraisemblable qu'il eût en même temps donné pour l'Abbaye le privilège cité au nom de Secundinus, comme l'a pensé Arndt. Ainsi, en 616, l'Abbé d'Agaune ne serait ni Leontius, ni Jocundinus, mais leur successeur Secundinus. Peut-être l'auteur du Catalogue, s'apercevant de son erreur, a-t-il arrêté là son travail pour ce motif...

Tel est le château de cartes élevé par un critique en face du Catalogue de 616. L'indication donnée par la Chronique de Frédégaire qu'en 616/617 Clotaire II renouvela les privilèges des Burgondes, est à retenir, car elle est du compilateur A, Genevois d'origine, habitant Luxeuil, contemporain des faits qu'il raconte. Mais rien n'indique qu'il y s'agisse d'Agaune : il est possible que Clotaire II ait confirmé en même temps les privilèges de l'Abbaye et ceux du Royaume, mais rien, absolument rien, non seulement n'exige, mais même ne postule que ces privilèges aient été confirmés ensemble. D'ailleurs, deux Abbés d'Agaune ont reçu des diplômes de Clotaire II : il faut bien admettre que ces derniers étaient distincts ; encore une fois, rien ne demande que l'un ou l'autre de ces deux Abbés ait bénéficié de la faveur du prince en même temps que le Royaume. Si cependant l'on désirait que Secundinus ait obtenu son privilège en cette circonstance, il ne s'en suivrait rien contre Leontius, car celui-ci meurt déjà le 27 mars 616. Clotaire II a confirmé les

(1) *Op. cit.*, p. 174.

privilèges des Burgondes en 616/617. Secundinus, s'il est le même que Jocundinus, est le successeur immédiat de Leontius ; s'il en est différent, rien ne demande d'attribuer à Jocundinus un règne prolongé : les Papes qui n'ont régné que quelques jours ou quelques semaines sont bien connus, citons un autre cas : en 1907, il y eut 3 Archevêques de Chambéry : Mgr Hautin qui est remplacé le 15 juin par Mgr de Pélacot, lequel meurt le 5 août déjà, et est remplacé à son tour par Mgr Dubillard, Rien ne s'oppose donc à cette date : Léonce, † 27 mars 616.

D'autre part, les 4 premiers Abbés de la Série nous sont bien connus :

- a) par la Charte de 515, qui, comme on l'a dit, contient :
- 1° un Récit du Concile d'Agave tenu le 30 avril 515, rédigé avant le 3 janvier 516.
 - 2° un Diplôme royal de S. Sigismond, signé à Véroliez le 15 mai 515.
- b) par la Vita Abbatum Agaunensium qui donne :
- 3° la Vie des Abbés Hymnémode, Ambroise et Achive, « œuvre loyale d'un contemporain ».
 - 4° l'épithaphe de Tranquille
 - 5° les épithapes d'Hymnémode, d'Ambrosius et d'Achive.

Mgr Besson a démontré la valeur des textes groupés sous la lettre *b* ; M. Maxime Reymond celle des textes groupés sous la lettre *a* ; M. Bourban a retrouvé dans les fouilles un fragment de l'épithaphe d'Hymnémode. Mgr Besson a noté aussi le parfait accord de tous ces textes entre eux ⁽¹⁾.

Quant au 5^{me} abbé, Vénérand, la Passion de S. Sigismond, écrite à la fin du VII^e siècle ou au début du

(1) M. A., pp. 123, 153.

suivant, cite cet Abbé 3 ans après la mort de S. Sigismond, c'est-à-dire en 527. Nous n'avons pas à expliquer maintenant ce texte : il nous suffit de constater avec le P. Smedt que Vénérand, dans la Série, est bien Abbé en 527 : « *Nunc igitur, ni fallor, jam nemini dubium erit, quin laudato Passionis S. Sigismundi loco hic abbas significetur.* »

De 539 à 616 le Catalogue mentionne 7 Abbés. Nous manquons de renseignements sur eux, mais il ne peut y avoir aucune raison de les rejeter, puisque le Catalogue s'est trouvé très exact aux 5 confrontations possibles. Quelques auteurs ont voulu ajouter d'autres noms : rien n'autorise leurs prétentions, comme nous le verrons pour chacune en son temps.

Le Catalogue se termine en 616 avec *Domnus Leontius Abbas*, le seul qui ait le titre *Domnus* ⁽¹⁾. « *Proinde, déclare le P. de Smedt, haud absurde eodem illo anno vel paulo post exarata fuisse Series supponitur.* »

Il est probable cependant que ce Catalogue reproduit des documents plus anciens encore. En effet, ses données chronologiques ne sont pas uniformes. Les unes doivent être très exactes, puisqu'elles indiquent les années, les mois et les jours ; d'autres se contentent des mois, d'autres même des années, en chiffre rond. L'écrivain a donc sous les yeux des documents divers d'où il tire ses indications : il n'en est pas l'inventeur, car alors il aurait une manière unique, ce qui serait logique : « Les faussaires ne sont-ils pas souvent ceux qui se prétendent le mieux informés ? » ⁽²⁾ Si nous avions un faussaire, il donnerait la durée très précise de chaque règne.

Le 2^{me} Catalogue.

Nous venons de voir que la Nomenclature de Quartéry comme la Série de Chifflet reproduit le Catalogue de 616.

(1) Quartéry a pris *Dnus* pour *Divus*. Il est intéressant de noter que chez cet auteur aussi, Léonce est seul à porter ce titre, — tous ses prédécesseurs étaient *Sancti*.

(2) M. A., p. 176.

Aubert a remarqué que la Nomenclature de Quartéry est pareille à la Chronique du IX^e siècle ⁽¹⁾.

Plus exactement, nous disons que le Catalogue inclus dans cette Chronique, est semblable au Catalogue de 616.

Mais nous avons des raisons pour croire que le Catalogue du IX^e siècle n'a pas été rédigé de toutes pièces alors, et qu'il continue plutôt un précédent Catalogue dressé vers 660/670.

Voici donc les deux Catalogues du VII^e siècle.

616	660/670
S. Hymnemosus <i>primus abbas</i>	S. Ymnemosus <i>primus abbas</i>
S. Ambrosius	S. Ambrosius
S. Achivus	— Acivus
S. Tranquillus	S. Tranquillus
S. Venerandus	— Venerandus
S. Paulus	S. Paulus
S. Placidianus	— Placidus
S. Eutropius	— Eutropus
S. Paulus	— Paulus
— Martinus	— Martynus
S. Ambrosius	— Ambrosius
D. Leontius	— Leontius
	— Jocundinus
	S. Secundinus tempore Domni Chlodarii
	— Florentius tempore su- pra scripti Chlodarii
	— Siagrius...

Le Catalogue de 660/670 est moins prodigue de *Sanctus* que le Catalogue de 616. C'est une bonne note pour lui. Il est probable d'ailleurs que les sigles de *Sanctus* n'appartiennent pas au rédacteur primitif de 616, mais sont le fait d'un copiste carolingien. On peut remarquer que Martin n'est appelé saint dans aucun Catalogue ancien, mais bien dans la Nomenclature,

Les 4 noms nouveaux ne peuvent être contrôlés par

(1) Cette remarque n'est pas très exacte, car la Nomenclature ajoute Goamond, Fulrad, Benoît, peut-être Amé, au Catalogue de 830.

d'autres documents, si ce n'est le dernier qu'on retrouve dans la Bulle d'Eugène I du MS. A.

Les deux synchronismes royaux sont exacts :

Léonce, † 616.

Secundinus et Florentius, contemporains de Clotaire II, roi de Bourgogne à partir de 613 seulement, † 629.

Siagrius, contemporain d'Eugène I, 654-657, et de Clovis II, roi de Bourgogne et de Neustrie 638- † 656.

De 616 à 629 il y aurait donc eu un total de 3 Abbés. Cela n'a rien d'in vraisemblable ; il suffit d'ailleurs que Florentius ait commencé son règne avant 629, et Jocundinus et Secundinus peuvent se partager les 12 ans de 616 à 628...

D'ailleurs les 2 noms ont assez de ressemblance pour qu'on puisse se demander, si peut-être il ne s'agit pas d'un seul personnage ⁽¹⁾ ; nous n'en savons rien cependant.

Le 3^{me} Catalogue.

Nous avons vu que l'écrivain de 660/670 avait cité au début de son Résumé, sans s'y arrêter, un privilège du pape Eugène I. Un copiste carolingien est revenu sur ce privilège en lui donnant quelques détails, vers la fin du Résumé et dans le Catalogue. En ce dernier endroit, l'interpolation paraît indiscutable, car, à lire le texte, on a :

1° privilège d'Eugène I.

2° » de Clovis II.

3° de nouveau le privilège d'Eugène I.

Or, les détails donnés aux *deux* endroits où il est question du privilège d'Eugène I, concordent exactement avec

(1) Une faute de ce genre ne vicie pas tout un document ; Mgr Duchesne va même jusqu'à dire, en comparant quatre Catalogues épiscopaux de Poitiers que « quelques omissions ou redoublements sont à mettre au compte des accidents de transcription. Abstraction faite de ces divergences fort menues, nous avons ici un document historique important, qui nous représente la tradition admise au XII^e siècle dans l'Eglise de Poitiers » ; *Fastes*, t. II, p. 79 ; *Revue des Quest. histor.*, 1^{er} avril 1927, P. 259.

la Bulle du MS. A, Bulle unique, et donc privilège *unique...*

Après cette interpolation vient un Sanctus Rocolenus abba. Il est seul à porter le titre *d'abba* en entier et le qualificatif de *sanctus*. On le dit contemporain d'un roi Thierry, qui est Thierry III, roi de 673 à 691. Florentius, en effet, n'a pas dû commencer son règne longtemps avant 629 ; Siagrius était abbé en 655 ; rien n'empêche que son successeur ait régné vers 680.

Après Rocolenus les Catalogues A et B mentionnent :

A	B
Raggio ab.	Raggio abba
Aygulfus ab.	Aigulfus abba
Ermenbertus abb.	Ermenbertus ab.
Agobertus ab. tempore Dagoberti	Agobertus... etc.
Ludulfus ab. » Chilperici	Ludulfus abba
Ayroindus ab.	Ayroindus abb.
Protadius ab.	Protadius ab.
Nortbertus dux	Norbertus dux et abba
Laifinus ab.	Laifinus abba
Berthelanus ab. temp. Domni Chilperici	Berthelaus ab.
Ayrastus ab.	Airastus abba
Vuilicharius ab.	Vuillicarius abb.
Dom. Abteus eps. et ab. tempore domni Karoli imperatoris	Domnus Alteus eps. et abba
Domnus Adalongus eps. et ab.	Domnus Adalongus eps. et abba
Heyminus eps. et ab. novissime electus.	Domn. Heyminus eps. et abba.

Les deux premiers synchronismes royaux sont acceptables. Dagobert III a régné de 711 à 715 et Chilpéric II de 715 à 720. Le troisième, par contre, fait difficulté. On ne peut guère admettre qu'en 5 ans, 715-720, il y ait eu place pour 6 Abbés !... Il est très probable qu'il ne s'agit pas du même prince dans les deux cas ; plus haut, dans une circonstance analogue, le Catalogue indiquait clairement qu'il parlait d'un seul Clotaire : *supra scripti Chlodarii* ; ici, aucun rappel de ce genre. De plus, le roi cité avec Berthelanus ou Berthelaus paraît encore assez récent : *Domni Chilperici*, tandis que le roi du temps de Ludulfus est plus éloigné : *Chilperici*. Il semble donc

qu'au lieu de Chilpéric, il faille entendre ⁽¹⁾ Childéric, Childéric III, roi de 742 à 752. La confusion de ces deux noms est très facile.

Cette solution se confirme si l'on s'arrête un instant à Nortbertus ou Norbertus *dux*. Les historiens sont unanimes à le regarder comme l'une des créatures de Charles Martel, que ce puissant maire du palais installa dans nombre d'évêchés et d'abbayes. On peut donc le placer entre 730 et 740.

Raggio n'est pas un inconnu. Le biographe de St. Priest, évêque de Clermont, raconte que, aussitôt après l'assassinat de ce Pontife, le 25 janvier 676, un de ses amis, l'abbé Godon, se réfugia à St-Maurice où il fut en relation avec un moine du nom de Raggio. C'est sans doute notre abbé qui, d'après notre Catalogue, peut avoir commencé de régner vers 680/690 ⁽²⁾.

La preuve semble ainsi faite que nous avons ce que Mgr Duchesne appelle « un bon Catalogue ».

Les 4 derniers Abbés ont plusieurs attestations, comme nous le verrons. D'autre part — nous le verrons aussi pour chaque cas —, aucun nom ne manque à notre Catalogue. Le Catalogue est donc une œuvre sérieuse qui mérite bien la confiance que lui ont accordée tous les historiens, spécialement M^{sr} Besson et M. Maxime Raymond qui s'y rapportent souvent, Mgr Duchesne qui adopte dans son Catalogue des évêques de Sion Altheus, Adalongus et Heyminius sur la seule autorité de notre Catalogue, comme il le déclare, et même les très critiques D^r Krusch ⁽³⁾ et Dom Leclercq ⁽⁴⁾.

Les 3 derniers noms, tous accompagnés des titres de *Domnus* (A l'omet pour Heyminius, mais B le lui donne : simple omission de copiste) *episcopus et abba*, donnent à penser que ces 3 noms ont été écrits ensemble, peu après l'élection d'Heyminius qui est dit *novissime electus*, c'est-à-dire vers 830. Le chiffre XXX qui indique qu'Alteus est le 30^{me} Abbé, est écrit, soit dans A, soit

(1) Aubert, p. 27, et Mgr Besson, O. C, p. 95, sont de cet avis.

(2) O. C, p. 95.

(3) M. A., p. 153.

(4) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 855.

dans B, au-dessus de la ligne après coup ⁽¹⁾ ; ne serait-ce pas une preuve de plus que le Catalogue s'arrêtait d'abord là et qu'en l'enrichissant des 3 derniers noms on ne pensa pas au numéro d'ordre avant d'écrire ?

Ce qui précède aura sans doute été fait sous Villicaire, qui gouverne déjà l'abbaye à partir de 753 probablement, et qui, bien qu'évêque, n'est nommé dans le Catalogue que *ab.* comme ses prédécesseurs, et non pas *eps.* et *ab.* comme ses successeurs.

La date des MS. A. et B.

Le Catalogue de 830 nous est parvenu en deux MS., comme on l'a vu.

Nous avons rapporté les minimes différences, purement graphiques ⁽²⁾, qui séparent A de B.

Ajoutons-en une encore :

Vita Abbatum	Séries (Chifflet)	A	B	Nomenclature (Quartéry)
<i>Tranquillus</i>	<i>Tranquillus</i>	<i>Tranquillus</i>	<i>Tranquillinus</i>	<i>Tranquillus</i>

C'est B qui corrige *Tranquillus* en *Tranquillinus*, sans doute pour l'accorder avec *Jocundinus* et *Secundinus* ⁽³⁾. Ses prédécesseurs avaient respecté les noms qu'ils trouvaient, B croit mieux faire en proposant une petite correction. La disparition de *t* dans *Norbertus* (*Nortbertus* dans A) donne à B une allure plus neuve qu'à A.

Voici ce qu'écrit de A l'abbé Gremaud : « L'original même a été conservé ; l'écriture présente tous les caractères de celle du IX^e siècle ; elle est tracée avec beaucoup de netteté et offre un très beau spécimen de minuscule

(1) Bourban : *S. Vultchaire*, 1898, p. 12 ; 2^e éd., 1900, p. 33.

(2) La seule différence de sens est celle-ci :

A : *Nortbertus dux.*

B : *Norbertus dux et abba.*

Aubert, p. 208, donne le texte de B ; p. 27 il écrit, sans dire qu'il y a 2 MS. sur lesquels il chevauche, que la Chronique de 830 « ne donne pas à Norbert le titre d'abbé mais celui de duc ».

(3) Plusieurs, notamment Miles, remarque Quartéry, ont de même remplacé *Leontius* par *Leoninus*. Beck et Furrer parlent aussi de *Florentin* ou *Florentinus* pour *Florentius*.

Caroline ». Quant à B, Gremaud l'appelle « une copie du X^e siècle ou tout au moins des premières années du XI^e »⁽¹⁾.

Aubert est aussi affirmatif : « On doit, dit-il se trouver très favorisé lorsque l'on peut s'appuyer sur un parchemin datant de l'an 840 environ... L'écriture, tracée avec une grande netteté, présente tous les caractères des manuscrits appartenant à l'époque carolingienne, il est impossible de s'y tromper »⁽²⁾. Aubert publie cette Chronique aux pp. 207-208 d'après le MS. B ; pp. 207-209 il donne la Bulle d'Eugène I en disant : « Cette pièce est une copie qui remonte à la fin du X^e ou au commencement du XI^e siècle » ; pp. 212-213 enfin, il transcrit la « Bulle de Léon IV d'après la copie qui est écrite à la suite de la Chronique, copie à peu près contemporaine de la Chronique ». La Bulle d'Eugène est dans A, celle de Léon dans B. Il semble donc qu'Aubert date A de la fin du X^e ou du commencement du XI^e siècle, et B du IX^e siècle. Ce qui serait l'inverse de Gremaud, mais Aubert a peut-être eu une distraction.

M. Maxime Reymond attribue la Bulle de Léon qui est dans B à Léon IX, et date donc B du XI^e siècle, après 1049⁽³⁾. M. Reymond paraît ne pas distinguer A et B.

Enfin M^{gr} Besson donne aux deux MS. A et B un âge moins avancé que l'abbé Gremaud. « L'abbé Gremaud, dit-il, considérerait le MS. (A) comme un original écrit avant 850. C'est bien plutôt une copie. Un simple coup d'œil jeté sur cette écriture, déjà passablement raide et anguleuse, nous oblige à en abaisser la date jusqu'au début du XI^e siècle Une autre recension (B) paraît être du XI^e ou du XII^e » (4).

Conclusions

- 1) Nous aboutissons donc à admettre :
un premier Catalogue certain de 12 Abbés, dressé en 616 ;

(1) M. F., t. IV, p. 344.

(2) P. 20.

(3) *Charte*, p. 11, n. 9 ; p. 30, n. 92 ; p. 43, n. 130.

(4) *Antiquités du Valais*, p. 61 ; p. 60, photographie d'une partie de A.

un second Catalogue probable, concordant pour les 12 premiers noms, avec le précédent, mais plus riche de 4 noms, établi vers 660/670 ;
vers 760 ce Catalogue est continué jusqu'au 29^e Abbé compris ;
enfin, vers 830, 3 nouveaux noms lui sont encore ajoutés.

- 2) Du Catalogue de 616 nous avons 2 témoins :
l'apographe de Pierre-François Chifflet, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et
la Nomenclature de Jean VI - Jodoc de Quartéry, aux Archives de l'Abbaye de St-Maurice.
De plus, le Catalogue de 830 concorde exactement avec le Catalogue de 616 pour les 12 premiers noms.
- 3) Le Catalogue de 830 existe en 2 MS. exactement concordants, dont la date divise les érudits.

M. Maxime Reymond attribue une copie corrigée de la Charte de 515, à un scribe de l'Abbaye, travaillant vers 830, et qui aimait à « mettre au point » ses textes par quelques retouches, et aussi en unissant des documents jusqu'alors séparés, comme le Récit du Concile du 30 avril 515, et le Diplôme de Sigismond du 15 mai 515.

C'est peut-être le même qui acheva le Catalogue des Abbés en le retouchant et le complétant ⁽¹⁾. Nous devons probablement au même la succession des 3 pièces de A :

le Résumé du Récit de 515, auquel il ajoute les dernières lignes qui sentent le style renaissant carolingien ;

le Catalogue ;

la Bulle d'Eugène I.

..Le MS. B contient une autre Bulle, d'un Léon ⁽²⁾, et a mis le Résumé en relation avec cette Bulle. Mais son Catalogue n'est pas modifié.

Ainsi la « Chronique de 830 » n'est pas l'œuvre d'un seul auteur, la composant en entier, d'un seul coup, vers 830. Elle est bien plutôt la mise ensemble de plusieurs

(1) M. Reymond ne craint pas d'affirmer que notre scribe « avait certainement sous les yeux des diplômes et des textes mérovingiens », *Charte*, pp. 15 et 38.

(2) Nous n'avons pas à discuter ici les deux Bulles mentionnées; nous en dirons d'ailleurs quelques mots à leur date.

pièces antérieures. Sans doute le copiste qui fit ce travail y mit quelque chose de lui, mais ses retouches — la filiation erronée de Clovis II dans le Résumé, la mention précisée dans le Résumé et dans le Catalogue A de la Bulle d'Eugène I — sont reconnaissables.

Que cette Chronique ne soit pas l'œuvre d'un homme et d'un temps, c'est aussi ce que pense Mgr Besson, quand il écrit que la Chronique a été « achevée au IX^e siècle » ⁽¹⁾. C'est aussi ce qui fait sa valeur.

Documents

I

Chronologica Series

primorum duodecim Abbatum Agaunensium

(Codex Bruxellensis 8. 287 a)

AA.SS. Nov., t. I, p. 557 ; M.G.H., Script. rer. merov., t. III, p. 183.

III. Nonas Ianuarias depositio sancti Hymnemodi primi abbatis Acauno, qui egit abbatiae menses VII.

III. Nonas Novembres depositio sancti Ambrosii ⁽²⁾, qui egit abb. annos V.

III. Kal. April. depositio sancti Achivi, qui egit abb. II annos et menses quatuor.

Prid. Idus Decembres depositio est sancti Tranquilli, qui egit abb. III annos et menses VI.

Nonis Octobris depositio est sancti Venerandi, qui egit abb. annos XIII.

VI. Idus Novembris depositio est sancti Pauli abbatis, qui egit abbatiae annos XVIII.

III. Nonas Martias depositio sancti Placidiani abbatis, qui obtenuit abbatiam annos X, menses V.

XIII. Kal. Octobris depositio sancti Eutropii abbatis, qui egit abbatiae tres menses et dies XVIII.

Idibus Maii depositio sancti Pauli abbatis, qui egit abb. annos VIII et menses III et dies XXIII.

(1) M. A., p. 92.

(2) Correction de Chifflet ; il avait d'abord écrit : Ambrosii.

III. Idus Martii depositio est Martini abbatis, qui prae-
fuit in abbatia annos II et menses XI.

Idibus Octobris depositio est sancti Ambrosi abbatis,
qui egit abbatiae annos XXX, mensis VI et dies II.

VI. Kal. Aprilis obiit dominus Leontius abbas, qui egit
abbatiae annos V et menses V et dies VIII.

II

Nomen Clatura Abbatum

Coenobii S. Mauritii Agaunensis

(Archiv. Abbat.)

De Sancto Hymnemondo — obdormiuit in Dno, tertio
nonas Januarii, cum praefuisset mensibus septem.

De Sancto Ambrosio — beato fine post assumptam
quinquennialem Abbatiae administrationem in Dno re-
quieuit quarto nonas Nouembris.

De Sancto Archiuio — immutatio fuit quarto Calendas
Aprilis cum praeluxisset et praefuisset Coenobio Aga-
nensi Annis undecim mensibus quatuor.

De Sancto Tranquillo — Sedit Annis tribus obiit
primo Idus decembris.

De Sancto Venerando — ad caelestem patriam aduo-
catur Diuus Venerandus Nonas Decemforis sexto sui
praesulatus Anno.

De Sancto Paulo — sexto Idus Nouembris Decimo
octauo ordinationis suae Anno in Abbatem.

De Sancto Placido — praefuit Eccliae Agaunensi Annis
decem mensibus quinq. obiit tertio nonas Martij.

De Sancto Eutropio — egerit in Abbatia menses 3 dies
14 et inter Coelites Colitur tertio kal. Octobr.

De Sancto Paulo — floruit dn Abbatia Annis quatuor
mensibus totidem eius Anniuersaria dies recolitur Idib.
Maij.

De Sancto Martino — Haec solum reperio in Annotatis
Jois Militis Rexisse Eccliam Agaunensem Annis Duobus
mensibus vndecim et obdormiuisse in Domino tertio Idus
Martij.

De Sancto Ambrosio — Luxit Eccliae Agaunensi Annis
viginti mensibus vndecim diebusq. totidem et migravit
ad Dominum Idib. octobris.

De Diuo Leontio — Gubernacula tenuit Eccliae Agaun.
Annis quinq. mensibus quinq. dieb. quatuor qui spm. Deo
reddidit vicesima secunda Octobris.

III

A

(Archiv. Abbat.)

Memor. Frib., t. IV, pp. 346-347

Institutio sci sigisniundi regis. Electio sci ymnemodi
primi abbatis monasterii agaunensiu. I ordo monachoru
sub regula degentium & officiu psallendi die ac nocte
supplentiu. Scds eligitur scs [ambrosius abba. III aciuus
abb. III scs tranquillus abb. V Venerandus abb. VI scs
paulus abb. VII placidus abb. VIII eutropus abb. VIII
paulus abb. X. martynus abb. XI ambrosius abb. XII
leontius ab.] XIII iocundinus abb. XIII scs secundinus
abb. Tempore domni chlodarii regis priuilegiu accepit.
ut non inmutetur consuetudo monachoru firmavit & no-
tarius. XV florentius abb. [Temp supra scripti chlodarii
regis priuilegiu accepit. ut in nullo inmutetur ia dicta
institutio. nec abbas ibidem aliunde constitutatur nisi ex
ipsis que frs que elegerint firmavit rex] & notarius.
XVI siagrius abb. Priuilegiu a sco eugenio papa romano
accepit. ut n inmutet^r. sed firma sit institutio sci sigis-
mundi regis. & abbate non mitant^r nisi de ipsos que frs
elegerint. Nec. aliquis [missa celebrare ibide psumat nisi
fuerit rogatus a fratribus. Et accepit priuilegiu tempe
chlodouei regis, firmavit eugenius papa & XII epi ex
urbe roma. XVII Scs rocolenus abba. Tempore theu
[derici regis accepit priuilegiu. ut n mutetur consuetudo
frum. XVIII raggo ab. XVIII aygulfus ab. XX Ermen-
bertus abb. XXI Agobertus ab. Tempe dagoberti regis
accepit priuilegium.] XII ludulfus ab. Tempe chilperici
regis accepit priuilegiu. XXIII Ayroindus ab. XXIII pro-
tadius ab. XXV Nortbertus. dux. XXVI laifinus ab.
XXVII Berthelanis ab. Tempe domni chilperici [regis
accepit priuilegiu. XXVIII Ayrastus ab. XXVIII vui-
licharius ab. Dom abteus eps & ab. Tempe domni karoli
imper accepit priuilegiu. XXXI domnus adalongus eps
& ab. XXXII heyminus eps] & ab. & ipse nouissime a
fratribus est electus.

22° : X a été ajouté dans la marge devant XII.

30° : XXX a été noté en petit, après coup, au-dessus de la
ligne.

IV

(Archiv. Abbat.)

Aubert : Trésor, p. 208.

Institutio sci sigismundi regis. Electio sci ym [..emodi primi abbatis monasterii agaunensiu ul ordo monachoru sub regula degentiu & officiu psallentiu die ac nocte supplementiu. secundus eligit^r scs Ambrosius abba. III.] Acius abba. IIII ss tranquillinus abba. V. scs Uenerandus abba. VI scs Paulus ab. VII. Placidus. ab. VIII. Eutropus abba. VIII. paulus ab. X. Martinus. abba. XI Ambrosius abb. [XII. Leontius ab. XIII Iocundin^s ab. XIII. scs secundinus. Ab. Tepr domni chlotarii regis accepit priuilegiu. ut non inmutetur consuetudo monachoru firmavit & notarius. XV.] Florentius ab. Tempr. suprascripti chlotarii regis priuilegium accepit. ut in nullo inmutetur iam dicta institutio. Nec abbas ibide aliunde constituatur ⁽¹⁾ ex ipsis que frs que elegerint firmavit rex. & notarius. XVI. Siagrius abba. priuilegium a sco eugenio papa romano accepit ut non inmutetur. sed firmant institutio sci sigismundi & abbate non mitant nisi] de ipsis que frs elegerint. Neq. aliquis missam celebrare ibide praesumat nisi fuerit rogatus a fratribus. Et accepit priuilegium. Tempore chlodouei regis firmavit eugenius pap [& XII ep. ex urbe roma. XVII. Scs rocolenus. ⁽²⁾ uderici regis accepit pri ⁽³⁾ uilegium ut non inmutetur consuetudo firm. XVIII. Rago abba. XVIII. Aigulfus] abba. XX. Ermenbertus ab. Agobertus. ⁽²⁾ dagoberti regis accepit priuilegiu. XXII Ludulfus abba. Tepr. chilpirici regis accepit priuilegium. XXIII. Ayroindus abb. [XXIII. Protadius ab. XXV. Nobertus dux & abba. XXVI Laifinus abba. XXVII Berthelaus ab. Tepr domni chilpirici regis accepit priuilegiu XXVII. Airastus abba. XXVIII Uuillcarius

(1) *nisi* manque.

(2) Une tache a effacé le texte.

(3) Un petit trou.

abb. Domnus alteus eps & abba. Tempore dommi. Karoli imperatoris accepit priuilegiu. XXXI. Domnus Adalonus eps abba. XXXIJ. Donin^s heyminus eps & abba. & ipse nouissim^e] a fratribus est electus.

21^e et 30^e : les chiffres XXI et XXX ont été écrits après coup, en petit, au-dessus de la ligne.

25^e : un petit r figure au-dessus de o.

28^e et 29^e : sont marqués par erreur, dans le MS : XXVII et XXVIII.

LES PRÉPARATIONS DIVINES

L'étude de toutes les origines est obscure. Celle de l'établissement du christianisme en Valais l'est donc aussi.

D'aucuns, il est vrai, ont voulu désaltérer la curiosité populaire par des légendes : saint Barnabé y aurait porté la parole du Sauveur par le Simplon, saint Pierre par le St-Bernard ⁽¹⁾.

(1) « D'inévitables obscurités enveloppent toutes les recherches relatives aux origines historiques. La rareté des documents contemporains, l'absence de critique dans les âges subséquents, une sorte d'amour-propre généalogique qui transfigure, ou défigure si l'on aime mieux, le berceau des institutions et des peuples, comme celui des familles, telles sont quelques-unes des causes qui concourent à entourer de nuages et d'incertitudes le commencement de toutes choses. » *Bulletin littéraire et bibliograph.*, 1856, p. 146, dans Boccard : *Notes MS.*, t. I, début.

« Dans les siècles passés, chaque église prétendait avoir été fondée ou du temps des Apôtres, ou fort peu après. Alors tous les peuples voulaient tirer leur origine des héros de Troie, et toutes les Eglises, ou des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats. » Baulacre : *Recherches sur les anciens évêques de Genève*, 1749, cité dans Blavignac : *Etudes sur Genève*, t. I, p. 176.

Plusieurs auteurs on fait à notre pays l'honneur d'une première évangélisation par le premier Pape. « Briguet a employé 24 pages à changer cette conjecture en certitude. » (Boccard : *Notes*, M. S. t. I, p. I). La ville de St-Maurice porte pour devise : CHRISTIANA SUM AB ANNO LVIII. Les plus récents défenseurs de l'apostolat de St-Pierre dans nos régions, sont l'abbé Adolphe Blanchet, du diocèse de Lausanne, l'archéologue Blavignac, de Genève, et Mgr Duc, évêque d'Aoste. Ils se disent l'écho des traditions de Verceil, d'Ivrée, d'Aoste, de Sion, de Lausanne et de Genève, traditions qu'ils appuient

Ces récits sont peu fondés. Il suffit de les avoir mentionnés ⁽¹⁾.

On ne peut raisonnablement s'obstiner à vouloir connaître ce que l'état des documents ne permet pas de savoir ⁽²⁾.

Tout d'abord un poète va nous montrer le pays, pour nous aider à le comprendre ⁽³⁾.

De l'Orient à l'Occident, entre deux chaînes de montagnes, lentement, régulièrement s'abaisse et s'élargit une longue vallée.

C'est le Valais.

Ce long corridor rempli de vent et de soleil entre deux murailles droites aux crêtes ébréchées, il mène d'Italie en Gaules. On y accède par deux escaliers : le Simplon et le St-Bernard.

Il a vu passer les Celtes, les Romains, les premiers apôtres, les Barbares, les Sarrasins, les ducs allémanes de Zaehringen et les comtes latins de Savoie, les Suisses et les rois de France, et Bonaparte après César ⁽⁴⁾.

sur l'antiquité et la multiplicité des sanctuaires dédiés au grand Apôtre dans ces diocèses. (M. le chanoine Mayer a relevé de même, dans les Grisons, de nombreux autels dédiés à S. Pierre...) Ils citent aussi S. Epiphane selon qui l'Apôtre Pierre, après avoir établi dans Rome Lin et Clet pour vicaires, alla lui-même de ville en ville. Eusèbe de Césarée, au IV^e siècle, cité par Métaphraste, † 849, dit que Pierre évangélisa personnellement l'Italie et les régions voisines, les Gaules notamment.

(1) G. L. S., p. X ; O. C., p. 14.

(2) M. A., p. 61.

(3) Les routes et les cols ont joué un rôle essentiel chez nous. M. William Martin a excellemment montré l'importance du St-Gothard dans la formation de la Confédération, dans son *Histoire de la Suisse*, 1926. Le chanoine Mayer relève aussi le rôle des passages de la Rhétie dans l'évangélisation des Grisons, *Geschichte des Bist. Chur*, t. I, pp. 34-35. Voir aussi D. H. B. S. *Disentis*, l'importance du Lukmanier dans l'histoire de cette abbaye. Il en est de même pour le Grand-Saint-Bernard.

(4) César. *De Bello Gallico*, l. III, c. I, parle de cette route que les marchands ont coutume de suivre, *iter quo... mercatores ire consuierant*. Cette voie était sûrement fréquentée par les caravanes et les trafiquants dès les temps préhistoriques (Suter et Castella : *Histoire suisse*, § 1, n^o 4). On a trouvé dans le val d'Entremont des objets de l'âge du bronze, plus de 2.000 monnaies romaines, une lance, des ornements, des statuettes en bronze,

Et tous les puissants ont cherché à le conquérir, ce Valais...

Nous sommes ici en marche romaine: à Martigny, si Rome doit être le terme de votre voyage, si vous êtes pèlerin avec la gourde et les coquilles, ou si vous êtes un conquérant dont un mulet porte le casque et la cuirasse, — à Martigny, à Octodure, vous hésitez au carrefour, vous hésitez entre deux routes. L'une, la route du St-Bernard, descend à Aoste, et l'autre, la route du Simplon, mène dans l'Osso-la. Ainsi, vous pouvez suivre à votre guise les traces de Bonaparte ou les pas du cardinal Schinner...

... Le Valais est un pays latin alpestre. Sa civilisation a des origines barbares et religieuses : St-Maurice et son trésor, Valère. Pourtant on marche sur les dalles romaines : par le St-Bernard une route impériale allait d'Aoste à Martigny, pour bifurquer vers la Germanie et vers les Gaulles (1).

Une marche, notre pays le fut pour les Romains. Il en avait les fortes garnisons, il en avait aussi les routes

un ex-voto en forme de main, des inscriptions. Ces ex-voto étaient offerts, les plus anciens au dieu Penn, les autres à Jupiter Pennin. Ainsi, l'une de ces plaquettes porte ce vœu : *Poenino pro itu et reditu C. Julius Primus v. s. l. m.* (*Le Gd-St-Bernard*, brochure postérieure à 1922, p. 19). Les monnaies des Salasses, abondantes dans le nord du Piémont, se trouvent aussi de Martigny à Villeneuve. Des monnaies gauloises proprement dites ont été découvertes en grande abondance sur les deux versants du Gd-St-Bernard ; elles consistent surtout en deniers imités des deniers consulaires romains par les Volces Arécomices, les Voconces et la ligue Eduenne (de Palézieux-Du Pan : *Numismatique de l'Évêché de Sion*, 1909, p. I, n. 3.)

Les marchands étrangers sont souvent suivis de soldats. César prit prétexte d'agrandir la route du Pennin pour occuper le pays. Mais les Valaisans ne se laissèrent pas endormir : *Romanos non solum itinerum causa, sed etiam perpetuae possessionis, culmina Alpium occupare conari, et ea loca finitimae Provinciae adungere, sibi persuasum habebant* (c. II). Galba, lieutenant de César chargé de la campagne, aboutit à un échec et dut se retirer *in Provinciam* (c. VI). « Pour la première fois, une légion reculait jusqu'en terre romaine ». (Ponchont : *César*, p. 99.) Ce n'est que sous Auguste, une quarantaine d'années plus tard, que Rome put venger cet échec et occuper définitivement le Valais.

(1) Gonzague de Reynold : *Cités et pays suisses*, t. I, pp. 249 et sq., 13.

stratégiques. Tout le long de ces routes, autour de ces garnisons, des villes se fondèrent, des villas opulentes s'échelonnèrent.

De sa situation de territoire militaire et de région frontrière, découlent pour notre pays plusieurs conséquences.

L'une fut le développement que semble y avoir pris, d'assez bonne heure, le christianisme. On sait que dans tout l'Empire, la foi chrétienne fut répandue par les légions. Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve des traces de christianisme en Helvétie dès le II^e siècle, que la première persécution ait frappé la légion thébaine en garnison à Agaune, et que les premiers établissements chrétiens aient suivi le cours des routes militaires, dont l'une, par la Rhétie, gagnait la vallée du Rhin qu'elle suivait pour rejoindre à Vindonissa celle qui venait d'Aoste par le Grand-St-Bernard, Martigny, Agaune, Avenches et Soleure ⁽¹⁾.

Cette voie romaine descendue du Grand-St-Bernard à Martigny, bifurquait à Vevey : une branche principale montait par Moudon, Avenches, Soleure, vers Strassbourg et Mayence, l'autre rejoignait à Lausanne la route qui venait du midi des Gaules par Genève et Nyon, et s'en allait en traversant Orbe, Pontarlier, Besançon, jusqu'au pays de Langres et dans le nord. On ouvrit peu à peu des voies secondaires. En même temps, les fleuves et les lacs offraient des moyens de transport plus utilisés que de nos jours : la compagnie des bateliers d'Avenches et celle de Genève étaient puissantes.

Ainsi facilitées, les relations commerciales s'entretenaient, actives. On exportait le miel, la cire, les résines ; notre bétail et le produit de notre industrie laitière étaient déjà recherchés des anciens. Nos forêts fournissaient aux étrangers, non seulement un bois estimé, mais des animaux sauvages dont ils utilisaient la fourrure, ou qu'ils amenaient dans leurs amphithéâtres. L'Italie, en retour, nous apportait ses vins et ses fruits ; la Gaule méridionale, ses objets d'art et de luxe. A Avenches, on a trouvé des dattes et des olives carbonisées, des coquilles d'huîtres, d'autres produits provenant de régions fort lointaines, même de l'Asie ⁽²⁾.

(1) William Martin : *Histoire de la Suisse, Essais sur la formation d'une Confédération d'Etats*, 1926, pp. 13-14.

(2) Par la ville grecque de Marseille, les Gaulois communiquaient avec l'Italie et la Grèce, y portaient des salaisons, des

Les négociants passaient encore chez nous en allant échanger les denrées du Nord et du Midi.

Les soldats romains, parmi lesquels les vieux auteurs et les actes des martyrs nous montrent tant de chrétiens, étaient nombreux chez nous. Lorsque les légionnaires obtenaient leur congé, ils se fixaient souvent dans la région où ils avaient accompli leurs années de service et fusionnaient avec les habitants ⁽¹⁾.

Ainsi nos pères se trouvaient en relations constantes avec des étrangers, hommes d'armes ou de commerce, qui, les uns ou les autres, avaient entendu parler des chrétiens, connaissaient, pratiquaient peut-être leurs doctrines. ⁽²⁾ Parmi les stations disséminées le long des routes importantes de l'Empire, dans le petit monde qui évoluait autour des villas somptueuses des rives du Léman, la religion nouvelle dut avoir de bonne heure des disciples. D'abord rares et isolés, puis réunis en petits groupes, évitant par prudence d'attirer les regards, visités de loin en loin par quelque obscur missionnaire, ces premiers chrétiens n'ont pas laissé dans l'histoire leur souvenir ⁽³⁾.

Dans cette idéale vallée du Rhône, si belle, si grandiose, que les Romains, après avoir vu pourtant beaucoup d'autres fleuves et beaucoup d'autres montagnes, l'avaient

fromages, des pierres précieuses, des bijoux, des vins. (Gagnol : *Histoire du Moyen-Age*, p. 14.) On a retrouvé dans des tombes, à St-Jean-de-Belleville, en Maurienne, des vases à vin d'Italie ornés d'un décor grec, (Léandre Vaillat : *Notre Savoie*, p. 21). Au Ier siècle av. J.-C. le grec Apollodore parle déjà des fromages des Alpes.

(1) Le vétéran Victor, d'Agaune, était sans doute un ancien soldat fixé dans le pays, comme il ressort du contexte : il n'appartient pas à la légion thébaine, il n'est plus sous les armes, *nec legionis eiusdem nec miles, sed iam emeritae militiae*, et c'est tout à fait par hasard qu'il survient au lieu du martyr, *iter agens subito incidisset*.

L'épigraphie nous a révélé l'existence de familles riches et influentes à Agaune.

L'étymologie de nombreuses localités romandes donne aussi à la base des noms géographiques actuels des noms d'hommes romains.

(2) François Guilliman, † 1612, disait déjà : *Vallesianos maturatione per quotidianos Alpium transitus Christum agnovisse*. G. C., 1770, p. 731 ; cf. D. H. B. S., *Guillimann*.

(3) G. L. S., pp. XIV-XV ; O. C., p. 19-21.

nommée la Vallée par excellence, Vallis ⁽¹⁾, une petite ville était appelée à une gloire imprévue.

Au premier siècle de notre ère Agaune fut la grande ville de la vallée, car, dans ses murs, les quatre cités réunies du Valais élevaient en commun des monuments aux empereurs. Resserrée entre le Rhône et l'Alpe, elle ne devait pas se développer beaucoup ⁽²⁾. Son assiette l'avait condamnée à rester une ville incapable de pouvoir jamais prétendre à autre chose qu'à un rôle intellectuel, sans développement économique. Capitale des Nantuates, chef-lieu de la confédération des Quatre-Cités valaisannes, station militaire romaine, cité monastique et épiscopale, résidence royale rodolphiennne, capitale féodale du Vieux Chablais, elle est restée, avec sa physionomie immuable de villes superposées dans les limites de son enceinte inextensible, elle est restée dans le cours des siècles ce qu'elle était à l'époque gallo-romaine, sans faubourgs, sans développement péni- nésien possible, sans forum ouvert à la vie extérieure : ville de tradition, destinée à vivre en hauteur sur son passé sans étendue ⁽³⁾.

Normalement, ce n'est pas par Agaune que le christianisme devait débiter en Valais.

La religion nouvelle avait comme premiers propagateurs des humbles, des travailleurs manuels ; elle ne pouvait rencontrer et recruter ses premiers adeptes que dans ce milieu, le seul qui lui fût accessible et où elle pût trouver la fréquence du contact pour l'échange des idées, le terrain propice des déshérités auxquels elle apportait des espérances inconnues et nouvelles. Son premier rôle social fut la réhabilitation du travail regardé jusque-là comme infamant... Cette ambiance n'existait que dans les faubourgs ou les marchés : c'est par eux que l'évangélisation a commencé... Dans le Sud-Est de la Gaule, d'après l'étude récente, très complète et fortement documentée de M. Georges

(1) O. C, p. 78; *Antiquités du Valais*, p. 6.

(2) O. C, p. 78 ; G. L. S., pp. 3-4 ; M. A., pp. 65-66.

(3) Nous appliquons à peu près à Agaune ce que MM. Tourneur-Aumont et Deloche disent de Poitiers : *Revue des Questions historiques*, 1^{er} avril 1927, pp. 267-269. M. Maurice Besnier a attaqué dans le n^o du 1^{er} juillet 1927, l'article de M. Deloche, mais cela ne concerne point les textes que nous citons.

de Manteyer, les églises rurales et surtout suburbaines sont antérieures à celles des centres urbains ⁽¹⁾.

Le mouvement d'immigration qui amenait une multitude d'étrangers parmi la population indigène a pu être un grand véhicule de l'évangélisation ; à côté de lui, il y a eu le mouvement commercial, et au-dessus d'eux, les dominant, celui du transporteur, produisant par son va-et-vient continu l'apport des idées nouvelles, servant de trait-d'union entre les novateurs et le terrain nouveau à conquérir... La route du transporteur est aussi celle de l'immigration et du commerce ⁽²⁾.

En Valais, la grande place marchande était Octodure.

(1) *Ibid.*, pp. 266-267.

(2) *Ibid.*, pp. 287-288. L'auteur de cet article, M. Deloche, appuyé sur Dom Leclercq, ajoute que « dans l'antiquité la route de beaucoup la plus fréquentée était la voie d'eau, la meilleure, la plus sûre, la plus pratique, la plus économique ». La route qui rejoignait les Gaules et la Germanie à l'Italie par-dessus le Pennin, était doublée de la voie d'eau excellente du Léman. « C'est chez les bateliers que les évangélistes recrutèrent les premiers fidèles. L'eau n'était-elle pas, en effet, le champ naturel des apôtres recrutés par le Christ parmi les bateliers et pêcheurs du lac de Tibériade ? C'est le premier mot qui vient à leur bouche lorsqu'ils célèbrent le travail : « Nous-mêmes, dans les loisirs que nous laisse l'Évangile, nous ne négligeons pas les œuvres secondaires. Quelques-uns de nous sont *pêcheurs*, d'autres faiseurs de tentes, d'autres laboureurs. » L'Évangile a suivi la route de l'eau. La mer le conduisait dans les Gaules, à Marseille... De là, il remontait le Rhône ». *Ibid.*, pp. 288-289. M. Deloche retrouve « quelque trace de cette évangélisation primitive qui toucha d'abord les collèges de batellerie, dans le vocable des églises élevées dans leurs centres d'habitat professionnel... Le vocable de S. Pierre rentre absolument dans cet ordre d'idées. Le vicaire du Christ, premier apôtre de la religion nouvelle, était, comme eux, un humble batelier ; il était donc logique que son nom fût particulièrement vénéré par ses confrères et son souvenir précieusement fixé à ce double titre... Dans nombre de ports fluviaux, les sanctuaires les plus anciens se trouvent sous le vocable de S. Pierre. Celui-ci se retrouve dans toute une série de centres de batellerie, tellement distants les uns des autres qu'il y a là plus qu'une simple coïncidence... » M. Deloche cite de nombreux exemples, *ibid.*, pp. 293-294.

Chez nous, « la compagnie des bateliers d'Avenches et celle de Genève étaient puissantes » (O. C, p. 19). Une inscription trouvée au pied de la Tour de l'Île, à Genève, signale un don fait au dieu Silvanus pour le salut des radeleurs ou bateliers par

Sise au pied du Pennin, sur la grand'route, Octodure offrait aux voyageurs et aux marchands un pied-à-terre naturel : sa situation était excellente. Elle reçut même le nom de marché, de place publique : Forum Claudii Vallensium, que lui donnent les pierres milliaires ⁽¹⁾.

L. Sanctius Marcus leur ami. Une autre inscription découverte en juillet 1925 dans les fondements d'une maison, rue de la Tour de Boël, à Genève encore, est une dédicace du I^{er} siècle de notre ère au quatuorvir Quintus Decius Alpinus par les nautae lacus Lemanni. A Vidy, sur l'emplacement de l'antique Lousanna, une inscription parle de Rufus aquarum magister. A Colovray, près de Nyon, des fûts de colonnes milliaires ébauchées avaient été réunis au bord du lac, sur la grève, pour être transportés par eau à leur destination. D. H. B. S., *Genève (lac de), Léman*.

Cf. aussi le travail de M. Bourban sur les fouilles de St-Maurice et les trois carrières romaines d'où venaient les matériaux, par voie d'eau; *Indicateur d'antiq. suisses*, 1916. Mgr Besson, dans sa *Lettre pastorale pour la prise de possession de son diocèse*, 21 juin 1920, résume excellemment les progrès de l'Évangile qui remonte la vallée du Rhône jusqu'à Genève et à Lausanne; *Discours et lettres pastorales*, 1920-1921, p. 48, n. 2. Sur l'importance des vocables d'églises, cf. Blavignac: *Études sur Genève*, t. I. pp. 197-198; Lafrasse: *La liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, Ac. Salés.*, tt. XXVI-XXVII, à part, pp. 103 et sq. Saint Pierre est le patron de Genève; une autre église de cette ville, jadis immédiatement au bord du lac (comblé depuis lors) est dédiée à Ste Marie-Madeleine, qui aborda en Provence. Ces faits semblent indiquer que la christianisation commença par les bateliers. En 1444, un peintre qui signe Conradus Sapientis de Basilea, exécuta pour une chapelle attenante à la cathédrale, deux peintures parallèles: l'une représente S. Pierre sortant de prison (la cathédrale est sous le titre de S. Pierre-aux-Liens), l'autre S. Pierre dans le port de Genève, enfonçant sur les eaux, et le Sauveur qui le secoure; Blavignac, *op. cit.*, pp. 194-195. Plus tard on a parlé de la venue de S. Pierre dans nos contrées; si cette prétention n'est pas fondée, on peut légitimement penser aux primitives conquêtes de la foi parmi les ouvriers de l'eau.

La grande voie d'eau de Marseille à Genève, la grande voie de terre d'Aoste à Martigny, se reliaient par le Léman et Agaune. Le lac n'est qu'à une faible distance d'Octodure et d'Agaune, et c'est par ces deux villes que le trafic voilier communiquait avec l'Italie. Mgr Besson note que « le passage si fréquenté d'Octodure au Léman » était particulièrement connu des anciens, M. A., p. 15.

Ainsi l'Évangile pouvait-il pénétrer chez nous assez tôt, plus tôt même qu'ailleurs, puisque deux routes importantes s'y rejoignaient.

(1) G. L. S., p. 3; M. A., p. 65.

Octodure supplanta peu à peu l'antique Agaune et obtint même quelque temps la suprématie dans la vallée. C'est aussi Octodure qui posséda la première chaire pontificale.

Toutefois Agaune la laissa de nouveau bientôt dans l'ombre. Le tombeau de ses martyrs la rendit célèbre. Elle devint et resta la cité sainte. C'est vers elle que nous verrons les foules s'acheminer de toutes parts à travers le moyen-âge ⁽¹⁾.

Cela, c'est encore à sa situation de riveraine d'une des artères principales du monde romain et médiéval qu'elle le doit.

C'est la route qui a conduit chez elle, par un dessein de divine préférence, les premiers chrétiens que le monde a vus sous l'habit du négociant ou du soldat, et dont Dieu seul connaît les noms.

Maurice et ses glorieux Compagnons étaient de passage, quand Dieu leur a demandé le sacrifice suprême et a répandu par leur sang ses complaisances sur cette vallée.

Et c'est encore au fait d'être sur une route européenne, que l'Abbaye de St-Maurice doit d'avoir reçu la visite de tant de pèlerins, de princes et de papes...

(1) G. L. S., p. 4 ; M. A., p. 66 ; O. C., p. 78.

Le Catalogue

OGIER

En tête de sa Nomenclature, Quartéry donne les *Episcoporum qui praefuerunt Coenobio Agaunensi Nomina*. Le premier nom est : *Ogerius Eps. Hyporegiensis, 300*. Quelques pages plus loin on le trouve encore : *Ogerius Epus. Hyporegien. et s. Maur. Agaun. Primus Cultor A° 300*.

Gelpke le dit envoyé par le pape S. Marcel vers 308, en se référant au prétendu Catalogue épiscopal agaunois de 830, qui est inconnu...

Le P. Furrer ⁽¹⁾ donne aussi, en tête de sa liste des Evêques du Vallais : Oggerius, 310, envoyé d'Ivrée par le pape Marcellin, ne reste pas.

Une traduction ⁽²⁾ (par Roger de Bons ?) ⁽³⁾ du P. Burgener, cite : S. Agger, 310.

Un MS. récent, à la Biblioth. privée du Roi, à Turin, résumant des sources anciennement rédigées à St-Maurice, dit : *Ogerius Hiporediensis episcopus cultor martyrum Thebeorum in Agauno ; inde episcopatus Octodurensis suum habuit exordium*.

Le *Gallia Cristiana* en 1770 citait déjà Ogier, *cujus mentionem ingerit vetustissimus codex MS. coenobii Agaunensis ad annum 310*, mais pour le rejeter.

L'Abbé Gremaud n'a pas un mot sur ce personnage. Aussi Mgr Besson lui a-t-il consacré quelques lignes. Les trois premiers évêques sûrs d'Ivrée, dit-il, sont : Euloge 451, Innocent 486, Désiré 680. Aucun Ogerius n'est connu à cette époque même parmi les personnages légendaires d'Ivrée.

Il y a tout simplement confusion avec un Ogier, évêque d'Ivrée à la fin du XI^e siècle, auteur d'un poème en l'honneur des martyrs thébains ⁽⁴⁾.

S U L P I C E

Furrer ⁽¹⁾ donne ce personnage, avec le titre de saint, en 323 ; il ajoute qu'il ne reste pas.

La traduction ⁽²⁾ de Burgener le donne aussi. Celle-ci parle même de la construction d'une première basilique à Agaune par Ste Hélène.

(1) *Statistik*, p. 222.

(2) *Revue de la Suisse catholique*, 1881, p. 271.

(3) *Petites Annales valaisannes*, mars 1928, p. 3., n. 1, et p. 9.

(4) G. L. S., pp. 5-6.

Quartéry cite cette dernière prétention en s'appuyant sur Baldesanus qui dit le fait *verissimum* ou plutôt (cette correction est dans le MS. de Quartéry *verissimillium* (sic)).

Le *Gallia christiana* est plus explicite : au nom de S. Sulpice il ajoute : *quem exhibet antiquissimus ac laudatissimus codex MS. doctissimi quondam Savaronis Claromontensium praesidis inter episcopos Galliae sub hoc anno 323 morum gravitate & sanctimoniae laude celeberrimum, qui post vitae beatissimae spatium, incertum quo anno emensum, tumulum habuisse dicitur in crypta quadam Octodurensis templi.* Néanmoins le *Gallia christiana* le rejette.

SEMPRONIUS

Furrer et la traduction de Burgener donnent ce nom, avec la qualification de saint, en 347.

Gallia christiana : *S. Sempronius quem nomine tenus memorat supradictus codex Agaunensis inter Octodurenses, quique, tacita sedis nuncupatione, inter eos patres, quos anno 347 ex Gallis numero 34 Concilio Sardicensi adfuisse testis est magnus Athanasius.* Or le codex Agaunensis est inconnu, comme l'a démontré l'abbé Gremaud ⁽¹⁾. Le *Gallia christiana* n'admet d'ailleurs pas cet évêque.

Mgr Duchesne ne parle nulle part dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de ces deux prétendus évêques gaulois. Mgr Besson, l'abbé Gremaud, Quartéry n'ont même pas relevé leurs noms.

A M B R O I S E

C'est par ce personnage, qu'il nomme : *S. Ambrosius I*, que Mülinen commence son Catalogue des Abbés de St-Maurice, avant S. Théodore.

Quartéry donne quelques détails, en s'appuyant sur un Bréviaire de la Cathédrale de Sion au 4 septembre, Baldesanus dans sa *Thebaida sacra*, lib. II, et S. Eucher.

Ambroise est ordonné prêtre par S. Théodore, s'occupe de la construction d'une basilique, groupe des clercs, inaugure la psalmodie et meurt *pridie nonas septembris*, soit le 4 septembre.

Aubert ⁽²⁾, M. le chanoine Gros ⁽³⁾, Dom Paul Benoît ⁽⁴⁾ ; ont pensé que peu après le martyre des Thébéens, de pieux personnages s'étaient établis dans des cabanes le long du rocher, pieux solitaires originaires les uns du Vallais et des pays

(1) M. D. R., t. XVIII, 2e liv., pp. 265-266 ; G. L. S., p. 4.

(2) P. 14.

(3) *Le Pèlerin à St-Maurice*, 2e éd., 1906, 22-24.

(4) *Histoire de St-Claude*, t. I, pp. 70-71. Cet auteur cite M. Gros.

voisins, les autres de la Thébaïde. S. Théodore les aurait groupés en communauté en leur donnant une Règle, la Règle de Tarnade, et, tout en restant Abbé du monastère qu'il venait ainsi de fonder, il aurait remis la direction des moines à l'un d'eux, personnage éminent en sainteté, Thébéen lui-même, selon des Chroniques : Ambroise.

D. Benoît ⁽¹⁾ cite Lérins, Marmoutier, Condat, Agaune, comme « des agglomérations de cellules séparées » ; entre 510 et 515, il y avait encore des religieux qui continuaient de mener la vie érémitique à Agaune, « ainsi que l'atteste d'Armentaire, l'historien de Condat, dans la Vie de S. Romain, Préface : *illic, in coenobio, etiam claustro peculiaris cellae contentus mundi turbines impactus irridet.* »

Ces affirmations ne sont pas concordantes. D. Benoît pense que la Règle de Tarnade a été écrite entre 510 et 515 ⁽²⁾. Elle ne peut donc, d'après lui, avoir été donnée aux moines d'Agaune par S. Théodore au IV^e siècle. De plus, selon le même auteur, il faut distinguer deux espèces de cellules : celles qui constituent de petites maisons séparées, et celles qui ne sont que des espaces distincts et clos dans un dortoir commun. La Règle de Tarnade, quand elle parle de cellules, entend ces dernières, des cases dans une salle, car elle prohibe toute habitation séparée, *sequestratam mansionem* ⁽²⁾. Mais alors, entre 510 et 515 les religieux d'Agaune ne peuvent mener encore la vie anachorétique sans manquer à leur Règle, dans l'hypothèse que celle-ci fut la Regula Tarnatensis!

Nous reparlerons de cette Règle à propos de S. Séverin, et ensuite de la Vie de S. Romain. Emprissions-nous de dire que le passage allégué de celle-ci ne nous paraît pas concerner Armentaire, et qu'on ne peut en tout cas pas en tirer la conclusion supposée, car on pourrait toujours répondre qu'il s'agit de « cellules-cases », et non de « cellules-maisonnettes ».

Le texte cité par Quartéry du Bréviaire de Sion, le 4 septembre, n'est autre que l'interpolation faite dans le texte de S. Eucher relativement à la basilique *biclivis* ou *biclinis* élevée par un Abbé Ambroise, après le temps de S. Théodore. Nous en reparlerons.

Il s'agit donc d'une confusion avec un Abbé du VI^e siècle ⁽³⁾.

Certains ont cherché dans le grand Evêque de Milan S. Ambroise, le prétendu Abbé d'Agaune.

En automne 383 ou au début de 384, et encore à la fin de 386 ou en 387, S. Ambroise de Milan se rendit à Trêves ⁽⁴⁾. En 392 il vint aussi à Chambéry. Il est bien probable qu'à l'un de ces voyages, il aura passé par Agaune.

(1) *Op. cit.*, p. 144 et n. 5 ; pp. 51-52, 143-145. 149. On pourrait ajouter d'autres noms encore, comme Ligugé ; cf. Regnier : *S. Martin*, 5e éd., 1922, p. 63.

(2) P. 149.

(3) M. A., p. 87.

(4) Hefele: *Histoire des Conciles*, trad. par D. Leclercq, t. II, 1^{re} partie, pp. 66-67 ; Bernard, t. I, pp. 299-300 ; Mgr Duc : *Histoire de l'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 56.

Mais de Rivaz ⁽¹⁾, Beck ⁽²⁾, Bernard et quelques autres, vont plus loin. « On lui attribue, dit Bernard, la modification de la règle suivie par la communauté naissante d'Agaune, ce qui, plus tard, a fait croire à quelques-uns qu'il fut le premier Abbé d'Agaune ». On pourrait s'étonner qu'une communauté *naissante* doive déjà changer de règle...

Le nom d'Agaune.

Ces mêmes auteurs lui prêtent encore le changement de nom de la localité qui, jadis Tarnade, aurait été baptisée par lui Agaune, nom qui signifierait : combat, par allusion au martyr des Thébéens.

Qu'Ambroise ait fait ce jeu de mot, nous n'en savons absolument rien, mais c'est possible, puisque, dit-on, on le trouve dans l'une de ses épîtres à propos d'un lieu homonyme : *Unde hodie quoque Agon loco nomen est, quod ibi Samson gloriosum certamen virtute egregia consummaverit.*

Mais ce ne peut être qu'un jeu de mot. L'étymologie est autre.

Aubert déclare ⁽³⁾ qu'il adopte très franchement l'opinion de ceux qui font dériver le nom d'Agaune du mot celtique « *Acaunum* », qui signifie « pierre, rocher », et que Roger de Belloguet ⁽⁴⁾ retrouve parfaitement dans notre Agaune et « dans les noms alpins des *Agones*, des *Ingauni*, d'*Albingaunum*, dans l'*Uxacona* de Bretagne, dans l'*Icauna*, l'Yonne. »

Dans une note sur l'étymologie d'*Agaunum* publiée en 1869 ⁽⁵⁾, d'Arbois de Jubainville citait à l'appui une phrase de Pline ⁽⁶⁾ où *acauna marga* est donné comme le nom d'une marne pierreuse : *Proxima terra est infra quae vocatur Acauna marga intermixto lapide terrae minutae arenosae.*

« *Acaunum* : telle est en effet la vraie orthographe, écrit Mgr Besson ⁽⁷⁾, justifiée par la philologie celtique, les

(1) *Eclaircissements*, p. 68.

(2) *Notice*, p. 8.

(3) P. 5.

(4) *Ethnologie gauloise*, t. I, p. 139.

(5) *Revue Archéologique*, t. II, pp. 188-190. Cité par Longnon: *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 234.

(6) *Historia naturalis*, I. XVII, c. VII.

(7) G. L. S., p. 3 ; M. A., pp. 65-66 ; O. C., p. 78.

monnaies mérovingiennes, les meilleurs MS. d'Eucher, de Marius, de Grégoire de Tours, les recensions bernoise et wissembourgeoise du *Martyrologe Hiéronymien*, ⁽¹⁾ et même par une inscription ⁽²⁾ plus ancienne encore, découverte, par M. Bourban : *Acaunensiae filiae Amaranthus...*

« Les textes des V^e et VI^e siècles disent toujours *Acaunum* et non pas *Agaunum*. Le g ⁽³⁾ n'apparaît qu'au milieu du VII^e siècle, notamment dans le diplôme de Clovis II du 22 juin 653 : *monasthirium Sancti Mauricii Agaunis*. On lit bien *Agaunensi* dans la Chronique de Marius, mort en 593, mais nous ne possédons pas le texte original » ⁽⁴⁾.

(1) Voici sous le rapport de l'orthographe d'Acaunum ou Agaunum, ce que nous avons trouvé dans l'édition critique du *Martyrologe Hiéronymien*, d'après les manuscrits, par Mgr Duchesne et de Rossi :

Au 1^{er} mai :

Codex Bernensis 289, écrit peu après 766: *Acauno*.

Codex Wissemburgensis, nunc Guelferbytanus inter Wiss. 23, à Vienne (Autriche), écrit en 772 : *Acauno*.

Codices Lucenses : Bibl. capit. 618 et Bibl. publ. 428, XI^e-XII^e siècle : *Acauno*.

Codex S. Marci 673, nunc Laurent. 151, XII^e-XIII^e siècle : *Acauno*.

Codex Vallumbros., nunc Laurent, (conventi soppressi) 331 : XII^e siècle : *Acauno*.

Codex Epternacensis, Paris, lat. 10. 837, écrit vers 702-706 : *agauno*.

Codex Senonensis, Paris, nouv. acq. lat. 1604 (lat. 17.767), X^e siècle : *Agauno*.

Codex Corbeiensis, Paris, lat. 12.410, fin du XI^e - début du XII^e siècle : *Agauno*.

Au 22 septembre :

Tous ces MS. portent g :

C. Wissemburg: *agaunum*; C. Epternac: *aganis*; C. Corbeien-sis : *agaunus*. Tous les autres, ainsi que le Bréviarium Richenoviense, C. Turic. hist. 28, écrit entre 827 et 842, et C. Augiensis CXXXVIII, Bibl. Caroliruhensis, écrit entre 838 et 842, portent : *Agauno*.

(2) Michel : *Les fouilles sur l'emplacement des anciennes basiliques de St-Maurice*, 1897, pp. 20-21 et planches.

(3) On retrouve la même substitution de g à c dans les noms latins : *Caius* est devenu *Gaius* ; *Cneus*, *Gneus*, et dans bien d'autres mots.

(4) Reymond : *Charte*, p. 12 et n. 10. Toutefois, comme on l'a vu quelques lignes plus haut, Mgr Besson et Krusch, M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 20, n. I, lisent c « dans les meilleurs MS. de Marius » ; Krusch ajoute : d'Avit, de Fortunat, de Grégoire.

En gaulois *ac-auno* signifie pierre, rocher, *saxum, petra* ; à comparer avec le grec *akonè* : pierre à aiguiser, dérivé de *akè* : pointe ; en latin : *acus, acutus, aculeus...* Tous ces mots se rattachent à la racine sanscrite *ak* : être pointu ⁽¹⁾.

La Vie des Pères du Jura, écrite peu après 510-515, disait déjà: *Acaunus vester Gallico priscoque sermone tam primitus per naturam quam nunc quoque per ecclesiam veridica prefiguratione Petri petra esse dinoscitur* ⁽²⁾.

Le MS. 256 d'Einsiedeln, IX^e-X^e siècle, f. 367, dit de même : *Acaunum* ⁽³⁾ *accolae interpretacione gallici sermonis saxum dicunt*.

Stumpf, dans sa Chronique, donne la même étymologie. De vieux textes allemands appellent Agaune, paraît-il : *Am Gandt, an der Gendt, Hochgandt* : au rocher, haut-rocher ⁽⁴⁾.

Le Valais n'est pas seul à posséder une localité de ce nom : on peut citer encore dans l'Aveyron N.-D. d'Aygu, jadis *Acunum* ⁽⁵⁾. Ce n'est pas non plus le seul nom celtique qu'on retrouve en Valais.

« Le nom des Alpes Pennines dérive évidemment du mot *Penn*, tête, sommet, écrit Aubert ⁽⁶⁾, comme celui des Alpes Graies du mot *Craig*, rochers blancs. »

L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger désignent de même une localité proche de Villeneuve, où la voie de terre d'Octodure-Agaune rejoignait la voie d'eau du Léman, sous le nom de *Pennelocus*, ou *Pennilucus*, du celt

(1) Note de Holder, citée par Dufourcq, puis par Mgr Besson : M. A., p. 58.

(2) M. A., pp. 200, 58. D. Benoît : *Hist. de S. Claude*, t. I, p. 147, dit sur ce texte : Jouant sur le mot d'Agaune, le biographe du Jura appelle le monastère valaisan « la pierre de saint Pierre », c'est-à-dire un monastère stable et ferme détaché du monastère de St-Pierre de Condat. D. Benoît pense en effet qu'entre 510 et 515 Agaune adopta les observances de Condat et en fit la Règle de Tarnade...

(3) « Le MS. porte toujours *c* ; une main postérieure a écrit *g* ». M. A., p. 49 et n. 1.

(4) *Revue de la Suisse Cath.*, 1881, p. 269.

(5) M. A., p. 58.

(6) P. 5.

penn-loch, qui signifie tête du lac ⁽¹⁾. M. Jaccard rapproche *penn* celtique du latin *pinna*, du patois de Bagnes *penna* : créneaux de murailles.

En 826 ou 827 on retrouve ce même nom latinisé, pour désigner sans doute la même localité: *locus qui Caput Laci vocatur* ⁽²⁾.

Une charte de l'Abbaye du jour de Pâques de la 18^e année de Rodolphe II (5 avril 929 ou 10 avril 930) est sans doute la première qui nous donne : in pago *Caputlacense* ⁽³⁾. On a bien cité en 921 une autre charte de l'Abbaye avec les mots *in pago Caput lacensi*, mais elle est en réalité du jeudi 14 avril 1044 ⁽⁴⁾.

Comme on le voit, le mot s'est étendu à toute la vallée : on en a fait *Capo lai*, puis le *Chablai*, enfin le *Chablais* ⁽⁵⁾.

SAINT THÉODORE

« S. Théodore ⁽⁶⁾ est le premier évêque du Valais connu

(1) D. H. V. 1921, p. 786. Cf. *Toponymie romande*, M. D. R., 2^e série, t. VII, pp. 64, 336, 516.

(2) M. D. R., t. XXIX, p. 24, avec la date 826. L., pp. 32-33; O.C., pp. 66-67; D. H. V. 1914, p. 333, avec la date 827. D. H. V. 1921, p. 786, dit par erreur : X^e s. au lieu de IX^e.

(3) Ch. Morel : *Observations onomastiques et historiques*, dans : *Anzeiger für schweiz. Gesch.*, 1901, n^o 2 ; tiré à part, p. 3. Morel écarte les autres dates avancées, toutes fausses.

(4) Cité en 921 par M. Jaccard, *op. cit.*, p. 64. La date devait être : *die iouis XVIII Kal. mai. regnante rege Heinricho anno U^o* ; la 5^e année d'Henri III est bien 1044, année où le 14 avril tombe bien un jeudi ; mais le scribe qui rédigea l'acte (si c'est bien l'original que nous avons ?) a par erreur écrit « *secundo* », confondant sans doute, comme bien d'autres, II et U. Cf. Morel, *op. cit.*, pp. 8-9 et notes.

(5) Le même mot désigne aussi deux territoires voisins des lacs de Neuchâtel et de Morat (D. H. V. 1914, p. 334) ; dans le Tessin on le retrouve encore sous la forme *Capolago* pour indiquer une commune du district de Mendrisio (D. H. B. S., t. II, P. 409).

(6) Dans le Valais français on appelle aussi S. Théodore : S. Théodule. A première vue, les deux noms sont différents : Théodore, du grec *Theou-doron*, signifie : don de Dieu, et Théodule, *Theou-doulos*, serviteur de Dieu. De fait les deux noms sont souvent employés l'un pour l'autre, surtout au Moyen-Age, moins dans l'Antiquité.

Mgr Besson a trouvé quelquefois seulement *Theodolus* pour

d'une manière certaine. D'autres ont pu le précéder » ⁽¹⁾, mais nous n'en savons rien du tout ⁽²⁾.

De Rivaz ⁽³⁾ a essayé de préciser ⁽⁴⁾ la date de son élection, mais son édifice est dénué de tout fondement historique ⁽⁵⁾. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en 381 Théodore « a l'air d'un vieil évêque » ⁽⁶⁾.

Theodorus, ce qui se conçoit puisque le « changement paléographique de *l* en *r* est fréquent surtout pour les noms propres ». Le codex Epternacensis du Martyrologe Hiéronymien, écrit entre 702 et 706, a deux fois (5 non, maii, et 19 kal. ian.) *Theodulus* au lieu de *Theodolus*.

Au Concile de Milan de 390, les MS. dont se sont servis les Bénédictins donnent: *Theodorus*, ceux de Binius : *Theodulus*, de Hardouin : *Theodorus aliter Theodolus*, Mansi : *Theodulus alias Theodorus*, Migne, P. L. XVI, p. 1129: *Theodorus*.

En Valais Grenat trouve *Theodorus* jusqu'au XII^e s. et même après. Le Missel de Granges, du X^e ou du XI^e siècle, porte au 16 août : *Theodori* ; le Martyrologe de Sion, du XII^e-XIII^e s., portait aussi *Theodorus*, mais quelqu'un a ensuite prolongé *r* en *Theodolus* ; dès le XII^e siècle *Theodolus* devient la forme la plus fréquente ; *Theodulus* ne date que de la fin du XVII^e siècle. Encore dans le Valais allemand a-t-on conservé *Theodorus*.

Parmi les nombreuses copies de la *Vita Theodori*, par le moine Ruodpertus (un inconnu), la plus ancienne, MS du XII^e siècle, sur vélin, jadis à la Bibliothèque du Roi, à Paris, n. 5. 309, portait bien : *Vita Theodori* ; une autre copie, du XIII^e, jadis à l'Abbaye d'Hauterive, maintenant à la Bibliothèque de Fribourg, a aussi *Theodorus* ; une autre, du XIII^e siècle encore, dans le Légendaire de Valère, a *Theodolus*.

Grenat : *Revue de la Suisse Cath.*, 1880, pp. 635-639, 784.

G. L. S., p. 27 et p. 14. n. 3

Le plus ancien Bréviaire de Genève, datant d'entre 1232 et 1255, à la Biblioth. Nat. de Paris, MS. lat. 16. 307, porte au 16 août : *Theodori*. Dans les autres livres liturgiques de ce diocèse il est appelé *Theodulus*.

Lafrasse : *La Liturgie de Genève*, pp. 64, 84, 55, 35-37.

Cependant, dans les extraits de M. Lafrasse pp. 183, 240, 420, 421, on trouve *Theodulus* dans les titres et *Theodolus* dans les textes proprement dits. P. 147, dans les Litanies, on voit *Theodule*.

(1) Genoud : *Les Saints de la Suisse franc.*, t. I, pp. 30-41.

(2) G. L. S., p. 9.

(3) *Eclaircissements*, p. 55.

(4) Grenat dit que Rivaz aboutit à cette précision en « s'appuyant sur des raisonnements historiques fort précis » ; *Rev. de la Suisse Cath.*, 1880, p. 633.

(5) Gremaud : *Cat. Sion, M. D. R.*, t. XVIII, 2^e liv., p. 474.

(6) G. L. S., pp. 13-30.

Ce qu'on sait de certain sur cet évêque se borne à deux petits textes mais deux textes d'immense valeur ⁽¹⁾.

Dans les Conciles

Citons d'abord le Concile d'Aquilée. Deux Evêques d'Illyrie, dont on ne connaît pas les sièges, Palladé et Secundien, et le prêtre Attale étaient accusés d'arianisme. Vingt-deux évêques se réunirent pour juger le cas, à Aquilée, pendant l'été 381 ; ils représentaient tout l'Occident, sauf la lointaine Espagne et Rome où le Pape S. Damase était en butte aux persécutions de l'anti-pape Ursin. S. Valérien, évêque d'Aquilée, était le président ⁽²⁾ du Concile mais c'est S. Ambroise, le grand Docteur de l'Eglise de Milan, qui en fut l'animateur. Tout l'été se passa en pour-parlers amicaux. Enfin, le 3 septembre, on rédigea les procès-verbaux officiels, et à 1 h. de l'après-midi l'assemblée anathématisa Palladé, Secundien et Attale ⁽³⁾.

L'adhésion de S. Théodore aux décisions du synode est rapportée en ces termes : *Theodorus episcopus Octodorensis dixit : Palladium qui Christum Deum verum coaeternum Patri negavit, nec christianum hunc esse nec sacerdotem ullo modo censemus* ⁽⁴⁾.

«La signature de Théodore se trouve parmi les premières, c'est-à-dire parmi celles des prélats depuis longtemps en charge. Théodore est donc en 381 déjà un vieil évêque ⁽⁵⁾. »

(1) Gremaud, M. D. R., t. XVIII, 2^e liv., pp. 474-475.

(2) G. L. S., p. 14, dit que ce Concile fut « tenu sous la présidence de S. Ambroise ». Il vaut mieux suivre Hefele et Leclercq sur ce point.

(3) Hefele et Leclercq : *Hist. des Conciles*, t. II, I^{re} partie, pp. 49-52.

(4) S. Théodore n'entend pas supprimer le caractère sacerdotal ou épiscopal, qui est indélébile, mais il veut entraver l'exercice du ministère sacré; cf. Genoud, *op. cit.* p. 35, n. 1, et Eug. Martin : *S. Léon IX*, pp. 140-142. Théodore veut surtout dire que le négateur de la divinité du Christ, ne peut être regardé comme un vrai chrétien, ni comme un ministre du Christ.

(5) M. A., p. 21, n. 3. Bourban : *Etude sur un Bon Pasteur*, p. 29, n. I, assignait à sa signature le 10^e rang. D'après Genoud, *op. cit.* p. 35, la signature est la 6^e, et notre saint « occupe la première place après le métropolitain » ; cet auteur compte d'ailleurs un total de 32 évêques. Mgr Duc : *Hist. de l'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 55, a ce même nombre, avec la date fautive de 384.

Le Concile écrivit plusieurs lettres, dont une à l'empereur Gratien qui possédait Rome dans ses Etats, pour le prier de délivrer S. DAMASE.

Nous conjurons, disent les évêques, et parmi eux nous avons la joie de compter notre Théodore valaisan, *nous conjurons Votre Clémence de ne pas laisser dans ce trouble l'Eglise de Rome, l'Eglise mère de tout l'univers romain, et avec elle la foi très sainte des apôtres. Car c'est de Rome, c'est de cette source que découlent sur le monde entier les droits de la communion sacrée.*

Moins de dix ans plus tard une nouvelle hérésie se fit jour. Un moine du nom de Jovinien professait les opinions que Luther reprit, sur l'inutilité des bonnes œuvres, et niait la virginité de Marie après la naissance de Jésus. Jovinien, comme Luther encore, se livra à la débauche : les bonnes œuvres ne valent rien !

En 390 le Pape S. SIRICE le condamne avec 8 de ses principaux partisans et envoie deux prêtres, Crescent et Alexandre, porter cette sentence à S. Ambroise. Les moines Sarmatien et Barbatien avaient en effet imité à Milan le désordre de Jovinien.

Ambroise réunit un Concile qui adressa une lettre au Pape. Celle-ci, œuvre probable d'Ambroise, signée de 9⁽¹⁾ évêques dont Théodore, contient ce bel éloge du pontife romain : *Vous êtes bien le bon pasteur, vous gardez avec amour et vous défendez avec énergie le bercail de Jésus-Christ. Vous veillez sur la porte de la bergerie et vous méritez bien que les brebis du Sauveur vous écoutent et vous suivent. Nous vous en félicitons, Seigneur et frère aimé, et de tout notre cœur nous vous en bénissons* ⁽²⁾.

(1) Mgr Duc: *Hist. de l'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 55, en compte huit.

(2) Hefele-Leclercq : *Conciles*, t. II, I^{er} part. pp. 78-80. Un compte-rendu de l'époque, dans le *Bulletin littéraire et bibliographique*, p. 149, du livre publié en 1856 par le Dr E.-F. Gelpke, professeur à l'Université de Berne et grand-maître de la loge maçonnique bernoise (D. H. B. S. Gelpke), sous le titre *Kirchengeschichte der Schweiz unter der Römer-, Burgunder- und Alemannenherrschaft*, prétend que « la suprématie pontificale de Rome paraît s'exercer à peine dans cette période lointaine de l'histoire sur les églises suisses ». Les deux textes que nous venons de citer infligent à cette assertion un démenti formel.

Les évêques qui signent cette lettre n'ont pas leur siège indiqué dans les MS. Celui d'entre eux qui porte le nom de Théodore est, au dire de Monseigneur Besson, « vraisemblablement le même que celui du concile d'Aquilée », c'est-à-dire le nôtre. On connaît, il est vrai, dans l'entourage de S. Ambroise un autre Théodule ou Théodore, qui après avoir été le secrétaire du grand évêque devint aussi évêque sur le siège de Modène. Mais son élection est postérieure au Concile de Milan, il y a donc tout lieu de croire avec les historiens unanimes ⁽¹⁾ que notre Théodore participa à ce Synode.

Relations avec Milan

De Rivaz, suivi par Boccard et Furrer, a pensé que S. Théodore était suffragant de Milan ; ses successeurs du V^e siècle auraient dépendu de Lyon, ceux du VI^e, de Vienne, et ensuite de Tarentaise. S. Ambroise, S. Eucher, S. Avit auraient ainsi été métropolitains du Valais. Ce système a été combattu ipar Dey ⁽²⁾, Gremaud ⁽³⁾, et M^{gr} Besson ⁽⁴⁾, qui font de Vienne l'unique métropole du Valais comme de Genève avant la formation de la province de Tarentaise. (La présence de Théodore au Synode — provincial ? — de Milan, n'est point un argument, car, à en juger par le cas de l'évêque de Clermont, étranger, invité à assister au Concile national burgonde d'Epaône, en 517, Théodore peut avoir participé à l'assemblée de Milan à titre d'ami, de voisin, d'évêque pieux et instruit, sans appartenir à la province. Quant à Aquilée, sa signature est encadrée par celles de Constantius d'Orange et de Dominus de Grenoble. Constantius d'Orange assiste aussi au Concile de Milan ⁽⁵⁾).

Comme on le voit, S. Théodore eut des relations certaines avec le grand S. AMBROISE : en 381 à Aquilée, on le sait avec certitude, en 390 à Milan, on le pense avec probabilité, Théodore fut aux côtés d'Ambroise.

(1) M. Bourban : *Etude sur un Bon Pasteur*, 1894, p. 29, n. I, doute de cette identification.

(2) M. F., t. I, pp. 431-445.

(3) M. D. R., t. XVIII, 2^e liv., pp. 469-473.

(4) G. L. S., pp. 9-10.

(5) Mgr Duchesne : *Fastes*, t. I, Orange.

Des historiens ont pensé que Théodore était suffragant de Milan ; d'autres ont nié cette dépendance : en vérité on n'en sait rien, car les arguments décisifs font totalement défaut. Si l'épiscopat de Théodore, comme on le pense avec probabilité, a duré une trentaine d'années environ, il est possible que pendant les premières années de ce règne le Valais ait été uni à l'Italie ⁽¹⁾.

On a vu plus haut que S. Ambroise a pu traverser notre pays en 383-384 ou en 386-387.

La découverte ⁽²⁾ en 1923, dans un reliquaire de l'Abbaye, de quelques authentiques de reliques et fragments d'étoffe apporte une nouvelle présomption en faveur des relations entre Théodore et Ambroise. Une authentique porte : *sci ambr sci nazari sci gervasi & sci protasi*, une autre : *sci gervasi & sci protasi*. On connaissait déjà une authentique de St-Gall du X^e siècle, donnant les noms des mêmes saints, mais dans cet ordre : Ambroise, Gervais, Protas, Nazaire. Quant aux fragments d'étoffe, ils ont cette inscription brodée : PRIANA GERVATIVS PROTA ⁽³⁾ EAE M M. Stükelberg propose de lire : *Cypriana, Gervatius Protatius*, *eeae, M.*

On sait l'impulsion qu'ont donnée à leur culte la découverte par S. Ambroise dans la basilique des SS. Nazaire et Celse, en 386, des reliques des célèbres martyrs Gervais et Protas, et les fêtes organisées par le pieux Pontife en leur honneur, auxquelles assista S. Augustin ⁽⁴⁾. Peut-être S. Ambroise lui-même donna-t-il quelques parcelles des précieux ossements à S. Théodore ? On ne saurait toutefois l'affirmer puisqu'une relique du saint docteur accompagnait les reliques des deux martyrs et

(1) On sait que Coire dépendit de Milan jusqu'à l'époque carolingienne, où cet évêché devint suffragant de Mayence. Aoste dépendit aussi de Milan avant d'être soumise à Tarentaise à cette même époque.

(2) Stükelberg : *Eine gestickte Inschrift aus dem Frühmittelalter*, dans *Anzeiger für schweiz. Altertumskunde*, 1923, n. 2-3. Cf. G. L. S., pp. 20-21 ; M. A., pp. 32-34.

(3) Il ne reste que le commencement de cette dernière lettre A.

(4) Les reliques furent découvertes le 17 juin 386 et déposées sous le maître-autel de la Basilique Ambrosienne le 19 ; Migne, P. L., p. LXXI, col. 748, note g. S. Ambroise convoqua plusieurs évêques voisins à ces fêtes ; Mgr. Duc : *L'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 57. S. Théodore s'y serait-il rencontré avec S. Augustin ?...

que ces diverses reliques pouvaient avoir été obtenues ensemble.

Sa Sainteté le Pape Pie XI a rappelé dans un mémoire publié en 1897 que la liturgie milanaise nomme les deux martyrs dans cet ordre : Protas et Gervais. S. Augustin les nommait aussi dans cet ordre, d'abord, vers 400 dans ses *Confessions*, IX, 7, puis vers 405, dans son traité *De civitate Dei*, XXII, 8. Dans la liturgie romaine au contraire, et à la suite de celle-ci dans le monde entier sauf la Lombardie, l'usage est de mettre Gervais le premier, comme dans les trois textes de l'Abbaye. Ceux-ci ne sauraient donc avoir été rédigés à Milan. D'ailleurs l'écriture n'est pas italienne ; trois érudits y reconnaissent les caractères de l'écriture cursive mérovingienne : M. Hugues Monneret de Villard, à Milan, hésite entre le VII^e et le VIII^e siècle ; M. Maurice Prou à Paris, entre la fin du VI^e et le VII^e siècle ; M. Emile Stückelberg se prononce pour le VII^e.

A Agaune

Au nord des Alpes il y avait aussi des martyrs, nos martyrs. S. Euchèr rapporte qu'après avoir attendu plusieurs années, leurs corps reçurent enfin les honneurs qui leur étaient dus. Voici son texte :

At vero beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos annos sancto Theodoro eiusdem loci episcopo ⁽¹⁾ *revelata traduntur. In quorum honorem cum extrueretur basilica* ⁽²⁾ *, quae vastae nunc adiuncta*

(1) *Sancto Theodoro eiusdem loci episcopo* peut être un ablatif ou un datif. Dans le premier cas, si l'on a un ablatif absolu, il faut traduire simplement : sous l'épiscopat de Théodore ; dans le second, la révélation est faite à Théodore ; on pourrait encore voir dans ces mots un ablatif instrumental, par Théodore. Entre ces trois manières de traduire il y a des nuances : dans la première on n'a qu'une date, et Théodore n'intervient pas nécessairement en personne ; dans la deuxième, que des textes parallèles rendent la meilleure, on a une révélation faite extérieurement à Théodore, surnaturelle ou naturelle, au moins la pensée d'une exhumation inspirée par Dieu ; dans la troisième on n'a qu'une exhumation faite par Théodore. Cf. G. L. S., pp. 15 et sq.

(2) Nous croyons « médiocrement utile » de discourir à perte de vue sur ce petit mot : *basilica*. Adrien de Valois au XVII^e siècle, à Paris, Rilliet de Candolle, au XIX^e, à Genève, Dom Leclercq, au XX^e, à Farnborough, ont voulu réserver le mot *basilica* aux églises secondaires, *extra muros*, construites sur des tombes de martyrs, habitées par des moines, et le mot *ecclesia*

rupi, uno tantum latere adclinis iacet, quid miraculi tunc apparuerit, nequaquam tacendum putavi...

Et S. Euchèr raconte qu'un ouvrier païen, resté sur le chantier un dimanche, alors que ses compagnons observaient le jour du Seigneur, fut vivement appréhendé et admonesté par les saints martyrs de ce que, seul, un dimanche, il était absent de l'assemblée des chrétiens, *ecclesiae solus deesset* et de ce qu'il osait en restant païen, travailler à l'œuvre sainte d'une église. « Les martyrs firent ces remontrances par miséricorde, dit notre vieil auteur et avec tant de succès que l'ouvrier consterné et troublé demanda aussitôt le salut et se fit chrétien. » Ce miracle ou plutôt cette « brusque et claire vision dans l'âme de cet ouvrier » — *in illo secreto se subito clara luce manifestantibus sanctis* — est le premier qui nous soit connu.

Cette relation a fourni à Gremaud ⁽¹⁾ la remarque « que, à cette époque le paganisme n'avait pas encore disparu du Valais » ⁽²⁾, et à Michel ⁽³⁾ un essai de précision

aux églises importantes, séculières, cathédrales ou paroissiales. Mgr Besson a montré que ces réserves sont trop absolues : *ecclesia* désigne toujours un édifice un peu considérable, dit-il, mais *basilica* a une acception très large : il peut signifier une église de second ordre, une petite chapelle, un autel même, il peut désigner aussi une grande église et même une cathédrale ! Cf. Leclercq : *Dict. d'archéol. chrét. art. Agaune et Basilique (Agaune)*, col. 851, D. Leclercq est seul à placer « Agaune en dehors des voies de communication, partant d'un accès difficile ». Il y a d'ailleurs bien d'autres détails à relever dans cet article, où l'auteur fait preuve d'un scepticisme systématique, comme aussi d'une assurance qui étonne, par exemple quand il affirme la présence de Théodore à Milan en 390, sa mort l'année suivante en 391, l'avènement d'Isaac à Genève en 389... ; G. L. S., pp. 77-79, 124; M. A., p. 133 ; *Tombeau*, pp. 50-52.

(1) M. D. R., t. XVIII, 2^e liv., p. 475.

(2) La *Gallia christiana*, t. XII, 1770, p. 7-31, et Boccard, *Notes*, t. II, p. 1, tirent de ce même fait « une preuve de l'ancienneté du christianisme en Valais. Cet événement démontre qu'au milieu du 4^e siècle la vallée poenine et les pays voisins avoient alors communément embrassé le christianisme et que les payens y étoient en très petit nombre puisque parmi tant d'ouvriers occupés à bâtir cette basilique un seul étoit payen. » De son côté, Grenat écrit encore : « Les écrivains anciens nous disent aussi que ce saint évêque travailla de toutes ses forces à détruire le paganisme qui dominait encore en Valais », *Rev. de la Suisse Cath.*, 1880, p. 634.

(3) *Souvenir du XVI^e Centenaire*, 1902, pp. 37-38.

chronologique : « La date de cette construction, dit-il, peut être précisée. L'empereur Constantin avait interdit le travail du dimanche par une loi datée de l'année 321. Cette loi fut rapportée en 351 par Maxence, puis promulguée à nouveau en 367 par Valentinien I. Dès lors, c'est entre 351 et 367 qu'il fut loisible aux païens eux-mêmes de travailler le dimanche. » Pour rendre cet argument rigoureux, il faudrait qu'Eucler nous assurât que l'ouvrier païen *travaillait* ce dimanche-là ; mais il nous dit simplement qu'il *était demeuré* sur le chantier, *in fabrica solus substitisset* : on a donc là une induction, non une preuve. M^{gr} Besson ⁽¹⁾ apporte un autre « raisonnement » : Théodore paraît un vieil évêque en 381 à Aquilée, par le rang qu'occupe sa signature. « Il est probable qu'il n'attendit pas d'avoir atteint une extrême vieillesse pour commencer sa construction. S'il prit en main le gouvernement de l'Eglise du Valais vers 350-360, la basilique ⁽²⁾ fut donc vraisemblablement commencée vers 360-370. »

« Tout ceci ne se passait pas au sein d'un pays sauvage, continue M^{gr} Besson. Les fouilles attestent que le vieil Acaunum était assez important ⁽³⁾. Les riches

(1) M. A., p. 21, n. 3.

(2) « Il est rare de trouver des attestations historiques aussi rapprochées du fait même auquel elles se rapportent. » *Bulletin litt. et bibliogr.*, 1856, p. 151.

« M. Guyer admettrait volontiers, aussi, l'existence d'églises chrétiennes à Sion, Octodure, Avenches, dès les IV^e-V^e siècles, » Mgr Besson : *Rev. d'Hist. eccl. suisse*, 1907, p. 227, n. 1. Cf. G. L. S., p. 11 ; *Tombeau*, p. 41.

(3) Entre l'an 12 et l'an 6 av. J.-C. les Nantuates élèvent déjà, à Agaune, un monument à l'empereur Auguste qu'ils appellent leur « patron » ou protecteur (Theodorus Mommsen : *Inscriptiones Confoederationis Heveticae Latinae*, Zurich, 1854, p. 4, n. 15) ; Lucius César († 2 ap. J.-C.) y reçoit aussi l'honneur d'une inscription (*ibid.*, n. 16). Deux autres membres de la dynastie, le César Drusus le Jeune et l'empereur Caligula, ont dans la même ville des dédicaces élevées par les IIII Cités de la Vallée Pennine, le premier en 23, l'année même de sa mort, le second en 37. « La réunion de ces deux dédicaces semble indiquer que St-Maurice était le centre de la Confédération des CIVITATES IIII VALLIS POENINAE et que la station d'Agaune y jouait un rôle considérable » (Michel : *Les fouilles sur*

débris de ses édifices, utilisés dans des constructions postérieures, réapparaissent aujourd'hui. De tels bâtiments n'étaient point déserts et les habitants pouvaient fort bien se transmettre leurs opinions au sujet d'une

l'emplacement des anciennes basiliques de St-M., 1897, pp. 22-24 ; G. L. S., pp. 3-4 ; M. A., pp. 65-66 ; Mommsen, op. cit., n. 17 ; Bourban, dans Indicateur d'antiquités suisses, 1916, n. 4, p. 261 et pl. XXXIV ; Tombeau, p. 26 et pl. IX ; celle de Drusus le jeune a disparu, celle de Caligula a été retrouvée le 7 septembre 1896). Une inscription disparue portait le nom de Vespasien (Mommsen, n. 18).

L'épigraphie a révélé les noms de familles importantes. La prêtresse Julia Decumina avait élevé trois cippes dont deux subsistent, à son mari et à son fils, tous deux nommés Pansius (n. 20, 21, 25). Le tombeau d'une grande dame a été retrouvé le 3 décembre 1896 avec ce texte : NITONIAE AVITIANAE CLARISSIMAE FEMINAE VASSONIVS GELLIANVS ET NITONIA MARCELLA ET NITONIVS POMPEIVS FILII MATRIS CARISSIMAE. Mommsen date ce tombeau « certainement du III^e siècle » (Bourban : 5. *Vultchaire*, 1^{re} éd. pp. 19-20 et pl. V ; 2^e éd. pp. 44-45 et pl. VIII ; *Indic. ant. s.*, 1916, p. 262 et pl. XXXV ; *Tombeau*, p. 27 et pl. VI). Les Nitonii étaient inconnus à Mommsen, ainsi que les Vassonii ; les Masonii n'étaient pas rares, dit-il, mais il pense qu'il s'agit d'un gentililium différent (lettre à M. Bourban, 22 juillet 1897, l. c). C'est donc probablement une dame Vassonia (l'initiale est effacée ; Mommsen avait cru deviner un S, *op. cit.*, n. 22 ; d'après une note de Boccard, Guichenon avait proposé M, mais il aurait fallu plutôt X d'après les traces du document ; Michel : *Le Clocher de l'Abbaye de St-M.*, 1900, pp. 49-50, tranche la question par V) qui élève une inscription funéraire à son époux L. Tincius Verecundus, qui est dit OMNIBVS HONORIBVS FVNCTO. Quant aux Nitonii nous les retrouvons encore sur une autre sépulture : c'est celle d'une mère et d'une épouse : ... NITONIVS VEGETINVS FILIVS MATRI PIISSIMAE ET NITONIVS SEVERVS VXORI INCONPAR (Michel : *Clocher*, p. 50 ; *Tombeau*, p. 28). Est-ce ce même père désolé qui perdit ensuite ce fils aimé, dont l'épithaphe découverte en 1694 et disparue de nouveau devait porter ces mots : Divis Manibus NITONI VEGETINI ROMAE DE FVNCTI QVI VIXIT ANNOS XXV MENSES III DIES XXIII NITONIVS SEVERVS PATER INFELIX CORPVS EIVS DEPORTATVM HIC CONDIDIT (Mommsen, *op. cit.* n. 24 ; Bernard : *St-Maurice*, t. I, p. 284 ; Bourban : *Etude sur un Bon Pasteur*, 1894, pp. 26-27 ; Michel : *Clocher*, p. 51). Enfin deux autels furent encore dressés par des parents de ce malheureux Nitonius Vegetinus : l'un à Agaune même, comme tous les monuments précédents, trouvé le 26 septembre 1896, porte la célèbre dédicace DEO SEDATO

foule d'hommes, dont le massacre avait sans doute laissé dans le peuple un vivant souvenir» ⁽¹⁾.

Au V^e siècle encore, S. Eucher parle de la transmission ⁽²⁾ ininterrompue de ce grand souvenir : ...*ad nos martyrii ordo pervenit, nam per succedentium relationem*

T VINEIIVS VEGETINVS... (On connaît deux autres inscriptions, sur les bords du Danube, au dieu apaisé, Michel : *Fouilles*, 1897, p. 27 ; Bourban : *Indicateur*, 1916, p. 261, en cite une, SEDATO SACRVM, transportée à Augsbourg), l'autre, découverte en 1900 à Vionnaz : I. O. M. T VINEIIVS AMANDVS EX VOTO (Michel : *Fouilles*, 1897, p. 27, qui lit VINTELIVS ; Bourban : *Bollettino di Archeol. Crist.*, 1889, pp. 178-179 : VINETIVS et Vigetinus ; enfin Bourban : *Indicateur*, 1916, p. 261 et pl. XXXIII et XXXIV, où l'autel du dieu apaisé est daté du III^e siècle, ainsi que, probablement, celui de Vionnaz ; M. Bourban nous dit qu'à partir du II^e siècle L s'écrivit comme I et qu'il faut lire VINELIVS ; *Tombeau*, p. 26 et pl. IX).

Ces inscriptions nous montrent aussi Agaune jouissant du droit latin et du droit de cité (G. L. S., p. 2 ; M. A., p. 64), par la mention des dignitaires locaux : duumvirs, (imitation municipale des deux consuls de Rome), sevirs, flamines. Nitonia Avitiana porte le titre de *clarissima femina*, qui indique la dignité sénatoriale de son mari ; celui-ci ne siégeait pas nécessairement au Sénat de Rome, mais il avait tous les honneurs attachés au titre de Sénateur de l'Empire, qui était accordé comme un anoblissement ; pour l'obtenir il fallait posséder une fortune d'un million de sesterces (200.000 francs) et avoir rempli une magistrature romaine ou au moins une haute fonction locale (Gagnol : *Hist. du Moyen-Age*, pp. 28-29). On a vu L. Tincius Verecundus parcourir toute la voie des honneurs, un jeune homme de 25 ans séjourner à Rome : tout cela indique bien la vitalité d'Agaune.

On peut rappeler aussi la découverte en 1922-23, dans les cryptes sous le Martolet, d' « un superbe arc romain en calcaire cristallin, appartenant à la belle époque romaine, remarquable par sa grande sobriété de lignes, datant du II^e siècle de notre ère, au plus tard de la première moitié du III^e » (Peissard : *Indicateur*, 1924, pp. 92-94, dessin).

Enfin, le 17 juillet 1896, on a retrouvé un cippe de marbre blanc, élevé à leur fille ACAVNENSIA par sa mère CHELIDON, et son père AMARANTHVS VILlicus XL (quadragesimae) GALLIARVM, c'est-à-dire « receveur des douanes sur la route des Gaules ». Michel : *Fouilles*, pp. 20-21 et pl. ; *Tombeau*, p. 25. Cf. D. H. B. S., *Inscriptions*.

(1) M. A., pp. 21-22.

(2) Les Agaunois « faisaient le récit de ces morts héroïques aux fidèles que leurs affaires appelaient à traverser les Alpes Poenines, et qui passaient nécessairement devant le champ du martyr que longeait la voie romaine. Ainsi se transmet la

rei gestae memoriam nondum interceptit oblivio ⁽¹⁾.
« Nous admettons donc sans crainte de nous tromper, la réalité du martyre des saints Maurice, Exupère, Candide, Victor, et de leurs nombreux compagnons anonymes,

tradition et se répandit au loin la renommée des martyrs Thébéens », Michel : *Souvenir du Centenaire*, 1902, p. 36. Mais pour élever un sanctuaire, les chrétiens durent sans doute attendre leur premier évêque, et il paraît bien, par cette attente aussi, que Théodore fut le premier évêque ; cf. G. L. S., p. 9 ; M. A., p. 60 ; *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, p. 784.

(1) On ne saurait admettre l'opinion de Gremaud sur cette question : « Il ne paraît pas que l'Évangile ait eu des disciples en Vallais avant le IV^e siècle, ou s'il en existait, ils devaient être bien peu nombreux. C'est ce que prouve l'oubli dans lequel sont restés pendant longtemps les reliques des martyrs thébéens, mis à mort entre 285 et 302. S. Eucher rapporte, d'après la tradition, que leurs corps furent révélés à l'évêque Théodore... Si, à cette époque, il se fut trouvé des chrétiens à Agaune et dans les environs, auraient-ils laissé ainsi les martyrs thébéens dans un oubli si complet, pendant trois quarts de siècle, qu'il ait fallu une révélation pour découvrir leurs corps ? » M. D. R., t. XXXIII, pp. XXVIII-XXIX.

« Après avoir lu les lignes de S. Eucher que nous avons rapportées, des gens sérieux ont hoché la tête. Une légende longtemps inconnue : *post multos passionis annos*, suggérée ensuite par une révélation dont on n'est même pas très sûr, *revelata traduntur*, c'est un peu inquiétant. Mais tel n'est pas le sens du récit. » (M. A., p. 25). Mgr Besson rappelle le sens de *revelare* : mettre à découvert une chose cachée. Cela peut se faire par des moyens naturels ou par l'intervention d'un être supérieur. Une « révélation » peut porter sur les reliques d'un saint dont on connaît la vie, ou inversement sur la biographie d'un saint dont on possède les ossements (M. A., p. 26), comme Mgr Besson le prouve par de nombreux exemples (M. A., pp. 26-36). Revenant à Agaune l'éminent auteur écrit : « Si le culte du saint, ou, qui plus est, si la croyance à sa sainteté, ne repose que sur une de ces visions plus ou moins hypothétiques (qu'on trouve dans les vieux hagiographes), la porte restera toujours ouverte au doute. Il n'en est pas ainsi. Bien au contraire. La « révélation » des reliques du saint est une conséquence de la foi en sa sainteté. La « révélation » dont parle Eucher n'ayant porté que sur l'endroit où reposaient les reliques, n'a rien à faire avec le récit de la Passion. L'existence des saints d'Agaune et leur qualité de martyrs en sont absolument indépendantes. Nous pouvons conclure que la « révélation » rapportée par Eucher n'infirmes nullement cette historicité » (M. A., pp. 36-38). Les deux mots « *revelata traduntur* » de S. Eucher se présentent sans contexte explicatif (M. A., p. 26). Or, « dans l'hagiographie médiévale, « *revelatio* » signifie très souvent la cérémonie par laquelle on

survenu à Agaune le 22 septembre d'une année inconnue, mais voisine de 280-300 » ⁽¹⁾.

M. Bourban a très bien conclu, croyons-nous, la

exhume des corps saints. Du Cange donne explicitement la définition suivante : *Revelatio : exemptio sancti corporis ex tumulo et eiusdem elatio*. De même que les Agaunois du IV^e siècle se transmettaient le souvenir d'un groupe de martyrs, de même ils pouvaient se montrer l'endroit exact où reposaient leurs corps. » (M. A., p. 38 ; cf. Peissard : *Tombeau*, pp. 73-76). Peut-être Théodore ne fit-il pas autre chose que d'exhumer les précieux restes des martyrs ? (G. L. S., p. 22). Le pieux évêque « dit sans doute que Dieu l'avait aidé, comme tout homme de bien attribue à une délicatesse de la Providence les heureux événements qui le réjouissent ». « *Quid multa ?* pourrait-on dire de lui en empruntant le récit par S. Ambroise de la « révélation » qu'il fit des saints Gervais et Protas. *Dominus gratiam dedit : iussi eruderari terram... Sic sancti martyres eminere coeperunt*. » (M. A., p. 34 ; les pp. 25-39 du M. A., sont une réédition revue des pp. 14-23 des G. L. S.). Tel est aussi le sentiment de M. le Prieur Bourban.

« On voudrait, au XX^e siècle, que Théodore se soit trompé, que les Agaunois se fussent trompés collectivement comme encore les pèlerins qui se pressent à Agaune des diverses provinces se seraient trompés ! On suppose donc une colossale mystification ! Discutons un instant : ou le martyre est réel ou il ne l'est pas. Pas d'échappatoire. Or, s'il n'a pas eu lieu, comment Théodore aurait-il pu affirmer, à la face d'une population qui n'en connaissait pas le premier mot, qu'il a découvert les restes des chrétiens martyrisés dans la localité une centaine d'années auparavant ? Comment aurait-il pu pousser l'audace ou la naïveté jusqu'à construire en leur honneur une basilique ?... La population entière se serait levée pour le démentir immédiatement : « Cette histoire que vous nous racontez est une illusion de votre part ; c'est pour la première fois que nous en entendons parler. Nous, vieillards, nous ignorons tout de vos martyrs. Nos pères nous en auraient parlé, mais rien, absolument rien ne vient prouver l'existence de martyrs dans notre ville ! » Or rien de tel ne se produit. Nulle protestation. Une basilique s'élève. Le martyre est une réalité, son récit était connu de chacun, la population agaunoise est la garante de la vérité. » *Tombeau*, pp. 56-58.

S'il plaisait encore à quelqu'un d'expliquer la connivence de la population d'Agaune par l'espoir des avantages matériels que lui vaudrait son pèlerinage, il faudrait dire que la cité voisine d'Octodure était aussi de connivence en ne protestant pas, elle qui pourtant avait tout à perdre en cette affaire. Si en effet « Octodure eut un instant la suprématie, Agaune la laissa de nouveau bientôt dans l'ombre » (G. L. S., p. 4 ; M. A., p. 66). Comment donc les Octodurois auraient-ils laissé leur propre évêque inventer une histoire en faveur d'une ville rivale ?

(1) M. A., p. 22.

question de la « révélation » rapportée par S. Eucher. « S. Théodore, évêque d'Octodure, alors la capitale du Valais et le *Forum Claudii Vallensium*, le marché important des transactions entre la Gaule, la Germanie et l'Italie, procéda officiellement, sur le champ des Martyrs, à des fouilles qui révélèrent les corps des chefs de la légion thébéenne et une grosse partie des corps des légionnaires. Il était dans ce travail guidé par la Providence qui veille sur l'Eglise, et renseigné sur le lieu de la sépulture près de la grande voie romaine d'Italie, par le témoignage des habitants d'Agaune dont les vieillards avaient été, enfants, les témoins mêmes du martyr » ⁽¹⁾.

Quant à la basilique, nous ne croyons guère possible d'en restituer la description comme on l'a tenté ⁽²⁾. Il faut se contenter du petit mot d'Eucher : *vastae adiuncta rupi, uno tantum latere adclinis* ⁽³⁾ *iacet*. Aubert et D. Leclercq traduisent : « adossée à un immense rocher, cette basilique n'était accessible que par un seul côté » ⁽⁴⁾. Tous les autres auteurs, croyons-nous, ont plutôt vu dans ces mots une basilique recouverte d'un toit à une seule pente appuyé au rocher ⁽⁵⁾. Michel en a conclu que « c'était comme un hangar avec une toiture à un seul pan, œuvre bien modeste d'une chrétienté sortant de persécution » ⁽⁶⁾. M. Gonzague de Reynold écrit

(1) *La Tour de St-Maurice*, dans *Nuovo Bollettino di Archeologia Cristiana*, Rome, 1916, p. 110. — Le chanoine Grenat dit aussi, *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, p. 784 : « S. Théodore fut, selon les plus grandes probabilités, le premier évêque..., l'évangéliste de notre pays et le révélateur des reliques des martyrs thébéens. »

(2) Bourban, ouvrage cité à la note précédente ; *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 227 ; *Tombeau*, pp. 54-56.

(3) Krusch, M. G. H., *Scr. Rer. Mer.*, t. III, p. 38, ne donne pas la variante *adclivis* qu'on trouve dans beaucoup d'autres ouvrages imprimés. Mais comme dans les lettres minuscules, les jambages de i, u, n, m, sont semblables « et se confondent d'autant plus facilement que les points manquent sur les i », il n'y a pas de difficulté à admettre « le principe de l'interchangeabilité des jambages semblables » pour la lecture des chartes ; Ch. Morel : *Anseiger für Schweiz. Gesch.*, 1901, *Observations onomastiques*. On peut donc proposer les variations v - u - n.

(4) Aubert, p. 12. Leclercq : *Dict. d'arch.*, t. I, col. 851.

(5) G. L. S., p. 24 ; M. A., p. 57 ; O. C., p. 80 ; *Tombeau*, pp. 44, 54, 58. — Dans ses *Antiquités du Valais*, p. 10, Mgr Besson l'appelle une « chapelle ».

(6) *Souvenir du Centenaire*, 1902, p. 37.

du « premier sanctuaire construit par S. Théodore : murailles appuyées à la montagne, des ardoises inégales pour les couvrir » ⁽¹⁾. M. Peissard y voit une « construction sans doute très primitive, élevée à la hâte, pauvre » ⁽²⁾.

Cette église appuyée au rocher renforce, dit le biographe des Pères du Jura, la signification primitive du mot Agaune : *Acaunus... Gallico priscoque sermone tam primitus per naturam quam nunc quoque per ecclesiam veridica praefiguratione Petri petra esse dinoscitur...*

M. Bourban a mis au jour, en 1893, un relief taillé dans une molasse jaunâtre ⁽³⁾ qui lui semblait représenter le Bon Pasteur ; cependant, comme on voit plus souvent le Bon Pasteur ramenant la brebis, il pouvait y avoir quelque doute ⁽⁴⁾, d'autant que la sculpture a beaucoup souffert. M. Bourban consulta l'illustre de Rossi, en lui demandant encore son avis sur l'hypothèse suivante : le Musée chrétien du Latran et la petite ville suburbaine de Velletri ont tous deux un sarcophage où le Bon Pasteur est représenté deux fois : d'abord sans la brebis qu'il pleure, puis avec elle qu'il ramène joyeux. A St-Maurice comme au Latran, le Bon Pasteur s'appuie sur un bâton, a la jambe droite croisée sur la gauche, et pleure... « C'est bien le Bon Pasteur que vous avez là, répondit de Rossi. Il est incliné sur son bâton ; il est attristé et pleure sur la brebis perdue. Il a fort bien pu faire partie d'un sarcophage de ce genre. » Quant à la date, Rossi hésite entre le IV^e et le VI^e siècle ; Le Blant se prononce pour cette dernière date ⁽⁵⁾. En 1907,

(1) *Cités et pays suisses*, t. I, p. 254.

(2) *Tombeau*, pp. 54 et 58.

Cependant, après avoir reconnu, p. 56, que de cette « basilique depuis si longtemps disparue, il ne reste que le mur renfermant l'arcosolium », M. Peissard dit par deux fois, p. 63, que « le mur contenant l'arcosolium faisait partie d'un édifice relativement important à en juger par ses dimensions », que « le tombeau est une construction maçonnée assez importante »...

(3) *Tombeau*, p. 24 ; à cet endroit, le Bon Pasteur est dit bas-relief, comme partout, croyons-nous, où l'on en a parlé, mais p. 43 M. Peissard l'appelle un « haut-relief », ce qui n'est pas pareil.

(4) Ainsi le Bon Pasteur de St-Maurice appartient à un type connu, mais « rare ». Mgr Besson : *Antiquités du Valais*, 1910, p. 65.

(5) Bourban ; *Etude sur un Bon Pasteur*, 1894.

rendant compte du livre de M. Samuel Guyer sur les monuments chrétiens de Suisse antérieurs à l'an 1000, M^{gr} Besson écrivait : « Le Bon Pasteur étudié par M. Bourban pourrait être contemporain de la basilique d'Ambroise, au VI^e siècle » ⁽¹⁾. En 1910, M^{gr} Besson en parle plus longuement dans son beau recueil des *Antiquités du Valais* ⁽²⁾ : «... On pense qu'il a fait partie d'un grand et riche sarcophage. Mais il est impossible de dire si celui-ci figurait dans la basilique du IV^e siècle ou s'il a renfermé les restes d'un de ces hauts personnages qui furent ensevelis au VI^e siècle à St-Maurice » ; enfin, en 1921, M^{gr} Besson en parle une troisième fois, en penchant vers l'idée de M. Bourban : « Le Bon Pasteur peut parfaitement avoir appartenu à l'église primitive » ⁽³⁾.

Selon M. Peissard, l'arcosolium souterrain, découvert en 1907 au Martolet, face au clocher, est tout ce qui reste de la basilique primitive de Théodore ⁽⁴⁾.

« Ce sanctuaire vénérable était, cela va de soi ⁽⁵⁾, desservi dès l'origine par quelques ecclésiastiques, et, selon la coutume, ces prêtres vivaient probablement ensemble. Il y avait donc là, dès le IV^e siècle au sens large, une communauté ⁽⁶⁾. C'était déjà l'ébauche de la royale abbaye, qui se fait gloire d'être la plus ancienne des fondations religieuses encore vivantes en Suisse » ⁽⁷⁾.

Culte et Reliques

Si S. Théodore était déjà un vieillard en 381, il dut mourir peu après le Concile de Milan tenu en 390, si, comme on le pense, c'est bien lui l'évêque Théodore qui assiste à ce synode. On ignore totalement l'année précise de sa mort. Quant au jour, la fête de S. Théodore, le 16 août, semble nous l'indiquer. « Quoiqu'elle ne figure pas au Martyrologe Hiéronymien, elle paraît très ancienne » ⁽⁸⁾. Le Missel de Oranges, du X^e ou du XI^e siècle,

(1) *Rev. d'Hist. Ecc. Suisse*, 1907, pp. 228-229.

(2) P. 65 et pl. XXIX.

(3) O. C., p. 17.

(4) *Tombeau*, p. 56, et tout le livre. O. C., p. 17.

(5) « Ceci est hors de doute », Aubert, p. 14, et conforme aux « sources » les plus anciennes, O. C., p. 79.

(6) M. A., pp. VII, et 89.

(7) O. C., p. 79.

(8) G. L. S., p. 30.

porte au 16. août : Theodori episcopi. Le Martyrologe de Sion, du XII^e-XIII^e (1), le plus ancien Bréviaire de Genève, d'entre 1232 et 1255 (2), ont cette fête. Elle était célébrée dans les diocèses de Sion, Lausanne, Genève, Bâle.

Un Bréviaire Lausannois, portant la date de 1400, a des antennes rimées, le 16 août, en l'honneur de S. Théodule (3). Les Missels Genevois imprimés en 1491, 1498, etc., ont une prose en l'honneur de S. Théodule, le 16 août ; laissant de côté ce qui est tiré de la Vita Theodori de Ruodpertus, citons-en ces deux tercets (4) :

*Praeostensa visione
De thaebea legione
Non parum sollicitus*

*Ossa solo commendavit
Quorum Deus deportavit
Ad superna spiritus.*

On invoquait aussi jadis, à Genève, S. Théodule dans les litanies des Saints (5). Genoud rapporte « cette belle oraison » qu'il a lue « dans de vieux bréviaires » (6) :

*Deus qui per beatum Theodorum, confessorem tuum
atque pontificem, ad agnitionem tui nominis nos venire
tribuisti, concede ut ejus meritis et intercessione ad aeternae
gloriae claritatem pervenire feliciter mereamur.*

Un Livre d'Heures du XV^e siècle, d'origine française, actuellement en Ecosse, porte « S. Théodore » le 16 août (7).

M. Bourban s'est demandé si Théodore n'avait pas été enseveli à Agaune (8). Cela est peu probable. Les bréviaires manuscrits de Valère nous montrent qu'on faisait, jusqu'au XV^e siècle, le 4 septembre, l'office de la

(1) *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, pp. 636, 784.

(2) Lafrasse : *La Liturgie de Genève*, pp. 64, 84, 55, 35-37.

(3) Petit in-8°, coté Codex Z 4 à la Bibl. des RR. PP. Capucins de Fribourg. G. L. S., p. 189 et n. 1 ; *Contrib. à l'hist. du dioc. de Lausanne*, pp. 82, n. 2, 92, 164.

(4) Lafrasse : *La Liturgie dans l'anc. dioc. de Genève*, pp. 241, 228, 26 et sq.

(5) *Ibid.*, p. 147.

(6) *Les Saints de la Suisse franç.*, t. I, p. 34 et n. 2.

(7) Battandier : *Annuaire pont.*, 1907, pp. 16-29, 25.

(8) *Etude sur un Bon Pasteur*, 1894, pp. 29-30.

« révélation » ou invention ⁽¹⁾ du corps de S. Théodore, premier évêque, et des reliques de plus de 67 martyrs thébéens. C'est vers la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e que l'évêque de Sion ⁽²⁾ fit cette découverte dans l'église de Sion ; une copie vidimée, de 1366, de l'acte qui en fut dressé, existe aux archives de Valère : la nomenclature des martyrs dont les reliques accompagnaient le corps de S. Théodore y est donnée. Aussi Genoud dit-il que Théodore « fut enseveli dans l'église de Sion, d'où l'on a conclu que le saint avait transféré son siège épiscopal dans cette dernière ville » ⁽³⁾.

Voici les paroles de Pierre de Rivaz sur ce sujet : « Je dirai qu'il est certain que S. Théodore, le premier de nos évêques, fixa sa résidence à Octodure, mais qu'il est bien probable qu'il alla finir ses jours à Sion où l'on découvrit ses reliques dans le XII^e siècle ». Le D^r Schinner et Grenat ont chacun reproduit ce texte (4). Si l'on

(1) Grenat se déclare « convaincu que le lieu où reposaient les précieuses dépouilles de ce saint était tombé dans l'oubli » ; *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, p. 786.

(2) Grenat, *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, p. 785, suivi par Genoud : *Les Saints de la Suisse franç.*, t. I, p. 39, date cette découverte de « vers 1170 » et l'attribue à l'évêque Guillaume de Saillon. Pierre de Rivaz donne la même date et nomme l'évêque Willelme, Grenat, *op. cit.*, pp. 787-788. Or voici les noms des évêques de Sion à cette époque :

Louis (de Granges ?), cité 1150-1160, † 13 mai.

Amédée (de la Tour), cité 1163-1168, † 28 décembre.

Guillaume de Blonay, élu en 1176, non reconnu.

Conon, cité 1179-1181, † 22 juin.

Guillaume I d'Ecublens, cité 1184, † 9 ou 10 juillet 1196.

Nantelme d'Ecublens, juillet-août 1196, † 12 mai 1203.

Guillaume II de Saillon, 1203, † 3 juillet 1205.

(M. D. R., 1^{re} série, t. XVIII, 2^e liv., pp. 496-497, t. XXXIII, p. CXI ; cf. 2^e série, t. VIII, pp. 274 et 319-320 ; D. H. V., 1914, p. 715.)

Il faut donc penser que la découverte des reliques de S. Théodore ou n'eut pas lieu sous Guillaume II de Saillon si on maintient la date de vers 1170, ou n'eut pas lieu à cette date si on maintient le nom de cet évêque... Peut-être que le document de 1366, cité par Grenat comme existant à Valère « tiroir 79, n. 1 » pourrait fournir quelque précision...

(3) *Les Saints de la Suisse franç.*, t. I, p. 39. Lafrasse : *Liturgie de Genève*, p. 85.

(4) *Revue de la Suisse Cath.*, 1880, pp. 786-787.

écarte l'hypothèse d'une translation — dont on n'a aucune preuve — il faudra bien, semble-t-il, admettre que S. Théodore fut enseveli à Sion. S'il est certain, de par la signature de S. Théodore au Concile d'Aquilée que la première résidence épiscopale fut Octodure, nous croyons que pendant plus de deux siècles les évêques n'eurent pas de siège très fixe : Théodore serait déjà mort à Sion et plusieurs de ses successeurs semblent avoir habité Agaune...

Quant à la fête, le 4 septembre ⁽¹⁾, de la « révélation de S. Théodore », de ses ossements à lui, le XVI^e siècle la transforma en fête de la « révélation à S. Théodore » des ossements des martyrs thébéens : les bréviaires continuent à porter l'oraison de l'invention du XII^e-XIII^e siècle, mais les leçons se rapportent au *revelata traduntur* du IV^e siècle. Plus tard, l'office du 4 septembre fut totalement des martyrs thébéens ⁽²⁾.

On le voit, S. Théodore fut d'abord fêté le 16 août, vraisemblablement à l'anniversaire de sa mort, puis, à partir de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, aussi le 4 septembre, pour commémorer la découverte de ses reliques : il eut dès lors deux fêtes : la principale le 16 août, la secondaire le 4 septembre ⁽³⁾.

(1) Ce jour est marqué, dans le *Calendarium secundum Ecclesiae Agaunensis ritum* de 1615, conservé aux Archives : *Octava S. Augustini.- Revelatio S. Theoduli*.

(2) « Voilà donc la substitution patente d'un office pour un autre ». Sous l'influence de la *Vita Theodori* du moine Ruodpertus, qui place son héros au temps de Charlemagne, les bréviaires, à partir du XIII^e siècle, se mirent à faire des extraits de cette Vie le 16 août, toujours avec « l'intention virtuelle d'honorer le même saint qu'auparavant, c'est-à-dire le Théodore du IV^e siècle. » C'est ainsi qu'un très douteux Théodore III se substitua aussi à Théodore I. Celui-ci, quand on s'aperçut qu'il ne pouvait être le même que le précédent, par suite des dates, commença à être fêté le 26 août. Enfin, le douteux Théodore II de 515, qui était encore sans fête en 1664, a son office dans le Directoire de 1675. *Ibid.*, pp. 784-787 ; Genoud : *op. cit.*, pp. 31, n. 1, et 41.

(3) On a vu que cette dernière fête devint, au XVI^e siècle, la fête de la « révélation » des martyrs thébéens. Rappelons deux autres fêtes qui ont eu le même objet.

Liturgie

Sur une châsse de l'Abbaye on lit cette inscription rédigée sur la faite : *agno (anno) gracie millesimo ducentesimo vicesimo quinto VII kal. novembris RELEVATVM fuit corpus beati Mauricii et in hoc philtro reconditum...* La fête du 26 octobre rappelle donc une translation de 1225. D'après M. Bourban, « cette fête paraît concorder avec celle de la première translation, faite par S. Théodore, évêque d'Octodure ». Est-ce bien sûr ? Une feuille du XVIII^e siècle contenant les oraisons particulières de l'Eglise d'Agaune à ajouter au Missel, donne au 26 octobre le nom de fête de la *révélation du corps de S. Maurice*, et au 5 juillet celui de fête de *l'invention des reliques des martyrs thébéens*. Aujourd'hui les deux fêtes se célèbrent encore : on entend, le 5 juillet,, commémorer la translation des martyrs par S. Théodore au IV^e siècle, et le 26 octobre la translation du 26 octobre 1225 par l'Abbé Nantelme ; on a restitué à celle-ci le nom de *relevatio*, qui avait été supplanté par *revelatio*. Cette fête, inscrite sous le nom de *Revelatio s. Mauricii*, que M. Lafrasse traduit par « fête de la Découverte des corps de S. Maurice et de ses Compagnons », figure dans le calendrier du Bréviaire genevois de 1398, et dans le calendrier placé en tête de l'Obituaire de l'Eglise de Genève. On la trouve dans tous les livres liturgiques imprimés du diocèse de Genève. Dans le calendrier publié en 1612 par S. François de Sales, elle est appelée : *Revelatio SS. Mauricii et sociorum*. Mais, demande M. Lafrasse, quelle est cette découverte ? Les anciens Bréviaires de Genève ne nous fournissent dans l'office de ce jour aucune indication utile sur ce point : les leçons historiques se rapportent uniquement au martyr de l'illustre légion... Dans un manuscrit intitulé *Livre qui me sert de mémoire pour plusieurs choses*, Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève de 1697 à † 1734, a écrit : « L'on a proposé dans un synode (il s'agit du synode tenu le 20 avril 1706) de dresser le Propre des Saints de l'Eglise de Genève, et il est à propos d'exécuter ce pieux projet. » On « prit soin de ramasser les légendes et les offices propres de plusieurs saints du diocèse ou du voisinage », et Mgr de Rossillon rédigea un mémoire, 200 pages plus loin dans le même manuscrit. « L'on trouvera, y dit-il, dans le Bréviaire de Vienne de belles leçons pour les II^e et III^e Nocturnes au jour de *l'Invention des corps de S. Maurice...*, et elles conviennent d'autant mieux à ce Diocèse que l'homélie, qui est de S. Hyérome, soutient l'honneur des reliques contre les hérétiques. » On voit par là, note M. Lafrasse, que cette fête n'avait point eu jusqu'alors de leçons propres, et toutefois elle n'avait pas cessé de figurer au calendrier diocésain. » Ce Propre ne parut point. Mgr Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont publia le premier, en 1745, mais M. Lafrasse n'a pu en découvrir aucun exemplaire. Il faut donc attendre le Propre publié en 1777, par Mgr Jean-Pierre Biord : on y trouve deux leçons tirées de S. Eucher : c'est la « révélation » du IV^e siècle. Ainsi s'opéra une nouvelle substitution de fête à une autre.

Le dernier Missel de Vienne en Dauphiné, publié pour toute la

province ecclésiastique, par Mgr Jean-Georges Lefranc de Pom-pignan, en 1784, indique le 26 octobre la « la Révélation des reliques de S. Maurice et ses Comp., mm. », doub. maj. dans l'archidiocèse, semi-double dans les diocèses suffragants, double ad libitum (Battandier : *Annuaire pont.* 1922, pp. 28-32.

En les ramenant à leurs objets primitifs, nous pouvons donc déterminer les fêtes suivantes :

16 août, fête principale de S. Théodore, anniversaire probable de sa « précieuse mort » vers 391.

4 septembre, fête secondaire de S. Théodore, commémorant la découverte de ses reliques vers 1170-1205.

26 octobre, fête secondaire de S. Maurice seul, commémorant la « rélévation » de son corps, de l'arcosolium de la confession dans une châsse, le 26 octobre 1225.

5 juillet, fête secondaire de S. Maurice et de ses Compagnons, commémorant la « découverte » de leurs ossements par S. Théodore vers 360.

Aubert, p. 136 et pl. VII-VIII ; Bourban : *Bollet. di Archeol. Cristiana*, Rome, 1916, pp. 118-119 ; Peissard : *Tombeau*, p. 68 ; Lafrasse : *La Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève*, pp. 65-66, 91, 96, 99, 16-18, 33-34, 47-48.

Reliques

Le curé de Moudon Jean de Leser (était-il Valaisan, de Selkingen, comme le peintre Jean Leser au XVIII^e siècle ?), dans son testament, en 1468, légua entre autres à son église 4 coupes d'argent et 1 anneau du même métal avec une pierre en forme d'ambre rouge entourée d'un serpent blanc : « On en fera un reliquaire pour les reliques de S. Etienne (le patron de Moudon), de Ste Catherine et de S. Théodule » (D. H. V. 1921, p. 291).

En 1519, la paroisse de S. Clément, diocèse de Besançon, demande à Sion des reliques de S. Théodore. Le 5 des calendes de mars 1626, même demande de la part du syndic de Belgirati, Italie, au nom de la commune et paroisse. 1684, requête analogue du curé de Alanie, in valle Siccida, Novare. 1642, un inventaire des reliques de l'église de Sion comme un reliquaire, dans lequel il y a, dit-on, *contineri dicitur*, des reliques de S. Théodore. *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, pp. 637, 785-787. Le dioc. de Lyon possède aussi de ses ossements.

Patronages

Plusieurs églises lui furent dédiées dans nos diocèses romands : celle de Gruyère, en mai 1254, celles d'Aumont et de Villarimboud ; des chapelles à Pont, (paroisse d'Avry), à Villarsiviriaux, à Villargiroud, à Cormagens, et près de Fribourg, sur les bords de la Sarine, hors la porte de Morat. L'ancienne église de La Tour de Peilz, déjà citée en 1228 dans le Cartulaire de Lausanne (D. H. V. 1921, p. 698), et l'ancienne chapelle des Capucins de Bulle, datant de 1220 environ, étaient aussi sous son vocable. Dans le diocèse de Genève, les églises de Flumet et de Longirod sont déjà signalées dans le Pouillé de 1481-1483 avec le titre de St Théodule. (Fleury : *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. I, pp. 410, 417, 419) ; à partir du X V I I^e siècle on trouve associé au nom de Notre-Dame, patronne de Thiez, celui

de S. Théodule, qui finit par rester seul (Lafrasse, *op. cit.*, pp. 113 et 106, n. 9). Les cathédrales de Lausanne (Dupraz : *La Cath. de Laus.*, pp. 105, 130, 195, 250) et de Genève avaient un autel en son honneur. Aujourd'hui S. Théodore est encore patron, en Suisse romande, de 3 paroisses fribourgeoises : Aumont, Gruyères, Villarsviriviaux, et 6 paroisses valaisannes : Bovernier, Champéry, (où une chapelle est signalée dès le XIV^e siècle ; Tamini et Delèze : *La Vallée d'Illicz*, p. 329), Toerbel, Gampel, Isérables, Visperterminen. Une église lui est dédiée à Sion. Enfin, S. Théodore partage avec S. Maurice et ses Compagnons l'honneur d'être les « patrons principaux » du Valais. Genoud : *op. cit.*, pp. 40-41. *Semaine Cath.*, 11 août 1927, p. 512. Plusieurs paroisses du dioc. de Besançon ont aussi S. Théodore pour patron, *Annuaire pont.*, 1907, p. 25.

La légende de la cloche

« Nées pour la plupart d'une pensée religieuse, les légendes valaisannes ont, par cela même, quelque chose de plus intime, une poésie plus saisissante que celles des pays circonvoisins ; et bien que les unes autant que les autres soient sœurs, elles se distinguent chez nous par une grâce plus naïve, un charme plus pénétrant ; il s'en dégage quelque chose de grave qui laisse l'âme rêveuse... » Mario a écrit ces lignes pour la légende de la cloche de S. Théodule.

L'église de S. Théodule, à Sion, a de curieuses sculptures représentant quatre épisodes de cette légende.

Le saint, après avoir construit la cathédrale de Sion, s'en alla jusqu'à Rome pour se procurer une cloche digne de sa tour. Le Saint-Père combla ses vœux en lui faisant présent d'une belle cloche, mais le transport était pénible et le saint transpirait en rapportant sa cloche... Le diable lui apparut alors, d'après les uns pour le tenter, d'après les autres parce qu'il avait été appelé par le thaumaturge désireux de lui jouer un bon tour. Les premiers racontent que le malin proposa au saint de transporter la cloche à Sion avant le chant du coq, à condition de pouvoir emporter l'âme de la première personne qu'il verrait en arrivant ; S. Théodule, trouvant le moyen pratique, consentit au pacte, se réservant toutefois de l'annuler si le diable arrivait après le chant du coq... On peut deviner la célérité du voyage. On dit parfois que l'évêque s'assit dans la cloche renversée et fit la traversée des Alpes dans les airs... D'autres pensent que le bon saint n'était pas si moderne, et qu'il demanda simplement au diable de le précéder, comme portefaix... En tous cas le diable suait grosse goutte, et faisait d'horribles grimaces. Il allait cependant gagner la partie, lorsque S. Théodule s'écria : « Chante, coq ! ou jamais plus tu ne chanteras... » Et aussitôt le coq chanta : le diable était aux portes de la ville, il arrivait trop tard... Un rugissement, et il disparut, laissant la cloche... Le saint la bénit et elle sonna pendant des siècles dans le clocher de la cathédrale...

En racontant cette histoire, « nos pères aussi spirituels que nous, imaginèrent de se moquer agréablement du diable... Au lieu d'en rire, remercions-les de nous avoir légué de si gracieuses et innocentes légendes ; loin de crier à la simplicité de nos aïeux, rougissons de notre ignorance qui prend pour des réalités ce que

nos devanciers donnaient comme des allégories qui leur étaient très familières : ils ont inventé d'une manière très originale, mais très aimable le plus souvent, tandis que nous avons tout défiguré par manque de connaissance et par un aride réalisme... » (Grenat).

Les archives de Valère témoignent qu'on coula en 1334 une cloche qui reçut le nom de S. Théodule, du poids de 99 livres. Il paraît qu'elle fut bientôt fêlée, puisqu'on la refit en 1339 en lui donnant le poids de 120 livres. On voit encore au clocher de Valère une cloche sur laquelle on lit : *In honorem S. Theoduli. Refusa sum anno 1714.*

Mais en 1339 le Chapitre avait retenu quelques livres du métal de la première cloche, comme souvenir. Voilà l'origine de la cloche-relique de S. Théodule. Ces détails sont donnés tout au long dans le cahier de comptes du fabricant de Valère (6-22 des archives de Valère).

D'après Grenat, les archives de Valère ne font aucune mention avant le XVI^e siècle de demandes de parcelles provenant du métal réservé en 1339, mais à partir du XVI^e siècle, non seulement en Valais, mais de divers diocèses on en sollicita des fragments pour mettre dans les cloches qu'on fondait.

Blavignac pourtant dit qu'en 1491 déjà, la paroisse de Moudon reçut une particule avec solennité. Cet auteur prétend qu'en Valais, « pas une cloche ne se fondait sans qu'un petit morceau de la cloche sainte ne fût jeté au creuset » et que « quelques églises vaudoises et fribourgeoises furent aussi favorisées par le Chapitre Sédunien qui leur envoya de ces paillettes d'airain ».

Une lettre de S. François de Sales datée d'Annecy le 7 avril 1607, publiée pour la première fois en 1914, accompagnait un envoi de ces particules : « *Je vous envoyé le saint métal que Monseigneur l'Évêque de Sion vous a libéralement départi à mon intercession, Recevez-le avec honneur et révérence, et priés Dieu pour celui qui vous le donne et pour moy qui l'ay impetré.* » On pense que cette lettre était adressée aux paroissiens de Flumet, dont S. François de Sales avait consacré la nouvelle église en l'honneur de S. Théodule le dimanche 23 juillet 1606. Une grande cloche y existe encore, portant ces mots : *Theodula vocor... tempestates per Patronum fugo... J'ai du métal de mon Patron. 1736.* Il est permis de croire que la cloche avait péri avec l'église dans l'incendie de 1679.... Il n'est pas sûr cependant que la lettre du 7 avril 1607 fût bien pour Flumet car, d'après Gonthier, S. François aurait déjà distribué de ce saint métal aux paroissiens de Flumet le 23 juillet 1606. Le 21 juin 1612 il en envoya aussi au curé de La Muraz.

De 1496 à 1624 S. Théodore est souvent représenté sur les monnaies valaisannes. Il y reçoit les titres suivants : *S. Theodolus (Teodolus, et aussi Theotolus, Teotolus), Sedunorum patronus, patriae Valles, pater ou patronus.* Avec la crosse et l'épée, l'iconographie l'accompagne de la cloche, assez souvent portée par le diable.

Blavignac dessina même des armoiries de nos trois diocèses romands, où ne figurait qu'une clef pour Genève, qu'un ciboire pour Lausanne, et la cloche pour Sion (*Hist. de l'architecture sacrée*, 1853, carte du début).

Grenat: *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, pp. 788-792. Blavignac : *La Cloche*, 1877, pp. 235-236. *Œuvres de S. Franç. de S.*, t. XIII, *Lettres*, vol. III, 1914, p. 277. Gonthier : *Œuvres historiques*, t. I, 1901, pp. 418 et 495. De Palézieux-Du Pan : *Numismatique de l'Evêché de Sion*, 1909, pp. 140-215.

« La modeste ville de St-Maurice et l'antique Abbaye qui en fait la célébrité n'ont jamais oublié que S. Théodore a posé comme le premier jalon de leur existence quinze fois séculaire. Elles savent que cet homme de Dieu s'est acquis par là un titre ineffaçable à leur vénération et à leur gratitude ⁽¹⁾ ».

Aussi nous sera-t-il bien permis, à l'exemple des Bénédictins de Ligugé envers S. Martin, de terminer cette petite biographie de notre premier fondateur par cette invocation filiale :

Sancte Pater Theodore, ora pro nobis.

SAINT MARTIN DE TOURS

Parmi les Evêques *qui praefuerunt Coenobio Agaunensi*, dont Quartéry a dressé une liste en tête de sa Nomenclature, figure : *S. Martinus eps. Turonensis*, 410. Cependant, quelques pages plus loin, on lit : *Ab anno 398 Syllabus Abbatum caret 63 annis praesulibus*, c'est-à-dire jusqu'à S. Séverin.

Nous ne savons sur quoi se basait Quartéry pour placer S. Martin à la tête du monastère d'Agaune. La légende même de son pèlerinage en ce lieu s'oppose à cette assertion, puisqu'il y vient en étranger.

Le pèlerinage à Agaune

D'ailleurs, ce pèlerinage n'est pas un fait certain. Nous produirons tout à l'heure, il est vrai, une collection assez intéressante de textes en faveur de ce pèlerinage, datant du XII^e au XVII^e siècle. Mais du IV^e au XII^e c'est le néant.

Empruntons à un « auteur d'extrême-droite » ⁽²⁾, J. Bernard de Montmélian ⁽³⁾, quelques réflexions :

Les deux vases dont parlent les légendes postérieures au XII^e siècle existent encore à l'Abbaye. L'un est attribué

(1) Genoud : *op. cit.*, p. 37.

(2) M. A., p. 4.

(3) *Op. cit.*, t. I, pp. 291-299.

maintenant à Charlemagne — preuve que les légendes se modifient ; quant à l'autre, « son décor même de figures païennes ne dément-il pas la légende qui en attribue le présent à un ange » envoyé par Dieu à S. Martin ? Nous reviendrons d'ailleurs sur ces deux vases d'un très grand intérêt.

Le plus ancien document qui nous parle de ce pèlerinage est une lettre écrite entre 1167 et 1191 par les chanoines de St-Martin de Tours à l'archevêque de Cologne qui leur « demandait des renseignements précis sur ce point ; ils ne citent aucun document, aucune source authentique ; et c'est leur lettre seule qui a servi de base aux rédacteurs du Bréviaire de Tours. »

On dit que Martin s'arrêta à Agaune en revenant de Rome. Or, « rien dans le texte des historiens primitifs n'autorise à le croire. Ni Grégoire de Tours, ni Sulpice Sévère n'y font la moindre allusion. Or c'eut été là un événement important, rare, nécessairement rempli de circonstances notables, et dont on eût parlé bien des fois dans l'entourage du grand évêque de Tours. Ce silence est très significatif. De plus, l'absence de toute tradition au sujet de ce voyage dans l'Italie moyenne, au-delà de l'Apennin, à Lucques, à Ravenne, à Rome, n'a-t-elle pas une signification frappante ? » Le savant Mgr Chevalier, clerc national français à Rome, a fourni à Bernard des « preuves négatives et des remarques si judicieuses contre ce prétendu voyage à Rome de S. Martin pendant son épiscopat », que Bernard les cite tout au long :

« Cette idée du voyage de S. Martin à Rome pendant son épiscopat n'apparaît pour la première fois qu'à la fin du X^e siècle, dans une vie de S. Maxence. Or cet intervalle de 600 ans ne permet plus de parler de tradition en cette circonstance que l'on peut rejeter comme apocryphe. Dans la critique historique que certains écrivains ecclésiastiques voudraient faire triompher de nos jours, on abuse beaucoup du mot de tradition ; et quand on voit des faits du I^{er} ou du II^e siècle apparaître pour la première fois dans les légendes du X^e ou du XII^e, on parle tout de suite de « vénérables traditions ». C'est là une violation des règles les plus élémentaires de la grande critique historique que Baronius avait suivies d'instinct et qui ont été formulées plus tard par la grande école bénédictine. Romans

pieux, œuvres littéraires intéressantes dont on a le tort aujourd'hui de faire des monuments historiques, ces légendes ont, il est vrai, déterminé un courant d'opinion ; mais, comme elles n'ont aucune base, elles ne constituent pas un témoignage de tradition. La tradition est une chaîne ininterrompue. »

On a cherché à rattacher le passage de Martin par Agaune à un voyage antérieur à son épiscopat, puisque son pèlerinage d'évêque à Rome est purement légendaire.

Martin fut élevé à Pavie jusqu'en 336 environ, date de son incorporation dans l'armée. Il fut alors envoyé en Gaule, en garnison à Amiens. C'est à cette époque que se place l'épisode bien connu du manteau partagé, et l'apparition de Jésus dans la nuit suivante. Vers Pâques 339 Martin reçut le baptême probablement à Amiens. Puis il quitta le service militaire en 341. D'après la Vie de S. Maximin, évêque de Trêves, écrite par un moine au VIII^e siècle, « et qui paraît mériter quelque confiance », Martin aurait eu des rapports avec ce saint : ils auraient même tous deux fait le voyage de Rome ensemble. Martin aurait donc visité l'Eglise Mère et Maîtresse de l'Univers entre 341 et 347, date de la mort de Maximin dans son village natal de Silly en Poitou ⁽¹⁾.

« Il paraît difficile à Bernard que les deux illustres pèlerins ne soient pas venus, soit à l'aller soit au retour, s'agenouiller sur les ossements sacrés de la Légion Mauricienne... » « Ce voyage, dit de son côté M. Regnier, est dans les choses possibles, assurément ; pourtant le récit qui nous est parvenu est mêlé à un épisode qui paraît bien légendaire ⁽²⁾ ; puis on pourrait s'étonner que Sulpice

(1) Adolphe Regnier: *Saint Martin*, 5^e édit., 1922, pp. 32, 37, 49.

(2) La légende de l'ours condamné à porter les bagages de l'âne qu'il avait dévoré. M. le chanoine Jules Gross a raconté gentiment cet épisode dans *Hugonette, Légendes du Valais romand*, 1925 : l'Entremont a plusieurs légendes sur S. Martin : Orsières a l'ours, Bagnes une fleur, Vollèges le patron de la paroisse, les Ecôteaux un rocher et Martigny son nom... Près de St-Maurice le nom de S. Martin est aussi attaché à des bois auprès d'une grotte dans le rocher, un peu plus loin que la Grotte des Fées. M. Regnier, p. 123, note que « toutes les localités, les fontaines, les pièces d'eau, les rochers, les bois, les chemins, et même les arbres qui portent son nom sont fort nombreux... »

Sévère ne nous eût rien dit d'un voyage de cette importance, accompli en compagnie d'un personnage tel que S. Maximin... »

Vers 355 Martin quitta une fois encore la Gaule pour porter l'Évangile dans sa patrie, la Pannonie. On sait qu'« il passa certainement » par Milan, à l'aller et au retour ⁽¹⁾. Peut-être alors, allant des Gaules à Milan, a-t-il traversé notre vallée ?

Mais, encore une fois, ni Sulpice Sévère, ni Grégoire, ni Fortunat ne parlent du pèlerinage de Martin à Agaune. En dehors de ces auteurs, nous ne trouvons guère que des légendes difficiles à débrouiller. « On ne peut accepter sans réserve le témoignage de la multitude de traditions et de légendes qui nous parlent de S. Martin, car il en faudrait conclure qu'il a évangélisé lui-même une quantité de pays véritablement incroyable. Il est évident qu'il en faut beaucoup rabattre, et qu'un grand nombre de ces légendes ont dû se former après coup... Martin fut populaire, surtout, par sa réputation de thaumaturge. L'imagination des peuples, frappée par la vue ou par le récit des prodiges que Dieu opérerait par lui, n'a pas tardé à en grossir le nombre et à créer cette foule de légendes qui, jusqu'à nos jours, ont fait de son nom un des plus généralement connus... Loin d'ajouter foi à ces innombrables miracles racontés dans la suite des siècles, il convient de faire un choix même parmi ceux que nous trouvons notés dans les auteurs les plus dignes de confiance et les plus voisins de son temps... » ⁽²⁾.

Cependant, il serait aussi difficile de nier que d'affirmer des relations entre S. Martin et Agaune ⁽³⁾.

Une épitaphe conservée au Musée de Vienne, en Dauphiné, recouvrait primitivement la tombe d'une pieuse femme nommée Foedula, dans l'église des SS. Gervais-et-

(1) Regnier: *Op. cit.*, pp. 51-58, 131. Au retour, il resta quelque temps à Milan, puis alla dans la région de Gênes, à Rome, à Poitiers.

(2) Regnier : *op. cit.*, pp. 27-28, 103, 117, 193.

(3) Bernard : *op. cit.*, p. 296. Nous ne comprenons pas cet auteur qui, après avoir montré le non-fondé de la légende, affirme cependant à deux reprises, pp. 296-297, que le « passage du grand thaumaturge à Agaune n'est pas douteux... Ce qu'il importait d'établir, c'est la certitude de la visite de S. Martin au tombeau des Martyrs »...

Protais. S. Martin l'avait baptisée, et tout porte à croire qu'il vint dans cette ville en 388 ou 389, pour participer à la fondation de cette église, en y apportant des reliques des deux saints martyrs. On sait en effet qu'après les avoir découvertes en 386, S. Ambroise de Milan en avait distribué de nombreuses parcelles, *ex quibus*, dit S. Grégoire de Tours ⁽¹⁾, *et Sanctus Martinus multa suscepit, sicut Paulini beatissimi narrat epistola*. Cette lettre de S. Paulin de Nole est malheureusement perdue, mais on en a une autre qui nous le montre à Vienne avec S. Martin et S. Victrice de Rouen : « Tu te souviens, écrit-il à ce dernier, que je t'ai vu autrefois à Vienne, chez notre bienheureux père Martin » ⁽²⁾.

Une inscription du IX^e siècle, découverte à Windisch en Argovie, nous montre dans notre pays le culte rendu à S. Martin. On y lit en effet : *in onore se martini ep.* ⁽³⁾.

L'humilité enfin, et la pauvreté, dont la légende du XII^e siècle relative à Agaune honore le bon saint, sont bien conformes aux vertus caractéristiques de S. Martin ⁽⁴⁾.

Enfin il est *certain* que dans la seconde moitié du VI^e siècle, Tours possédait déjà depuis *très longtemps* des reliques des Martyrs d'Agaune. Voici en effet le témoignage formel de S. Grégoire, évêque de Tours ⁽⁵⁾, qui retrouva ces précieuses dépouilles, la 17^e année de son sacre, soit donc en 590, lors de la reconstruction de la basilique de S. Martin détruite par un incendie :

... In qua sicut a longevis aevo presbiteris comperi, beatorum ibidem reliquiae Acaunensium ab antiquis fuerant collocatae. Ipsam etiam capsulam in thesauro basilicae sancti Martini repperi in qua valde putredine erat pignus dissolutum quod pro eorum fuerat virtute delatum. Ac dum vigiliae in eorum honore celebrarentur, libuit animo haec iterum praeluciscente cereo visitare. Quae dum a nobis attente rimantur dicit aedis aedituus : est hic, inquit,

(1) *De glor. mart.*, 47, et *Hist. Franç.*, X, 31.

(2) Regnier : *op. cit.*, pp. 113-114, 135-138, et notes.

(3) G. L. S., p. 143. Bernard : *op. cit.*, t. I, p. 292, dit cette inscription du VI^e siècle.

(4) Regnier : *op. cit.*, pp. 3, 24, 25.

(5) Sacré en 573, † 17 novembre 594. Duchesne : *Fastes*, t. II, p. 304

lapis opertorio tectus in quo quid habeat prorsus ignoro, sed nec praecessores ministros huius custodiae scire comperi... Quem delatum reseravi, fateor, et inveni in eum capsulam argenteam in qua non modo beatae legionis testium verum etiam multorum sanctorum tam martyrum quam confessorum reliquiae tenebantur ⁽¹⁾.

« Il se peut donc, écrit Mgr Besson ⁽²⁾, que ces reliques remontassent aux jours de S. Martin. Toutefois, Grégoire qui note dans le même chapitre que les reliques des SS. Gervais et Protas possédées par son église avaient été apportées par S. Martin, ne dit rien de tel pour les reliques des saints d'Agaune : *ab antiquis fuerant collocatae*. Le vague de ces paroles nous empêche de conclure par une affirmation catégorique. »

Pierre de Rivaz ne croyait pas au pèlerinage de S. Martin à Agaune. Bernard s'en scandalise : « M. P. de Rivaz, dit-il, avec une assurance qui nous étonne, traite de pure fable ⁽³⁾ la légende du Bréviaire de Tours ⁽⁴⁾ à ce sujet, et nous raconte, avec un luxe de détails, la manière dont, selon lui, S. Martin serait devenu possesseur des fioles de sang ». Bernard parle encore de l'« imagination trop

(1) *Hist. Franç.*, X, 31.

(2) G. L. S., p. 28.

(3) On se souvient que « c'est la lettre seule des chanoines de St-Martin, écrite vers 1168, qui a servi de base aux rédacteurs du Bréviaire », Bernard, t. I, p. 295.

(4) Le Propre actuel de Tours, promulgué par ordonnance de Mgr Albert Nègre du 29 juin 1915, a toujours, le 11 mai, une fête intitulée *In Susceptione reliquiarum SS. Mauricii et Sociorum Martyrum*, de rit double-majeur. Les leçons du II^e Nocturne sont exactement historiques : après avoir rappelé que S. Théodore « qui souscrivit au Concile d'Aquilée » exhuma les reliques des martyrs, *caelesti indicio detexit*, elles ajoutent : *quarum partibus longe ante sancti Gregorii tempora locupletatam se gloriabatur Ecclesia Turonensis. In ipsa autem adeo crevit sanctae Legionis Agaunensis veneratio, ut, ab octavo circiter saeculo ad quartum decimum plusquam medium, sancti Mauricii nomine nuncupata fuerit ecclesia major...* (c'est aujourd'hui la cathédrale S. Gatien). On rappelle ensuite que S. Louis IX envoya à l'archevêque Vincent de Pilmil des ossements des saints d'Agaune avec une lettre. *Pretiosa haec pignora in feretro sigillis regis munito inclusa archiepiscopus et capitulum reverenter susceperunt, atque in sacrario reposita maximo in honore habuerunt*. Le légat apostolique Jean, archevêque de Thessalonique, fit la reconnaissance de ces reliques en 1490. Louise de

féconde » et du « présomptueux dédain » de cet auteur, et conclut : « Ce qui est une fable, c'est le récit purement fantaisiste de l'écrivain vallaisan » ⁽¹⁾.

Nous n'avons pas à y revenir. Mgr Besson ⁽²⁾ a montré l'« abus manifeste » que Rivaz fait du *De laude Sanctorum* de S. Victrice de Rouen, sa « seule référence ». Parmi les personnages vivants cités dans ce discours ⁽³⁾, il y a bien un Theodulus, mais parfaitement inconnu. « Il ne paraît pas sage de l'identifier avec notre Théodore, car Victrice qui énumère soigneusement, en deux catégories, les reliques qu'il possède, ne dit mot ⁽⁴⁾ des saints d'Againe et nous ignorons que son église en ait anciennement possédé. »

Savoie, mère du roi François I^{er}, apporta encore à Tours de nouvelles reliques qui s'ajoutèrent aux précédentes dans le trésor de la cathédrale. Mais hélas ! les Calvinistes les ont toutes brûlées au XVI^e siècle. *Illarum tamen Susceptionis festum jampridem institutum, pie memor Ecclesia Turonensis solemniter quotannis celebrare perseverat.*

(1) Bernard : *op. cit.*, pp. 297-299.

(2) G. L. S., pp. 24-28.

(3) Quatre personnages sont cités avec Theodulus : Ambrosius, Eustachius, Aelianus, Cario. « Ambroise est peut-être bien le célèbre évêque de Milan, puisque les reliques de S. Nazaire dont parle Victrice ne peuvent guère venir que de lui », pense Mgr Besson. Le même auteur regarde par contre comme très douteux que l'Eustachius cité ici soit évêque d'Aoste : le premier évêque sûr de cette ville envoie en 451 à un Synode de Milan un délégué qui signe ainsi : *Ego Gratus (alias Gradus) presbyter directus ab episcopo meo Eustasio ecclesiae Augustanae, vice ipsius...* S'il était celui du discours prononcé en 396 par Victrice, il faudrait lui accorder 55 ans d'épiscopat !... On trouve cependant des cas d'une telle longévité, et il faut bien remarquer qu'en 451 Eustase doit être un vieillard pour ne pas aller personnellement au Concile. D'après de Rivaz et Mgr Duc : *L'Église d'Aoste*, t. I, pp. 51-77, il y eut un évêque Eustachius au Concile de Milan de 390, et, un évêque Eustathius au Concile d'Aquilée de 381, l'un et l'autre sans indication de siège, mais comme « on ne trouve à cette époque d'autre évêque de ce nom dans les régions avoisinant les Alpes », Mgr Duc les met sur le siège d'Aoste. 381-451 serait un épiscopat bien long ! Aussi Mgr Duc distingue-t-il : Eustase I, 381, 390, 396, et Eustase II, 451. Comme on le voit, le dernier seul est *certain*, le premier *simplement possible* et rien de plus. Enfin Aelianus et Cario sont totalement inconnus...

(4) Il est évident que les mots *multitudo caelestium civium* employés par Victrice n'étaient pas réservés aux saints d'Againe, et qu'ils fournissent un bien faible appui pour prétendre que Victrice en possédait des *pignora*, reçus de Théodule !

La légende

Voici le résumé de la lettre ⁽¹⁾ que les chanoines de la collégiale de S. Martin, à Tours, écrivirent ⁽²⁾ à l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg ⁽³⁾.

Dum Beatus Martinus... cum sub habitu Peregrini Roma regrediretur, in mente haberet orare in loco tanto (tanta) excolendo Reverentia, in quo tot pro X^o Martyrum millia pretiosum sanguinem effudissent, Agaunum venit, et completa oratione, a Monachis de Reliquiis eorumdem Martyrum aliquid sibi devote donari petiit. Qui personam adumbratam schemate non cognoscentes, et repellentes dare prorsus renuerunt : non forte charitatis fonte in eis exhausto, sed verentes ne homini incognito et advenae aliquid de tanto credentes thesauro, offensam incurrerent... L'humble Martin se confie à la Providence et demande aux habitants le lieu du martyre, *ubi flexis genibus, corde, vultu et manibus in coelum directis, cum summa devotione Dominatorem terrae et mortis oravit..., qui in die novissimo totam hominis substantiam in ictu oculi reparaturus est*, de faire jaillir des entrailles du sol quelques gouttes de ce sang précieux qui l'a arrosé et imprégné... Martin tire son couteau de la gaine, et tenant l'herbe d'une main, il détache de l'autre une motte de terre : oh miracle ! un caillot de sang est collé à la motte, que la pluie se met à distiller. Martin recueille ce sang avec joie *per vascula ad hoc de industria facta...* Ce Pontife humilié mais chéri de Dieu se disposait à prendre avec joie le chemin du retour, lorsque, subitement et mystérieusement, il est empêché de se

(1) Quartéry la copia dans sa Nomenclature, d'après Surius, † 1578, t. V, pp. 361 et sq.

(2) Les grandes abbaciales et collégiales « tenaient pour leur plus précieux trésor les corps des saints : elles se les disputaient souvent, se les volaient parfois (le corps de Ste Foy, volé à Agen, fut porté à Conques ; celui de Ste Marthe, volé à Tarascon, fut porté à Vézelay), organisaient l'afflux des pèlerins, créaient et ornaient des églises pour les recevoir... Il se fait en France, aux XI^e et XII^e siècles, un grand travail de création poétique d'où naissent simultanément l'épopée chrétienne des saints et les chansons de geste des héros, » Léonard : *La sculpture française des origines au XII^e siècle*, dans *Études*, 1924, p. 569.

(3) Son prédécesseur, Reinold de Dassel, était † 14 août 1167; il mourut lui-même le 13 août 1191 (Gams, p. 270). Bernard, t. I, p. 295, date cette lettre de « vers 1168 » ; Dom Leclercq : *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 865, de « vers 1180 » ; Mgr Besson : *G. L. S.*, p. 29 « de 1168 ».

mouvoir jusqu'à ce qu'il ait compris par une inspiration secrète la volonté du divin Donateur : Martin doit repasser par Agaune, raconter ce qui était arrivé, révéler qui il était, et appréhender ces moines trop avarés de leurs reliques qu'ils lui avaient refusées... Il leur donna une partie du sang miraculeux, *sanguinis coelitus adepti, et cutello illis quo caespitem praeciderat dimisso, ... Turonem rediit, ubi . . . solemni processione suscipitur. . . . Cuius susceptionis memoria solemniter in urbe nostra quotannis agitur quarto Iduum Maiarum* ⁽¹⁾. Le récit se termine par l'attribution d'une partie du sang aux Cathédrales de Tours et d'Angers, et de l'ampoule que le saint portait toujours à son cou, à l'église où repose son corps.

Au XIII^e siècle, Péan Gastineau, chanoine de la Collégiale de Tours, écrit en vers une *Vie Monseignor saint Martin de Tors* ⁽²⁾, où le voyage d'Agaune est aussi raconté. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ce morceau :

En pelerinage en ala ¹
A Chablees ², et lor ³ a la ⁴
De lors ⁵ reliques demandées,
Mès moult les li ⁶ ont bien niées
Li ⁷ chanoine ; lors ⁸ lor ³ pria
Que la ⁴ ou l'en martirisa ⁹

(1) Entre 1167 et 1191 la fête de la Susception avait donc lieu le 12 mai, comme Quartéry l'indique à la suite de ce récit : *29 Aprilis hoc celebrat r festum, apud vero Turonenses 12 Maij*. Bernard : *op. cit.*, t. II, p. 224, cite cette fête à Tours le 22 mai. Elle s'y célèbre maintenant le 11 mai ; cf. p. 85, n. 4.

(2) Bibl. Nat., Paris, n. 7 333. Edit. chanoine Bourassé, Tours, Mame, 1860. Bernard : *Op. cit.*, t. II, pp. 352-353. M. Regnier, *op. cit.*, p. 207, dit que « les oeuvres littéraires consacrées à S. Martin sont plus nombreuses qu'originales ». Cependant, continue-t-il, « on peut citer avec éloge la *Vie* de Gastineau : ce poème naïf et enjoué, qui célèbre la légende encore plus que l'histoire, contient plus d'un joli récit, auxquels la langue si vivante du XIII^e siècle ne laisse pas d'ajouter son charme. »

¹ s'en alla.

² Le Chablais ; Agaune en était la capitale,

³ leur.

⁴ là.

⁵ leurs.

⁶ lui.

⁷ les

⁸ alors.

⁹ où l'on martyrisa.

*Saint Morice li¹ mostrissent²
Et jusque la³ le menissent²
Lors⁴ l'on mené, que plus n'i tarde⁵
Et quant Martins le lieu esgarde
Ou cil furent martirié,
Si⁶ a maintenant Dieu prié,
Que chose feire li pleust,
Par quoi des reliques eust⁷.
Lors tret⁸ i⁹ petit coutelet,
Pour emporter i⁹ montolet¹⁰
De la terre, por saintuaire.
Puis saillit¹¹, ne demora gaire,¹²
Un boillon de sanc contremont
Qui de sei prendre le semont¹³.
Martins iij. ampoles a prises,
Si⁶ y a des reliques mises
Que notre sires¹⁴ li donna.
N'onc puis¹⁵ li sanc ne boillona.
Grant fut li criz parmi les rues.
Si⁶ li ont li cleric ij. tolues¹⁶
Des ampoles, toutes fermées
De son sceau scellées
A Martins en sont ij. remises.
L'une empartit¹² a ij. yglises,*

- ¹ lui.
² Martin demanda aux chanoines qu'ils lui montrassent le lieu du martyre et qu'ils le menassent en ce lieu.
³ là.
⁴ alors.
⁵ pour que plus ne lui tarde, sans le faire attendre.
⁶ ici.
⁷ Martin a prié Dieu qu'il lui plût de faire en sorte qu'il eût des reliques.
⁸ il tira.
⁹ un.
¹⁰ une motte de terre.
¹¹ jaillit, *salire*.
¹² sans guère attendre, *demorari*.
¹³ un bouillon de sang, c'est-à-dire que le sang se mit à bouillir, à sortir de terre ; il jaillit contre la motte de terre et de lui-même environna le segment, la motte.
¹⁴ Notre Seigneur Dieu.
¹⁵ Jamais depuis.
¹⁶ Ici les clercs lui ont pris, *tollere*, deux ampoules.
¹⁷ impartir, donner en partage.

A Tors et à Angiers ensemble¹.
L'autre qui creint que l'en li emble
A toz jorz a son col portée²,
Quand il morut, el fut donnée
A l'iglise ou son corps repose
Sans en oster nesune³ chose
Por ce fut en cele contrée⁴
L'iglise de Martin fondée.

En 1395 le seigneur d'Anglure⁽¹⁾, dans son *Sainct voyage de Iherusalem* (2), raconte ce qu'on lui a montré « en l'église de saint Moris en Chambeley... Et si, dit-il, nous furent monstrées deux dignes empolles plaines du sang des VI^m chevaliers⁽³⁾, qui furent occis⁽⁴⁾ illec⁽⁵⁾ près pour mintenir nostre foy, et en combatant contre les mescréants; desquelz chevaliers les anges reçurent partie de leur sang et en emplirent icelles deux empolles que ilz mesmes apportèrent du Paradis. Et peult on bien assez cognoistre qu'elles ne furent onques faictes par mains d'homme terrien, et si ne scet on de quoy elles sont, mais très belles sont; et icelles empolles scella Monseigneur saint Martin de son grand scel, et en sont encore scellées. »

Un autre pèlerin, Georges Langherand, mayeur de Mons en Haynaut, qui fit en 1485-1486 un *Voyage à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinai et le Kayre*⁽⁶⁾, a vu aussi, au Trésor, un reliquiaire de saint Martin à la manière d'ung pot de chucades⁽⁷⁾ auquel l'on dist que après que saint Maurisse eubt la teste trenchiée, il receuillez de son sang sur la terre, et mesmes d'ung couteau qui nous fut montré,

¹ Tours et Angers reçurent une ampoule en commun.

² La quatrième ampoule, qu'il craignait qu'on lui enlevât, il l'a toujours portée à son cou.

³ Sans en ôter aucune chose.

⁴ C'est pour cela qu'en cette contrée l'église de S. Martin fut fondée.

(1) Petite ville sur l'Aube, Département de la Marne.

(2) Paris, Didot, 1878, p. 100. Bernard, *op. cit.*, t. I, pp. 290, 341-342.

(3) Les 6.000 martyrs.

(4) tués, *occisi*.

(5) ici, *illic*.

(6) Edité par le Marquis Godefroy de Ménilglaise, Mons, 1861, pp. 11-12. Aubert, p. 237.

(7) semblable à un pot de confiture.

il relevoit le dit sang et le mist ou ⁽¹⁾ dit pot. Et après aucuns ⁽²⁾ lui volrent oster icellui sang, et par miracle ce devint comme une pierre.

Nous venons de citer des écrivains occasionnels du XII^e au XV^e siècle. Avec le XVI^e commence la collection des inventaires officiels du Trésor. Le premier date de l'Abbé Jean V Miles, 1550-1572. Il mentionne les deux vases de S. Martin ⁽³⁾:

*Alabastrum ab angelo sancto Martino allatum in Violeto.
Cantharus argenteus ⁽⁴⁾ miro decore ornatus, quem sanguine sanctae Thebaicae legionis plenum idem sanctus Martinus reliquerat.*

Surius en 1570, Du Saussay en 1638 reproduisent le récit des Chanoines de S. Martin du XII^e siècle, mais Dom de l'Isle, en 1737, remarque que Saussay « rapporte la chose autrement » : « M. du Saussay dit qu'on fit présent à S. Martin d'une phiole (sic) pleine de leur sang (des Martyrs), qu'il l'a porta (sic) toujours depuis sur soi, et voulut même qu'on la mît avec son corps après sa mort » ⁽⁵⁾.

Un nouvel inventaire du Trésor, du 20 août 1659, dit simplement :

*Agata sen ampulla plena ejus (sancti Mauriti) sanguinis.
Aqualis etiam plenus sanguine.*

Le 28 du même mois l'inventaire continue :

Cultellus sancti Martini, episcopi Turonensis.

Mais une main postérieure a noté relativement à cette dernière indication : *a tempore ultimi incendii ecclesiae et monasterii ⁽⁶⁾, jam non super est nisi theca illius cultelli ⁽⁷⁾.*

(1) au, dans.

(2) quelques-uns, certains.

(3) Aubert, p. 239.

(4) « Miles a sans doute écrit argent pour or », Aubert, p. 157, n. 1 ; cf. p. 151, n. 2.

(5) *Défense de la vérité du martyre de la légion thébéenne*, (sic), p. 253.

(6) 1693. Bernard n'a pas pris garde à la différence d'écriture de cette note, en disant, *op. cit.*, t. I, p. 295, que ce couteau disparut « dans un incendie avant 1659 ».

(7) Aubert, p. 247.

Le V. P. Fr. Sigismond de Saint-Maurice, prédicateur capucin — dans le siècle Guillaume Bérodi —, raconte aussi à sa manière le pèlerinage de S. Martin dans son *Histoire du glorieux saint Sigismond*, imprimée à « Syon » en 1666 ⁽¹⁾ :

«Saint Martin se fit montrer le lieu ou probablement on croyoit que saint Maurice auoit esté décapité, et s'estant prosterné en terre, ayant fait oraison a DIEV leua vne motte de terre, avec vn petit cousteau, qu'il auoit emprunté d'un berger, qui se gardoit les brebis sur le pré de Virolley et à l'instant il sortit vne fontaine de sang et en ayant remply deux vases qu'il portait avec soy, le sang sortit tousiours, lors il pria DIEV, luy enuoyer quelque vase pour le recueillir. Vn Ange luy en apporta vn du Ciel, qui est d'un prix inestimable, il semble estre de pierre noire a la façon d'une Agatte, sur lequel sont représentées diuerses figures élaborées d'une admirable artifice. Et l'ayant remply de ce sang pretieux, l'Ange luy commanda de le laisser, avec l'un de ceux, qu'il auoit des-ia remply, pour les mettre dans la sainte Chapelle, ou reposent les autres saintes Reliques de saint Maurice, et de ses Compagnons. S. Martin boucha ce saint Vase, avec son grand sceau Episcopal, ainsi qu'on le void, dans la dite Chapelle avec le mesme cousteau, et vn des deux vases, qu'il auoit remply.

Encore un témoignage : c'est la lettre latine du P. Bevermann, S. J., Bollandiste, datée de Fribourg, le 4 juin 1668. Ce savant Bollandiste venait de parcourir le Valais à la demande du célèbre P. Henschenius ; il rend compte à ses confrères de son enquête. Parlant des reliques d'Agaune, « j'y ai admiré, dit-il, un vase en agate, rempli du sang des saints martyrs qui a jailli du sol que saint Martin de Tours avait creusé, vase qu'un ange lui avait remis. L'ouverture de ce vase est encore munie du sceau en cire blanche de saint Martin. Les sculptures dont ce vase est entouré sont d'une délicatesse incroyable, et représentent un sacrifice égyptien. Nous pouvons le considérer comme une dépouille d'Egypte, pays d'où venaient les Thébéens » ⁽²⁾.

C'est le dernier témoignage en faveur de S. Martin ; déjà même on commence à chercher l'origine humaine de ce

(1) P. 363.

(2) *Revue de la Suisse Cath.*, 1881, p. 559.

joyau. Depuis lors on ne parle plus du vase « de S. Martin » que par « coquetterie royale d'érudit, d'amateur d'art et de poète »... ⁽¹⁾.

Nous qui parlons des dieux mais qui n'y croyons plus...

Au XVIII^e siècle l'inventaire transmis par Dom J. de l'Isle aux Bollandistes qui l'ont publié au 22 septembre, énumère sèchement ⁽²⁾ :

Vasa duo, repleta sanguine sanctorum martyrum Thebaeorum.

Les deux ampoules

Le « couteau de S. Martin » a disparu, mais ses « deux ampoules » nous restent : nous les appelons le vase en sardonx et l'aiguière en or décorée d'émaux cloisonnés. Ces deux bijoux tiennent une trop grande place dans l'Abbaye et même dans l'histoire de l'art en général, pour que nous ne nous y arrêtions pas un peu.

On attribue maintenant l'aiguière à Charlemagne : « Rien n'empêche de le croire », dit Mgr Besson ⁽³⁾, mais « il n'existe aucun document qui permette de dire avec certitude dans quelles circonstances et par qui cette aiguière fut donnée à l'Abbaye » ⁽⁴⁾. Comme cette nouvelle tradition ne remonte certainement pas au XVII^e siècle où l'on attribuait encore ce vase à S. Martin, il serait au moins imprudent d'être trop affirmatif...

« Il est certain que les émaux présentent tous les caractères de l'art oriental. Quant à leur monture, elle rappelle bien formellement, selon moi, écrit M. Aubert, le système de décoration antique... Ne pourrait-on pas admettre qu'un orfèvre byzantin, nourri des vieilles traditions, aura, du VI^e au VIII^e siècle, composé cette remarquable pièce avec des plaques émaillées venues d'Orient ? » Blavignac ⁽⁵⁾

(1) Serge Barrault, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg : *Lettre à Paul Casin, La Liberté*, 12 avril 1928.

(2) Aubert, pp. 249, et 151, n. 2, où Aubert déplore ce lacunisme.

(3) *Les Antiquités du Valais*, 1910, pp. 20-21, 23 et 31, fig. 11. pl. VIII-IX, XIV-XVI ; ; O. C. pl. I.

(4) Aubert, 1872, pp. 151-160 et pl. XVI-XXII.

(5) *Hist. de l'Architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 1853, pp. 154-158, pl. XIV-XVI, et dans *l'Atlas* séparé, pl. XXVI.

s'était déjà tourné vers ces pays de rêve : « Il est certain que cette pièce remarquable présente les caractères de l'art du IX^e siècle et certains détails rares dans les monuments de l'Occident, et dans lesquels on doit rechercher une origine orientale. » Blavignac signale particulièrement sur une face, « la présence du cyprès asiatique devant lequel deux léopards sont debout », et sur la face opposée « deux griffons affrontés », Mgr Besson voit dans cette aiguière « merveilleuse : un beau travail d'orfèvrerie carolingienne, probablement exécuté en Occident d'après des émaux orientaux, ce qui ne doit point surprendre, étant données les relations fréquentes des Francs avec l'Orient, surtout au temps de Charlemagne et d'Arroun-al-Raschid » ⁽¹⁾.

Le col de l'aiguière a été « désempâté » en été 1923 de la cire qui le défigurait, mais le sceau a été replacé sur la partie horizontale. C'est le contre-scel du Chapitre de l'Abbaye, dont l'emploi est constaté dès 1303 sur des actes : il représente un abbé mitré en buste, tenant sa crosse de la main droite et un livre de la gauche ; la légende est : † *contras'. covetus. s' mauricii. agaumen* ⁽²⁾.

On a dégagé en même temps le vase en sardonx de la « chape de cire » qui l'empâtait. Il porte aujourd'hui le

(1) En 797 Charlemagne envoya une ambassade à Haroun-al-Reschid. En 801 et 807, les « ambassadeurs du célèbre calife de Bagdad arrivèrent en Occident ; les parfums les plus rares de l'Arabie, les tentures d'étoffes précieuses, un éléphant, une horloge sonnante offrant le plus ingénieux mécanisme, des candélabres, etc., sont signalés par Eginhard au nombre des présents du souverain de la Perse. Nous pensons qu'on peut donner la même origine à l'ampoule d'or, qui put être déposée à l'Abbaye soit au retour de l'empereur qui avait reçu les présents d'Arroun à Santia près d'Ivrée, soit en 804 lors du passage du pape Léon III ». Blavignac, *op. cit.*, notes 182 et 208.

(2) Evidemment, l'empreinte de ce sceau sur l'aiguière d'or est défectueuse : c'est ce qui explique que depuis longtemps et jusqu'à présent elle était un mystère. Il faut la comparer avec d'autres empreintes du même sceau. M. D. L. Galbreath a dessiné et décrit celui-ci au n. 94 des *Sigilla Agaunensia*, parus dans les *Archives Héraldiques Suisses* et ensuite séparément, 1927. Blavignac, *op. cit.*, note 209, avait déjà essayé de déchiffrer le sceau de l'aiguière ; il croyait y distinguer : † *sm' dni...* c. *.virus...* *.dunen* ; on reconnaît dans *c. virus: covetus*, et dans *..dunen : agaumen*.

grand sceau de Mgr Mariétan ⁽¹⁾. L'ancien paraît ressembler, dit M. Galbreath ⁽²⁾, au sceau de S. Pierre II de Tarentaise. Le même auteur croit cependant y reconnaître la première moitié du XII^e siècle et se demande si le vase n'a pas été scellé par S. Pierre I de Tarentaise. Mais Sir Martin Conway, dans un article sur le Trésor publié en 1912, faisait remonter ce sceau au XI^e siècle.

Quant au vase en sardonix lui-même, voici ce qu'en pense M. Aubert : « Je crois fermement que le vase de S. Martin a été exécuté par un artiste grec vivant sous le règne de Constantin ou de ses successeurs immédiats. La tête et la large encolure des chevaux me confirment encore dans cette opinion, que partageront tous ceux qui ont étudié des bas-reliefs grecs du IV^e siècle où quelques-uns de ces animaux sont représentés. » Mgr Besson distingue aussi le travail de glyptique dans la magnifique sardonix de ce vase, qui est « probablement une œuvre grecque du III^e ou du IV^e siècle », et le pied et le col, « beau travail d'orfèvrerie du V^e ou du VI^e siècle, peut-être une œuvre wisigothique. » Mais restons au bas-relief. Le Dr Hagen ⁽³⁾ y « reconnaît la touche d'un artiste romain qui a travaillé sur un modèle grec. L'exécution des trophées notamment accuse une origine romaine de la dernière époque ».

Hagen remet en valeur, dans la question du sujet représenté, la solution de l'abbé Cavedoni, d'Aubert et du baron de Witte. La seule explication plausible, selon Hagen, paraît être celle qui nous montre Achille à Scyros, prenant congé des filles du roi Lycomède et particulièrement de Déidamie, qu'il avait épousée secrètement : celle-ci est couchée sur le sol, toute à son désespoir ; le vieillard assis peut être Ulysse ou Lycomède, et la femme siégeant sur le trône, la reine elle-même ; les chevaux montrent le chemin de Troie à Achille qui a joyeusement soulevé son épée...

Hagen rappelle cependant d'autres hypothèses. Les uns voient dans cette scène le retour d'Ulysse à Ithaque : il

(1) Etude sur ce sceau par le chan. Peissard, dans *Les Echos de St-Maurice*, déc. 1920, pp. 132-136, avec illustrations.

(2) *Op. cit.*, n. 158.

(3) *Die Sardonixvase von Saint-Maurice*, *Anzeiger für schweiz. Altertumskunde*, 1880, p. 27 ; *Nouvelle Gazette du Valais*, 5 mai 1880 ; *Revue de la Suisse cathol.*, 1881, pp. 557-559.

serait le vieillard assis ; la femme sur le trône deviendrait Pénélope, la femme debout : la fidèle Euryclée, la femme à terre : une suivante infidèle, la personne aux traits virils qui tient l'épée : Minerve montrant à Ulysse l'instrument qui doit le venger des prétendants de Pénélope ; les trophées et les chevaux sont négligés dans cette explication, à moins qu'ils ne symbolisent le désir du retour aux îles Téléboïdes, ou qu'ils ne rappellent peut-être les chevaux qu'Ulysse enleva à Rhésus et les armes d'Achille qu'Ulysse disputa victorieusement à Ajax.

D'autres enfin retrouvent sur ce vase le sacrifice d'Iphigénie à Aulis : la femme étendue est la victime, la personne qui porte l'épée : le sacrificateur, le vieillard : Agamemnon, la femme assise : la déesse Artémise que Clytemnestre, debout et éplorée cherche à apaiser ; les chevaux et les armes indiquent l'attente du prochain départ et des prochaines batailles... C'est l'hypothèse proposée par Melchiade Tossati, un antiquaire romain, et adoptée par Blavignac.

La place d'Agaune dans l'histoire de l'art

« Parmi les cités de l'ancien royaume franc, écrit Mgr Besson, il n'y en a peut-être aucune qui puisse présenter une collection de reliquaires antérieurs à l'an 1000, comparable à celle qu'offre le Valais ⁽¹⁾ ». En effet, « la pièce d'orfèvrerie ⁽²⁾ la plus ancienne de toute la France, est le reliquaire que Pépin, fils de Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine entre 817 et 838, offrit aux moines de Conques » ⁽³⁾.

« Le vieux monastère de St-Maurice, vrai centre de la vie du Valais durant les premiers siècles chrétiens ⁽⁴⁾, était un centre de vie artistique. On eut du moins le mérite de conserver dans le Trésor de l'Abbaye des objets d'art

(1) *Les antiquités du Valais*, p. 18.

(2) Je pense que l'auteur veut dire d'« orfèvrerie religieuse », car la France a des pièces d'orfèvrerie civile et militaire antérieures.

(3) Dom Lefèvre : *Le Trésor de Conques*, dans *L'artisan liturgique*, juin-juillet 1927, p. 81.

(4) *Les Antiq. du Valais*, p. 7.

extrêmement précieux » ⁽¹⁾. « De toutes nos villes suisses, dit encore Mgr Besson, c'est Genève et St-Maurice qui présentent le plus d'intérêt pour l'archéologie chrétienne de la première époque ! Il en est de même aux temps mérovingiens » ⁽²⁾.

Le bas-relief du Bon Pasteur, le vase en sardonix ⁽³⁾, le coffret de Teudéric, l'ambon, l'aiguière, les tissus, marquent des étapes importantes dans la route des arts à travers les siècles.

Entre « les deux ampoules de S. Martin », nous voulons dire surtout entre le bas-relief de sardonix et les émaux de l'aiguière, plusieurs siècles se sont écoulés pendant lesquels s'est élaboré un art nouveau. Le vase en sardonix, précieux à tant de titres, présente, par sa glyptique primitive et par sa monture postérieure, l'assemblage curieux de deux courants artistiques.

« La Gaule avait reçu de Rome l'inestimable bienfait de la paix ; le premier sourire de l'art lui vint d'Italie. Par les quarante chaussées solidement bétonnées de César et d'Agrippa, rigide réseau dallé où les villes se formaient à distance de relais, colossale entreprise de centralisation..., par les chemins d'eau..., se canalisaient les relations urbaines, se propageait la volonté de Rome et, avec elle, sa culture et son art. J'ai dit de Rome : expression commode qui désigne la seule autorité qui règne et rayonne alors par le monde. En réalité, la culture de la Rome impériale à son déclin est tout orientale, et c'est l'art de l'Orient grec qu'elle colporte au loin.

(1) Mgr Besson déclare que son beau et riche recueil des *Antiquités du Valais* « n'est guère qu'un appendice » de son livre sur l'Abbaye, *Monasterium Acaunense*.

(2) *Revue d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 228. *Ci. Antiquités du Valais*, p. 10 : Les fouilles de St-Maurice sont « les plus intéressantes de la Suisse pour les premiers temps du christianisme ».

(3) « Des trois plus belles pièces léguées par la glyptique des anciens, le vase de St-Maurice est le seul qui ait traversé les siècles sans changer de destination. Les deux autres, le canthare de St-Denis et l'onix de la Ste-Chapelle ont passé du trésor de ces églises dans le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque impériale. La première de ces deux pièces est un magnifique vase en sardonix orientale représentant des allégories relatives au culte de Bacchus ; la seconde représente, dit-on, l'apothéose

« En Gaule, dès le III^e siècle, Arles dut être une succursale des ateliers grecs de Rome, comme la Narbonnaise un peu plus tard. Par la route de mer d'Ostie à Marseille, par la route aurélienne qui, de Aman, gagnait Arles et la Narbonnaise, les marbres s'acheminaient lentement jusqu'aux confins de la Gaule. On s'est même demandé si plusieurs des sarcophages étudiés en Gaule par Le Blant, n'ont pas été expédiés tout taillés... ⁽¹⁾ »

C'est à cette école en tous cas qu'appartient LE BON PASTEUR de St-Maurice dont nous avons parlé, et LE VASE EN SARDONYX. Qui sait si peut-être S. Eucher ne désignait pas celui-ci quand il disait dans sa lettre à Salvius : ... *alii ex diversis locis adque provinciis in honorem officiumque sanctorum auri adque argenti diversarumque rerum munera offerant...*

Blavignac disait de ce vase qu'il « est une pièce unique, égale, si ce n'est bien supérieure, aux plus beaux monuments connus de l'art du lapidaire ».

« Il ne faudrait pas croire cependant que l'hellénisme ait imposé partout sans conteste sa conception plastique de la beauté. A partir du IV^e siècle, une autre conception, purement décorative celle-là, prenait son essor en Orient. On sait aujourd'hui qu'en Perse, en Anatolie, en Syrie, même en Egypte, des écoles régionales avaient su défendre leur autonomie, et qu'à côté de l'art grec international, obscurément d'abord, grandirent des arts nationaux, persan, mésopotamien, syrien et copte » ⁽²⁾.

« En même temps, en Europe occidentale, dans les villes durement ballottées par les flots successifs des barbares, la civilisation était descendue au niveau d'étiage. La production artistique comme les fleuves d'été, devait attendre l'afflux des eaux lointaines... » ⁽³⁾.

La liste serait longue des bijoux barbares conservés ou retrouvés, aux filigranes d'or accompagnés de pierres aux

d'Auguste. Comme le sardonx de St-Maurice, ces vases étaient montés sur des pieds en or chargés de pierreries, mais ces montures ont été volées en 1804.» Blavignac : *Architecture sacrée*, note 206.

(1) Paul Léonard : *La sculpture française des origines au XII^e siècle*, dans les *Etudes*, 1924, pp. 404-418, 557-577 ; pp. 409-410.

(2) *Ibid.*, p. 412.

(3) *Ibid.*, p. 416

tons chauds, surtout de grenats, à l'étonnant décor d'animaux affrontés...

On ne savait pas encore, il y a trente ans ⁽¹⁾, l'origine de cet art, quand « on déchiffra sur une boucle de ceinturon trouvée près de Mayence le nom d'Artaxerxès, fils de Sasan, fondateur de la dynastie perse des Sassanides (226-652), gravés en caractères pehlvis du III^e siècle. Ce fut un trait de lumière. On trouva ensuite sur le cours entier du Danube et surtout en Crimée, des bijoux si nombreux qu'il semble qu'on ait découvert le lieu d'origine de l'orfèvrerie barbare : les plaines asiatiques, le vieux monde scythe, immense, mystérieux, qui fascinait Eschyle et Hérodote, le pays des mines d'or où les griffons, contaient les légendes grecques, défendaient des trésors cachés... Les parures scythiques, où l'or fauve luit parmi les pierres rares, évoquent la lumière d'Orient, la somptueuse opulence des races affinées par des siècles de culture. Leur décor de faucons, de vautours, de lions, de tigres, de dragons, oiseaux de proie, longs félins, affrontés des deux côtés de l'arbre de la vie ⁽²⁾, évoquent les chasses des déserts d'Asie et les croyances de la Perse... ⁽³⁾.

« La caractéristique commune des écoles orientales était l'aversion pour le modelage en haut relief ; leurs préférences

(1) Blavignac doit donc être regardé comme un initiateur, lorsqu'il écrivait en 1853 les remarques que lui inspirait l'aiguillère de St-Maurice (voir plus haut), parlait de « l'influence byzantine », et ajoutait textuellement : « Beaucoup d'objets, répandus par le commerce de Constantinople, ont dû exercer une action quelconque sur les artistes européens, et les ouvriers grecs appelés soit par Charlemagne soit par Charles le Chauve, ont sans doute contribué à la développer. L'Espagne arabe et peut-être la Perse doivent être jointes à Byzance sous le même rapport ». *Architecture Sacrée*, p. 119, n. 149.

(2) Les textes religieux de la Chaldée, parlent plusieurs fois de deux arbres célestes à l'entrée de la demeure des dieux : arbre de la vie, arbre de la vérité. Ils ont tous deux leurs gardiens qui écartent les mauvais esprits. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer dans l'art mésopotamien un arbre gardé par deux génies ou deux animaux. La Perse emprunta le motif à l'Assyrie : elle eut aussi ses arbres sacrés. Les étoffes sassanides transmirent aux Arabes l'arbre sacré avec ses deux gardiens. Ceux-ci ne sont pas toujours des lions, mais aussi des oiseaux, des gazelles ; devenus étrangers au symbole, les artistes placèrent n'importe quels animaux. L'arbre devint aussi un simple ornement, une tige, surmontée d'une palmette. D'après Mâle.

(3) Léonard : *op. cit.*, pp. 415-416.

décoratives allaient à la faïence émaillée, aux mosaïques à fond d'or, aux étoffes précieuses, au bas-relief géométrique ciselé à plat comme un ivoire. Les deux idéals — hellénistique : naturaliste et plastique, oriental : décoratif et linéaire — se mêlèrent à Byzance et donnèrent naissance à des types mixtes » ⁽¹⁾.

L'AIGUIERE de St-Maurice est un exemple merveilleux de ce type mixte. « La monture rappelle bien formellement, selon Aubert, le système de décoration antique, dans la forme élégante de l'ensemble du vase et dans la composition et le dessin du bandeau de feuillage qui règne autour de la panse et qui présente les caractères de l'art antique dans toute sa pureté ». Quant aux émaux, par leur sujet et par leur technique, ils appartiennent bien certainement à l'art oriental. Cloisonnés ⁽²⁾ et sur fond d'or, ils pouvaient être primitivement tous translucides, mais les siècles étendent sur le verre et sur l'émail une teinte laiteuse et irisée qui leur enlève leur transparence ⁽³⁾.

Un autre « mélange », antérieur au précédent, des deux arts — antique et nouveau, grec et oriental — nous est fourni par LE VASE EN SARDONYX. Mais là, le « mélange » n'est pas l'œuvre de l'artiste primitif : celui-ci, uniquement inspiré par l'art hellénistique, s'était borné — si l'on peut dire ainsi ! — à sculpter en bas-relief sa « magnifique sardonix ». C'est « un autre mortel », dit Mgr Besson, qui a mis au pied et au col de ce vase des verroteries d'un rouge-grenat tirant un peu sur le violet (qu'il faut avoir soin de ne pas confondre avec des émaux) et des pierreries. Le

(1) *Ibid.*, pp. 412-413. M. Charles Diehl, dans son récent *Manuel d'Art Byzantin*, 1925-26, montre aussi la double origine de cet art : l'évolution de l'art chrétien du IV^e siècle, et l'apport des arts syrien, égyptien, anatolien. Le « rôle de Constantinople » fut de « conjuguer » l'influence profonde de l'Orient — Iran, Mésopotamie, Arménie — avec l'influence hellénistique, et d'arriver au VI^e siècle au « premier âge d'or » de l'art byzantin avec Ste-Sophie. *Revue des Questions historiques*, 1^{er} octobre 1927, pp. 443-444.

(2) On sait que les émaux cloisonnés — c'est-à-dire dont les différentes couleurs sont séparées par des cloisons dressées verticalement sur la surface du fond —, sont d'importation orientale, tandis que les émaux champlevés — ceux qu'on a coulés dans des alvéoles creusées dans la surface qui sert de fond — sont d'exécution occidentale.

(3) Aubert, cf. pp. 159 et 144.

cloisonnage en or forme un dessin très régulier. Au-dessous du filet d'or qui borde la partie inférieure des verroteries du col, court une fine torsade filigranée du travail le plus exquis. Le fond des cases n'est pas garni d'un paillon d'or comme dans l'aiguière.

Un troisième joyau de St-Maurice, LE COFFRET DE TEUDERIC, appartient presque entièrement à l'art barbare ⁽¹⁾. Il prend place entre la monture du vase en sardonx et l'aiguière d'or émaillée.

Disons tout de suite le peu que l'on sait sur son origine. Une inscription ⁽²⁾ est frappée à la main sur la façade postérieure :

T E
 V D E R I
 C V S P R E S
 B I T E R • I N H O
 N V R E S • C I M A V
 R I C I I F I E R I
 I V S S I T • A M E N
 N O R D O A L A V S
 E T R I H L • I N D I S
 O R D E N A R V N T
 F A B R I C A R E
 V N • D I H O
 E T E L L O
 F I C E R
 V N T

C'est donc une châsse offerte « en l'honneur de S. Maurice » ⁽³⁾.

(1) Aubert, pp. 141-145 et pl. XI-XII ; D. Leclercq : *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 867-871 ; Mgr Besson : *Antiquités du Valais*, p. 23, fig. 12 et pl. XI-XIII ; O. C. pl. XXIII. On trouvera dans ces ouvrages des références et une étude détaillée de la technique.

(2) Un inventaire du 22 août 1659 avait lu : *Theudericus presbiter in honore sti Mauritii fieri jussit, amen. Nordoalaus et Rihlindisor donarunt. Babrio, Arcundiho et Ello fecerunt.* Aubert, p. 247. Mgr Besson : *Antiquités du Valais*, p. 46, n. 8, cite cette lecture défectueuse « à titre de curiosité ».

(3) Peissard : *Tombeau*, p. 67.

D'après une note de M. Bourban, le prêtre Teudericus, le donateur du coffret ⁽¹⁾, agit probablement par disposition testamentaire ; Nordoalaus et Rihlindis sont vraisemblablement ses exécuteurs testamentaires, Undiho et Ello les orfèvres.

M. Bourban note encore : « L'identification de Teudericus me paraît à peu près sûre ». Ce serait S. Theudericus ou Theudericus de Vienne, ordonné prêtre par S. Césaire d'Arles ; il fonda des monastères à Vienne et fit construire par ses parents, dans leur domaine, une chapelle dédiée à S. Maurice. Adon a écrit sa vie.

Les archéologues F. de Lasteyrie, Ch. de Linas, Ed. Aubert, ont simplement daté ce reliquaire des temps mérovingiens. Aubert le croyait de la fin du V^e ou du début du VI^e siècle ; Wackernagel au contraire le retarda jusqu'après la chute du royaume burgonde en 534. D'Arbois de Jubainville crut possible de « préciser davantage ». « Plusieurs circonstances, dit aussi Mgr Besson, permettent de fixer la date d'une manière approximative » : la *technique* des émaux observée sur l'arête du couvercle, serait rare avant le VIII^e siècle ; la *paléographie* — l'O losangé et le mélange de l'E carré et de l'E lunaire — et la *philologie* révéleraient le VII^e ou le VIII^e siècle. Il n'y a pas de doute, disait déjà Aubert, que Rihlindis soit un nom féminin : à l'époque mérovingienne nous trouvons une foule de noms semblables : Chrotechildis, Brunechildis, Rinchildis, etc. ⁽²⁾. Mais d'Arbois de Jubainville voit dans les noms du coffret de Teudéric les derniers termes des évolutions suivantes : Ricolindis, Richolindis, Richlindis, Rihlindis ; — Undico, Undicho, Undiho ; — Nordovalacus ⁽³⁾, Nordovalachus, Nordovalahus, Nordovalaus, Nordoalaus. Or, d'après des comparaisons, *ch*, puis *h* seul ne remplacent pas encore *c* en

(1) D. de l'Isle dans son Inventaire envoyé aux Bollandistes, (et Beck à sa suite), fait au pape Eugène III l'honneur de ce don ; il dit aussi que le personnage figuré sur ce coffret représente ce pape. Tout cela est nié par l'inscription. Aubert, pp. 269 et 143.

(2) On pourrait ajouter *Lanteildis Chlodovaei sororis*, de S. Avit, que Mgr Duchesne : *L'Eglise au VI^e siècle*, p. 495, appelle Lantechilde.

(3) Ce nom signifierait : *étranger venu du Nord*.

563 et le remplacent déjà en 716-717 ; Nordoalaus serait une forme du VII^e siècle ; les graphies *honore* ⁽¹⁾, *ficerunt*, sont antérieures à la réforme grammaticale de Charlemagne. M. F. de Mély a conclu que le reliquaire de Teudéric était un travail « burgundo-germanique du VII^e ou du VIII^e siècle ».

Les façades antérieure et latérales et le rampant antérieur du toit sont entièrement décorés de verroteries d'un rouge-grenat tirant plutôt sur le jaune que sur le violet, et de pâtes de verre bleu-lapis et vert d'eau, le tout serti, dans un réseau de cloisons en or soudées sur paillon d'or gaufré, plus épaisses que dans la monture du vase en sardonxyx, plus saillantes aussi et plus rabattues, comme une vraie sertissure, formant un dessin à motifs presque réguliers. La façade et le rampant postérieurs, et le dessous, fabriqués avec l'or le plus fin, sont couverts de dessins en filigranes de deux fils d'or tordus.

« Les incrustations sont en grande partie faites à froid ; mais il y a aussi, semble-t-il, dit Mgr Besson, quelques émaux proprement dits, notamment les blancs de l'arête du couvercle. Nous aurions donc là un travail de transition. On sait que l'émail exécuté à chaud a supplanté la verroterie incrustée à froid, au VIII^e siècle. »

Ce qui, dans ce reliquaire, appartient à l'art antique, n'apparaît pas à première vue. Ce sont des pierres gravées. Aubert en a reconnu les sujets de huit ; ce sont : deux gravures de la Fortune, dont l'une est très belle, et l'autre représente la Fortune couronnant la Victoire ; Jupiter avec l'aigle, Mars ou Ajax, une grappe de raisin, un lion, un foudre accompagné d'une étoile. Mgr Besson énumère aussi : Jupiter, Mars, Hercule, la Fortune, une tête humaine à deux faces (Janus), un aigle, un lion.

Au milieu de la façade principale, un personnage est figuré. Ce « camée » n'en est pas un, c'est un médaillon en « verre filé ». « Sa technique est des plus curieuses », déclarait en 1890 M. de Mély qui l'a étudiée longuement et croit l'avoir expliquée. « Ce n'est pas une pâte de verre,

(1) La châsse d'Altée, contemporain de ce prince, à Sion, porte : *honore*. L'inscription de Windisch en l'honneur de S. Martin, que nous avons citée, a : *onore*.

mais du verre filé, dit-il ; je ne saurais trop insister sur ce point... Il n'y a pas à nier que nous ne soyons en présence d'une réelle œuvre d'art... Ce prétendu « camée » en verre filé et glacé au feu, est, à mon sens, beaucoup plus important pour l'histoire de l'art que la plus belle des pierres taillées. Ce verre opalin n'est, en résumé, autre chose que l'émail blanc. Certainement ce travail est antique ; dès l'origine il a été placé sur la châsse et jamais artiste du Moyen-Age, de l'époque du coffret, n'aurait produit une pièce aussi simple, conservant ainsi un aspect qui jusqu'à ce jour a trompé tous ceux qui s'en sont occupés, copie faite, haut la main, sans retouches possibles, sans repentirs, d'un modèle que l'artiste avait devant les yeux. De ce genre de travail je n'ai rencontré qu'un autre exemple, mais si inférieur à notre « camée » que celui-ci est une œuvre unique, œuvre d'un artiste assis devant sa lampe comme le graveur en pierres fines devant sa roue. Ce qui sort encore ici de l'ordinaire, c'est que la roue du lapidaire n'a rien eu à faire, le camée venant des mains du verrier est resté tel que le feu l'avait glacé ; la meule n'a rien eu à ébarber, rien à diminuer ; le touret, rien à creuser. C'est une révélation qui pourra peut-être faire connaître d'autres pièces prises pour des camées jusqu'à présent, et montrer sous un jour nouveau toute une série de monuments compris jusqu'ici dans la glyptique et qui doivent dès lors rentrer dans les arts du feu.

« La question de l'âge de cette châsse a été fort discutée: les documents comparatifs sont rares, les monuments de cette époque presque introuvables. Ce cloisonnage de verroteries rouges n'a guère de similaire » ⁽¹⁾.

« Cette châsse, déclare M. Aubert, est le morceau d'orfèvrerie le plus rare et le mieux conservé que j'ai vu jusqu'ici ; il dépasse de beaucoup toutes les pièces que renferment nos musées, et mérite d'attirer l'attention des archéologues. »

« L'art barbare procède donc de ce lointain Orient, si prospère sous les Sassanides. Sans doute, les Goths, établis longtemps aux bords de la Mer Noire, puis chassés par les

(1) Cité par D. Leclercq : *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 867-870.

Huns en 376, ont abandonné sur la route du Danube les trésors qu'ils avaient pillés, et enseigné aux autres barbares, dans leurs émigrations, l'art délicat des bijoux cloisonnés...

« Mais l'art n'est pas entré en Europe par les seules routes du Caucase. Alors qu'en Europe occidentale les invasions anéantissaient la culture latine, les Syriens étaient les grands caboteurs de la Méditerranée. Ils détenaient avec les Juifs le commerce et l'industrie, colportaient les ivoires, les manuscrits et les tapis d'Orient, s'installaient, comme le prouvent les inscriptions, dans les centres importants de la Gaule, y propageaient une iconographie mêlée où l'on retrouve les influences grecques, phéniciennes, chaldéennes, persanes et coptes. Les rois les appelaient pour orner les basiliques. Dès le VIII^e siècle la sculpture renaît en Lombardie, ou plutôt une mode de gravure sur pierre, profondément différente de la sculpture classique, fantaisie de décorateurs ingénieux qui ornent les ciborium et les ambons des plus vieilles églises de l'Italie du Nord d'un réseau régulier de cercles, de tresses et de nœuds. Charlemagne s'entourait volontiers d'artistes étrangers, les sculpteurs lombards émigrèrent en France par les routes romaines... Les villes de la vallée du Rhône, Marseille, Avignon, Vienne, Genève, conservent de leurs œuvres » ⁽¹⁾.

A Romainmôtier et à Baulmes, dans le Pays de Vaud, on a retrouvé des ambons presque intacts, datant du VIII^e siècle ⁽²⁾.

L'AMBON de St-Maurice, découvert par M. Bourban ⁽³⁾, est « très semblable » à ceux de Romainmôtier et de Baulmes.

(1) Léonard : *op. cit.*, pp. 416-417. Mgr Besson ; O. C., pl. XXIX, donne des fragments d'entrelacs et de tresses provenant des Cathédrales de Genève et de Lausanne.

(2) O. C., pp. 118 et 138, n. 58, pl. XXXII ; de Mgr Besson encore : *L'Art Barbare dans l'ancien Dioc. de Lausanne*, 1909,

(3) « Pendant longtemps, raconte M. Bourban, on avait vu sur l'emplacement de nos anciennes églises, dans un vieux mur, un énorme bloc de marbre blanc sortant en saillie arrondie et ornementée. L'archéologue qui y passait, disait : Voilà un beau morceau mérovingien ! Par-ci par-là, un espiègle lançait une pierre sur les grappes de raisin sculptées sur ce marbre. Quelle avait été la destination de ce marbre sculpté ? Personne n'avait pu l'établir. » *Etude sur un Bon Pasteur et un Ambon de l'antique monastère d'Agaune*, 1894, p. 37. Il était « encastré dans le clocher » ; *Antiquités du Valais*, p. 65.

Sur une base occupée par des arcatures entrelacées, s'élève, à chaque extrémité, une palme de plus d'un mètre doublée, à l'intérieur, de tresses exécutées avec une perfection admirable, entre deux baguettes. Entre ces tresses, au-dessus de la base occupée par les entrelacs, un second soubassement est rempli par six palmiers. Ces palmiers, ces tresses, ces baguettes et ces palmiers se retrouvent aux mêmes places sur l'ambon de Romainmôtier. Mais le panneau central diffère. A St-Maurice l'ornementation du champ principal est une magnifique vigne qui déroule ses sarments chargés de trois grappes de raisins et de quatre ou cinq feuilles. Vers le haut, entre les extrémités des deux branches de la vigne, on voit une fleur dans un petit encadrement, dont le trait horizontal supérieur se termine de chaque côté par un enroulement tourné vers le sommet ; au-dessus, entre deux traits verticaux, une palme ⁽¹⁾. « Il se pourrait bien que nous eussions là le pied d'une croix ⁽²⁾, analogue encore à celle de l'ambon de Romainmôtier, ayant à chacune de ses extrémités un ornement en forme de spirale, et dans le champ du bras vertical, une palmette. Elle serait, de plus, comme celle de Romainmôtier, soutenue par un petit socle. L'ambon de St-Maurice est incomplet : le sommet du monument fait défaut. Très proche parent de l'ambon de Romainmôtier, et de style longobard comme lui, il doit avoir à peu près le même âge, c'est-à-dire appartenir au VII^e ou au VIII^e siècle » ⁽³⁾. Mgr Besson écrivait ceci en 1910. « Aujourd'hui,

(1) Bourban, *Etude* citée à la note précédente.

(2) C'est à cause de la hauteur totale qu'aurait alors notre monument complet, que quelqu'un nous disait : Ne serait-ce pas plutôt le couvercle d'un grand tombeau ? Nous ne faisons que rappeler cette question d'un visiteur. L'illustre de Rossi écrivait le 16 juillet 1889 à M. Bourban : « La cuve d'un ambon me semble bien déterminée » ; *Etude* citée, pp. 40 et 44. Tous les auteurs qui s'en sont occupés : de Rossi, Le Blanc, M. Bourban, D. Leclercq, Mgr Besson, sont de cet avis.

(3) Mgr Besson : *Les Antiquités du Valais*, pp. 65-68, pl. XXX-XXI. De Mgr Besson encore, dans *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 229 : « Ces trois ambons révèlent sinon une même main, du moins des artistes de la même école. »

dit-il en 1921, je crois que l'ambon de Romainmôtier n'est pas du VII^e, mais du VIII^e » ⁽¹⁾.

En ce même temps, « les monastères qui furent en Gaule, dès l'époque carolingienne, les vrais centres de culture et de rénovation artistique, s'enrichissaient des débris de la civilisation classique, des manuscrits, des ivoires et des tissus de l'Orient, constituaient les bibliothèques et les « trésors » ... Les premiers abbés de ces monastères, Jean Cassien, fondateur de St-Victor de Marseille, S. Honorat et S. Caprais, fondateurs de Lérins, dans le premier tiers du V^e siècle, étaient allés faire, parmi les moines d'Egypte, l'apprentissage de leur vie d'étude et de prière. Les relations de monastère à monastère, les voyages continuels des pèlerins en France et hors de France, facilitèrent la diffusion rapide de l'art d'Afrique, de Cappadoce, de Palestine » ⁽²⁾.

Nous verrons que Lérins ne fut pas étranger à Agaune : Eucher avait étudié dans cette île, notre Salvius peut-être aussi ; l'abbé Marin de Lérins s'intéressait au monastère du Valais. On s'est même demandé si les *Statuta Lirinensia* n'avaient pas inspiré les observances primitives d'Agaune. Les grands protecteurs d'Agaune, autour de 515, étaient en relations avec l'Orient. « Les princes burgondes firent toujours grand étalage de leur dévouement à l'empire romain, c'est-à-dire, après 476, à l'empire d'Orient,

(1) O. C, 1921, p. 138, n. 58. Rappelons toutefois les opinions de De Rossi et de Le Blant sur l'âge de l'ambon agaunois. « S'il s'agissait d'un monument d'Italie, écrivait le premier à M. Bourban le 16 juillet 1889, je le croirais plutôt du VII^e que du VI^e siècle. Pour un monument de Suisse, je ne me permets pas d'être affirmatif. Il faudrait interroger M. Le Blant qui a passé en revue toutes les sculptures chrétiennes des Gaules des IV^e, V^e, VI^e et VII^e siècles. Je ne me souviens pas d'un exemple des arcs entrelacés comme ceux de votre ambon, avant le VII^e siècle. Mais c'est un motif si simple et si facile à concevoir que je ne vois aucune difficulté contre son attribution au VI^e siècle. » Bourban : *Etude* citée, pp. 40 et 44. Le Blant, consulté, attribua le monument au VI^e siècle, « et cela, écrit-il, n'est contredit par aucun détail de l'ornementation ». Aussi M. Bourban *ibid.*, pp. 37-44, et à sa suite D. Leclercq : *Dict. d'archéol.*, t. I, *Ambon*, col. 1346-1347, rattachent-ils cet ambon à la basilique de 515-516 : « peut-être est-ce de là que S. Avit fit son homélie ? »

(2) Léonard : *op. cit.*, p. 417.

le seul qui subsistât. Ils se paraient des titres de maître des milices et de patrice »⁽¹⁾. S. Sigismond avait reçu les honneurs du patriciat, et ce titre est noté dans la Vie des premiers Abbés d'Agaune⁽²⁾. S. Avit, qui prononça une homélie à Agaune pour l'inauguration de la louange perpétuelle et qui était avec l'évêque de Genève l'un des deux grands promoteurs de cette institution, s'intéressait encore aux rapports du St-Siège avec l'Orient, mais il lui arriva malheureusement d'être mal renseigné par les Orientaux, les Syriens surtout, que le commerce attirait en Gaule, comme il arriva aussi à S. Nizier de Trêves. Le roi Gontran fut salué un jour, à Orléans, par un groupe de Syriens⁽³⁾. Beaucoup d'auteurs pensent aussi que la laus perennis décrétée à St-Maurice en 515, fut empruntée aux moines acémètes de Constantinople : aux deux endroits même doxologie ininterrompue, même autonomie de plusieurs groupes constitués par l'origine des moines qui les forment, même hiérarchie de doyens ou dékarques⁽⁴⁾.

On a découvert en 1923 à St-Maurice de précieux fragments d'ETOFFES⁽⁵⁾ du Haut-Moyen-Age et 26 authentiques de reliques antérieures à l'an 1000. Parmi les étoffes, nous avons déjà parlé de celle qui porte l'inscription brodée des SS. Gervais et Protais. Si Agaune possède aussi, selon M. Stückelberg, l'unique pièce jusqu'à présent connue d'étoffe chrétienne antique de la Suisse, l'Abbaye a encore des étoffes orientales représentant dans des cercles des danseurs, des lions, des chevaux, des oiseaux, accouplés,

(1) Mgr Duchesne : *L'Eglise au VI^e siècle*, 1925, p. 499.

(2) M. A., pp. 150-151.

(3) Mgr Duchesne : *ibid.*, pp. 503 et 533.

(4) J. Pargoire : *Dict. d'archéol.*, t. I, *Acémètes*, col. 311-314.

(5) E.-A. Stückelberg : *S. Sigismond*, 1924 ; *Unveröffentlichte Walliser Gewebefunde*, dans *Anzeiger für schweiz. Altertumskunde*, 1924, n. 2-3, pp. 95-115 ; cf. *Sittener Gewebefunde*, dans *Blätter aus der Walliser-Geschichte*, 1923 ; partout des illustrations. — M. Stückelberg rappelle les mentions de vêtements de S. Maurice dans l'Inventaire des reliques de Sion de 1366, dont nous avons parlé : *de vestimentis S. Mauricii quibus inductus (sic) fuit*, et dans l'Inventaire de De l'Isle des reliques d'Agaune, au XVIII^e siècle : *Fragmenta aliquot vestium sancti Mauricii* (dans la statue équestre de 1577). Ces *vestimenta* ne sont pas autre chose que les étoffes qui entouraient les restes précieux du saint martyr.

affrontés, opposés, de chaque côté de l'ancien arbre oriental réduit souvent à une simple petit motif. Plusieurs de ces étoffes sont certainement venues d'Orient, même de Chine ou de Japon. Ceci ne doit pas étonner, car les Syriens avaient porté de bonne heure en Chine le christianisme, un christianisme, hélas ! diminué : celui de Nestorius ; on a retrouvé au XVII^e siècle une inscription nestorienne syro-chinoise de 781, mentionnant les deux villes de Khumdan et de Saray : la première est identifiée depuis longtemps avec Singanfou, la deuxième l'a été dernièrement par M. Pelliot avec Loyang. M. de Mecquenem a rapporté aussi récemment de Suse au Louvre deux anses d'amphores estampillées aux noms l'une d'Aristéïdos, l'autre de Philaïnios, marchands rhodiens connus. Il est probable que ces amphores ont servi à transporter en Sussiane du vin grec, objet d'échange que les marchands syriens emmenaient en Perse où ils allaient chercher la soie et des tissus précieux ⁽¹⁾.

« Ainsi, de quelque côté qu'on tourne les regards, on aperçoit les avenues qui conduisent en Orient et les migrations continues de son art vers l'Europe occidentale du V^e au XI^e siècle » ⁽²⁾, art dont St-Maurice offre une collection de chef-d'œuvres « extrêmement précieux ».

SAINT ELIE

Aubert (3) cite, sans aucun signe dubitatif, « Saint Elie, vers l'an 400 », dans sa « série des premiers évêques du Valais qui furent probablement aussi les premiers supérieurs de l'Abbaye ». Il prétend se baser sur Gremaud.

Le *Gallia christiana* compte S. Elias parmi les évêques authentiques du Valais : *Exundantibus per Italiam (?) seculo IV aquis Octoduro, ut ita dicam, demerso, sedem Sedunum transtulit Elias, unde post aliquot annos in insulam S. Julii secessit*,

(1) *Revue des Questions historiques*, 1^{er} avril 1927, p. 163. — Le reliquaire d'Altée, à Sion, porte, sur la robe de la Sainte Vierge, « deux ornements caractérisés empruntés aux étoffes coptes ». Un coffret en ivoire, à Valère, montre des traces d'écriture « koufique » ; *Antiquités du Valais*, pp. 38, 34, 46, n. 15 et pl. XXI et XVIII.

(2) Léonard : *op. cit.*, p. 417.

(3) P. 15. Mülinen et Beck ne le donnent pas, heureusement ; Gams et Bernard citent comme douteux ; Briguet dit que son temps et son siège sont incertains ; Furrer le donne dans sa liste des évêques de Sion.

ubi Julii successor Elias senatorem Audentium sepelivit ineunte seculo V. Ibidem peracta sanctissime vita, obiit ipse tumultatus-que est, ac colitur VIII id. Aprilis.

Gremaud ⁽¹⁾ n'est nullement « pour » Elie, comme l'insinue Aubert, mais déclare au contraire que cet évêque « doit être envisagé comme très douteux ». Elie ne figure dans les Catalogues de Sion que depuis le milieu du XVIII^e siècle environ. Les Catalogues antérieurs, dont aucun ne dépasse le XVI^e siècle en ancienneté, portent bien un Elie, mais comme ayant vécu au IX^e ou au X^e siècle ⁽²⁾. Aucun calendrier valaisan ancien ne contient le nom de S. Elie ⁽³⁾. Un rituel sur parchemin de la collégiale d'Orta portait, d'après Briguet : *Festum S. Heliae presbyteri, et episcopi Sedunensis ut alibi habetur, qui immediate successit beato Julio*. Les mots *et episcopi Sedunensis ut alibi habetur*, sont une interpolation évidente. A quoi d'ailleurs se réfèrent-ils ? Il n'existe aucune biographie ancienne de ce personnage ⁽⁴⁾. La vie de S. Jules citée par Briguet parle bien d'un Elie, mais qui n'est pas évêque. A Orta même, d'ailleurs, Rivaz, Gremaud et Mgr Besson ⁽⁵⁾ disent qu'Elie était honoré comme confesseur *non pontife*. Vers 1600 l'évêque de Novarre Charles de Basilica Petri ⁽⁶⁾ parle d'un tableau dans l'église St-Jules d'Orta : on y voyait S. Elie sous le costume de pèlerin, une mitre à ses pieds, avec l'inscription : *S. Elias episcopi Sedunensis*. Ce tableau, dit l'auteur, peut avoir deux cents ans ⁽⁷⁾.

(1) M. D. R., I^e série, t. XVIII, 2^e liv., pp. 475-477, 485, 495.

(2) Gremaud dit : au X^e siècle : Boccard cite « l'évêque Supersaxo qui a écrit de sa propre main : « Depuis S. Théodore, évêque de Sion en 381, S. Elie est le 18^e de nos Evêques ». Plusieurs Catalogues anciens (XVI^e - XVII^e s.) Simler, de Leu, etc., le placent au IX^e siècle.

(3) Son culte paraît très récent dans l'Eglise de Sion. C'est Hildebrand Jost, en 1635, qui demanda à Orta quelque notice sur cet Elie, la date de sa mort et son office ; on lui envoya ce qu'on trouva de mieux. Boccard : *Notes*, MS., t. I., La fête de S. Elie ne se célèbre plus en Valais.

(4) Un chanoine de Novarre, Bononi, a écrit vers 1700 la vie de S. Elie : « Ce n'est qu'un tissu de grossiers anachronismes et de faits insoutenables », dit Boccard, qui cite un extrait où Elie serait valaisan d'origine, ordonné évêque vers 351 par le pape S. Damase (or celui-ci ne devint pape qu'en 366) ; il serait le premier évêque de Sion et le serait encore vers 390 (et S. Théodore attesté en 381 !)... Boccard appelle Bononi : un « malencontreux auteur ». Boccard n'est pas tendre non plus pour le bon mais trop crédule Briguet...

(5) G. L. S., p. 6.

(6) C'est le nom que lui donne Gremaud ; Gams et d'autres (Mgr Duc : *L'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 53, n. 1) l'appellent Carolus Bescapé, év. du 18 février 1593 au † 6 octobre 1615, auteur du *Novaria sacra*.

(7) Une copie en fut faite en 1626 pour Valère.

« Seul et postérieur de mille ans au personnage qu'il représente, ce tableau nous semble, écrit Gremaud, une autorité bien faible ».

Boccard a développé dans ses *Notes*, en 1840, avant Gremaud et avec plus d'information que celui-ci, les raisons de rejeter Elie de nos listes. Toutes les autorités de Briguet n'établissent point une tradition *ancienne* : « Les critiques vraiment érudits, écrit aussi Boccard, n'entendent pas par tradition ancienne des documents postérieurs de mille ans aux faits. » Citons encore ces lignes décisives de ce savant chanoine de St-Maurice : « On trouve aux Archives de Valère des documens sur S. Elie transmis le 2 janvier 1626 par le Chapitre de S. Jules. On y lit : 1^o qu'après le décès de S. Jules, un S. Elie *qui étoit prêtre* (c'est Boccard qui souligne) lui succéda ; 2^o qu'on fait en l'église de S. Jules l'office, la fête de S. Elie prêtre le 13 avril comme il est marqué en un ancien rituel de cette Eglise manuscrit en vélin : qu'en plusieurs autres documens de cette Eglise, Elie ne reçoit nulle part le titre d'Evêque mais bien celui de *prêtre* ; il ne reste que le tableau (Boccard ajoute entre parenthèses : ? !) L'auteur de cette notice dit encore qu'on en faisoit autrefois un office propre ainsi que de S. Jules, mais que depuis le Concile de Trente on en fait l'office du commun des Confesseurs non Pontifes, et la messe est du même commun.

« Parmi les documens apportés, ce qui reste certain, c'est qu'il n'y en a point de plus ancien que le tableau et qu'il sera peut-être la première cause de cette hypothèse bien peu diplomatiquement hasardée... On ne peut que se confirmer de plus en plus dans la conviction que le S. Elie d'Orta n'a rien de commun avec l'Eglise de Sion ».

C'était déjà l'avis du chanoine de Rivaz qui, après avoir parlé de S. Elie, disoit : « ... à l'existence duquel je crois très peu, pour ne pas dire point du tout... »

En conclusion voici le jugement de Mgr Besson : « S. Jules eut dans l'île d'Orta un compagnon appelé Elie ; aucun témoignage ancien ne prouve qu'il fût évêque, encore moins qu'il eût résidé à Sion ou à Martigny. » Aussi, Aubert fut-il bien mal fondé pour en faire un « supérieur de l'Abbaye » d'Agauge !

SAINT FLORENTIN

Boccard en 1832, Beck, Bernard (celui-ci avec ?) citent S. Florentin I dans leurs listes de nos évêques-abbés du Ve siècle, vers 407-411-417. Le *Gallia christiana*, Furrer, Mülinen, Gams, le donnent aussi parmi les évêques de Sion. Boccard, en 1840, revient sur Florentin : parlant des preuves alléguées par Briguet pour S. Elie, il déclare qu'elles « n'établissent point une tradition ancienne ; on ne peut appeler de ce nom des documents postérieurs aux faits de plus de mille ans. On peut aussi en dire autant pour S. Florentin qui suit ». Boccard cite ensuite les objections des Bollandistes, auxquelles il essaie de répondre, et termine par une volte-face pour S. Florentin.

S. Florentin est fêté le 27 septembre ⁽¹⁾. Le Martyrologe Hiéronymien le localise : *in territorio Aedue civitatis, in territorio Augustoduno*, le Martyrologe d'Usuard : *in territorio Augustodunensi, castro Pseuduno, castro Seuduno* ⁽²⁾. Dans un pouillé du diocèse d'Autun du XI^e siècle paraît la paroisse de *Sedunum*; six chartes de Cluny de 904 à 946 citent l' *ager Seudonensis, Seotunensis*, la *vicaria sedunensis, sidunensis*, soit *in pago Augustodunensi* soit *in pago Matisconensi*. C'est maintenant *Suin*, dans le Charolais, dans le diocèse d'Autun, mais sur les confins de l'ancien diocèse de Mâcon. Après ces « preuves irréfragables de l'existence d'un Sedunum dans le territoire d'Autun, et puisque les Martyrologes anciens désignent celui-ci et non celui du Valais, il serait absurde, conclut Gremaud, de les contredire. »

Le témoignage de Sigebert de Gembloux, dit le même critique, « ne contient rien qui puisse prouver que Florentin était évêque de Sion » en Valais: *A. 411. Inter multos martyrizantur Sedunenses Florentinus et Hilarius, Desiderius Lingonensis cum Vincentio archidiacono, Antidius Besontionensis episcopus*. La chronique de S. Jérôme est moins habile encore à défendre cet évêque : *A. 381. Florentinus et Bonosus et Rufinus insignes monachi* ⁽³⁾ *habentur : e quibus Florentinus tam misericors in egentes fuit ut vulgo pater pauperum nominatus sit.*

Pour défendre S. Florentin évêque du Valais, Boccard s'appuie uniquement sur « le très ancien Catalogue de Sion sur la foi duquel les auteurs du *Gallia christiana* ont publié le leur. Or ce Catalogue est sans contredit du nombre de ceux que les critiques reconnoissent être *optimae fidei*. Il renferme des Evêques inconnus à plusieurs modernes ; son exactitude est prouvée par les découvertes faites par P. de Rivaz dans les collections des Conciles et dans les autres monumens de l'Histoire Ecclésiastique par les quels il conste qu'il a existé au 5^e siècle un Maurice Evêque des Alpes poenines, un Sylvius ami de S. Eucher, un Protais contemporain de S. Grat d'Aoste et de S. Domitien de Genève, un Léonce, etc. Ce Catalogue a même poussé son exactitude jusqu'à mettre en tête de nos Evêques le premier métropolitain dont ils reçurent leur mission. Le chanoine de Rivaz croit ce Catalogue beaucoup antérieur au IX^e

(1) « Aucun culte religieux n'a été rendu à ce saint en Valais pendant tout le Moyen-Age, comme le prouve l'absence de son nom dans le martyrologe, les calendriers, les bréviaires et les missels séduois ». Gremaud : *M. D. R.*, 1^{re} série, t. XVIII, 2^e liv., pp. 417-480. Il ne l'est plus maintenant non plus.

(2) Le nom de S. Florentin martyr se trouve dans les plus anciens martyrologes sans addition de la dignité épiscopale, notent les Bollandistes. La Vie du martyr de Suin en fait un *vétéran*, mais elle ne jouit pas d'une grande autorité : *Notes*, t. I.

(3) Ce sont des moines d'Aquilée.

siècle ⁽¹⁾. L'autorité de cette pièce est si grave que si les Bollandistes en eussent eu connaissance, il se seroient rendus à cette autorité, inconnue aussi de M. Briguet... » Gremaud, on l'a vu, a rejeté ce Catalogue dont on n'a ni original ni copies, et qui, à en juger par ses citations, ne paraît pas antérieur à la seconde moitié du XVI^e siècle, comme le Catalogue *pervertustus* des Bollandistes...

Les premiers Catalogues — Stumpf, Brantschen, etc. — indiquent Florentin sur la foi de Sigebert, dont le texte est moins complet que les martyrologes, et c'est à leur suite que jusqu'à Gremaud tous les historiens du pays, Briguet, P. de Rivaz, Furrer, Boccard, Mülinen, Beck, ont maintenu ce nom.

Mabillon, Ruinart, Sollier, les Bollandistes « refusent absolument » de l'admettre, reconnaît Boccard. « Nous devons retrancher de l'histoire du Vallais, déclare Gremaud, l'épiscopat de S. Florentin et l'invasion des Vandales en ce pays en 407 ou 411. » « S. Elias et S. Florentius sont sûrement à éliminer », dit aussi Mgr Duchesne, Mgr Besson est du même avis, et tout le monde aujourd'hui ⁽²⁾.

RUSTIQUE

Briguet rapporte que des auteurs — les Sainte-Marthe dans leur *Gallia christiana* ; François Guillimann — ont admis ce prélat au début du V^e siècle : *Rusticum annuerant initio Saeculi V. tempore Gondegisilli Burgundionum Principis*. Pour les suivre, Briguet attend des « arguments plus sûrs », *certioribus argumentis...* ⁽³⁾ *Hinc certioris defectu notitiae neque ad octodurensum Praesulum Catalogum admittendum censui Rusticum episcopum, quem citata Gallia christiana interponit Florentino et Theodoro II* ⁽⁴⁾, *tempore Gondegisilli Burgundionum Principis, et in Translatione S. Victoris Thebaei, cui non dissentire videtur Murer in Helvetia Sancta in Vita S. Ursi et Victoris asseverans, tempore Gondegisilli Regis primi Burgundionum Domitiano Episcopo Gebennensem Ecclesiam regente nempe circa annum 415. factam esse translationem corporis S. Victoris Thebaei Solodoro Genevam, ac demum annis prope ducentis de-cursis, sacra ejus lipsana esse divinitus revelata S. Achonio Episcopo Maurianensi, qui cum Heliodoro Vallensium Episcopo, et Rustico Gebennensi S. Victoris corpus invenerit praesente et donaria offerente Theoderico Rege circa annum 535* ⁽⁵⁾.

(1) On a vu p. 51 que Gelpke le datait « de 830 », par confusion sans doute avec le Catalogue abbatial d'Agaune de cette époque.

(2) Aubert l'a éliminé.

(3) *Vallesia christ.*, p. 65

(4) Briguet, lui, ne connaissait pas d'évêques entre Florentin et Théodore II, *Ibid.* pp. 65-66.

(5) *Ibid.*, pp. 83-84.

En somme, d'après les Sainte-Marthe, François Guillimann et Henri Murer, on aurait donc les faits suivants :

Vers 415, au temps du roi Godegisèle, le successeur de S. Florentin sur le siège épiscopal d'Octodure, est Rustique; il participe avec Domitien, évêque de Genève, à la translation de Soleure à Genève du corps de S. Victor.

Vers 535, (soit « presque 200 ans après cette translation » !) les évêques Achone de Maurienne, Héliodore du Vallais et Rustique de Genève, font une reconnaissance de ces reliques en présence du roi Thierry.

Qui s'en tendrait là serait bien loin de la vérité !

D'abord, de 415 à 535 il y a 120 ans, ce qui n'est pas « près de 200 ans ». De plus Godegisèle vivait tout à la fin du V^e siècle, et non au début.

Briguet a remarqué les erreurs de Mürer. La reconnaissance de S. Victor eut lieu en 602, dit-il, et Domitien est mort en 442 : voilà pour les dates. Quant aux prélats aucun texte ancien ne signale la présence d'Héliodore à une reconnaissance de reliques de S. Victor à Genève, mais tous au contraire signalent celle de Rusticus et Patricius avec Hiconius en 601-602. On donne Rusticus et Patricius comme évêques de Genève, mais en réalité, dit Briguet, on ignore leurs véritables sièges. Il s'agit enfin de Thierry II et non de Thierry I.

Mais venons- en aux textes anciens eux-mêmes.

Un écrivain genevois résidant à Luxeuil, ⁽¹⁾ parle, vers 620-625, de la reconnaissance en 601 ou 602 des reliques de S. Victor, dans l'église que « *Sideleuba regina* » ⁽²⁾ lui avait élevée dans un faubourg de Genève, reconnaissance faite par trois évêques : « *beato Aeconio, pontifice Mauriennense... beatiss Rusticio*

(1) C'est le compilateur A de la Chronique dite de Frédégaire, qui conduit son récit jusqu'en 616-617. G. L. S., pp. 148; 112, n. 2; 47, n. 2; 86, n. 3. A l'année 602, Migne : P. L., t. LXXI, col. 617-619. Nous appellerons cet écrivain le *compilateur A*.

(2) Il ne faut pas conclure d'emblée du mot *regina* qu'il s'agit d'une reine proprement dite, de l'épouse d'un roi : ce mot désignait aussi toute princesse de race « royale ». Besson : *Mém. pour l'hist. eccl. des dioc. de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décan. de Savoie*, Nancy, Henault, 1759, pp. 4-5. — Il est moins sûr que *rex* pût désigner un simple prince royal ; le P. de Smedt : AA. SS. nov. t. I, p. 551, désireux d'expliquer sous la date de 527 les mots « *principem Theudebertum, regem Francorum* » de la *Passio S. Sigismundi*, cite Marius d'Avenches disant « *rege Sigismundo* » à la date de 515 ; malheureusement, l'édition critique de Marius par Mommsen a simplement : « *Sigismundo* », G. L. S., p. 119.

et Patricio episcopis » ⁽¹⁾, en présence du « *princeps Theodericus* » ⁽²⁾.

Ce texte est digne de foi : il émane d'un contemporain parlant de chose de son pays.

Sédeleube est connue. Grégoire de Tours ⁽³⁾ nous apprend qu'elle était fille ⁽⁴⁾ de Chilpéric, sœur aînée de Ste Clotilde. Sédeleube prit le voile et devint sœur Chrona. « Y avait-il dès lors à Genève, comme dans d'autres villes, une communauté de religieuses ? Nous l'ignorons. Il est plus probable que Sédeleube fit comme d'autres princesses de son temps, qui restèrent dans le monde en renonçant à la vie mondaine et passèrent à l'ombre d'une église aimée le reste de leurs jours, dans la prière et le soin des pauvres. Sédeleube, devenue sœur Chrona, aurait été la fondatrice, puis la cliente assidue, de la basilique de S. Victor » ⁽⁵⁾.

Hiconius ⁽⁶⁾ est bien connu, pour avoir assisté aux deux Conciles de Mâcon, en 581 et 585 ; c'est le deuxième évêque de Maurienne ⁽⁷⁾.

Malheureusement, le compilateur a négligé de noter les titres épiscopaux de Rusticus et Patricius. Un MS. du XI^e siècle, le Montepessulanus H 238, ⁽⁸⁾ fol. 123, qui reproduit en le modifiant le récit de la reconnaissance de 601-602, fait de Rusticus un évêque d'Octodure, et de Patricius, un de Tarentaise. *Tel est le seul document où il soit question d'un évêque Rustique d'Octodure.* Le même MS. dit que l'évêque de Genève, Pappulus, « accablé de vieillesse », *senio confectus*, n'assista point à la reconnaissance. Le malheur veut que ce dernier renseignement soit

(1) « Alii : *Rustico et Patricio* ; melius forte *Rustico et Patricio* ». P. L., col. 618, note j. Besson : *op. cit.* à la note précéd., écrit, p. 6 : *Rusticus et Patritius*.

(2) G. L. S., p. 112.

(3) *Hist. Franc.*, II, 28 ; Migne : P. L., t. LXXI, col. 225 et note f ; cf. Fredegarii Epitom., 17, *ibid.*, col. 584 et note d, col. 618 et note i.

(4) Briguet : *op. cit.*, p. 47 : ... *Isaac Gebennensi Antistite et cujus nepti Sedeleubae vel Sedelimbae nupserat Gondegisillus Rex*... Dire que Sédeleube était nièce d'Isaac est gratuit, qu'elle était l'épouse de Godegisèle, faux.

(5) G. L. S., pp. 114-115. M. Maurice Denis a dessiné pour l'église S. Paul de Genève, un beau vitrail de « *Sainte Sédeleube, Sainte Clotilde* ». Supplément illustré du *Courrier de Genève*, 7 octobre 1923.

(6) *Hiconius, Hyconius, Aeconius*, nom grec ; cf. *eikon*, icône.

(7) *Fastes*, t. I, *Maurienne*.

(8) *Olim S. Benigni Divionensis, deinde (1721) « bibliothecae Buherianae D. 16 »*. — M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 130.

sûrement faux : des deux Pappulus qui furent évêques de Genève, l'un est déjà mort en 570 et l'autre est encore vivant en 650 : aucun d'eux n'était *senio confectus* en 601 ⁽¹⁾. Ainsi le MS. n'a pas de valeur dans ses indications épiscopales. Dans le Catalogue des évêques de Genève, voisin de l'an 1000, figurent (dans cet ordre) *Rusticus* et *Patricius* ⁽²⁾. « L'un des deux au moins peut bien avoir été évêque de Genève ; il est malaisé, cela va sans dire, de se prononcer d'une façon catégorique. Il est possible que l'un d'eux ait été titulaire et l'autre coadjuteur avec future succession » ⁽¹⁾. On rencontre des cas semblables à la même époque. Si l'ordre du Catalogue a quelque valeur, ce serait *Patricius*, partout aussi nommé le second, qui aurait pu être coadjuteur, et *Rusticus*, le véritable évêque de Genève. Rien donc n'en fait un « abbé évêque » du V^e siècle en Valais !

MAURICE

C'est le 3^e Abbé Evêque des Catalogues de Bocard et de Beck, le 4^e de celui de Bernard, qui toutefois le donne avec le signe ? Le *Gallia christiana*, P. de Rivaz, Furrer, Mülinen ⁽³⁾, Gams, le donnent dans leurs listes épiscopales. Le *Gallia christiana*, Furrer, Beck et Bernard vont jusqu'à l'appeler saint. Briquet n'en parle pas. Gremaud, Aubert, Mgr Duchesne, Mgr Besson et tous ceux qui s'en sont occupés l'ont biffé.

Bocard avoue qu'« il est omis dans tous les Catalogues excepté dans l'ancien de l'Abbaye », c'est-à-dire dans celui qui est inconnu... Il ajoute qu'« il est appelé dans la lettre du pape Boniface de 419 « évêque des Alpes poenines ».

Le 12 juin 419, S. Boniface I adressa une lettre aux évêques des Gaules, « mais ces évêques ne sont désignés que par leur nom, sans que celui du siège soit indiqué ». Un Maurice y est cité en dernier lieu, et comme l'on prétend que les Alpes Pennines occupent toujours ce rang dans les énumérations, on fait de Maurice un évêque du Valais, peut-être aussi à cause de la ressemblance de son nom avec celui du grand martyr. Mais pour que cette localisation fût exacte, il faudrait, 1^o que le pape ait

(1) G. L. S., p. 113.

(2) G. L. S., p. 56 ; *Fastes*, t. I, *Genève*. Mgr Besson : *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 241, n. 3.

(3) Mülinen le met en 408. Gremaud, *ibid*, pp. 471-472, confond Maurice de 419 avec Léonce de 462, par distraction.

nommé tous les évêques, 2^o que le même ordre fût toujours observé. Or cet ordre n'est pas constant et Boniface ne nomme que 14 évêques, ajoutant : « et aux autres évêques de Gaule... » Ainsi « rien ne prouve qu'il fût évêque du Valais », disent Gremaud, Mgr Duchesne, Mgr. Besson.

S. SALVIUS

L'Épître de S. Eucher

Salvius (1) est connu par la lettre (2) que lui envoie S. Eucher de Lyon pour lui présenter la *Passio Acaunensium Martyrum* qu'il vient d'écrire. Voici l'adresse de cette épître : *Domno sancto et beatissimo in Christo Salvio episcopo Eucherius.*

On ne saurait s'étonner qu'Eucher ne donne pas le nom de l'Eglise gouvernée par Salvius, remarque Boccard, puisqu'il ne prend pas même pour lui le titre d'évêque.

« Tillemont, au XVII^e siècle, raconte Boccard, auroit

(1) *Salvius* et *Silvius*, *Sylvius*, sont les formes différentes d'un même nom. L'antiquité préférait *Salvius* ; *Silvius* devint plus fréquent à partir du XII^e siècle, comme il ressort de l'examen des M. S. de l'Épître de S. Eucher :

C. Parisinus 9.550, VII^e siècle, à St-Claude avant 1804 : *Salvius*.

C. Jurensis, VIII^e siècle, utilisé par Chifflet, disparu : *Salvius*.

C. Parisinus 5.293, jadis à la Bibl. du Roi C. 3.654, XIII^e siècle : *Salvius*.

Correction du XII^e siècle dans le Parisinus 9.550: *Silvius*.

C. Remensis 1.142, XIII^e siècle: *Silvius*.

C. de Surius, XVI^e siècle : *Sylvius*.

Le Martyrologe Hiéronymien fait l'éloge, le 3 des ides de mars d'un saint que les anciennes recensions appellent *Salvius*, tandis que les deux de Lucques, celle de Florence, celle de Vallombreuse, toutes du XII^e siècle, le nomment *Silvius*.

Cf. G. L. S., p. 30-37 ; M. G. H., *Scr. rer. Mer.* t. III, pp. 20, n. 5, et 39, note b ; *Martyr Hier.*, p. 32 ; M. D. R. 1^{re} série, t. XVIII, 2^e liv., pp. 481-483.

(2) Bernard : *op. cit.*, t. I. p. 222, dit que « cette lettre est la seule qui nous reste de toutes celles du grand écrivain ». En réalité les deux traités *De contemptu mundi* et *De laude eremi* sont envoyés sous forme de lettres à Valérien et à Hilaire ; on doit encore citer les travaux exégétiques adressés avec des lettres à Salonius et à Véran ; les critiques parlent aussi d'une épître au prêtre Philon, que les uns attribuent et les autres refusent à S. Eucher.

désiré qu'Euclier écrivant à Sylvius se fût qualifié évêque de Lyon. Or, continue l'historien valaisan, ce qui avait échappé à P. de Rivaz, Dom Henri a découvert parmi des MS. de la Bibliothèque du Roi un exemplaire (Parisinus 5. 293), f. 61, qui porte expressément : *Incipit prologus beati Euclerii Ligdunertsis episcopi in Passione sanctorum Thebeorum domno beatissimo in Christo Silvio episcopo.*

En 1893 E. Egli — un auteur « d'extrême-gauche » ⁽¹⁾ —, et l'abbé C. Narbey, vicaire à Clichy, en 1906, font peu de cas de cette lettre sous prétexte qu'elle manque dans les meilleurs MS. « Les raisons de M. Narbey, dit Mgr Besson ⁽²⁾ sont de nature à peu nous émouvoir... Ses objections tombent par le fait de l'existence du Parisinus 9.550, MS. du VII^e siècle ». Quant à Egli, il « eût sûrement été d'un autre avis s'il avait connu le Parisinus 9. 550 ».

La *Passio Martyrum Acaunensium* a été conservée dans des MS. exceptionnellement nombreux...

1^o Au premier rang figure le Parisinus 9.550 (Suppl. lat. 839). Il se compose de 93 feuillets écrits au VII^e siècle en belles lettres onciales. On y trouve d'abord les *Formulae* et les *Instructiones* de l'évêque Euclier, puis les lettres que Salvien et Hilaire écrivirent à Euclier, enfin ⁽³⁾, f. 81, notre *Passio*, suivie, f. 86 r-v, de l'*Epistola* d'Euclier à Sylvius, dont les derniers mots ont été suppléés en écriture mérovingienne par une main du VIII^e siècle. Le précieux MS. appartenait jadis à St-Claude ; il fut porté à Paris en 1804.

La lettre d'Euclier figure encore dans les documents suivants :

2^o Le MS. de St-Claude, datant du VIII^e siècle, utilisé par Chifflet au XVII^e, mais aujourd'hui disparu. L'apographe de Chifflet est maintenant à la Bibl. royale de Bruxelles, N^{os} 8.287-8.290.

3^o Codex Remensis 1.142 (780, 766), du XIII^e siècle.

(1) M. A., p. 5.

(2) M. A., p. 10. n. 2.

(3) Mgr Besson a publié en grandeur réelle un très bon facsimilé du f. 81, dans ses *Antiquités du Valais*, pl. XXV.

4° Codex Parisiensis 5. 293, jadis à la Bibl. du Roi C. 3.654. du XIII^e siècle. On a vu le titre que ce MS. donne à l'épître d'Eucher.

5° Codex de Surius, XVI^e siècle, qui met cette lettre sous le titre *Epistola Eucherii Lugdunensis episcopi ad Sylvium episcopum*.

Dans les MS. 1 et 2, la lettre suit la Passion ; dans le MS. 3 elle est intercalée dans la Passion après le chapitre 1 ; dans les MS. 4 et 5 enfin, elle précède la Passion.

Nous avons rapporté les titres que lui donnent les MS ; nous commençons directement :

Misi ad beatitudinem tuam scribtam nostrorum ⁽¹⁾

(1) Pierre de Rivaz s'appuie sur ce petit mot pour dire que le Valais dépendait de la métropole lyonnaise : « ... Il paraît assez évident, dit-il, par la lettre de S. Eucher à Silvius, que le Val-lais relevait de sa métropole ; il lui dit : *Je vous envoie l'histoire de nos martyrs*. Pouvait-il nommer les Thébéens *nos martyrs*, n'étant pas le dyocésain, à moins d'être le métropolitain ? Enfin S. Eucher accompagna Silvius en Vallais pour l'installer dans son évêché. »

Cette dernière assertion est absolument gratuite : elle ne repose sur aucun document ; aucun historien même ne l'a soutenue sinon en copiant Rivaz. Bernard : *op. cit.*, t. I, pp. 211-212, raconte qu'Eucher fit le pèlerinage d'Agaune en 408 et qu'il composa son récit du martyr au retour (ce qui n'empêche pas Bernard, p. 301, de dater ce même récit de l'an 445 !). Mais, toujours d'après Bernard, « c'est depuis son élévation à l'épiscopat, vers 432 ou 434, qu'Eucher envoya sa relation à son ami intime Sylvius ou Salvius, qui venait d'être institué évêque du Vallais et qui, probablement moins au courant des origines du sanctuaire mauricien, lui en avait fait la demande. » Michel : *Souvenir du Centenaire*, 1902, pp. 42-44, a eu la mauvaise idée de reproduire cette histoire : « ... Salvius venait d'être nommé évêque... Pour être renseigné sur l'origine du pèlerinage qui faisait la gloire de son nouveau diocèse, Salvius s'adressa à S. Eucher. Telles sont les circonstances auxquelles nous devons le plus ancien document écrit qui raconte la passion des Martyrs d'Agaune. L'envoi de la lettre de S. Eucher à Salvius se place entre 440 et 450. »

Tout ceci ne relève pas de l'histoire, mais de l'imagination.

Il en est de même de l'insistance qu'on a mise à souligner le mot *frater* qui achève la lettre de S. Eucher : cela ne prouve nullement que Salvius était vraiment le frère d'Eucher...

Quant à l'expression *nostrorum martyrum*, voici ce qu'en dit Bernard lui-même, pp. 223-224 : « S. Eucher appelle les Thébéens *ses martyrs*, soit que sa famille fût originaire de ce pays-là,

martyrum passionem. Verebar namque ne per incuriam⁽¹⁾
tam gloriosi gesta martyrii ab hominum memoria tem-
pus aboleret. Porro ab idoneis auctoribus rei ipsius ve-
ritatem quaesivi, ab his utique qui adfirmabant se ab
episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem praetuli pas-
sionis ordinem cognovisse, qui credo rursus haec retro
a beatissimo episcopo Theodoro viro temporis anterioris
acceperit. Itaque cum alii ex diversis locis adque provin-
ciis in honorem officiumque sanctorum auri adque argen-
ti diversarumque rerum munera offerant, nos scribta
haec nostra, si vobis suffragantibus dignantur, offerimus,
exposcens pro his intercessionem omnium delictorum

soit qu'il en eût des reliques, ou plutôt parce qu'il les avait choisies pour ses patrons particuliers, comme il le dit expressément, *patronorum semper meorum*, et non point parce qu'il aurait été le métropolitain du Vallais. » Bernard a mieux fini sa phrase qu'il ne l'avait commencée : on ignore tout, en effet, de l'origine d'Euher. On sait par Cassien qu'il aurait voulu se retirer en Thébaïde : peut-être ce désir a-t-il une part dans sa dévotion aux Thébéens ? Mais ne suffit-il pas qu'il ait écrit, lui, le récit de leur martyre, et qu'il l'adresse à l'évêque gardien de leur basilique, pour qu'il ait le droit, et la délicatesse, de dire : *nos martyrs*, c'est-à-dire les vôtres par le tombeau, les miens par mon ouvrage ? Et « quel rapport y a-t-il entre cette expression et la conséquence qu'en tire de Rivaz ? », demande Gremaud, *op. cit.*, p. 472. On doit avec ce critique, regarder comme « nulle » toute l'argumentation de de Rivaz.

(1) Briguet, de Rivaz et leurs nombreux imitateurs ont parlé d'un premier récit du Martyre composé par S. Théodore, transmis à Isaac de Genève pour être communiqué à tous les évêques des Gaules, et utilisé par Euher. Cette opinion s'appuie sur de vieux livres liturgiques valaisans, dont les Bollandistes citent un extrait, et le Dr Wotke lui a donné quelque confirmation par des raisons de philologie tirées de la comparaison de la *Passio* d'Euher avec les autres oeuvres de cet auteur.

Mgr Besson pense que la tradition liturgique a tout simplement interprété en l'exagérant le passage où Euher indique ses sources : Isaac, et, plus loin, Théodore.

Que Théodore ait écrit un premier récit, c'est possible, mais il n'en reste aucune trace ancienne. Bernard dit à tort que Briguet cite un fragment du travail de S. Théodore, et qu'aucun autre auteur ne fait mention de ce travail, ce qui n'est pas exact ; il ajoute en tous cas sagement : « Soit que la légende écrite par S. Théodore ait péri dans l'invasion des Vandales, qui brûlèrent le monastère d'Agaune en 408, soit qu'elle fût trop courte, trop imparfaite et très peu répandue, S. Euher, *crainant que les traditions encore si vivaces de ce fait ne vinsent à s'effacer à la longue de la mémoire des hommes*, écrivit, dans un style admirable, sa Passion qui devait rester... » Mgr Besson

adque in posterum iuge praesidium patronorum semper meorum. Mementote vos quoque nostri in conspectu Domini, sanctorum semper officiis inhaerentes, domine sancte et merito beatissime frater.

Evêque du Valais

Gremaud nous apprend que S. Salvius, évêque, était noté en marge dans l'ancien Martyrologe de Sion ⁽¹⁾, mais sans le nom de son siège ⁽²⁾. Les Catalogues des XVI^e et XVII^e siècles ne le mentionnent pas, mais « nous savons que leur tradition a peu de valeur » ⁽³⁾. Dom De l'Isle en 1737, donne d'abord, p. 52, Salvius comme évêque de Genève, puis, p. 234, comme évêque « assez vraisemblable » d'Octodure. Briguet, en 1744, le regarde comme douteux ⁽⁴⁾. Les Mauristes ⁽⁵⁾ en font simplement un évêque gaulois, sans plus de précision. Cependant, Chifflet déjà avait compris que Salvius était évêque du Valais ⁽⁶⁾. En 1770 les Bénédictins, en 1779 Pierre de Rivaz, en 1844 le Chanoine Boccard, en 1854 le Père Furrer, O. Cap., en 1858 de Mülinen, en 1873 Dom Gams, en 1881 le Père Gouilloud, S. J. ⁽⁷⁾, citent S. Silvius, Sylvius, Salvius, parmi les évêques sûrs du Valais, vers

cite ces mêmes paroles de S. Eucher et conclut : « Il compose son opuscule, *scribam passionem*, précisément parce qu'il veut prévenir l'oubli. L'homme qui parle ainsi n'a aucune source écrite à sa disposition. Quant aux observations de M. Wotke, elles ne doivent pas nous arrêter... »

G. L. S., pp. 29-30 ; M. A., pp. 13-14. Bernard : *op. cit.*, t. I, pp. 211-212. Relativement à ce dernier nous rappelons ce qu'on a dit à propos de S. Florentin : il faut retrancher l'invasion des Vandales de l'histoire du Valais, a fortiori l'incendie par eux du « monastère » d'Agaune !

(1) La *Semaine Catholique* cite « *Saint Sylve, évêque* », dont la fête est célébrée le 30 avril, comme patron de Vex en Valais (*Sem.* du 26 avril 1928, p. 272). Le Martyrologe Romain n'a pas de saint de ce nom ce jour-là. S'agit-il de notre évêque S. Salvius ou Sylvius ?

(2) On trouve deux fois la mention *ep. sedun.* dans ce Martyrologe, mais la note de Salvius n'appartient pas au texte primitif qui est du XII^e-XIII^e siècle.

(3) G. L. S., p. 32.

(4) P. 65, et à la fin.

(5) *Hist. litt. de la France*, t. II, pp. 294-296.

(6) M. G. H., *op. cit.*, p. 20.

(7) *Saint Eucher*, p. 492. — Ajoutons que Bernard doute des dates, t. I, p. 380, non du personnage lui-même, p. 223.

432-448, et lui attribuent un ouvrage intitulé *Laterculus*. Bocard, Mülinen, Gams, M. J.-B. Bertrand ⁽¹⁾, disent aussi qu'« il transféra le siège épiscopal d'Octodure à Agaune ».

Gremaud au contraire, suivi par Aubert, regarde Salvius comme un évêque très douteux du Valais. L'unique raison pour placer cet évêque en Valais, dit-il, est que S. Euchèr le dit appliqué au culte des Martyrs Thébéens : *sanctorum officiis inhaerentes* ; cette raison ne paraît pas péremptoire : la seule conclusion rigoureuse, d'après lui, serait que Salvius vénérât d'une manière particulière les Saints d'Agaune.

Gremaud a eu tort de séparer ces trois mots de leur contexte. Salvius n'est, au fond, qu'un intermédiaire : les vrais destinataires de la *Passion* sont les Martyrs d'Agaune, Euchèr le dit expressément : d'autres offrent des objets d'or, d'autres des objets d'argent, d'autres encore des dons variés, car on accourt de toutes les provinces à Agaune. Quant à lui, Euchèr, ce qu'il offre, c'est le petit livre où il a raconté la mort glorieuse de ces saints. C'est à eux qu'il offre son travail par l'entremise de Salvius ⁽²⁾. Aussi Mgr Besson ⁽³⁾ déclare-t-il qu'« il

(1) *Valais intellectuel*, 1909, p. 89.

(2) Tel est bien le sens de l'épître de S. Euchèr. Rapportons trois témoignages :

Eucherius scripsit historiam martyrum... et ad Silvium misit... ut... in basilica sanctorum martyrum deponeret. — *Gallia christiana*, 1770, t. XII, col. 734.

Aliis aurum argentumque offerentibus, ipse Passionis libellum per Salvium vel Silvium episcopum sanctis obtulit, quo plus re vera tribuere non potuisset ad gloriam eorum augendam. Epistula adnexa sine dubio inscripta est episcopo loci, i. e. Octodorensi. — Krusch: *M. G. H., Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 20.

« Non seulement Salvius célèbre d'une façon spéciale le culte des saints d'Agaune, *sanctorum semper officiis inhaerentes*, mais c'est par leur intermédiaire que l'auteur dédie aux Thébains son opuscule, *scribita haec nostra si vobis suffragantibus dignantur offerimus*. Ce double fait suppose entre Salvius et les martyrs une relation particulière qui s'explique naturellement au cas où il est évêque d'Octodure ». — Mgr Besson : *G. L. S.*, pp. 31-32.

(3) « L'on a pensé trouver une difficulté dans ce fait qu'Euchèr raconte à Salvius la *Passio* comme si celui-ci n'avait point connu les martyrs, ce qui ne saurait être le cas pour un évêque valaisan. Mais Euchèr ne raconte pas *pour Salvius* ; il envoie à Salvius ce qu'il a écrit *pour d'autres*. Salvius connaît les martyrs puisqu'il en célèbre le culte. » *G. L. S.*, p. 31, n. 2.

n'est guère douteux que Salvius fût évêque du Valais », et M^{gr} Duchesne, « que le texte de cette dédicace semble bien le désigner comme l'évêque du lieu » ⁽¹⁾. Le très critique D^r Krusch ⁽²⁾ affirme même que Salvius doit être sans aucun doute reconnu pour un évêque du Valais.

A Agaune

Mais il y a plus. Bernard ⁽³⁾ remarque que S. Eucher a adressé son ouvrage à Salvius *seul* : *ad beatitudinem tuam*. Et voici qu'à la fin de sa lettre Eucher n'emploie plus le singulier, mais le pluriel : ... *scribita haec nostra si vobis suffragantibus dignantur, offerimus... Memen-tote vos quoque nostri, ... sanctorum semper officiis inhaerentes...* Il se peut bien, comme le pense Bernard, que dans ces dernières lignes Eucher ne vise plus Salvius seul, mais aussi tous ceux qui avec lui sont appliqués d'une manière spéciale et habituelle au service de la basilique d'Agaune. Surtout, l'ensemble du texte qui démontre l'attribution de l'évêque Salvius au Valais, milite aussi pour le voir fixé à Agaune à la tête des clercs qui desservent la basilique ; les mots dont use Eucher sont dignes de remarque à cet égard : *sanctorum semper officiis inhaerentes*.

C'est ce qu'ont cru expressément Bocard, Mülinen, Gams, M. Bertrand. Il semble que M^{gr} Duchesne inclinait vers cette opinion. M^{gr} Besson ⁽⁴⁾ dit aussi que les évêques d'Octodure paraissent avoir eu « un pied-à-terre à St-Maurice, ce qui paraît très probable pour certains d'entre eux ». Ce pluriel désigne Agricola et Salvius. « Agricola, dit encore M^{gr} Besson, semble avoir eu à Agaune une sorte de résidence, peut-être son habitation ordinaire. Ce n'est pas sûr ; mais, d'une part, la ville de St-Maurice devait naturellement attirer les gens d'église, et, d'autre part, il ne faudrait point s'étonner que dans ces temps de troubles l'évêque eût eu plusieurs fois à changer de domicile ».

(1) *Fastes*, t. I, Sion.

(2) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 20.

(3) *Op. cit.*, t. I, p. 223. Cet auteur appelle expressément Sylvius évêque d'Octodure et abbé d'Agaune.

(4) M. A., p. 72 ; G. L. S., p. 9.

Gremaud objecte ⁽¹⁾ qu'on n'a aucun document ancien où figure expressément le titre *episcopus Agaunensis*. C'est vrai ; mais de 381 à 517 on n'en a point non plus où l'on puisse lire *episcopus Octodorensis*. Pendant tout ce temps, c'est-à-dire de la fin du IV^e siècle au début du VI^e, on n'a aucune signature conciliaire d'un évêque valaisan, on n'a même qu'un seul nom d'évêque, Salvius, et le texte même qui le fait placer en Valais invite à le voir établi à Agaune.

Boccard, M. Bertrand, etc. invoquent encore une inondation de la Dranse qui aurait rendu impossible le séjour de Martigny. Voici ce que les fouilles ont révélé à ce sujet. « Sur presque toute l'étendue du terrain couvert jadis « par le vieil Octodurum, on remarque plusieurs couches : elles attestent des destructions causées tantôt par l'eau, tantôt par le feu, puis des reconstructions nombreuses, presque toutes de l'époque romaine. En maint endroit, pourtant, les ruines des bâtiments romains sont couvertes de restes carbonisés, au milieu desquels s'élèvent les constructions des envahisseurs... Puis, par-dessus les ruines romaines, par-dessus les traces d'incendies, par-dessus les constructions barbares, démolies à leur tour, apparaît une couche d'alluvions déposées par la Dranse. Cette couche a une épaisseur moyenne de 1 m. 60, attestant une inondation terrible, qui acheva de détruire, à une date inconnue, le vieux Martigny, saccagé déjà par les envahisseurs, et le fit tomber dans l'oubli profond d'où les fouilles de nos jours parviennent à peine à le tirer un peu... » ⁽²⁾

Peut-être cette catastrophe a-t-elle eu lieu en 580 en même temps que l'inondation du Rhône, dont parle Marius d'Avenches, et fût-elle pour quelque chose dans l'abandon définitif d'Octodure par les évêques ? Mais d'autres « destructions tant de l'eau que du feu » ont pu, dès la fin du IV^e siècle ou le début du V^e provoquer l'exode probable de Théodore à Sion et de Salvius à Agaune, ainsi que l'ont pensé ouvertement les Mauristes, le Chanoine Boccard, de Mülinen, Dom Gains, M. Bertrand.

Comme les évêques de la Cité voisine des Helvètes ont

(1) *Op. cit.*, p. 469.

(2) *Antiquités du Valais*, pp. 15-16, fig. 8 et 9 ; O. C. pp. 48-49.

oscillé entre Avenches et Windisch avant de se fixer à Lausanne, leurs confrères de la Cité des Valaisans ont très bien pu résider tour à tour à Octodure, Agaune et Sion. Nous ne voyons aucune difficulté à ce que Théodore ait établi d'abord son siège à Octodure, puis soit mort à Sion, et que Salvius ait résidé à Agaune.

L'historien des Martyrs : S. Eucher

S. EUCHER a droit à une place spéciale dans le souvenir de l'Eglise d'Agaune.

Le patricien

Pendant la première période de sa vie, c'est-à-dire pendant plus de trente ans, Eucher nous échappe. On ne peut même pas donner avec certitude la date de sa naissance qu'on place vers 370-375 : cette date approximative a pour elle de concorder avec les événements connus de sa vie. Florus, diacre lyonnais du IXe siècle, dit qu'Eucher était

ex nobilissimo senatorum genere oriundus⁽¹⁾.

(1) De deux homélies que Baronius, Tillemont, Ceillier, les Bénédictins de *l'Histoire littéraire de la France*, Colonia, Goulloud, etc. ont avec raison enlevées à Eusèbe d'Emèse ou à un prétendu Eusèbe gaulois, pour les restituer avec probabilité à Eucher, La Mure, Tillemont et d'autres ont tiré qu'Eucher était né à Lyon. Dans l'une de ses homélies, sur Ste Blandine, Eucher n'appelle-t-il pas Lyon : *terra nostra, Ecclesia nostra*, et dans la seconde, sur les SS. Epipode et Alexandre, ne dit-il pas de ces deux martyrs : *...eorum cognati sumus ?* — Mais, quelle que fut sa patrie, Eucher pouvait, sans usurper, sans tromper personne, appeler *son Eglise*, l'Eglise qu'il gouvernait, *sa terre*, la terre que le Seigneur lui avait remise à cultiver ! On peut aussi très bien entendre le passage relatif aux deux martyrs dans le sens de la parenté spirituelle qui unit tous les chrétiens aux membres les plus glorieux du corps mystique de l'Eglise, et spécialement lui, Eucher, le chef de la chrétienté lyonnaise illustrée jadis par Epipode et Alexandre. Rien n'autorise donc à dire, comme le pensait Bernard, t. I, p. 210, qu'Eucher descendait de ces martyrs.

Goulloud pense qu'Eucher naquit plutôt dans le Midi, où il passa de nombreuses années, où il avait des parents et possédait des biens. Les PP. Menestrier et Colonia avaient échafaudé cette généalogie : Eucher serait « issu d'une de ces familles grecques qui, suivant la fortune de Constantin, passèrent avec lui dans les Gaules et s'établirent à Arles, lorsque ce prince transporta sa résidence dans cette ville ». Vous demandez une preuve ? On répond : le nom grec d'Eucher. Et c'est tout !... On ne saurait en

On sait seulement que vers 400 Eucher était engagé dans les liens du mariage ⁽¹⁾ et qu'il devint alors le père

effet arguer, dans l'hypothèse de Menestrier et de Colonia, de la parenté (?) entre Eucher, Epipode et Alexandre, car ces deux martyrs, Grecs d'origine, furent martyrisés à Lyon avant la fin du II^e siècle, tandis que les familles helléniques dont parlent ces auteurs ne vinrent en Gaule qu'au début du IV^e.

Il faut résolument renoncer, dans un travail sérieux, à bâtir de hautes tours sur du sable !

Le nom d'Eucher, écrit le P. Gouilloud, nous est arrivé seul, dépourvu du *nomen* et du *cognomen* qui nous auraient révélé à quelle *gens* et à quelle famille il appartenait. Pendant plus de ses 30 premières années, nous n'avons pour nous renseigner que deux ou trois textes fort courts, des traditions peu précises qui s'évaporent souvent en fumée, et enfin des conjectures peu fondées. L'enfant et le jeune homme nous échappent donc complètement. L'insuffisance des documents nous prive de tout détail sur ces *juvenilia* que le biographe aime à recueillir avec piété... Gouilloud S. J. : *Saint Eucher, Lérins et l'Eglise de Lyon au V^e siècle*, 1881, pp. 47-52, 342-347.

(1) Chifflet a publié en 1662 dans son *Paulinus illustratus*, p. 69, une légende intitulée *Conversio sancti Eucherii episcopi et Gallae uxoris ejus, et vita duarum filiarum Tulliae atque Consortiae virginum*, d'après un MS. du VIII^e ou du IX^e siècle, selon lui, trouvé à St-Claude, et 4 autres MS. Trompés par ce récit, qui met Consorce en relation avec Clotaire I, plusieurs ont cru devoir distinguer deux évêques lyonnais du même nom : Eucher I, — celui qui nous intéresse —, et Eucher II, neveu du précédent, époux de Galla, père de Tullie et de Consorce, moine et solitaire, évêque de Lyon ; il aurait assisté en cette qualité aux Conciles d'Arles en 524, de Carpentras en 527, d'Orange et de Vaison en 529, et il serait mort vers 530-535 ; sa fête serait célébrée le 16 novembre. Nous trouvons encore ce personnage dans les *Prières et Offices propres au Diocèse de Lyon* édités chez Vitte en 1925, p. 170 ; dans les *Petits Bollandistes*, t. X, pp. 351-357, où l'on reproche à Surius d'avoir « confondu Eucher II et Eucher I », etc. Gams a la bonne fortune d'avoir rejeté Eucher II : *Eucherius II expungendus esse videtur*. « Le chanoine Antelmi — écrit le P. Gouilloud : *op. cit.* p. 109, n. 5. — dans son savant ouvrage *Pro unico Eucherio*, a réfuté cette opinion (d'un second Eucher) avec une force et une abondance de preuves qui nous semblent péremptoires. » « Cette distinction, dit aussi Mgr Besson : *M. A.*, p. 9, est aujourd'hui abandonnée : on ne parle plus que du premier Eucher ». Eucher II apparaît en effet comme un doublet du seul vrai Eucher I : même nom, même race sénatoriale, même carrière en trois tableaux : mariage, retraite, épiscopat, même siège épiscopal, même fête ; Eucher II a enlevé à Eucher I ses œuvres mêmes. La légende citée plus haut manque d'autorité. « La critique de cette légende, dit en 1906 Mgr Besson : *G. L. S.*,

de Salonius et de Véran, qui furent à leur tour de grands et saints évêques ⁽¹⁾.

Le solitaire

Les incursions — vers le début du V^e siècle, avant 407, peut-être un peu plus tôt ⁽²⁾, — des Francs qui enfoncent

p. 89, n. 4, a été donnée par Tillemont » : *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. des six premiers siècles*, t. XV, Paris 1711, pp. 852 et sq. En 1913, M. A., p. 9, n. 1, Mgr Besson reproduit cette note en ajoutant un petit mot digne de remarque : « La critique de cette légende *sans valeur* a été donnée par Tillemont » (Tillemont parle encore d'Eucher et de sa famille *ibid.*, pp. 120 et sq). Cependant, le P. Gouilloud, *op. cit.* pp. 100-101, est moins catégorique : « Bien que la Vie de Ste Consorce (il appelle ainsi ce document, à la suite de Mabillon qui l'a inséré dans ses AA. SS. O. S. B. sous le titre *Vita S. Consortiae virginis et conversio S. Eucherii episcopi Lugdunensis et Gallae uxoris ejus*) ait été gravement interpolée, il nous paraît excessif de la rejeter en bloc... Cette pièce a été si fort altérée, si surchargée d'additions apocryphes, que la critique a fort à faire pour voir clair dans cet amalgame... Toutefois il vaut la peine d'essayer un travail de triage ». Peut-être peut-on en retenir les noms : Galla, l'épouse de S. Eucher, Consortia et Tullia leurs filles. Adon les cite dans son martyrologe au 16 novembre ; un village des Basses-Alpes porte le nom de Ste Tulle, la cadette et la plus tôt morte, comme nous l'apprennent les Bollandistes au 5 octobre ; un village du diocèse de Lyon porte aussi le nom de Ste Consorce, et le monastère de Cluny faisait mémoire le 2 mars d'une translation des reliques de cette vierge dans ses murs par S. Mayeul au X^e siècle. Gouilloud : *op. cit.*, pp. 96-100.

(1) Mgr Besson : G. L. S., pp. 88-109, 247-248, a consacré une étude très attachante et rigoureusement fondée à Saint Salonius, qui signe déjà au Concile d'Orange, 8 novembre 441, en qualité d'évêque de Genève ; on le retrouve au Concile de Vaison, 13 novembre 442, et à celui d'Arles, 30 novembre entre 449 et 461. Il est l'auteur de deux commentaires bibliques adressés à son frère cadet, Véran, l'un *In parabolas Salomonis*, l'autre *In ecclesiasten*. Le *Martyrologe Hiéronymien* l'indique certainement le 28 septembre ; il figure encore dans le *Martyrologe Romain*, mais sous cette forme voilée dont seule la généalogie des manuscrits donne la clef véritable : *Genuae sancti Salomonis episcopi et confessoris*. S. Salonius fut « un personnage important dans la Gaule du Sud-Est », O. C., p. 52. Ceci est directement opposé à Gouilloud : *op. cit.*, pp. 430, 433, 442.

Saint Véran, frère cadet de Salonius devint évêque de Vence ; il paraît déjà en cette qualité en 450 et encore en 465, peut-être même atteignit-il l'an 474 environ, ce qui n'a rien d'étonnant puisque Salonius était né vers 400. Gouilloud : *op. cit.*, pp. 433-443, 553 ; Mgr Duchesne : *Fastes épisc.*, t. I, p. 284, *Vence*, et t. II, pp. 157-161 ; Mgr Besson, 1. c.

(2) *Fastes*, t. I. p. 103, *Patrocle d'Arles*.

les portes de Trêves et forcent le préfet des Gaules à redescendre jusqu'à Arles ; puis, entre 406 et 408, les bandes des Suèves, des Alains, des Vandales, des Burgondes, qu'un contemporain compare aux vagues de l'Océan, disant que celles-ci n'auraient pas ravagé davantage les Gaules en les inondant ; la prise de Rome enfin, en 409, par Alaric, — à qui l'on prête cette rude réplique de barbare aux sénateurs qui venaient l'amadouer et qui cherchaient en même temps à l'impressionner par la perspective de nombreux défenseurs de Rome : « Tant mieux, plus l'herbe est serrée, mieux la faux tranche ! » — toutes ces catastrophes rappelaient les âmes à la réflexion. A la suite du prêtre Salvien de Marseille qui écrivit là-dessus son *De Providentia, alias De gubernatione Dei*, les meilleurs déchiffraient dans ces tragiques événements les hautes leçons de la Sagesse éternelle, les actes du Gouvernement divin. La tourmente qui venait du Nord, dit le P. Guillaud, poussait des troupeaux de malheureux vers le Midi, comme les rafales d'automne chassent les feuilles jaunies. L'énergique concision d'Orose exprime tout : *Adest Alaricus, trepidam Romam obsidet, turbat, irrumpit...*

Les impressions éprouvées en ces vicissitudes ont inspiré plus tard à Eucher son *De contemptu mundi*, qu'il adresse à son parent Priscus Valerianus ⁽¹⁾, préfet des Gaules, pour l'amener au Christ. Voici la péroraison de cette lettre :

« *Promenez vos regards autour de vous, et du milieu*

(1) C'est à tort qu'on ferait de Valérien un sybarite. Eucher loue explicitement ses qualités naturelles, il trouve en lui une terre disposée à recevoir la bonne semence : « Grâce à votre caractère religieux, vous n'êtes pas éloigné des pratiques d'une vie sainte. Doué d'un naturel heureux et précoce, vous avez accompli d'avance plusieurs des préceptes évangéliques, si bien que, chez vous, une nature prévoyante paraît avoir anticipé certains devoirs de notre religion ».

On ne sait pas avec certitude ce que devint Valérien. Quelques-uns en ont fait le père d'Eucher II et le frère d'Eucher I, mais on doit rejeter cet arrangement. On opine plutôt que Valérien devint le saint évêque de ce nom assis sur le siège de Cimiez dès 439 au moins, puisqu'il participe alors au Concile de Riez ; on retrouve cet évêque au Concile de Vaison en 442, et à celui d'Arles entre 449 et 461 ; il a laissé une lettre et des homélies. *Fastes*, t. I, *Cimiez*, p. 285. Guillaud, p. 154, est opposé à cette identification ; pour lui, Valérien, le parent de S. Eucher, devint en 455 préfet des Gaules, et c'est à lui que Sidoine Apollinaire

de cet océan d'affaires qui vous entoure, dirigez-les vers le christianisme comme vers un port, tournez de ce côté la proue de votre nef. C'est la seule rive où il faille aborder après les tempêtes d'un ciel orageux, c'est l'unique asile qui puisse vous délasser après les agitations du monde. C'est ici qu'il faut se réfugier quand on est battu par les vagues du siècle ; c'est ici que l'on trouve un abri tranquille, un repos assuré ; le bruit des flots ne trouble pas cette retraite ; un calme heureux répand ici la sérénité. Une fois que vous y serez fixé, votre navire, loin des redoutables écueils, restera fortement attaché à l'ancre de la croix. »

Quand Eucher écrivait ce petit traité, en 432 ⁽¹⁾, il était lui-même depuis longtemps entré au port et amarré à l'ombre de la croix. Cassien nous dit (Coll. XI, Praef.) qu'Eucher eut le désir de s'enfoncer en Egypte : *...ut etiam corporali eorundem (Patrum) aedificaretur aspectu, Aegyptum penetrare voluerit, ut hanc quasi frigoris gallicani rigore torpentem provinciam derelinquens, ad illas quas sol justitiae proximius respicit terras, maturis fructibus redundantibus, velut turtur castissimus transvolaret...* Le beau rêve ne se réalisa point, et des eaux moins lointaines le séparaient de son désert. Dès les environs de 410 notre patricien désireux de « cette élévation plus glorieuse que les honneurs de la terre, des grandeurs des siècles éternels, de la gloire véritable et immuable » à laquelle il « convoque » Valérien, s'était enseveli avec ses fils dans les îles de Lérins ⁽²⁾. Ce fut sa Thébaïde. Le père et les fils se firent les disciples des saints Honorat, Hilaire et Vincent, et du pieux prêtre Salvien ; S. Paulin de Nole les connaissait

adressa le panégyrique qu'il prononça en l'honneur de leur parent commun, Avit, devenu empereur. — Ne pourrait-on pas supposer que le préfet de 455 était le fils du correspondant d'Eucher, et que celui-ci devint l'évêque de Vence ?

(1) D'après Gouilloud : *op. cit.*, p. 474 : « Cet opuscule porte sa date avec lui. Son auteur nous dit en effet qu'il l'écrivit l'an 1185 de Rome, année qui correspond à l'an 432 de notre ère. »

(2) Gouilloud écrit, *op. cit.*, pp 109-110 : « Avec Antelmi, nous regardons comme apocryphes les passages de la Vie de Ste Consoyce qui se rapportent à la grotte située sur la Durance. Nous n'admettons pas, qu'immédiatement après leur conversion, Eucher et Galla se soient retirés dans cette grotte. Ceci ne s'accorde ni avec le fait, parfaitement établi, de l'entrée d'Eucher à Lérins, ni avec son séjour dans l'île de Léro, que nous connaissons par une lettre de S. Paulin ».

et leur écrivait, implorant les bénédictions divines sur cette famille.

En 425 ou 426 Cassien dédia à S. Honorat et S. Euchèr ensemble la deuxième série de ses Conférences (il y en a sept), qu'il écrivit à leur demande et presque à leurs instances : *Necessario hoc mihi virtus charitatis extorsit*. Soit dit en passant, si Cassien écrivit des erreurs, il le fit avec une telle bonne foi que, sa vie durant et depuis sa mort, il a été tenu pour saint, et que le savant Benoît XIV déclarait (*De Canonizatione SS.*, I. II, c. 29, n. 9.) qu'il n'est pas permis de douter de sa sainteté. Honorat et Euchèr en pressant leur ami de consigner les leçons apportées d'Égypte, ne voulaient aucunement une polémique, mais seulement un aliment spirituel. Enfin il est impossible, dit Guillaud ⁽¹⁾, de relever dans les œuvres d'Euchèr une seule expression qui sente le semipélagianisme.

En 427 ou 428 ⁽²⁾ Euchèr écrivit son premier ouvrage qui nous soit parvenu, le *De laude eremi*. Il laisse parler son cœur dans ce petit ouvrage qu'il destinait à son ami S. Hilaire, revenu d'Arles, où son âme avait tant souffert au contact du monde. Euchèr débute par cet exorde majestueux : « *Je puis dire avec toute raison que le désert est le temple sans bornes de notre Dieu, car Celui qui habite au milieu du silence, doit se plaire dans la solitude. C'est là que souvent il s'est manifesté à ses saints, là qu'à la faveur de la solitude il n'a pas dédaigné de converser avec les hommes. C'est au désert que Moïse, le front rayonnant, aperçoit le Seigneur ; au désert qu'Elie, tremblant de le voir, se couvre la face. Bien que Dieu visite toutes les parties de son domaine et qu'il soit présent à toutes, j'ose le dire : il se plaît cependant à visiter de préférence les espaces secrets du désert et du ciel. Un homme, dit-on, demandait à un autre où résidait la divinité. Celui-ci le pria de le*

(1) *Op. cit.*, pp. 472-483. On prête à S. Euchèr un abrégé corrigé des Conférences de Cassien ; *ibid*, pp. 544-545.

(2) Cette date s'établit ainsi : Euchèr écrit le *De laude eremi* pour féliciter de son retour à Lérins son ami Hilaire que S. Honorat avait pris quelque temps à Arles ; Guillaud : *op. cit.*, pp. 462-463. Or S. Honorat devint évêque d'Arles en 426 et mourut 8 ou 9 jours après l'Épiphanie 429 ; *Fastes*, t. I, pp. 110 et 249. C'est donc entre la fin de 426 et les premiers jours de 429 qu'il faut placer cet ouvrage.

suivre où il le mènerait. Alors il le conduisit dans la profondeur d'un vaste désert, et lui montrant l'immensité de la solitude : Voilà, dit-il, où est Dieu. Et certes on peut bien dire que le Seigneur habite de préférence où on le trouve plus facilement... ⁽¹⁾

L'évêque

Cette solitude hélas ! ne devait point rester le partage de son chantre. En une année qu'on ignore, entre 432 et 441 ⁽²⁾, Eucher monta sur le trône épiscopal de Lyon. Ceci peut paraître paradoxal : l'évêque nous est moins connu

(1) Monier dans ses *Morceaux choisis des Pères de l'Eglise latine* a donné à ce fragment le titre d'une *Harmonie* célèbre de Lamartine : *Bénédiction de Dieu dans la solitude*. « Il nous a semblé, dit-il, que c'était là aussi une poésie, qui, pour être moins vague, n'était pas moins harmonieuse : *l'hymne au désert*, comme l'appelle M. Ampère ».

(2) « Il n'était pas encore évêque au moment où Cassien rédigeait le prologue de ses dernières conférences, puisqu'il y est appelé *famulus Christi*, titre qu'on ne donnait pas alors aux évêques. Or ces conférences semblent avoir été achevées vers 429 » ; M. A., p. 9 et n. 2. Les deux lettres à Hilaire, 427-428, et à Valérien, 432, Eucher les écrivit pendant sa vie cachée dans l'île de Léro ; Gouilloud : *op. cit.*, pp. 462 et 474. D'autre part, le 8 novembre 441, Eucher est présent comme évêque au Concile d'Orange. C'est donc entre 432 et 441 qu'il monta sur le siège de Lyon. Sigebert de Gembloux dit que ce fut en 434.

La succession des évêques de Lyon ne peut nous aider dans cette question de chronologie. On connaît mal en effet le prédécesseur d'Eucher. La Mure a prétendu que c'était un S. Didier, mais sans preuves ; Ménestrier, Gouilloud et d'autres, nomment vers 430-434 un S. Sicaire, qui est totalement inconnu avant le XIV^e siècle ; Gams le donne avec le signe ?.

Les trois plus anciens catalogues de Lyon (Evangélaire du milieu du IX^e siècle conservé à Autun, la Chronique d'Hugues de Flavigny au XII^e, une copie du XVII^e d'un Catalogue du début du XIV^e) mentionnent tous les trois les évêques suivants : ... *Elpidius, Senator, Eukirius (Eucherius), Salonius, Veranius (Veranus), Paciens (Patiens)*... La Mure, Gams, Gouilloud, etc., n'admettent pas Senator : « Ce personnage qui, suivant nous, écrit Gouilloud, n'exista jamais, aura été introduit dans le Catalogue des évêques de Lyon par un copiste inattentif ou fort ignorant. Le copiste, se méprenant grossièrement sur le titre de *senator* qui accompagne ordinairement le nom d'Eucher, aura pris ce qualificatif pour un évêque, et de cet évêque fait le prédécesseur d'Eucher. » Mgr Duchesne ne s'est pas rangé à cet avis et a maintenu l'évêque Senator, d'ailleurs complètement inconnu. Mgr Duchesne a cependant biffé « les deux noms Salonius et Veranus, interpolés après celui d'Eucher. Quelqu'un, dit-il, aura d'abord inscrit les deux fils de S. Eucher en marge du nom de

encore que le solitaire ! C'est que « les champs de l'histoire au V^e siècle, ont été frappés de stérilité par l'invasion des barbares et la crise dernière où se débattait l'empire romain » ⁽¹⁾.

On trouve pourtant Eucher au Concile d'Orange tenu le 8 novembre 441, mais il ne paraît pas l'année suivante à celui de Vaison. A la fin de 448 ou au début de 449 ⁽²⁾, Polemius Sylvius lui dédia son *Laterculus*. Une chronique rédigée en 452 ⁽³⁾ fixe la mort d'Eucher en 449. Le *Martyrologe Hiéronymien* indique sa fête le 16 novembre. Le lieu où reposa son corps est ignoré. Il semble que jusque dans la mort notre saint ait recherché cette solitude et cet oubli qu'il a chantés, cet *ama nesciri* que devait recommander plus tard l'auteur de l'Imitation ⁽⁴⁾.

leur père, et de la marge ils auront passé dans le texte. » Quelques écrivains, comme Cave et Gouilloud, pp. 263, 321, 428, etc, ont voulu faire des deux fils d'Eucher des évêques coadjuteurs ou auxiliaires de Lyon, des « chorévêques » ou des « coévêques ». Mgr Besson a montré que « cette hypothèse ne repose sur aucun fondement sérieux » ; Gouilloud avoue aussi que « cette conjecture n'a pour elle aucun texte ». Il faut donc retrancher Salonius et Véran du Catalogue des évêques de Lyon, et nous croyons qu'il faut faire le même cas de Senator : la raison donnée par Mgr Duchesne pour ces deux-là, s'accorde très bien avec la raison de Gouilloud pour celui-ci. Ainsi la liste des évêques de Lyon se rétablit comme suit : ... *Elpidius, senator Eucherius pater Saloni et Verani, Patiens...* On ne connaît malheureusement pas la chronologie d'Elpidius. Ainsi l'avènement d'Eucher doit probablement rester fixé à 434.

Nous avons insisté sur cette question chronologique, parce que d'elle dépend la date de l'épiscopat de S. Salvius à Agaune.

Gouilloud : *op. cit.*, pp. 228-232 ; Gams, p. 570 ; *Fastes*, t. II, pp. 157-163 ; G. L. S., pp. 92-93. Le P. Ménestrier publia en 1666 à Lyon l'*Hist. eccl. de Lyon* du P. de St-Aubin ; J. Marie de La Mure, cinq ans plus tard, donna une nouvelle *Hist. eccl. du dioc. de Lyon*, imprimée au même lieu ; Guil. Cave a publié en 1688 à Londres, en 1705 à Genève et en 1741 à Oxford et à Bâle son *Scriptorum ecclesiast. historia litteraria*, cité par Mgr Besson : G. L. S., p. 92 et M. A. p. 99.

(1) Gouilloud : *op. cit.*, p. 221.

(2) Cette date résulte des princes que l'auteur de cet ouvrage dit régnants. G. L. S., p. 32 ; Boccard : *Notes*, t. I, p. VI.

(3) Ecrite en Provence par un contemporain de S. Prosper, avec des préoccupations théologiques opposées à celles du célèbre disciple de S. Augustin ; *Fastes*, t. I, p. 95, n. 1 ; Migne : P. L., t. II ; Mommsen : M. G. H., *Auctor. antiquiss.*, t. IX ; cf. *Fastes*, t. II, p. 163, n. 2 ; G. L. S. p. 32.

(4) Gouilloud : *op. cit.*, pp. 423-424.

L'écrivain

La mémoire de S. Eucher est plus intellectuelle que populaire. L'histoire a conservé peu de traces de ses actions ; plus d'échos de son âme résonnent dans ses écrits ⁽¹⁾.

Ses deux lettres à Valérien et à Hilaire — qui sont une *Introduction à la Vie dévote* et une *Imitation* du V^e siècle, contiennent de nombreux passages autobiographiques. « *Que celui qui brûle du feu divin laisse sa demeure et choisisse le désert, qu'il le préfère à ses proches, à ses enfants, à ses parents, et qu'il l'achète au prix de ses plus chères affections. Oui, le désert peut bien se payer au prix de ce qu'on aime... Sous son aspect inculte, le désert offre de merveilleux agréments ; c'est à la fois la solitude du corps et le paradis de l'âme... Est-il un sol riche en moissons ? C'est au désert surtout que mûrit le pur froment qui rassasie ceux qui ont faim. Un autre sourit-il avec ses vignobles chargés de raisins ? Le désert donne le vin généreux qui réjouit le cœur de l'homme...* » On sent qu'Eucher parle d'expérience en ces deux traités que recommandent ensemble leurs beautés religieuses et littéraires, et qui ont recueilli le long des siècles les témoignages d'une juste admiration. Citons seulement les meilleurs :

S. Isidore de Séville : *Eucherius episcopus elegans sententiis, ornatus in verbis, edidit ad Hilarium Arelatensem antistitem, eremi deserta petentem, unum opusculum de laude ejusdem eremi luculentissimo et dulci sermone dictatum. In quo opere laudamus doctorem etsi parva pulchra tamen dicentem.*

S. Sidoine Apollinaire, faisant des comparaisons, disait : *Jérôme instruit, Lactance réfute, Augustin établit, Eucher touche...*

Claudien Mamert cite S. Grégoire de Naziance, S. Ambroise, S. Augustin, S. Hilaire de Poitiers, puis ajoute : « *Je ne dois point passer Eucher sous silence, je l'ai connu de son vivant, j'ai pu apprécier sa doctrine et son éloquence pour l'avoir entendu moi-même, et non pas seulement par le témoignage d'autrui ou la lecture de ses ouvrages... Qui scilicet... arduus merito ac perinde ingenii subtilissimus, scientiae plenus, eloquii profluus, magnorum*

(1) Le Dr Wotke en a donné la meilleure édition en 1894, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum* de Vienne, t. XXXI. Cf. G. L. S., p. 101.

saeculi sui pontificum longe maximus, editis in rem fidei multijugis variorum voluminibus, ad populum quoque super statu animae concionatus est... Mamert cite cette homélie spécialement, parce qu'il a écrit les lignes précédentes dans son traité sur le même objet *De statu animae*, l. III, c. 9. Le même philosophe rapporte encore un fragment d'une homélie sur l'Incarnation.

Antoine Godeau, qui passa de l'hôtel de Rambouillet à l'évêché de Grasse et de Vence, au XVII^e siècle, parle de la lettre à Hilaire, en ces termes : « *Cette lettre contient les louanges de la solitude ; et toutes les beautés de l'éloquence, toutes les forces de l'esprit et du raisonnement y sont mêlées à un air de piété si effectif, qu'il est impossible de lire cet ouvrage sans en être touché du désir de quitter la conversation des hommes pour venir jouir de celle de Dieu et des anges dans la retraite* ».

Erasmus lui-même admirait la lettre à Valérien : « *On y trouve tout, des raisonnements qui convainquent, des réflexions et des sentiments qui frappent et qui touchent, un style figuré, harmonieux et élégant..., rien de froid et de languissant* ». « L'éloge est complet, note Gouilloud, et ce qui ajoute à sa valeur, c'est qu'il émane d'un critique qui s'y connaissait, d'un humaniste distingué entre tous ceux de son temps » ⁽¹⁾.

L'exégète

D'un genre tout différent sont les travaux exégétiques. « Salonius demandait souvent à son père des explications sur certains termes de la Bible et du langage ecclésiastique. Celui-ci lui envoya deux livres d'instructions : *Instructionum ad Salonium libri duo* ⁽²⁾. Dans la préface du premier, il rappelle avec une affection touchante les précautions

(1) Gouilloud : *op. cit.*, pp. 463, 458, 473, 221, 339-341, 487, 556-557.

(2) La date de ces instructions doit être cherchée entre 429 et 441. Pas avant 429, car elles parlent d'Hilaire comme évêque d'Arles, et celui-ci succéda à S. Honorat (mort 8 ou 9 jours après l'Épiphanie 429) après un court intervalle ; *Fastes*, t. I, p. 249. Pas après 441, car l'épître VII de Salvien, postérieure à ces livres dont elle accuse réception, laisse entendre que Salonius n'a pas encore été promu à l'épiscopat. La préface et la nature même de l'ouvrage conduisent à la même conclusion. Or Salonius participe comme évêque de Genève au Concile d'Orange du 8 novembre 441. G. L. S., pp. 90-92.

qu'il a prises pour lui donner d'excellents maîtres ; il est heureux de venir lui aussi, dit-il, le plus obscur de tous, satisfaire la pieuse curiosité de son fils ⁽¹⁾. » « Avec modestie il déclare qu'il n'aura pas la témérité de s'en rapporter à ses idées pour les réponses qu'il donnera, mais qu'il consultera l'autorité des plus illustres docteurs. Dans le premier livre Eucher procède par demandes et par réponses, suivant une forme affectionnée des anciens, et que l'Eglise a généralement adoptée pour l'enseignement élémentaire du catéchisme ; au surplus, le dialogue n'est point ici fiction pure : Eucher répond aux questions de Salonius. Le second livre ressemble plutôt à un dictionnaire : Eucher explique les noms propres hébreux, les termes employés par les écrivains sacrés pour dénommer les peuples, les lieux, les fleuves, les mois, les fêtes, les habits sacerdotaux, les animaux, les poids, les mesures, etc., en quoi l'auteur fait preuve d'une érudition très variée et d'une grande connaissance de l'hébreu » ⁽²⁾.

Salvien et S. Hilaire écrivirent à Eucher des lettres qui nous ont été transmises, pour féliciter l'auteur des *Instructiones* ⁽³⁾.

Véran eut aussi sa dédicace. C'est pour lui qu'Eucher écrivit le *Formularum spiritalis intelligentiae liber unus*, sorte de dictionnaire, de nomenclature scripturaire. Cet ouvrage a été mal regardé par plusieurs modernes. Mais le P. Gouilloud à la suite du Cardinal Pitra en a relevé le mérite en montrant en Eucher, dans cet ouvrage, tout ensemble un tenant de la « clef » de Méliton et un adversaire du manichéisme ; à ce dernier point de vue les deux premiers chapitres *De divinis nominibus* et *De his quae appellantur membra Domini* appartiennent à la polémique. Le P. Gouilloud observe encore que « S. Augustin est le premier des Pères qui ait nettement établi quatre sens dans les Ecritures : *In libris omnibus sanctis intueri oportet quae ibi aeterna intimentur* (sens anagogique), *quae facta narrentur* (sens littéral ou historique), *quae futura praenuntiantur* (sens allégorique), *quae agenda praecipiantur*

(1) G. L. S., pp. 90-91.

(2) Gouilloud : *op. cit.*, pp. 510-513.

(3) *Ibid.*, pp. 515-517.

vel moneantur (sens tropologique). S. Eucher, continue le P. Guillaud, suit exactement la division donnée par S. Augustin, et non point la classification de Méliton. D'après Eucher « *la Sainte Ecriture a donc un corps qui est la lettre ou les faits, une âme qui consiste dans le sens moral ou tropologique, un esprit qui réside en une intelligence supérieure que l'on nomme anagogie ; à ces trois parties on en ajoute une quatrième qui est l'allégorie...* La sagesse de ce monde divise sa philosophie en trois parties : la philosophie naturelle qui étudie la nature et les causes de ses phénomènes, l'éthique ou philosophie morale qui a les mœurs pour objet, la logique ou philosophie rationnelle qui s'occupe de spéculations plus hautes, qui démontre que Dieu est le Père, le Créateur de tout ce qui existe. Cette division de la sagesse humaine n'est pas sans rapport avec celle par laquelle les doctes distinguent dans la divine philosophie des Ecritures l'histoire, la tropologie et l'anagogie... »

Le Bhx. Notker le Bègue, de St-Gall, dans son *De interpretibus divinae scripturae*, fait l'éloge des *Formules* : *Habes*, dit-il, *Eucherium qui multas et utilissimas interpretationes tropologicas et anagogas sacrarum litterarum scripturarum proposuit et dissolvit*. Jean Brassican ⁽¹⁾, le célèbre professeur royal à Vienne en Autriche, en faisait grand cas et en donna une édition en décembre 1530 à Bâle, puis une seconde en 1531 à Vienne ⁽²⁾.

Tel est le premier historien de nos Martyrs. L'Eglise d'Againe ne l'a pas oublié ⁽³⁾ ; puissent cependant, ces

(1) En 1532 il publia aussi les deux commentaires de Salonus. G. L. S., p. 100.

(2) Guillaud : *op. cit.*, pp. 518-540.

(3) Dans le *Calendarium secundum Ecclesiae Agaunensis ritum* de 1615 figure au 16 novembre la fête de S. Eucher avec neuf leçons. Il faut remarquer que l'Abbaye n'avait pas encore adopté les Offices des Chanoines réguliers, et qu'elle fêtait donc S. Eucher pour ses relations particulières et importantes avec Agaune. D'ailleurs S. Eucher est absent des offices édités au XVII^e siècle par les Chanoines réguliers du Latran ; mais il y a sa place au XVIII^e siècle, non pas toutefois le 16 novembre — car ce jour est occupé par l'octave de la dédicace de la Basilique latérane — mais le 27 suivant. L'Abbaye de St-Maurice qui n'avait pas à célébrer cette octave, maintint S. Eucher le

pages — trop longues sans doute pour le lecteur qui n'y trouve rien de bien neuf, mais non pas pour le cœur qui se souvient —, raviver la mémoire de ce grand bienfaiteur de notre Eglise !

La Passion des Martyrs

Ipse (Eucherius) Passionis libellum per Salvium vel Silvium episcopum sanctis obtulit, quo plus re vera tribuere non potuisset ad gloriam eorum augendam ⁽¹⁾.

Difficultés

Tel est ce petit récit que les siècles ont tour à tour attaqué et défendu. Après avoir percé les objections de certains critiques réputés ⁽²⁾, comme on crève un ballon

16 novembre ; elle obtint encore la confirmation de cette fête dans son calendrier approuvé par la S. Congrégation des Rites les 19 février et 22 août 1902. Mais aujourd'hui S. Eucher est uni dans le Propre des Chanoines réguliers du Latran (S. Pierre-ès-Liens) à S. Hugues, évêque de Lincoln, les 16 ou 17 novembre, et dans le calendrier de St-Maurice, à S. Floride, évêque de Tifernum (Città di Castello), le 16 novembre. Ne peut-on pas espérer que dans la prochaine mise au point de nos Offices, on se souviendra que la fête de S. Eucher chez nous est *antérieure* à l'introduction des Offices des Chanoines réguliers, pour la rétablir *seule* et avec un rite proportionné à l'importance de S. Eucher dans notre histoire ? — Tant que S. Eucher fut fêté seul, il empruntait aux Docteurs de l'Eglise l'antienne du Magnificat, les leçons du III^e Nocturne (3^o loco) et la Messe avec Credo ; aujourd'hui encore on dit le Credo à la Messe des SS. Eucher et Floride. Le titre de Docteur a déjà été donné par S. Isidore de Séville à notre saint : ... *laudamus doctorem etsi parva pulchra tamen dicentem*... Il faut regretter par contre que tous les Offices de S. Eucher édités par les Chanoines réguliers du Latran, tirent leurs leçons du II^e Nocturne de la Vie de Ste Constance et substituent subrepticement le faux Eucher II au véritable Eucher I. Un vitrail de S. Eucher a été placé en 1886 dans l'église abbatiale à côté du vitrail de S. Théodore.

(1) Krusch : M. G. H., *Script, rer. Mer.*, t. III, p. 20.

(2) Pour Egli, nos martyrs sont de vulgaires habitants de la Vallée Pennine, tués à Agaune en 56 av. J.-C. par les soldats de *Galba*, fêtés longtemps comme les malheureux *défenseurs* de l'indépendance nationale, devenus plus tard des saints, par une méprise des bonnes gens du IV^e siècle. — Cette hypothèse trop ingénieuse, dit avec esprit Mgr Besson, ne rencontra pas beaucoup de faveur auprès des personnes *compétentes*. Les *Analecta Bollandiana* admirèrent l'imagination d'Egli, Funk lui reprocha de laisser sans réponse la plupart des difficultés, Schmid souligna ses côtés faibles. M. A., pp. 4 et 21.

d'enfant — du volume et de la couleur, de brillantes apparences, sur du vent... —, M^{gr} Besson répond plus longuement aux objections plus spécieuses, tirées de l'existence d'un Maurice Syrien ou de la « révélation » de Théodore ⁽¹⁾.

Dümmler et Krusch regardent comme imaginaires les noms de *Mauricius* et de *Candidus*, sous prétexte que le premier signifie *Noir* et le second *Blanc*. — « C'est vraiment faire preuve d'une injustifiable sévérité », note Mgr Besson : M. A., p. 18, n. 2. Que diraient ces critiques, dit aussi M. Peissard : *Tombeau*, pp. 66-67, si en plein XX^e siècle, on rejetait comme des êtres imaginaires les personnes portant le nom de *Blanc*, *Brun* ou *Lebrun*, *Nègre* ou *Lénoir*, etc. ou en allemand *Schwarz*, *Roth*, *Weiss*, sous prétexte que ce sont des noms de couleur ? « Chacun, continue M. Peissard, connaît le nom patronymique *Moret* ou *Morey*, l'équivalent du *Mauricius* d'Eucher. Que dirait-on si, au nom, s'ajoutait encore le type sarrasin (*maure*) nettement accusé comme le fait existe (par exemple le fameux Ludovic Sforza dit le *More*) ? Il est dangereux de rejeter a priori ce qui ne cadre pas avec un système préconçu. Eucher faisait certainement écho à la tradition locale. Or, s'il donne au principal martyr le nom de Maurice, ce n'est point par fantaisie, assurément, mais parce que tel était le nom que lui donnait la tradition à Agaune même. »

Dufourcq écrit qu'on a connu d'abord *six* martyrs ; on se figurait que c'était six soldats : il a pu y avoir une inscription portant VI *MILites*. Qui sait si quelqu'un n'a pas lu VI *MILia* ou VI *MILle*, *six mille* ? — « De telles conjectures sont du domaine de l'imagination. Rien ne les autorise dans le cas présent. » Aussi Mgr Besson ne pense-t-il point devoir s'occuper de « certaines autres hypothèses, tout aussi faibles, imaginées pour expliquer soit l'origine de la légende soit le nombre des martyrs ». M. A., p. 21 et n. 2.

(1) Nous avons vu celle-ci à propos de S. Théodore. Passons à l'autre.

Maurice d'Apamée a été martyrisé dans cette ville de Syrie à la tête de 70 soldats sous Maximien. L'Orient exerça du IV^e au VII^e siècle une grosse influence sur l'Occident, même dans les traditions martyrologiques et le culte sanctoral. Maurice d'Agaune est un doublet de Maurice d'Apamée. Telle est la thèse de Dufourcq, dont Baulacre paraît être le père dans trois lettres publiées par la *Feuille helvétique* en 1746 à Genève (Bernard, t. I, p. 263).

On pourrait aussi bien renverser le système et voir dans Apamée une réplique d'Agaune; mais passons.

1^o Maurice d'Apamée est représenté :

- a) par une légende développée de Siméon Métaphraste, † 849.
- b) par un Synaxaire dont l'archétype n'est pas antérieur au XII^e siècle.

Des critiques ont élevé aussi des difficultés d'ordre militaire, d'autres d'ordre chronologique ⁽¹⁾.

Théodoret, contemporain d'Eucher, cite une liste de saints : parmi eux se trouve Maurice, c'est-à-dire ce nom seul, un seul mot, sans contexte, sans épithète, dont on ignore tout...

2° Les martyrs syriens comparaissent devant une grande foule, un jour de fête, sont arrêtés à la demande des idolâtres, passent trois jours en prison, subissent des supplices longs et variés. Rien de tout cela à Agaune. Photin, petit-fils de Maurice d'Apamée, apparaît justement pour attendrir le lecteur: on s'en serait souvenu en Occident. Les noms des compagnons de Maurice d'Apamée diffèrent des noms des compagnons de Maurice d'Agaune ; les fêtes des deux groupes diffèrent aussi.

« Dans ces conditions, il n'est vraiment pas légitime de prétendre que le récit d'Eucher a été inspiré par la légende syrienne ». M. A., pp. 22-25.

Désaccord des auteurs.

(1) « Grande a toujours été parmi les érudits et les chronographes, la diversité des opinions touchant l'époque à assigner à ce martyr mémorable. » Bernard, t. I, pp. 40-41. Quoi qu'on dise, l'accord n'est pas encore fait.

Briguet, en 1744, note que le plus grand nombre des auteurs est pour avant 300 ; il dresse un tableau des écrivains antérieurs, *Vallesia christiana*, pp. 41-42, s'aidant de De l'Isle : *Défense* (1737), pp. 247-249 :

Amedeus Salijs Brev.	279	Joannes Suffren	292
Petrus de Natalibus	280	Joannes Gabriel	
Petrus a Rota O. P.	280	Bisciola	292
Ado Viennensis		Surius	292
(Chron.)	283		
Labbe (Chronol.)	286	Ribadeneira	296
Ruinart(Act.sinc.MM.)	286	Baronius	297
Tillemont (Hist. Eccl.)	286	Chroniques de Savoie	300
Baillet (Vita SS.)	286	Hermann Contract	300
Lambrecht (Cat. temp.)	286	Eusèbe (Chron.)	306
Mürer (Helv. S.)	288	Baldazanus	306
Bernard : <i>op. cit.</i> ,	pp. 264-268,	complète et rectifie	les
données ci-dessus :			
Morin	297		
Le Cointe	297	Hermann Contract	304
Cleus	303	d'autres encore	312

Aucune ne peut constituer d'obstacle sérieux. Comme dans tous les sentiers, il y a parfois un peu de gravier qui rend

Pour 296 ou 297.

Les partisans de 296 ou 297 s'appuient sur la *Passion* rapportée par Surius, où les Thébéens, en passant par Rome pour venir dans les Gaules, reçoivent la bénédiction du Pape S. Marcellin, dont le gouvernement date du 30 juin 296 (Gams). Mais ce même texte raconte aussi le pèlerinage de nos Martyrs à Jérusalem : il semble bien qu'il y ait là une idée du Moyen-Age : le désir de relier entre eux de grands centres de dévotion. En tous cas, le texte de Surius est *certainement* interpolé, et on ne connaît ni l'auteur, ni le lieu ni le temps de l'interpolation. Aussi *tous* les auteurs depuis deux siècles ont-ils rejeté ces épisodes.

Pour 302.

En 1747 (réédité en 1779 par sa famille) Pierre-Joseph de Rivaz ayant recours à la date des lois de Dioclétien qui se trouvent en grand nombre dans le Code Justinien, et les ayant rangées suivant leur ordre chronologique, eut le bonheur, dit Bernard, *l. c.*, de réussir à établir les fastes de Dioclétien et de Maximien d'une manière incontestable, de découvrir en quelles villes, en quelles provinces, Dioclétien a séjourné chaque année de son règne, de jeter ainsi le premier la lumière dans un chaos où nul regard n'avait encore plongé... Les médailles, les inscriptions, les textes contemporains concordent avec cette chronologie. Rivaz de même, par la date des lois, suivit Maximien dans les Gaules, et le massacre des Thébéens a trouvé sa place naturelle au 22 septembre 302. Bernard est convaincu : « M. de Rivaz peut-être a dit le dernier mot sur cette discussion chronographique... C'est à lui que revient le mérite d'avoir fixé la date avec une certitude qu'on pourrait appeler mathématique... » Notons toutefois, au sujet de l'auteur véritable de cette opinion, cette « chose étonnante » : un manuscrit intitulé *Valesia sacra*, conservé aux archives de Sion, inédit, selon le désir de son auteur, le P. Isidore Rodoz, Capucin, « se trouve en tous points conforme au texte imprimé des *Eclaircissements* de M. de Rivaz. Des deux textes, quel est l'original ?... La chose mérite d'être éclaircie. » (Bernard, t. I, p. 162, n. 1). Plusieurs savants amis de M. de Rivaz, et spécialement Dom Henry, continuateur du *Gallia christiana*, ont applaudi à ses conclusions ; les Bollandistes en 1758 se sont aussi rangés à son avis. Tous les auteurs régionaux, notamment Boccard, Bernard, Ducis, Michel, etc. ont suivi.

Les critiques objectent qu'en 302 les Gaules n'étaient plus au pouvoir de Maximien, mais de Constance qui n'exécuta pas les décrets de persécution ; les partisans de 302 répondent que Constance était alors en Grande-Bretagne, où il mourut en juillet 306, à York, et qu'au milieu de l'été 302, Maximien campait sur le Rhin : le 5 août il signe la loi *Si inter virum et uxorem* à Cologne. Quelques jours après, il reçoit les deux édits portés

la marche plus pénible, mais nous n'avons pas ici de chemin sans issue. Aucune objection n'a pu détruire le fait

contre les soldats chrétiens, le premier en mars, le second au milieu d'avril 302, par Dioclétien, à Nisibe en Mésopotamie. (Michel date cependant ce second édit de mai 302, d'Antioche). S. Jérôme et Eusèbe indiquent aussi que la persécution dans l'armée précéda d'un an la poursuite générale des chrétiens. Le 25 août, les premiers soldats chrétiens de l'armée du Rhin sont mis à mort ; plusieurs, échappés, sont atteints à Trêves, le 4 septembre, entre autres Théodore, Océan, Ammien, Julien, etc. et durant tous les mois de septembre et d'octobre il y eut des martyrs en Germanie et en Italie : Félix à Zurich le 11 septembre ; Ours, Victor et 66 compagnons à Soleure le 30 ; Thyrsé, Boniface et Second avec 300 hommes à Trêves le 4 octobre ; Palmace et 10 décurions à Trêves encore le lendemain ; Mallosus, Victor et 330 autres à Xanten, Cassius, Florent et 17 compagnons à Bonn, Géréon et 318 compagnons à Cologne, tous le 10 octobre ; à Cologne encore, le 15, Grégoire avec 360 soldats ; en Italie : Domnin le 9 octobre près de Parme, Tegulus à Ivree le 25 octobre, Bessus et Juvenal aussi à Ivree le 1^{er} décembre, Théoneste, Alban, Ours, etc., à Verceil le 20 novembre, Octave et Adventice à Turin le même jour, Solutor à Ivree encore, Bisutius, Julien, etc., à Turin de nouveau le 9 décembre, à Rome Marcellus le 30 octobre...

Depuis la fin d'août Maximien avait quitté le Rhin : une révolte des Maures, nous apprend Eumène : *Panegy.*, X, 43, le rappelait dans le Midi. Il gagnait l'Italie pour s'embarquer à Brindes. La Table Théodosienne donne 341 milles de Cologne à Octodure. Végèce : *De re militari*, I, 9, fixe à 20 milles la marche normale d'un jour, et à 24 en cas d'urgence. En comptant les jours de repos, l'armée de Maximien arriva donc en Valais vers le 19 ou 20 septembre. Maximien en repartit le 23, le 7 octobre il était à Milan et le 1^{er} novembre il signait à Brindes la loi *Si te in vacuum possessionem*. Le martyre eut donc lieu le 22 septembre 302 : c'est là, conclut Ducis : une date historique parfaitement justifiée, et Bernard : une date historique indéniable. Cf. Ducis : *S. Maurice et la Lég. Th.*, pp. 20, 31-33, 39-42 ; Bernard : *S. Maurice et la Lég. Th.*, t. I, pp. 99-100, 166-168 ; Michel : *Souvenir du XVI^e Centenaire*, 1902, pp. 14, 18, 23, 26, 31-32 ; Gouilloud : S. Eucher, p. 500.

Pour 285 ou 286

En vérité, le problème n'est pas aussi résolu qu'on veut le dire. Bernard reconnaît lui-même, t. I, pp. 41 et 156-157, que « *presque tous les historiens français* adoptent, à tort selon nous, dit-il, l'année 286, époque de l'expédition de Maximien contre les Bagaudes... », que « *presque tous les historiens modernes depuis le XV^e siècle* disent que la Légion Thébéenne faisait partie de l'expédition contre les Bagaudes en 286... », que « *tous les modernes*

historique du martyr à Agaune de S. Maurice et de ses nombreux Compagnons.

ont erré sur cette question en voulant fixer en l'an 286 le massacre des Thébéens... » Bernard prétend, p. 41, que « le P. dom J. de l'Isle est pour l'an 302 » : c'est une erreur : De l'Isle cite, pp. 246-249, ses devanciers sans conclure formellement, mais avec une sympathie marquée pour 286, lors de l'expédition contre les Bagaudes. Briguet, pp. 41-42, après avoir noté les diverses opinions oriente aussi ses préférences vers les partisans de 286. Ainsi, au milieu du XVIII^e siècle, on pensait en Valais à l'expédition contre les Bagaudes : la tradition de 302 ne remonte pas au-delà de 1747.

L'ancienne tradition a des racines plus profondes que la nouvelle. De nombreux MS. de la *Passion* des Martyrs, divergents assez fortement sur plusieurs points, s'accordent néanmoins tous à rattacher le martyr de St-Maurice, non à la grande persécution, mais à la guerre des Bagaudes. Plusieurs de ces MS. datent du X^e siècle ; celui d'Einsiedeln, coté sous le n.° 256, peut être du IX^e ; Krusch admet même que Strabon † 849, a utilisé des MS. de cette classe ; M. A., pp. 47-50. Krusch pense que l'auteur du synchronisme avec les Bagaudes a voulu trouver une solution aux difficultés que soulevait le récit d'Eucher ; Mgr Besson se demande s'il n'a pas utilisé une tradition conservée au monastère. Mgr Besson s'arrête en effet aux mots *quem praetuli passionis ordinem*, de la lettre d'Eucher à Salvius, et pense qu'Eucher a *préféré*, donc *choisi* entre plusieurs versions courantes celle qui lui paraissait la meilleure ; mais « d'autres chrétiens, plus ou moins bien informés, racontaient vraisemblablement la tragédie d'autres manières ; peut-être même disait-on déjà que le martyr se rattachait à la répression des Bagaudes, comme le prétend un ancien interpolateur aigaunois. » La version de cet anonyme, dit enfin l'éminent auteur, « est, en principe, préférable à celle de S. Eucher qui y voit un épisode de la persécution de Dioclétien. Cependant comme le récit d'Eucher jouit d'une priorité de plusieurs siècles, nous ne savons guère quelle autorité il faut accorder à celui de l'anonyme. » M. A., pp. 58-59, 12-13, 18-19 ; G. L. S., pp. 35-37.

Lütolf, Amédée Thierry, Jules Zeller, Schmid, Allard, d'autres, ont remplacé « l'événement en automne 286-287 (sans exclure tout à fait l'année 296) : ainsi le martyr de S. Maurice serait un épisode de la guerre des Bagaudes », M. A., p. 4. Allard a montré les côtés faibles de la défense de 302 par Ducis ; M. A., p. 19, n. 2. Chevalier, dans son *Répertoire des Sources*, col. 1539, a adopté aussi 286.

Quant aux Bollandistes ils sont eux-mêmes revenus de la thèse de Rivaz. Dans le t. XI^e d'octobre, paru en 1864, le P. Bossue discute de nouveau la date du martyr d'Agaune à propos des SS. Crispin et Crispinien, et se déclare pour 285.

En réalité, comme le remarque Gremaud, M. D. R., 1^{re} série, t. XXIX, p. 1, la relation d'Eucher n'indique aucune année. « S. Eucher, disait déjà De l'Isle, p. 246, ne nous donne point

d'autre époque du martyre de S. Maurice et de ses Compagnons, sinon que c'était sous Maximien. » Ne compromettons donc pas Euchèr en l'inféodant à un parti ou à un autre : sa déposition est supérieure à la question chronologique. Il ne relie l'histoire des Thébéens ni au pape Marcellin, ni à la guerre des Bagaudes, ni aux décrets de Dioclétien.

En effet, les trois lignes suivantes qui lui servent d'exorde, situent le fait « sous Dioclétien et Maximien » qui firent tant de martyrs : elles ne précisent pas l'année : *sub Maximiano qui Romanae rei publicae cum Diocletiano collega imperium tenuit, per diversas fere provincias laniati aut interfecti martyrum populi. Idem namque Maximianus, sicut avaritia, libidine, crudelitate ceterisque vitiis obsessus furebat...* D'ailleurs, s'agit-il bien là de la persécution de Dioclétien ? « Les exécutions faites en Gaule, entre 286 et 288, nous dit M. Goyau, (*Hist. religieuse de la Nation franç.*, p. 21), par l'empereur Maximien Hercule et par ses sauvages acolytes qui s'appellent Sisinnius, Datianus, Fescenninus, Rictius Varus », dont le nom revient si souvent dans le Martyrologe, ne nous sont pas connues, il est vrai, par des actes absolument contemporains ; on cite cependant les SS. Rogatien et Donatien à Nantes, S. Quentin dans le Vermandois, les SS. Fuscien et Victor à Amiens, les SS. Crépin et Crépinien, Rufin, Valère à Soissons, comme beaucoup d'autres à Reims, comme l'évêque S. Denis et ses compagnons Rustique et Eleuthère à Paris à la fin de 286 (d'après M. Goyau, contre Mgr Duchesne qui remonte à Dèce), comme l'officier Victor et trois de ses soldats, Alexandre, Longin et Félicien, probablement martyrisés le 21 juillet 287 à Marseille (d'après Tillemont, contre Bernard, t. I, pp. 266-267), comme Ste Foi et S. Caprais à Agen en cette même année 287... La liste des martyrs de Maximien en Gaule serait longue, dit M. Lacoste, revue *Rome*, 8 sept.-oct. 1927, pp. 710-712. C'est à S. Genès, comédien de Rome qui, dans une scène de baptême où il jouait le rôle de baptisé (ce qui montre, dit M. Lacoste, que les mystères chrétiens étaient tournés en dérision au théâtre), s'était déclaré subitement chrétien et fut décapité par ordre du vice-préfet du prétoire Plautinien. (M. Ghéon a repris l'histoire de S. Genès dans *Le Comédien et la Grâce*), le 25 août 285 (d'après la *Chronologie de l'Empire romain* de M. Goyau), c'est à S. Genès que revient l'honneur d'avoir versé le premier son sang pour le Christ « sous Dioclétien et Maximien », et rouvert ainsi « l'ère des martyrs ».

Euchèr place donc le massacre d'Agaune *sub Maximiano qui Romanae rei publicae cum Diocletiano collega imperium tenuit*, et il l'attribue à Maximien *seul*. Or les critiques font remarquer qu'à partir de 293 Maximien ne joue plus aucun rôle dans les Gaules, qui relèvent dès lors de Constance Chlore, lequel, en 303, n'exécute point l'édit de persécution ; M. A. p. 18. Dès le 1 mars 293 ou 292 (Lacoste, p. 708) en effet, l'Empire avait à sa tête quatre maîtres (et non plus deux) : Dioclétien et Maximien, avec le titre d'Auguste, (Maximien était subordonné à Dioclétien), assisté chacun d'un César : Maximien Galère et Constance Chlore. Le MS. 256 d'Einsiedeln est bien renseigné sur les débuts du règne de Dioclétien : *Diocletianus quondam*

romanae reipublicae princeps, cum ad imperium totius orbis fuisset electus, omnesque perspiceret, ad consortium imperii vel laboris, olim sibi commilitonem Herculum Maximianum caesarem fecit, eumque contra Amandum et Aelianum qui in Bagaudarum nomen, praesumptione servili arma commoverant, ad Gallias destinavit. Cui ad supplementum exercitus legionem Thebeorum ex orientalibus militibus dedit ; M. A., p. 48. Impossible de mieux dire : l'écrivain qui parle ainsi est *exactement renseigné* sur l'époque de Dioclétien, et sur la personne même de Maximien Hercule. Après avoir revêtu la pourpre impériale le 17 septembre 284 (Ducis : *S. Maurice et la Lég. Th.*, p. 8 ; Bernard : *op. cit.*, t. I, p. 92), Dioclétien s'était trouvé aux prises avec de tels embarras qu'il dût recourir à un aide : ce fut Maximien ; il se l'associa, comme dit avec finesse le MS. d'Einsiedeln, *ad consortium imperii vel laboris...*, et lui donna le titre de César, le 1 mai 285 (Lacoste, pp. 706 et 708 ; Ducis, p. 8, donne le 20 novembre 285), puis celui d'*Auguste* le 1 avril 286 (Ducis, *ibid.*) Un écrivain ordinaire n'aurait-il pas oublié que Maximien fut d'abord César avant d'être Auguste (cf. un cas semblable cité dans M. A., p. 151) ?

Aussi bien puisque cet écrivain qui donne des preuves de sa science, rattache le martyr des Thébéens à l'expédition contre les Bagaudes, pourquoi s'acharnerait-on à le contredire ? En le suivant, ON NE REJETTE AUCUN MS., et on est en parfait accord avec le texte plus concis d'Eucler : *hi (Thebaei) in auxilium Maximiano ab orientis partibus acciti venerant*. Eucler ne dit rien de plus ; il n'indique pas le sens dans lequel marchait l'armée, d'Italie en Gaule, ou de Gaule en Italie, mais puisque le MS. d'Einsiedeln, représentant d'une classe nombreuse de MS., dit explicitement que c'était d'Italie en Gaule, pourquoi le contredire ? *Maximianus caesar... in Galliam properans, ad Alpium Penninarum aditum venit... Transcensis igitur Alpibus, Maximianus caesar Octodurum venit...* M. A., pp. 48-49. Si au contraire on s'obstine à maintenir la date 302, dont *personne* n'a parlé avant 1747, outre les difficultés qu'elle présente en elle-même, ON DOIT REJETER DE NOMBREUX MS. où le martyr est relié *expressément* à la guerre des Bagaudes.

Quelques mots sur ceux-ci préciseront encore les données. Fustel de Coulanges, dit Mgr Besson : M. A., pp. 58-59, a résumé dans une « note excellente » ce que nous savons à leur sujet : « Il faut avant tout distinguer avec soin les Bagaudes de l'an 270 de ceux du V^e siècle. (Salvien parle de ceux-ci dans son *De gubernatione Dei*, et Prosper Tyro, dans sa Chronique, en 437, note la guerre difficile que leur fit Aétius ; Gouilloud : *S. Eucler*, pp. 242-243).

« Dans l'anarchie qui précéda le règne de Dioclétien, il semble bien qu'il y ait eu une certaine fermentation chez la population rurale déjà opprimée par le régime de la grande propriété. Eutrope, IX, 13, parle du désordre que les paysans excitèrent, *tumultum rusticani in Gallia concitarunt*. Une troupe de paysans, dit Aurelius Victor : *De Caesaribus*, 39, ravagea les campagnes, et essaya de prendre les villes, *urbes tentavit*. Orose, VII, 25,

parle aussi d'une troupe de paysans, *rusticanorum manus*, qui excitèrent de grands troubles, *perniciosos tumultus excitarunt*. Mamertin : *Panegyricus Maximiano datus*, II, mentionne ces campagnards ignorants qui se firent soldats, *militares habitus ignari agricolae appetiverunt*, et pillèrent leurs propres champs, *suorum cultorum rusticus vastator*. Deux passages d'Eumène, qui s'éclaircit l'un l'autre : *Pro restaurandis scolis*, 4, et *Gratiarum actio*, 4, signalent aussi ces Bagaudes comme un ramassis de brigands, *bagaudicae rebellionis*, qui auraient soutenu le compétiteur à l'empire Tetricus, contre Claude II et Aurélien. La ville d'Autun, qui était du parti de Claude, aurait été assiégée par eux pendant sept mois, et contrainte d'ouvrir ses portes ». Rapportons aussi ce que dit d'eux M. Lacoste (revue *Rome*, 8 sept-oct. 1927, pp. 710-712) : « Les Bagaudes — du nom celtique *bagad* : attroupement —, ramassis disparate, bandes de paysans gallo-romains, que la misère avait fait s'insurger et qui parcouraient les villes et les campagnes en pillards, trouvaient des partisans dans le peuple parce qu'ils se présentaient comme libérateurs des pauvres. Le bruit populaire rapportait qu'ils étaient chrétiens, et il se peut que des chrétiens fuyitifs fussent parmi eux; mais on ne peut croire au christianisme de ces bandes révoltées, dont l'attitude était si contraire aux mœurs chrétiennes de cette époque. Les Bagaudes s'étaient emparé d'Autun, ville très romaine. Voulant s'assurer une place d'armes et un lieu de retraite, ils se fortifièrent dans la boucle que forme la Marne, à l'est de Paris, et creusèrent un canal pour transformer en île la presqu'île de cette boucle, entre les localités modernes de Joinville-le-Pont et St-Maur-les-Fossés. Maximien Hercule marcha contre eux, faisant semblant de croire, croyant peut-être qu'il marchait contre des bandes chrétiennes... Maximien, après avoir battu les Bagaudes en Bourgogne, les écrasa dans leur camp retranché aux environs du confluent de la Seine et de la Marne. » Michel : *Souvenir*, p. 61, dit aussi que « les Bagaudes ont été écrasés à St-Maur-les-Fossés près de Paris en 286 ».

On a discuté sur *le motif* du martyre d'Agaune : le refus de sacrifier aux idoles, d'après les uns, le refus de persécuter les chrétiens d'après les autres. Les premiers parlent de sacrifices prescrits au passage des Alpes ; les seconds s'appuient sur cette recherche des chrétiens pour prouver que le christianisme était alors déjà répandu largement en Valais. Ces deux interprétations ne paraissent pas fondées : encore ici le MS. d'Einsiedeln, des environs de l'an 900, projette une vive lumière : *Transcensis igitur Alpibus, Maximianus caesar Octodurum venit, ibique sacrificaturus idolis suis, evenire exercitum iussit, atroci proposita iussione ut per aras demonibus consecratas iurarent aequalibus sibi animis contra Bagaudarum turbas esse pugnandos* (sic). Qu'on ne dise pas que ce MS. est trop tardif : nous n'avons pas ajouté une grande confiance au texte du XII^e siècle qui pour la première fois faisait venir S. Martin à Agaune, mais ici rien de pareil : nous avons une version de vers 900 expliquant

bien le texte d'Eucher : *Itaque cum et hi, sicut ceteri militum, ad pertrahendam christianorum multitudinem destinarentur...* Michel, l. c, objecte que les Bagaudes n'étaient pas chrétiens ; M. Lacoste a déjà répondu : nous n'avons pas à savoir si ces paysans étaient véritablement chrétiens : il nous suffit de savoir qu'ils passaient pour chrétiens.

Ainsi le grand événement d'Agaune peut être daté du 22 septembre 285 ou 286. On se rappelle que M. Allard a montré les faiblesses de Ducis, le meilleur avocat récent de 302, et que Mgr Besson a déclaré 285 ou 286 « préférable en principe ».

Michel n'a trouvé à opposer à cette date, outre l'objection ci-dessus, que ces deux autres : 1^o à cette époque il n'est question nulle part de persécution ; 2^o la Légion Thébéenne ne fut pas recrutée avant 292. Nous avons vu que la première objection est démentie par les nombreux martyrs de ce temps en Gaule et à Rome ; pour répondre à la seconde, il suffit de renvoyer Michel à lui-même, p. 8 : « Depuis deux siècles, de nombreux savants se sont appliqués à fournir des éclaircissements sur le martyre de S. Maurice et de ses Compagnons..., mais ils n'ont pu nous raconter la vie des soldats, non plus que celle de leur chef : *on ne les connaît que par leur mort.* »

Si la Chronique d'Eusèbe rapporte qu'en 292 Dioclétien et Maximien levèrent des troupes en Egypte, rien n'autorise à dire que la légion martyre fut enrôlée alors. La *Notice des dignités de l'empire*, vers l'an 400, cite plusieurs corps de soldats thébéens. Aucune raison ne permet d'identifier l'un d'eux à la légion d'Agaune : en un siècle, les cadres ont pu évoluer : il suffit de constater qu'au temps de Dioclétien et de Maximien l'armée romaine comptait des légions *thébéennes*. Quant aux auteurs qui se sont appuyés sur Avit, Fortunat ou Grégoire pour appeler *militairement* notre légion du nom de *Felix Thebaeorum*, on peut penser qu'ils voulaient s'amuser..., car de saints évêques parlant de martyrs en possession de la félicité éternelle, peuvent bien les dire *heureux* sans faire allusion à des étiquettes militaires !

Une autre difficulté qu'on peut soulever contre 285 ou 286, est la brièveté d'Aurélius Victor : *Herculius in Galliam profectus, fuis hostibus aut acceptis, quieta omnia brevi patraerat*. Mais cette phrase, malgré sa brièveté, ne contredit pas les diverses phases de la campagne : on *sait* par exemple que le siège d'Autun dura 7 mois !

Cf. Pierre de Rivaz : *Eclaircissements* ; Boccard ; Briguet : *Vallesia christiana*, pp. 38-40 ; De l'Isle : *Défense*, pp. 224-226 ; Amédée Thierry : *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. III, pp. 7-8 ; Aubert, pp. 13-14 ; Gouilloud : *S. Eucher*, pp. 500-501 ; Bernard : *op. cit.*, t. I, pp. 150-153, 261-262 ; Ducis : *S. Maurice et la Lég. Th.*, pp. 13-14, 34-38. *Quot homines, tot sententiae* !

Sources

Nous sommes renseignés de bonne source. Eucher a interrogé des gens *compétents* : *idoneis auctoribus* ⁽¹⁾, il insiste : *rei ipsius veritatem quaesivi, ab his utique qui adfirmabant se ab episcopo genavensi sancto Isaac hunc quem praetuli passionis ordinem cognovisse, qui credo rursum haec retro a beatissimo episcopo Theodoro viro temporis anterioris acceperit*. Tels sont les « chaînons de cette tradition orale » auxquels Eucher se reporte ⁽²⁾. Il ne craint pas de donner des noms propres ; il connaît les listes épiscopales des deux diocèses du Valais et de Genève, car les prélats qu'il nomme sont déjà morts (si Isaac vivait encore, Eucher l'aurait consulté directement) ; ils ne le sont pas cependant depuis si longtemps que les contemporains d'Eucher n'aient pu vérifier ses affirmations : si, d'une part, la relation d'Eucher fut écrite entre 434 et 449, si, de l'autre, Théodore quitta cette terre vers 391, c'est vers 380-410 que vivait Isaac, à la fois contemporain de Théodore puisqu'il apprit de lui les faits d'Againe, et postérieur, puisque les « auteurs » d'Eucher s'appuient sur lui et non pas sur Théodore, *viro temporis anterioris* ⁽³⁾.

Eucher a fait des recherches *sûres* : *rei ipsius veritatem quaesivi, — passionem... stilo explicamus ea utique fide qua ad nos martyrii ordo pervenit, nam per succedentium relationem rei gestae memoriam nondum intercepto oblivio*. Nous voyons par ce texte que S. Eucher écrit *ce qu'il a reçu, ea utique fide qua ad nos martyrii ordo pervenit* ⁽⁴⁾.

Beautés

Ceci n'empêche pas notre hagiographe d'être bien au-dessus d'un écrivain ordinaire.

Par la mort honteuse de Maximien, qu'il ne croit pas vain

(1) Le P. Gouilloud S. J. : *S. Eucher*, pp. 494-495, traduit aussi ces mots par « personnes sûres, dignes de foi ».

(2) Lacoste : revue *Rome*, 8 sept.-oct 1927, p. 712, note.

(3) On ne sait *absolument rien* d'autre sur Isaac, G. L. S., p. 88, cf. p. 57 ; Gouilloud : *op. cit.*, p. 496 ; aussi toutes les dates *précises* données par des auteurs pour fixer la durée de son règne, sont-elles de pure invention ! Gams : de vers 381-415 à avant 441 ; D. Leclercq, *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 851 : « ... Isaac, dont l'épiscopat commence en 389... »

(4) Ces mots de la *Passio* expliquent suffisamment le passage suivant de l'*Epistola* : ... *ab idoneis auctoribus rei ipsius veritatem*

de signaler comme un jugement de Dieu, il rappelle Lactance qui écrivit *De mortibus persecutorum*. L'éloge de la terre d'Agaune, si riche de martyrs, a un éloge parallèle dans un sermon sur les SS. Nazaire et Celse attribué à S. Ambroise, mais qui n'est certainement pas d'un Milanais, et qui est peut-être d'Eucher ⁽¹⁾.

« Les critiques les plus autorisés comme les plus difficiles s'accordent à louer la *Passio* sans réserve. « L'ouvrage qui fait le plus d'honneur à S. Eucher, dit Dom Ceillier ⁽²⁾, est l'histoire de S. Maurice et des autres martyrs de la légion thébéenne. » Les Bénédictins de *l'Histoire littéraire de la France* ⁽³⁾ ne sont pas moins laudatifs : « Elle est parfaitement bien écrite, et tout à fait digne de l'éloquence, de l'esprit et de la réputation de ce grand évêque. On prétend même que c'est l'ouvrage le mieux écrit que nous ayons de lui ». Il n'y a pas jusqu'à Tillemont ⁽⁴⁾ qui ne dise : « La première histoire que nous ayons du martyr de S. Maurice est parfaitement écrite, digne du grand Eucher... » ⁽⁵⁾.

Il faudrait avoir une âme bien veule pour ne pas sentir l'énergique et chrétienne beauté de la réponse de Maurice à Maximien :

Nous sommes, Empereur, tes soldats, mais nous sommes aussi, — nous le proclamons ouvertement — serviteurs de Dieu. A toi nous devons le service des armes, à Lui, une vie sans souillure ; de toi nous avons reçu la solde pour notre service, Lui nous a tirés du néant à la vie. Nous ne pouvons aucunement t'obéir, à toi Empereur, jusqu'à nier Dieu le Créateur, oui, Dieu, notre Créateur et le tien, que tu le veuilles ou non. Si nous ne sommes pas acculés à de

quaesivi, ab his utique qui adfirmabant se ab episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem praetuli passionis ordinem cognovisse..., sans qu'il soit nécessaire de voir dans *praetuli* une idée de choix. Eucher ayant écrit la *Passion* avant l'*Epître*, le mot *praetuli* s'entend de cette priorité : le récit que j'ai écrit ci-dessus. C'est l'interprétation de Chifflet et de Krusch, et Mgr Besson, tout en ne l'adoptant pas, la déclare « légitime », M. A., pp. 12-13 ; M. G. H., *Scr. rer. Mer.* t. III, p. 24.

(1) M. G. H., *Scr. rer. Mer.* t. III, pp. 33, n. 2, et 38, n. 2.

(2) *Hist. des auteurs eccl.*, t. VIII, p. 451.

(3) T. II, p. 283.

(4) *Hist. Eccl.*, t. XV, p. 131.

(5) Gouilloud : *S. Eucher*, p. 489.

tels forfaits que nous dussions L'outrager, toi encore, comme jusqu'à présent, nous continuerons de te servir ; sinon, c'est à Lui que nous obéirons plutôt qu'à toi. Nos mains, que nous croyons criminel de rougir du sang des justes, nous te les offrons contre tout ennemi. Ces bras savent combattre les adversaires et les impies, ils ne savent pas frapper des hommes pieux et des citoyens de l'Empire. Car c'est pour nos concitoyens, et non pas contre eux, que nous avons pris les armes, nous le savons. Nous avons combattu, toujours, pour ce qui est juste et sacré, pour ceux qui sont sans faute et que nous voulions sauver. Voilà ce qui fit pour nous, jusqu'à présent, le mérite de nos dangers. Nous avons combattu à cause de la foi jurée ; mais à quel titre donc te la conserverions-nous, cette foi jurée, si nous brisions celle qui nous lie à notre Dieu ? Nos premiers serments, en effet, ont été pour Dieu ; ensuite seulement, nous avons juré de servir notre prince. Sache donc que nos seconds engagements sont sans valeur si nous violons les premiers. Tu nous ordonnes de rechercher les chrétiens pour le supplice. Dès maintenant tu n'as plus à en chercher d'autres : tu nous as, ici, nous qui déclarons croire en Dieu le Père, Créateur de tout ce qui existe, et en son Fils Jésus-Christ qui est Dieu. Déjà nous avons vu nos compagnons de labeurs et de périls égorgés par le fer, et nous avons été nous-mêmes arrosés de leur sang : nous n'avons pas pleuré cependant la mort de ces très saints frères d'armes, nous n'avons pas gémi sur leurs dépouilles, mais bien plutôt nous avons chanté et nous avons tressailli d'allégresse, parce qu'ils ont été jugés dignes de souffrir pour le Seigneur leur Dieu. Et maintenant, non, pas même cet attachement à d'ultimes prolongements de vie ne nous jettera dans la révolte ; non, contre toi, Empereur, pas même le désespoir, lui qui est si fort dans les périls, ne nous armera contre toi. Nous les tenons pourtant, nos armes, vois-tu ! et nous ne résistons pas, parce que nous préférons recevoir la mort que la donner, parce que nous désirons par dessus tout mourir innocents, plutôt que vivre criminels. Quoi donc que tu décrètes contre nous, quoi que tu ordonnes encore, quoi que tu emploies : flammes, tortures, glaives, nous sommes prêts à tout subir. Nous nous affirmons chrétiens : nous ne pouvons persécuter des chrétiens.

Certes, voilà de l'éloquence, s'écrie le P. Gouilloud S. J. ⁽¹⁾, et de la plus noble, de la plus élevée. On peut bien dire, sans avoir l'air d'exagérer, que ce discours pourrait figurer sans désavantage à côté des harangues de Thucydide, de Tite Live, de Salluste, de Tacite et autres auteurs anciens. »

Mais qu'est-il besoin d'aller demander à ces gloires païennes un reflet sur ces discours chrétiens ? M. le chanoine Eugène Gros ⁽²⁾ a mieux et très bien dit : « Nous ne croyons pas que l'éloquence ait jamais rien produit de plus beau que cette adresse de S. Maurice à Maximien. »

« Nous ne connaissons S. Maurice et ses Compagnons que par leur mort » ⁽³⁾. Celle-ci n'en a que plus de grandeur. Ils l'ont acceptée, comme ils l'avaient dit, sans résistance, simplement, héroïquement.

« En se rappelant uniquement qu'ils étaient les témoins de Celui qui a été conduit à la mort sans une plainte, et qui, comme un agneau, n'a pas ouvert la bouche, nos martyrs eux aussi, troupeau des brebis du Seigneur, ils ont été broyés par des loups ravisseurs.

« Et la terre s'est couverte en ce lieu des corps de ces saints précipités dans la mort, et des ruisseaux de sang précieux ont coulé. Quelle rage a jamais, en dehors de la guerre, fait pareil massacre ? Quelle férocité a jamais d'un seul coup fait périr tant d'hommes, fussent-ils le plus coupables ? Pour que les justes fussent épargnés, leur multitude même n'a rien pu, alors qu'elle assure le pardon pour les criminels !

... Ainsi mourut cette légion de soldats vraiment sainte, qui, comme nous le croyons, chante aujourd'hui avec les légions d'anges le Seigneur Dieu des Armées, dans les cieux, à jamais...

Pèlerins d'Agaune

Eucher est-il venu lui-même à Agaune ? Mgr Besson ⁽⁴⁾ ne le pense pas, car « on ne concevrait guère qu'il ait omis de mentionner une source si importante ». Mais remarquons

(1) S. Eucher, pp. 505-506.

(2) *Le Pèlerin à St-Maurice*, 2^e éd., 1906, p. 12, n. 1.

(3) Michel : *Souvenir*, pp. 8 et 9.

(4) M. A., pp. 14-15.

d'abord en quels termes généraux Eucher parle de la tradition : *per succedentium relationem rei gestae memoriam nondum intercepta oblivio* : la tradition locale d'Agaune peut très bien rentrer dans ces termes. Puis, s'il n'est pas plus explicite, et s'il indique nommément Isaac et non point les habitants d'Agaune, n'est-ce pas tout simplement parce que le témoignage d'un évêque, d'un évêque voisin d'Octodure (les deux diocèses se touchaient à St-Gingolph), d'un évêque qui avait connu Théodore, paraissait à Eucher le témoignage le plus probant ? Si Eucher le nomme seul, c'est à cause de son autorité, et non pas parce qu'il n'aurait consulté que lui.

La connaissance précise des lieux dont fait preuve Eucher, ne prouve pas qu'il parle *de visu*, déclare Mgr Besson, car les anciens possédaient des itinéraires fort précis. Remarquons cependant qu'Agaune est décrite comme la voit un voyageur arrivant du Léman, et même de Genève, ce qui est bien le chemin pour venir de Lyon. Néanmoins ce texte n'est pas décisif. Comme c'est la plus ancienne description d'Agaune que nous ayons, il vaut la peine d'être cité :

Agaune est à 60 milles de Genève et à 14 de la Tête du lac Léman, dans lequel le Rhône se déverse ⁽¹⁾. *Le lieu est encaissé dans la plaine entre de hautes alpes. Pour y parvenir, les voyageurs n'ont qu'un chemin rude et étroit, pénible, car le Rhône insoumis ne laisse aux passants qu'une*

(1) *Acaunus sexaginta ferme milibus a Genavensi urbe abest, quattuordecim vero milibus distat a Capite Limanni lacus, quem influit Rhodanus*. Dans ce *Caput lacus* ne faut-il pas voir l'ancien port de *Pennloch* (ci-dessus, pp. 56-57), dont le nom celtique a été traduit en latin ? Il y a en effet de 13 à 14 milles de ce port à Tarnades (Tarnades était, pense-t-on, en aval du défilé d'Agaune, vers Massongex ; d'Agaune au lac il y avait donc 14 bons milles). De Pennloch à Vevey on en compte 9, de Vevey à Lausanne 13, et de Lausanne à Nyon comme de Nyon à Genève la Table de Peutinger en marque 12, ce qui fait bien de Genève à Agaune une distance totale de 60 milles (Mommsen : *Inscript. Confoed. Helvet. Lat.*, pp. 65 et 69).

Remarquons aussi ce petit mot : ... *Limanni lacus, quem influit Rhodanus*. Il fait penser à César : *De bello Gall.*, 1. I, c. VIII : ... *lacu Lemanno, qui in flumen Rhodanum influit*. A propos de ce dernier passage les commentateurs (par exemple Lebaigue, en note, et Benoist, dans son *Dict. hist., géogr. et statist.*, au mot *Rhodanus*) reprochent à César de s'être trompé : « C'est au contraire le Rhône qui se déverse dans le lac Léman,

berge à peine praticable ⁽¹⁾, *au pied d'une montagne rocheuse. Quand on a franchi et dépassé cette gorge resserrée,*

mais César ignorait les sources du Rhône et son cours supérieur... » Ce reproche ne nous paraît pas mérité, car d'une part César parle ailleurs 1. III, c. I, du Rhône à propos du Valais, et d'autre part, dans le texte cité il s'agit de Genève. Mais cette discussion même nous montre l'exactitude d'Eucher.

(1) ... *vix pervium vianibus aggerem... L'aggerem* de la « charmante description » d'Eucher, est remplacé dans le MS. 256 d'Einsiedeln, des IX^e-X^e siècles par des *ponts* : ... *ita vastis rupibus Rhodani fluminis cursus arctatur, ut commeandi facultate subtracta, constructibus pontibus viam fieri itineris necessitas imperaret...* Déjà César, *De bello Gall.*, 1. III, c. I, avait voulu améliorer le passage des Alpes : ... *iter per Alpes... patefieri volebat...* L'échec de Galba renvoya à bien plus tard les projets de son maître. Au XVI^e siècle encore, le chemin n'est pas large, « *car là, écrit Sébastien Munster, les Alpes se rencontrent en forme de gueules, et laissent un espace bien étroit, par lequel le Rhosne a son conduit...* » Le P. Sigismond Bérodi, au XVII^e siècle, donne aussi (*Hist. de S. Sigism.*, pp. 128 sq.) une description du passage ; on y trouve peut-être l'explication des *ponts* de l'anonyme latin : « *Dans l'estroit du chemin, il y a deux grands précipices dans le Rocher, qui descendent au Rhosne l'un est du costé de Sauoye (en aval du château), on le passe à la faveur d'un pont levy... L'autre précipice est entre le Chasteau et la forteresse qui est deçà le pont (en amont)... Ce fossé précipiteux est couvert avec des planches de bois... Ces deux précipices avec le chemin nouveau qui est enfoncé dans le Rocher sur lequel le Chasteau est basti, ils ont été faits l'année 1621 et 1622...* » Gaspard Bérodi parle aussi de ces travaux dans sa *Chronique*, au 1 octobre 1621. Des notes publiées par les *Annales valaisannes* disent cependant qu'« *en 1618 on ouvrit un chemin longeant le château, pour faciliter les communications. Auparavant la route passait par le château...* » Terminons par les *Notes* de Bocard. « *Les fameux couloirs, perpendiculaires des (sic) ponts levis du château au Rhône avoient été taillés dans le rocès années 1621 et 1622... Divers bâtiments et les deux ponts levis..., tout disparut dans les années 1815 et 1816. C'est alors qu'on réparat (sic) et abaissa la route de la ville au Pont. De la Marine au pont la route fut nivelée en 1828. Celle du pont à Souvent le fut dans les années 1828 et 1829. Celle du Théâtre à Monvoisin (sic) 1829 et 1830. Transformation vraiment heureuse sur ces 4 points ; d'aucun côté on n'arrivoit à S. Maurice que par des montées et descentes assez rapides, surtout celles de Souvent et l'arrivée au pont depuis le château qui étoient de vrais dévaloirs. »*

Bocard : *Notes*, t. II, p. 140. *Annales Valais.*, févr. 1922, p. 25. Bourban : *Le Pont de St-Maurice*, dans *Indic. d'antiq. suisses*, 1905, n^o 1, et 1906, n^o 2, et dans *Le Drapeau suisse*, juillet-août 1915 ; *Chronique de Bérodi*, dans *Rev. de la Suisse Cathol.* et à part 1894. M. A., pp. 48-49, 58.

subitement une plaine assez spacieuse s'ouvre entre les alpes rocheuses. C'est là ⁽¹⁾ que la légion sainte s'était arrêtée...

Oh ! si pour un seul martyr, des lieux, des villes sont célèbres, de quel profond respect ne doit-on pas, justement, honorer cette terre sacrée d'Agaune, où le glaive a frappé tant de milliers de martyrs pour le Christ ? ⁽²⁾.

Après cela, quand on sait qu'Eucler aurait voulu aller en Thébaïde, quand on connaît son zèle pour nos martyrs, ses martyrs, ses patrons, *patronorum semper meorum*, quand on le voit écrire leur histoire, la leur offrir en ex-voto, se recommander instamment auprès de ceux qui gardent leurs reliques, est-il légitime de penser qu'il n'aura pas fait le pèlerinage d'Agaune ? De Lyon à Agaune il y avait alors des routes importantes pour faciliter le voyage, et déjà, c'est Eucler lui-même qui nous l'apprend, on venait de différentes villes et de différentes provinces au tombeau des martyrs, on offrait des présents, des miracles s'opéraient : Eucler sait tout cela, il connaît même les particularités architecturales de la basilique d'alors : ... *alii ex diversis locis adque provinciis in honorem officiumque sanctorum auri adque argenti diversarumque rerum munera offerant...* *Satis multa (miracula) sunt, quae vel in purgatione daemonum vel in reliquis curationibus cotidie illic per sanctos suos Domini virtus operatur...* *Basilica..., vastae nunc adiuncta rupi, uno tantum latere adclinis iacet...*

« Il est difficile de croire » qu'Eucler n'est pas venu à Agaune, pense D. Leclercq ⁽³⁾. Tel est aussi le sentiment de M. Peissard : « Eucler faisait certainement écho à la

(1) « C'est Vérollez, à n'en pas douter ! » Peissard : *Tombeau*, p. 74.

(2) *Et si pro martyribus singulis loca singula, quae eos possident, vel singulae urbes insignes habentur, nec immerito, quia pro Deo summo pretiosas sancti animas refundunt, quanta excolendus est reverentia sacer ille Acaunensium locus, in quo tot pro Christo martyrum milia ferro caesa referuntur?*

Dans un sermon sur les SS. Nazaire et Celse, attribué à S. Ambroise, mais qui n'est certainement pas d'un Milanais et que Stolle conjecture être peut-être d'Eucler, on trouve un passage semblable : *Exultant felices singularum urbium populi, si unus saltem martyris reliquiis muniantur : ecce ! nos populos martyrum possidemus. Gaudeat terra nostra nutrix caelestium militum.* M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 33, n. 1.

(3) *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 852-853.

tradition locale », il donne ce que « donnait la tradition à Agaune même » ⁽¹⁾.

Nous connaissons un autre pèlerin d'Agaune à cette époque : S. ROMAIN. Son biographe, qui écrit vers 515-520, nous donne quelques trop rares détails : ... *Basilicam sanctorum, immo ut ita dixerim, castra martyrum in Acaunensium locum... fidei ardore succensus deliberavit expetere*. Un incident se produisit pendant le voyage, à Genève. Arrivés près de cette ville à la nuit tombante, S. Romain et son compagnon fidèle S. PALLADE ⁽²⁾, cherchèrent un gîte dans une hutte sur leur chemin. Ses habitants, sortis pour chercher du bois, rentrèrent bientôt : c'étaient deux lépreux. Ensemble ils prièrent, mangèrent et dormirent... Le matin, Romain ayant rendu grâces à Dieu et à ses hôtes, s'éloigna. Alors les deux lépreux constatent qu'ils sont guéris... La ville entière qui les connaissait bien se réjouit avec eux ; on cherche le thaumaturge, « ce voyageur du céleste royaume », mais en vain... Finalement, on le saisit comme un prisonnier, à Bret, *Bresti*, sur les confins du Valais et du diocèse de Genève, à son retour d'Agaune. Ramené en ville il est l'objet d'une ovation enthousiaste de la part du peuple, du clergé et de l'évêque, après quoi le pauvre moine s'en va en toute hâte ensevelir sa gloire dans sa cellule...

On ignore la date précise de ce voyage, mais on sait que Romain fut ordonné prêtre en 444 à Besançon par S. Hilaire d'Arles, et qu'il mourut vers 460 ou peu auparavant ⁽³⁾. On peut donc admettre que ce saint vint à Agaune vers 450, et que l'évêque de Genève était alors S. Salonius, fils de S. Eucher.

Cette prière de S. Romain sur les reliques de S. Maurice, inspire au vieux biographe une comparaison avec S. Jean s'appuyant sur le cœur de son Maître : ...*priscum secutus Johannem, supra urnam sancti Mauricii id est legionis Thebeorum martyrum caput, velut ille eximius apostolus atque sinnistes supra salutiferi pectus recumbit auctoris...* ⁽⁴⁾.

(1) *Tombeau*, pp. 66-67.

(2) D. Benoît : *Hist. de l'abb. de St-Claude*, t. I, pp. 118-119.

(3) D. Benoît : *op. cit.*, pp. 67 et notes 2 et 3, 68-69, 74 et n. 3. Cf. *Fastes* : t. I. pp. 112-114, 249 ; t. II, p. 440 ; t. III, p. 212.

(4) M. A., pp. 92, 197-200 ; G. L. S., pp. 99-100.

S. Romain vint donc puiser la force au tombeau des Martyrs. « On sait, dit en effet Dom Benoît (1), que St-Maurice est l'un des plus vénérables lieux de la Suisse. »

On a cité encore d'autres noms de pèlerins. La Vie du prêtre Mathurin raconte qu'au V^e siècle l'évêque de Sens, Polycarpe, faisant son pèlerinage *ad limina* s'arrêta à St-Maurice et y mourut (2). Pour ce qui est de l'idée d'un voyage *ad limina* à cette époque, nous renvoyons à ce que disait Mgr Chevalier du voyage à Rome de S. Martin, évêque de Tours. Quant à Polycarpe, ce prétendu évêque de Sens est malheureusement totalement inconnu tant aux quatre anciens Catalogues épiscopaux de Sens qu'au *Gallia christiana*, à Mgr Duchesne (3) et à Dom Gams (4).

Ceux qui ont fait venir S. Athanase, S. Hilaire de Poitiers, S. Germain d'Auxerre chez nous, n'ont pu faire en ceci que des conjectures plus ou moins probables, en l'absence de tout texte sur ces pèlerins.

Nous sommes mieux renseignés sur l'épouse de Quintus, homme élevé en dignités. Les jambes paralysées, cette mère de famille demanda à son mari de la transporter, malgré la distance, à Agaune. Quand elle fut arrivée, les serviteurs de la basilique la portèrent dans leurs mains (5) à l'intérieur du sanctuaire. Mais le texte ajoute qu'elle s'en retourna d'elle-même sur ses pieds à l'hôtellerie, et elle-même raconte tout autour d'elle ce miracle de la santé rendue à ses membres qui étaient déjà morts.

C'est le deuxième miracle que nous connaissons. Eucher n'en raconte pas d'autres, mais « il n'a pas cru devoir omettre

(1) *Op. cit.*, pp. 70-73. Des auteurs ont fait à S. Romain l'honneur d'avoir institué le premier monastère d'Agaune ; *ibid.*, pp. 70 et 147. Ce pèlerinage, le chœur *Jurensis* de 515 à Agaune, et enfin le jeu de mot du biographe jurassien disant qu'Agaune *tam primitus per naturam quam nunc quoque per ecclesiam veridica prefiguratione Petri petra esse dinoscitur, c'est-à-dire*, d'après Dom Benoît, que la pierre d'Agaune serait partie du monastère *St-Pierre* du Jura, donnent quelque vraisemblance à cette hypothèse. Mais le silence du biographe de S. Romain, qui dédie son œuvre à des moines d'Agaune, oblige à rejeter cette hypothèse, déjà contredite par toutes les traditions.

(2) D. Leclercq : *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 853.

(3) *Fastes*, t. II, pp. 392-395 et 411.

(4) Pp. 628-629.

(5) M. Bourban : *La Tour de St-Maurice*, *Nuovo Boll. d'Arch. crist.*, XXII, 1916, p. 114, dit « sur un brancard ». Le texte d'Eucher est clair : *basilicae famulantium manibus inlata*.

celui-ci, qui est absolument évident et connu de tous » ; d'ailleurs la miraculée est encore vivante, *nunc circumfert*, quant il écrit ⁽¹⁾.

Le *Laterculus*

Un MS. bruxellois du XII^e siècle, coté sous les n^{os} 10.691-10.695, contient en entier « un petit ouvrage curieux » intitulé *Laterculus*, dédié à Euchèr par Silvius. Sa date résulte du texte même : il suit en effet des indications qu'il donne sur les princes régnants de son temps, que cet ouvrage fut écrit à la fin de 448 ou au début de 449 ⁽²⁾. C'est d'ailleurs bien une œuvre dans le goût d'alors.

Citons ce que dit excellentement Mgr Besson de cet ouvrage et de son auteur ⁽³⁾ :

« Outre un calendrier que les Bollandistes ont reproduit ⁽⁴⁾, l'opuscule comprend un certain nombre de chapitres sur divers sujets, comparables précisément au deuxième livre des *Instructiones* de S. Euchèr à S. Saloniùs. Mommsen l'a édité ⁽⁵⁾. Voici la table des matières, rédigée par Silvius lui-même :

Quae in eo sunt : Menses singuli cum vocabulis suis quibus apud diversas gentes dicuntur, et, in alternis inter eos foliis, enumeratio principum cum tyrannis, provinciarum etiam romanarum ⁽⁶⁾, spirantiunque quadrupedum, volatilium, natantium, ratio quaerendae lunae festivique paschalis, nec non urbis Romae fabricarum enarratio, poeticae fabulae, romanae historiae breviter conclusa series, cum stridoribus animantium, ponderibusque sive mensuris, vel metrorum omnium pedibus, ac sectis filosoficis (sic) continentur.

« Cet opuscule est moins une œuvre vraiment originale que le remaniement d'une œuvre préexistante, *quem priores*

(1) M. A., p. 46.

(2) Boccard : *Notes*, MS., t. I, p. VI.

(3) G. L. S., pp. 32-34.

(4) AA. SS. *Sept.* t. VII, 1717, pp. 176-184.

(5) M. G. H., *Auctor. Antiquiss.* t. IX, pp. 518-551.

(6) Le chapitre *Nomina Provinciarum Romanarum* est transcrit à part dans 12 MS., dont 2 du VIII^e siècle.

fecerunt. Il fut dédié en ces termes à l'évêque de Lyon:

Domino beatissimo Eucherio episcopo Silvius ⁽¹⁾. *Laterculum quem priores fecerunt, cum difficilibus supputatoribus indiciis notatum legissem, ne minus doctis esset obscurior absolutione, positarum in eo rerum significationem mutavi et apud te potissimum, a quo mea omnia pro eo qui inter nos est amoris studio comprobantur, digestum direxi. Laetificabor iudicio tuo si eum tibi placuisse cognovero.*

« Les rapports qui existent entre les lignes qu'on vient de lire et l'épître d'Eucher à Salvius, joints à l'identité fort probable des deux noms Salvius et Silvius ⁽²⁾, nous autorisent à penser que l'auteur du *Laterculus* et le correspondant auquel écrit Eucher sont un même personnage. Il paraît en effet peu naturel de supposer que l'évêque de Lyon fût en relations non seulement épistolaires, mais littéraires avec deux amis homonymes et dans des circonstances analogues ⁽³⁾.

« La biographie de S. Hilaire d'Arles mentionne un Silvius écrivain, ami du grand évêque : *Praeclari autores temporis qui suis scriptis merito claruerunt, Silvius, Eusebius,*

(1) Mommsen observe aussi que cet auteur est un ecclésiastique gaulois, comme cela ressort du texte. L'absence du mot *episcopus* n'empêche pas que Silvius fût évêque. Eucher non plus, avons-nous dit p. 114, ne prenait pas ce titre dans sa dédicace à Salvius ou Silvius. Remarquons aussi que le qualificatif *sancto* que porte Salvius dans l'adresse de la lettre d'Eucher, a peut-être bien été ajouté au texte primitif. Il manque en effet dans le Parisinus 5.293 d'après Boccard : *Notes*, t. I, p. II : *domno beatissimo* ; il n'existe pas non plus dans la dédicace de Silvius à Eucher, où pourtant on a une formule toute pareille. Si donc le mot *sancto* a été ajouté au texte de S. Eucher, on a là un témoignage de plus de la sainteté de Salvius, dont témoignait déjà son insertion au Martyrologe de Sion.

(2) *Salvius, Silvius, Sylvius* est encore appelé par les uns *Polemius* ou *Polemeus Silvius*, par d'autres *Publius Anneius* ou *Aneius Sylvius*. On a aussi francisé son nom en *Sylve, Silve, Salve* et même *Sauve*.

(3) C'est le sentiment des auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, t. II, 1735, p. 294, et des auteurs qui ont écrit depuis lors, par ex. : le chanoine Boccard, de Mülinen, Dom Gams O. S. B., Alexandre Daguët, le R. P. Gouilloud S. J., J.-B. Bertrand, etc.

Domnulus... Nous ignorons si ce Silvius est le nôtre : la chose est possible. Dans ce cas, il aurait pu connaître Eucher dans le midi des Gaules, à Arles ou à Lérins, chez S. Hilaire. » « Selon toute vraisemblance, dit M. J.-B. Bertrand ⁽¹⁾, Sylvius avait étudié en même temps que S. Eucher, évêque de Lyon, et que S. Hilaire, évêque d'Arles, à Lérins, grande école monastique d'où sortirent, d'après M. Ampère, presque tous les hommes éminents de la Gaule méridionale ». C'était aussi le sentiment de Dom Henry ⁽²⁾. Furrer ⁽³⁾ n'hésite pas à écrire: *S. Sylvius, educatus in conventu Lirinensi*. Achard a donné place à Salvius dans ses *Hommes illustres de Provence*, 1787.

Agaune, un centre

Ainsi s'entr'ouvrent pour nous d'intéressants aperçus sur le milieu du V^e siècle à Agaune. Laissons d'autres nous les découvrir :

Les voyageurs qui traversent la vallée et longent le champ du martyr, se font raconter le récit de ces morts héroïques et répandent au loin la renommée des Thébéens ⁽⁴⁾. « Qu'on veuille bien le remarquer, écrit Mgr Besson ⁽⁵⁾, l'empressement à donner, non seulement en Helvétie, mais dans la vallée du Rhin et sur les bords du Pô, le nom de thébains à des martyrs dont l'histoire était incertaine, dont les actes d'origine laissaient peut-être à désirer, n'est que l'effet du rayonnement exceptionnel des vrais thébains, vénérés en Valais, une preuve éclatante de leur extraordinaire popularité ». « Entre les dernières années du IV^e siècle et le milieu du V^e, la basilique d'Agaune conquiert une réelle notoriété ». Cette constatation est de D. Leclercq ⁽⁶⁾.

(1) *Valais intellectuel*, p. 89.

(2) *Gallia christ.*, 1770, t. XII, col. 775.

(3) *Statistik*, p. 222.

(4) Michel: *Souvenir du Centenaire*, p. 36.

(5) O. C., p. 81.

(6) *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 852.

On sait que « la première rédaction du *Martyrologe Hiéronymien* fut faite dans l'Italie du Nord, peut-être dans le diocèse d'Aquilée, vers le milieu du V^e siècle. Les adjonctions faites en Gaule vers 600 se reconnaissent aisément par la place qu'elles occupent dans le texte quotidien comme par la forme de la rédaction elle-même. La *compilation princeps*, c'est-à-dire celle

Cette basilique érigée en l'honneur des martyrs et les guérisons dont elle est le théâtre, parlent de Maurice et de ses Compagnons ⁽¹⁾. Les pèlerins qui, des Gaules, se rendent à Rome pour coller leurs lèvres sur les restes des Apôtres et voir Pierre vivant dans ses successeurs, prennent l'habitude de s'agenouiller, en passant, sur le lieu du supplice des Thébéens ⁽²⁾. « Ceux-ci jouirent bientôt d'une si grande popularité que leur tombeau devint, au dire de Mgr Besson ⁽³⁾, un centre de pèlerinage presque aussi fréquenté par les Bourguignons que celui de S. Martin de Tours par les Francs ».

C'est ainsi que par ses Martyrs la petite ville d'Agaune laissa bientôt Octodure dans l'ombre et devint célèbre : elle fut et resta la cité sainte ⁽⁴⁾. Le « grand souvenir à la fois martyrologique et militaire » qu'elle honorait, en fit dès le « IV^e siècle », un « centre de rayonnement chrétien », selon l'expression de Mgr Duchesne ⁽⁵⁾.

Des objets d'or, d'argent, et d'autres matières encore, constitueront bientôt le trésor. Deux monuments que nous connaissons, le Bon Pasteur et le vase en sardonx, étaient peut-être déjà du temps de Salvius des ornements de la basilique.

qui a été faite au milieu du V^e siècle dans l'Italie du Nord, contenait quelques fêtes de martyrs vénérés en Gaule et dans les provinces voisines. Parmi eux il y avait les Martyrs d'Agaune. Au 22 septembre, tous les MS. nomment, immédiatement après la fête de Ste Basille, à Rome, tirée du calendrier romain, S. Maurice et ses Compagnons. On voit clairement que les mentions de Ste Basille de Rome et des saints d'Agaune étaient dans l'archétype commun de tous les MS. Ce qui suit repose sur des additions postérieures, qui ne sont pas les mêmes dans les divers textes. *Il est donc certain que S. Maurice et les noms de quelques-uns de ses compagnons se trouvaient dans la rédaction primitive du Martyrologe* (c'est M. Peissard qui souligne). On savait donc, vers le milieu du V^e siècle, dans le nord de l'Italie, que leur fête était célébrée solennellement à Agaune le 22 septembre de chaque année.» Peissard : *Tombeau*, pp. 70-73.

(1) M. A., p. 12 ; G. L. S., p. 35.

(2) Michel : *Souvenir*, pp. 36-37.

(3) O. C., p. 80.

(4) Mgr Besson : G. L. S., p. 4 ; M. A., p. 66 ; O. C., p. 78.

(5) *Fastes*, t. 1, p. 74.

Qui étudie l'histoire ancienne du Valais, constate avec Mgr Besson ⁽¹⁾, que « ce vieux monastère de St-Maurice fut le vrai centre de sa vie durant les premiers siècles chrétiens ». On ne connaît en effet absolument rien de l'histoire valaisanne au V^e siècle, en dehors de Salvius et d'Agaune : aucun autre nom d'évêque ne nous est parvenu, aucun nom même, soit ecclésiastique soit profane ; on va jusqu'à ignorer quand et comment le Valais passa du pouvoir des Romains à celui des Burgondes. Les noms de Salvius et d'Isaac de Genève ne nous sont venus que grâce aux relations de ces deux évêques avec Agaune. Aussi bien fut-ce là « le berceau » et longtemps « le refuge des lettres » en Valais d'après l'historien du *Valais intellectuel* ⁽²⁾.

Les relations, au IV^e siècle, de S. Théodore avec S. Ambroise, le grand docteur de Milan, et avec Isaac de Genève ; celles de S. Eucher de Lyon avec « un évêque exégète de Genève au V^e siècle: S. Salone » ⁽³⁾ — « le premier en date des écrivains dont cette ville puisse s'honorer » ⁽⁴⁾ —, celles du même S. Eucher avec S. Salvius, tout cela n'indique-t-il pas une vie intellectuelle réelle dans notre pays ?

Salvius surtout nous est cher : tout à tour destinataire et auteur de travaux littéraires qu'il échange avec le grand évêque de Lyon — presque docteur —, Salvius se montre à nous sans cesse occupé du culte des martyrs, présidant les clercs qui desservent leur basilique à Agaune.

« Vénérable et érudite figure de prélat, a dit Alexandre Daguet ⁽⁵⁾, il apparaît au seuil de notre littérature ecclésiastique comme ces statues séculaires de Pontifes debout et bénissant le peuple aux portes des cathédrales gothiques... »

(1) *Antiquités du Valais*, p. 7.

(2) P. 90.

(3) G. L. S., p. 234.

(4) G. L. S., p. 109.

(5) *Tableau général de la littérature monastique en Helvétie*, *Revue Suisse*, 1848. Cité dans *Valais intellectuel*, p. 89.

PROTAIS

Revue des opinions

Les successeurs de Salvius sont donnés très différemment par les divers auteurs:

- 1644 : un *Catal. des Evêq.* anonyme (Archiv. Abb., Lib. Vall. Ill.) commence par les cinq *seuls* év. suiv. : 370 Rusticus, 381 Theodorus (sic), 411 S. Florentius, 494 Constantius (à Epaône), 508 Theodorus II.
- 1656 : *Gallia christiana* des Sainte-Marthe : entre S. Florentin et Théodore II on trouve Rustique.
- 1666 : Sigism. Bérodi, *Vie S. Sig.*, pp. 90-93 : 4 premiers évêq. : Ogerius 300, S. Theodore (sic) 381, S. Florentin 411, S. Theodore II : « *sil y en a eu des autres Euesques après saint Florentin, on n'en trouue aucune mémoire* ».
- 1744 : Briguet ne connaît personne de *sûr* entre S. Florentin, 411, et S. Théodore II, 513 ; il cite cependant comme douteux Salvius, proposé par De l'Isle, et Rusticus, donné par les Sainte-Marthe, Guillimann, Mürer.
- 1747 et 1779 : Pierre de Rivaz est le *premier* à admettre les trois évêques PROTAIS, DOMINIQUE et LEONCE.
- 1770 : *Gallia christiana* des Mauristes, col. 735 : S. PROTAIS I, après 451 ; et DOMINICUS ; le premier est donné par la translation de S. Innocent en présence des évêques Grat d'Aoste et *Domitien* de Genève, le second par l'inconnu Catalogue épiscopal d'Agaune.
idem opus, col. 775 : LEONTIUS, 462 ; PROTASIUS, avant 475 déjà ; DOMINICUS, de 490 à 510.
- 1832 : Boccard — *Catalogue des Abbés d'Agaune* — : PROTAIS, 475 (transl. d'Inn. avec Grat et *Domitien*) ; DOMINIQUE (le *seul* Cat. inconnu) ; LEONCE I, qui laisse les moines d'Agaune se donner un chef.
- 1844 : Boccard — *Catalogue des Evêques du Vallais* — : PROTAIS I, (transl. d'Inn. avec Grat d'Aoste et *Maxime* de Genève) ; LEONCE, cité en 463 dans le conflit entre Arles et Vienne et qui transfère son siège d'Agaune à Octodure après l'élection de l'Abbé S. Séverin ; DOMINIQUE.
- 1854 : Furrer : S. PROTASIUS, après 451 ; DOMINICUS.
- 1858 : Müllinen : PROTASIUS I ; LEONTIUS, 463, reporte l'évêché à Octodure ; DOMINICUS.
- 1861 : Beck : DOMINIQUE ; PROTAIS, 475 ; LEONCE I.
- 1863 : Gremaud : M. D. R., t. XVIII, p. 495 : PROTHAIS I, vers 450.
- 1867 : Gremaud : D. H. V., p. 367 : PROTHAIS I, vers 450.
- 1884 : Gremaud : M. D. R., t. XXXIII, p. CIX : PROTHAIS I, vers 450.
- 1872 : Aubert, pp. 15 et 14, n. 2 : PROTHAIS, vers 450 (transl. d'Inn. avec Grat et *Domitien*) ; c'est lui ou Théodore II qui donne aux religieux la faculté d'élire leur Abbé.
- 1873 : Gams, p. 312 : PROTASIUS I ? ; LEONTIUS, 463, transfère son siège à Octodure ; DOMINICUS ?

- 1888 : Bernard, t. I, p. 380: PROTHAIS I, vers 450; LEONCE, 463 ; DOMINIQUE ?
1894 : Mgr Duchesne : *Fastes*, t. I, p. 238 : personne entre Salvius et Constantius; en note S. Protasius et Dominicus du *Gall. christ*, sont rejetés pour défaut de références.
1907 : Mgr Besson : G. L. S. p. 229: PROTAIS, 2^e moitié du V^e siècle.
1907 : Mgr Duchesne : *Fastes*, t. I, 2^e éd. p. 245 : PROTAIS est réintégré.
1914 : D. H. V., t. I, p. 714 : PROTAIS, vers 460.

On le voit : la « *tradition* » des *trois* évêques Protais, Dominique et Léonce date d'hier : elle n'est pas antérieure à Pierre de Rivaz. Les auteurs, remarquons-le, ne s'accordent ni sur *tous* ces prétendus évêques, ni sur leur *ordre* de succession, ni par suite sur leurs dates ou leur *chronologie*.

On prétend que Protais était contemporain d'un évêque Gratus encore prêtre en 451, que le Catalogue d'Agaune citait Dominique à la suite de Protais, et que Léonce a ramené l'évêché à Octodure après l'élection de S. Séverin à Agaune, lequel vivait encore au début du VI^e siècle; nous verrons donc ces prétendus Abbés-Evêques dans l'ordre suivant: *Protais, Dominique, Léonce*.

La translation d'Innocent

« Le Seigneur qui veille sur les ossements de ses saints et n'en laisse perdre aucun » (Ps. XXXIII), permit que le Rhône emportât un jour un peu de terre et découvrit ainsi les restes d'un martyr sommairement enfouis sous la berge.

Lisons tout de suite le texte, inséré dans la *Passio* d'Eucher, qui nous a transmis ce souvenir :

... *Neque enim hoc omittendum est quod per longum temporis tractum beati Innocenti martyris membra Rhodanus revelavit. Iugi enim eluviae vicinum in se caespitem vergens religiosa quadam soli pernicie ad sepulturam martyris famulatrix unda pervenit. Prolatas namque reliquias liniter lambens, non ideo a sinu terne protulit ut in gurgitis sui procella demergeret, sed ob gloriosam devocione intra ambitum basilicae ceteris martyribus sepulturae praeciperet sociari. Cuius translationem a sanctae recordationis Domiciano genavensi et Grato agustanae urbis vel Protasio tunc temporis huius loci episcopis caelebratam recolentes, cotidiana devotione et laudibus frequentamus.*

Mgr Besson ⁽¹⁾ résume le fait « en deux mots : les eaux du Rhône passèrent près d'un tombeau, mirent à découvert

(1) G. L. S., pp. 37-38.

un corps, ⁽¹⁾ probablement non loin de l'endroit ⁽²⁾ où l'on avait trouvé les soldats thébains ; les gens d'Agaune furent tout heureux d'avoir un martyr de plus et le portèrent près des autres reliques. Deux évêques voisins furent invités ; on fit une solennelle translation. »

La date de cet événement ⁽³⁾

« Nous le savons, on ne connaissait pas d'Innocent au temps de Salvius. A l'époque de ce dernier, témoin S. Eucher, la plupart des Thébains étaient anonymes : *Haec nobis TANTUM de numero illo martyrum conperta sunt nomina : id est beatissimorum Maurici, Exuperi, Candidi adque Victoris, cetera vero nobis quidem incognita sed in libro vitae scribta sunt.* On savait donc le nom de quatre soldats, dont l'un n'avait pas appartenu au même corps que les autres : *Victor autem martyr nec legionis eiusdem fuit neque miles sed emeritae iam militiae veteranus* » ⁽⁴⁾.

En 515 on n'en savait pas plus que vers 450. « L'un des passages les plus intéressants de la Relation du Concile d'Agaune est la mention des quatre martyrs : Maurice, Exupère, Candide et Victor. Cette énumération se base sur la *Passio* d'Eucher avant la révélation d'Innocent » ⁽⁵⁾.

(1) « On remarquera que le mot *revelare* signifie ici non pas une révélation surnaturelle, mais la simple mise au jour des reliques par les eaux du Rhône. Rien n'empêche de supposer que la *revelatio* faite à Théodore fut de même genre ». G. L. S., p. 23; M. A., p. 39.

(2) « On a constaté, en effet, par des sondages, que le lit du Rhône se trouvait jadis à une distance notable de son cours actuel. » G. L. S., p. 22, n. 2 ; M. A., p. 39.

(3) Nous tenons à remercier Monsieur Maxime Reymond, archiviste d'Etat du Canton de Vaud, d'avoir bien voulu lire « avec beaucoup d'attention » notre travail sur le martyr S. Innocent et les évêques S. Grat, Protais et Domitien. « Il me paraît bien documenté et bien conduit. Le parti que vous tirez du Martyrologe Hiéronymien me paraît heureux. Ce que vous dites de S. Grat et de Protais est convaincant... On peut rejeter un Domitien contemporain de Godegisèle... Je crois donc que votre thèse est bonne. » — On nous excusera de citer cette lettre (du 24 février 1928), mais, dans le présent problème, on comprendra que l'avis d'un juge si compétent soit pour nous d'un grand prix.

(4) G. L. S., pp. 38 et 34.

(5) *Charte. pp.* 44-45 et 58.

Les évêques s'adressent au roi en ces termes, d'après le Cartulaire de Turin, le plus fidèle des MS. contenant ce texte ⁽¹⁾ : *Visum est nobis bonum esse ut TANTVM quorum nomina nobis comperta sunt, id (est) beatorum Maurici, Exuperii, Candidi, Victoris, infra ambitum basilicae quam clementia regis ad hoc opus ornare iussit sepeliantur ; reliqua vero corpora congerantur in tutissimo loco atque aptissimo, in uno condentur loco...* ⁽²⁾.

Le Concile d'Agaune, 30 avril 515, décide donc de transporter à l'intérieur de la basilique restaurée par la munificence royale les corps des *quatre seuls* martyrs dont les noms soient connus: Maurice, Exupère, Candide et Victor.

S'il n'est pas question d'Innocent, c'est donc que la découverte de ses reliques n'a pas encore eu lieu. On doit remarquer que nous n'avons pas là un argument négatif tiré du silence, mais *un argument positif* : le texte contient une exclusive formelle : *les seuls dont on connaisse les noms..., quorum TANTVM...* M. Maxime Reymond a montré la véritable valeur de ce document, et la mention que nous venons de citer en est une preuve de plus.

Remarquons aussi que le 30 avril 515 le Concile décide *ut... quorum nomina nobis comperta sunt... infra ambitum basilicae... sepeliantur...* Evidemment le texte relatif à S. Innocent fait allusion à la décision conciliaire et lui est postérieur : voici ce dernier : *ut... intra ambitum basilicae ceteris martyribus sepulturae praeciperet sociari.*

M. Stalle ⁽³⁾ observe que non seulement la Relation du Concile d'Agaune, mais ni Marius, ni Grégoire, ni Fortunat, ni Frédégaire, ni Strabon ne connaissent Innocent. Nous verrons plus loin que le silence de Strabon n'a pas d'importance. La « Chronique de Frédégaire est principalement l'œuvre de trois auteurs dont l'un conduit le récit jusqu'en 616-617, l'autre jusqu'en 642-643, le troisième jusqu'en 658 » ⁽⁴⁾. Fortunat est mort peu après 600. Son hymne ⁽⁵⁾

(1) Sa langue a été cependant davantage modernisée par le copiste. *Charte*, p. 12.

(2) *Charte*, p. 4.

(3) *Das Martyrium der thebäischen Legion*, Breslau, 1901, pp. 17-18. M. A., p. 55.

(4) G. L. S., p. 47, n. 2.

(5) M. A., p. 205.

en l'honneur des saints d'Agaune, parle de la sépulture des martyrs :

Ecce, triumphantum ductor fortissime, tecum
Quattuor ⁽¹⁾ hic procerum pignora sancta iacent ;
Sub luteo tumulo latitat caeleste talentum
Divitiasque Dei vilis arena tegit,...

« Fortunat ne nomme *que quatre* martyrs, comme S. Eucher. Il ne connaissait donc pas la compilation [interpolation] du moine d'Agaune qui en ajouta un cinquième, S. Innocent, parce que son corps fut découvert plus tard » ⁽²⁾.

Il semble donc bien que durant tout le VI^e siècle, et même la première moitié du suivant, S. Innocent ait été ignoré.

Poursuivons notre recherche par l'examen des MS. du *Martyrologe Hiéronymien* ⁽³⁾. Il est inexact que *tous* les MS. du Martyrologe mentionnent S. Innocent ; or il faudrait cette unanimité pour qu'on pût affirmer la présence de ce saint dans la compilation voisine de l'an 600, base de toutes les copies. L'exemplaire de Dublin ⁽⁴⁾ et le Bréviaire de Reichenau, conservé en deux représentants ⁽⁵⁾ : le codex Turicensis hist. 28, datant de 827-842, et le codex Augiensis CXXVIII, à la bibliothèque de Carlsruhe, datant de 838-842, ne nomment *que les quatre martyrs* Maurice, Exupère, Candide et Victor. De l'absence d'Innocent et de

(1) D'après Fortunat, il y a donc *quatre* corps, ceux de Maurice, Exupère, Candide, Victor. *Tecum* indique que Maurice est compté : cela fait donc quatre avec toi, dit-on aussi en français.

(2) Ducis, *S. Maurice*, p. 110.

(3) J.-B. de Rossi et Mgr L. Duchesne : *Martyr. Hiér.*, in AA., SS. nov. t. II, au 22 sept.

(4) Il date du XI^e siècle, avant 1082 ; Bibl. du Collège de la Trinité de Dublin A. 4. 20. *Analecta Bollandiana*, 1913, p. 402. *Tombeau*, pp. 70-73.

(5) Le Martyrologe de Fulda, MS. Leidensis du X^e siècle, *Anal. Boll.*, 1882, p. 40, montre aussi clairement que S. Innocent et S. Vital ne figuraient pas dans la compilation fondamentale : *X kl. Rome Basillae, et in Gallia civitate Siduns loco Agauno, natalis sancti Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, cum aliis sex milia sexcentis sexaginta sex martyribus eorum, Innocentii, Vitalis*. Ce MS. donne le même texte que le *Bréviaire de Reichenau*, avec l'addition des deux noms d'Innocent et de Vital à la fin.

Vital de ces 3 MS., il faut conclure à l'absence de ces deux saints dans la rédaction fondamentale, que Mgr Duchesne date de 592-600 et Krusch de 627-628.

Le *Martyrologe du Vénérable Bède* ne citait pas davantage S. Innocent. Les trois principaux MS. complets de ce Martyrologe ⁽¹⁾ ont une mention des *quatre mêmes martyrs* : Maurice, Candide, Exupère et Victor ⁽²⁾. Ce sont tous trois des MS. du IX^e siècle, c'est-à-dire des contemporains des deux exemplaires du Bréviaire de Reichenau ; deux des trois sont même compatriotes de ceux-ci : le codex Palatinus lat. (Vat.) 834, a été fait pour une église rhénane voisine des abbayes de Hornbach et de Lorsch, à laquelle il appartient avant de passer au Vatican ; le codex Palatinus lat. (Vat.) 833, a très probablement été exécuté entre 844 et 859 pour Wurtzbourg, d'où il émigra ensuite à Lorsch puis au Vatican ; enfin le codex de la bibliothèque capitulaire de Vérone, coté LXV (jadis 63), date de la première moitié du IX^e siècle et fut écrit pour Vérone où il est encore ⁽³⁾.

Dom Quentin croit ⁽⁴⁾ à une parenté de ces trois MS. avec le codex d'Épternach du Martyrologe Hiéronymien, maintenant à Paris, lat. 10.837, dont voici le texte :

X *K[alendas] oc[tobris] rom[ae] n[on]a[t]ale[is] basilae et s[an]c[t]i maurici cu[m] VI mi[li]libus] DCLXVI In aganis et aliorum candidi exuperi victoris innocenti vitalis.*

Ce texte est-il bien tout entier de la main du prêtre Laurent, disciple de S. Willibrord (le fondateur d'Épternach), qui copia ce codex vers 702-706 ? Cette rédaction a toute apparence d'un texte lourdement retouché ⁽⁵⁾...

(1) Dom Quentin O. S. B., moine de Solesmes : *Les Martyrologues Historiques*, 1908, pp. 48 et 111, 46-47, 53, 28.

(2) *Ibid.*, p. 54 ; cf. p. 280.

(3) *Ibid.*, pp. 19-20, 20-23, 23-24.

(4) *Ibid.*, pp. 54, (n. 20), 56, 109-110, 113.

(5) Les trois principaux MS. du Martyrologe Hiéronymien sont l'Épternacensis, le Bernensis (olim Mettensis), et le Vissemburgensis, nunc Guelferbytanus inter Wissemburgenses 23 (à Vienne), olim coenobii S. Petri Wissemb. dein Henrici Julii de Blum qui Vindobona eum misit Lucam Veissemburg seu Hunizenburg. Ce dernier codex date de 772. D'après Narbey : *Suppl. aux AA. SS.*, t. II, 1905-6, p. 378, 2^e col., n. 4, voici son texte :

... *In Gall, civitate Sedunis seu Octodero, Valense, locum*

Un témoin plus sûr d'Innocent est le codex de Berne 289, composé peu après 766 à l'aide d'un document originaire de Bourges, pour l'abbaye de St-Nabor en Lorraine ; jusqu'en 855 des annotations marginales l'ont augmenté des fêtes de l'Eglise de Metz : la bibliothèque de Berne l'a reçu comme cadeau de Bongars. Reproduisons son texte :

X KL. OCT. ROME. VIA *salaria vetere Basille. ET GALL. CIUIT. Sidunis. Sive* ⁽¹⁾ *octodero ualensi loco AGAUNO Natl. Scoru[m] Mauricii. Exsuperii. Candedi. Uictoris. Innocenti. Vitalis. cu[m] sociis eoru[m] VI mil VI. centi sexaginta sex. martyres.*

Ainsi la translation de S. Innocent est *nécessairement* postérieure au 30 avril 515 et antérieure à peu après 766 ⁽²⁾. Cette conclusion exclut donc formellement tant l'opinion de ceux qui retardent cet événement à plus tard que peu après 766 ⁽³⁾, que l'opinion de ceux qui l'avancent à plus tôt que le 30 avril 515 ⁽⁴⁾.

Agaunum, natl. Sanctorum, id est Mauricii, Exuperi, Candedi, Uictoris, cum cum sociis suis VI mil. DCLXXXV.

D'après Mgr Duchesne et Rossi au contraire :

... In Gall civit sedunis, seuoctodero valense locum agaunum ntl scorum id est mauricii exuperi candedi victoris. Innocenti vitalis cum sociis suis. UI mil. D. LXXXV, mar.

(1) Il y eut d'abord *Seue*, qui fut corrigé ensuite.

(2) Comme peu après 766 on a une attestation *certaine* de S. Innocent dans un MS. excellent, le silence de l'abbé de Reichenau, Strabon († 17 juillet 849), n'a pas d'importance. Celui-ci s'explique d'ailleurs aisément par l'absence de ce saint dans le *Bréviaire de Reichenau*, qui reproduisait, comme on l'a vu, le texte du Martyrologe Hiéronymien sans addition d'Innocent ni de Vital.

(3) MM. Stolle et Krusch, suivis par D. Leclercq, prétendent que le petit texte de S. Innocent utilise le Martyrologe d'Adon, † 16 décembre 875, et date ainsi de la fin du IX^e siècle au plus tôt. Or nous avons une mention incontestable d'Innocent peu après 766.

(4) Mgr Besson, qui s'occupa de la question avant que M. Maxime Reymond eut confirmé la valeur des textes de 515, crut devoir dater la translation d'Innocent de vers 460-470. Outre que Mgr Besson « faisait abstraction du document de 515 », M. Maxime Reymond relève dans l'esprit du savant auteur « quelque flottement ». *Charte*, n. 134.

Mgr Duc a vu les difficultés du silence de 515, mais pensa se tirer « facilement » d'embarras par les raisons suivantes :

1° L'assemblée d'Agaune a voulu « glorifier les chefs de la

Nous avons dit que la compilation martyrologique voisine de l'an 600 ignorait S. Innocent. Il est donc probable qu'il faille chercher la découverte de celui-ci après cette date. Ainsi se précise la translation en question qui prend

légion thébéenne, et non les simples soldats et les bas-officiers ». Elle connaissait certainement d'autres noms que ceux de Maurice, Exupère, Candide et Victor, puisque S. Euchèr parle des SS. Ours et Victor de Soleure. Elle devait connaître aussi la chronique d'Agaune où est consignée l'invention des reliques de S. Innocent et de S. Vital. Si donc l'assemblée ne cite pas Ours, Victor, Innocent et Vital, « la raison en est que ces 4 martyrs n'occupaient pas un grade élevé dans la légion »....

2° « On peut aussi affirmer avec probabilité (sic) que le nom d'Innocent n'était pas un nom propre, mais un nom bénévole. L'assemblée d'Agaune le passa donc sous silence parce que ce n'était pas le nom réel du martyr ». *Hist. de l'Eglise d'Aoste*, t. I, pp. 82-83.

Que valent ces explications?

La 1^{re} ne résiste pas à l'examen. La chronique d'Agaune à laquelle l'auteur fait allusion, est la Passion d'Euchèr qui contient les interpolations relatives à la basilique d'Ambroise et à l'invention d'Innocent ; Mgr Duc, p. 79, date lui-même ces textes de 523, à cause du passage relatif à la basilique; mais comment en 515 aurait-on pu lire un texte de 523 ? De plus, S. Innocent seul entre en jeu dans ce texte : on ne sait absolument rien de Vital (M. A., p. 55, n. 4), sinon que ce nom figure à la suite de celui d'Innocent dans les Martyrologes postérieurs à l'an 700, comme le nom d'Innocent figure à la suite des 4 noms primitifs : rien ne demande donc d'associer étroitement Vital à Innocent. Troisièmement : l'assemblée d'Agaune s'occupe exclusivement des reliques d'Agaune, pour lesquelles elle veut une basilique convenable : cette assemblée n'avait aucune raison de s'occuper des Thébéens de Soleure ni d'ailleurs : il n'y a donc absolument rien d'étonnant à ce qu'elle ne dise mot d'Ours ni de Victor. Enfin, c'est une affirmation totalement gratuite de prétendre que l'assemblée d'Agaune s'occupe de glorifier les chefs, et non les soldats et les bas-officiers : il n'y a aucun indice de cette « préoccupation » dans les textes de 515, où l'on parle uniquement de « ceux dont les noms sont connus », et des « autres ».

La 2^e explication est meilleure. Que le nom d'Innocent soit un nom donné et non pas le nom porté du saint (M. A., p. 57 ; G. L. S., p. 38) serait la seule explication possible du silence de 515 si la translation de ce martyr avait été antérieure à cette date. Mais alors on pourrait se demander pourquoi les Martyrologes postérieurs à 700 et les interpolateurs de la Passion d'Euchèr font une mention spéciale de S. Innocent, et pourquoi ces derniers lui rendent un culte particulier — *ob gloriosam devocionem... cotidiana devotione et laudibus frequentamus* —, si le Concile de 515 avait délibérément voulu confondre S. Innocent dans la foule des martyrs anonymes...

date entre 592-600 ou même 627-628 d'une part, et peu après 766 de l'autre, voire même 702-706 si le nom d'Innocent dans le codex d'Epternach est de première main. Nous pouvons peut-être même serrer de plus près l'époque où fut rédigé le texte qui nous en a transmis le souvenir, par suite du silence de la Chronique de Frédégaire ; ce serait après 658.

Les trois évêques

Il semble que la présence ⁽¹⁾ de 3 évêques à cette solennelle translation devrait nous fournir des identifications faciles, et par suite une date assez exacte. Il n'en est rien.

Gams donne les indications suivantes, que nous citons fidèlement:

Aoste ² :	Gratus	452-70
	S. Gratus	790- † 7 - IX-vers 811
Genève ³ :	Domitianus	vers 470
	Domitianus II	après 838
Sion ⁴ :	Protasius I ?	entre 448 et 463
	Protasius	assiste au Concile de Châlon, 643

Le redoublement de chacun des noms des 3 évêques est de nature à éveiller l'attention. Non pas que des évêques n'aient pu porter le même nom, mais que précisément ces évêques-là soient répétés en couples réguliers, cela est un fait curieux.

En comparant ces listes, on voit Gratus I, Domitianus I, et Protasius I prendre rang, tous trois, dans la seconde moitié du V^e siècle. Ou bien on a des preuves de leur existence à cette époque, et la translation d'Innocent eut lieu alors ; ou bien on a dédoublé des personnages de même nom pour en faire trois contemporains. Ce procédé n'est point rare en effet: c'est ainsi qu'à Lyon on a parlé d'un Eucher II, doublet imaginaire d'Eucher I ⁽⁵⁾ ; ici même, puisqu'un texte attribue l'édification d'une basilique à un Théodore et un autre à un Ambroise, on a tour à

(1) F. Stolle (*Das Martyrium der thebäischen Legion*, Breslau, 1901, pp. 17-26), ordinairement si critique, cite sur la parole de Gams: Grat en 790-811, Domitien en 838, et Protasien en 643. Mgr Besson : M. A., p. 56, répond à ces identifications : « Cette version est peu naturelle. L'anonyme (l'auteur du texte cité plus haut) fait visiblement des *trois évêques des contemporains* » qui participent ensemble à cette cérémonie : *Domiciano... et Grato... vel Protasio*. « Chacun sait, dit encore Mgr Besson: G. L. S., p. 37, n. 1, que *vel* dans les textes de cette époque est souvent synonyme de *et*. »

(2) P. 828.

(3) P. 277.

(4) P. 312.

(5) Cf. plus haut, p. 126, n. 1.

tour inventé un premier Ambroise ⁽¹⁾ contemporain de S. Théodore dans la seconde moitié du IV^e siècle et un second Théodore contemporain de S. Ambroise dans le premier quart du VI^e.

Une fausse date

Un prêtre du nom de Gratus ou Gradus ⁽²⁾ signe au Concile tenu à Milan pendant l'été 451, au nom de l'évêque d'Aoste Eustasius qu'il représente. C'est *l'unique* référence qui nous parle d'un personnage de ce nom à Aoste au V^e siècle: il *n'est pas évêque*, mais prêtre, et quelles qu'aient pu être ses chances de parvenir à l'épiscopat, rien ne fait supposer que ces chances se soient réalisées, sinon le *désir* des auteurs qui se sont appliqués à dater de cette époque la translation d'Innocent. C'est en effet *l'unique* raison de Mgr Duc pour inscrire au V^e siècle un Gratus dans les listes épiscopales d'Aoste. Mgr Duc cherche à s'appuyer sur le texte relatif à Innocent, en le disant de 523, ce qui renvoie la translation à une date antérieure ⁽³⁾. Malheureusement, cette date de 523, acceptable peut-être en ce qui concerne l'interpolation relative à la basilique d'Ambroise, ne s'applique pas à l'épisode de S. Innocent, qui est une *autre* interpolation.

Mgr Duc parle aussi de Domitien de Genève et de Protais du Valais, comme de personnages attestés au V^e siècle, et qui, par suite de leur « contemporanéité » avec Grat d'Aoste, exigeraient la fixation de ce dernier à cette même époque ⁽⁴⁾.

Or, disons-le tout de suite, un évêque Protais en Valais au V^e siècle est *entièrement inconnu*.

Reste donc à voir si Genève eut alors un Domitien ⁽⁵⁾.

Un écrivain genevois, le compilateur A de la Chronique de Frédégaire ⁽⁶⁾, parle d'une reconnaissance des reliques de S. Victor en 601 ou 602, dans l'église que Sédeleube lui avait élevée dans un faubourg de Genève. Trois évêques participent à cette reconnaissance : Hiconius de Maurienne, Rusticus et Patricius, peut-être celui-là évêque de Genève et celui-ci son coadjuteur. Le roi Thierry II y assista aussi.

Un autre écrivain ⁽⁷⁾ genevois cite tout ce qui se rapporte à cette reconnaissance de reliques, mais il modifie et amplifie les premières lignes relatives à l'origine de cette basilique. D'après lui, elle fut fondée au temps de « *Gundegisili regis* » par « *Theodesinda regina* », qui demande des reliques du martyr de Soleure à « *Domitianum tunc temporis Genavensium episcopum* ».

Que vaut le texte qui nous apporte cette *unique* mention de Domitien ?

(1) Cf. plus haut, pp. 52-53.

(2) Mgr Duc : *Hist. de l'Egl. d'Aoste*, t. I, pp. 76-77, note.

(3) *Op. cit.*, pp. 79, 84, 86.

(4) *Ibid.*, pp. 80, 87.

(5) G. L. S., pp. 112-116 ; Krusch : M. G. H., *Scr. rer. Mer.* t. III, pp. 25, 31-32.

(6) Nous en avons parlé plus haut, pp. 114 et sq.

(7) Nous appellerons celui-ci : *l'hagiographe de S. Victor*.

Les deux écrivains ne concordent pas. Le compilateur A attribue la fondation de S. Victor à Sédeleube, l'hagiographe à Théodesinde. Théodesinde n'a pas de chance : on trouve bien dans un diplôme en faveur de St-Pierre de Lyon, la mention de « *Gaudisellus rex et Theudelinda regina* », mais le diplôme est daté de 586 ou 587, soit un anachronisme d'un siècle ⁽¹⁾, et — deuxième malheur —, ce diplôme a été reconnu pour un faux du X^e ou du XI^e siècle ; de plus, encore, la mention de Gaudisellus et de Theodelinda est une addition du XIV^e siècle : c'est vraiment de la malchance ! En face de ces deux textes dont l'un au moins est un faux certain, Sédeleube est en meilleure posture. Grégoire de Tours et le compilateur A qui nous la font connaître ⁽²⁾, s'accordent parfaitement. Cela fait une déposition importante : comme Clotilde, sa sœur cadette, Sédeleube chevauche sur les V^e et VI^e siècles ; on ignore la date où mourut celle-ci, mais celle-là ne quitta ce monde que le 3 juin 545 ; Grégoire, mort le 17 novembre 594, apporte donc un témoignage postérieur d'une cinquantaine d'années seulement. Quant au compilateur A, genevois, il écrit vers 620 le passage relatif à St-Victor de Genève. Or il ignore tout de l'évêque Domitien : il sait ce que Sédeleube a fait pour St-Victor, il ne sait pas ce qu'aurait fait Domitien. L'hagiographe qui a mêlé le nom de Domitien à l'histoire de St-Victor, est bien postérieur : d'abord il vient après 620-625 puisqu'il cite du compilateur A la reconnaissance des reliques de S. Victor ; si Krusch pense qu'Adon († 16 décembre 875) l'a utilisé, il ne le croit pas cependant bien antérieur à 800. Vraisemblablement il recueillit alors le nom d'un évêque Domitien déjà lointain, peut-être dévot aux martyrs thébéens, et le rattacha à la fondation de l'église genevoise du thébéen Victor. D'ailleurs, l'œuvre de cet hagiographe, la *Passio Victoris et Ursi*, manque d'autorité : Krusch, Dom Quentin, Mgr Besson, M. Maxime Reymond, sont d'accord sur ce point. Les MS. ⁽³⁾ qui nous la conservent n'ont guère de valeur. On ne saurait donc tirer de là un argument en

(1) Sans doute une princesse Théodelinde, fille du duc de Bavière Garibald, épouse en 589 le roi des Lombards Autharis, et en novembre de l'année suivante son successeur le roi Agilolfe, † début de 625 (Chevalier : *Répertoire des Sources hist. du Moyen-A.*, col. 2166), mais cette reine n'a rien de commun avec la Bourgogne ni avec Godegisèle.

(2) Cf. ci-dessus, pp 114-116.

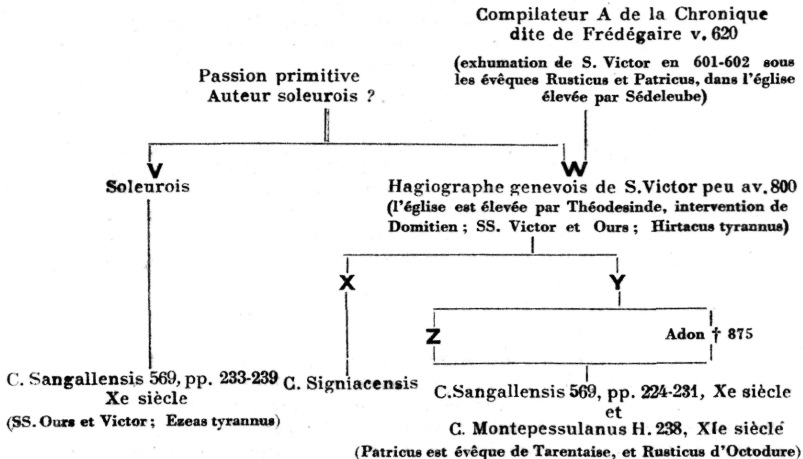
(3) Les textes de la Passion des SS. Victor et Ours se répartissent en 3 classes :

a) Codex Signiacensis (de Signy), édité en partie par Cleus, en 1762 (AA. SS. *Sept.*, VIII, 291-293). L'hagiographe, auteur de cette recension, où S. Victor précède toujours S. Ours, est *sine dubio Genevensis* (Krusch : M. G. H. *Scr. rer. Mer.*, III, 31, Berlin). Il amplifie le compilateur A. Adon l'utilise à son tour. Cet hagiographe est peu antérieur à 800. Quant au codex de Signy, Cleus déjà l'a reconnu incomplet, *imperfectum*.

faveur d'un évêque Domitien au V^e siècle ⁽¹⁾. Aussi bien Mgr Beson, pour défendre Domitien au V^e siècle, sent-il qu'il faudrait le

b) Codex Sangallensis 569, pp. 22-231, du X^e siècle (cf. Lütolf : *Die Glaubensboten der Schweiz vor S. Gallus*, Lucerne, 1871, pp. 172-176) ou IX^e ? (Narbey : *Supp. aux AA. SS.*, Paris, t. II, 1906, pp. 387 sq.), et le codex Montepessulanus H. 238, du XI^e siècle, jadis à l'abbaye St-Bénigne de Dijon, puis, en 1721, dans la bibliothèque du Président du Sénat de Dijon Bouhier D. 16 (Krusch, *op. cit.*, 130 ; cf. un autre MS. de Bouhier passé à Montpellier dans D. Quentin : *Les Martyrologes historiques*, Paris, 1908, pp. 6-7, 27, sq.) Cette recension utilise Adon († 875), comme Stolle (*Das Martyrium der theb. Legion*, Breslau, 1891, p. 44) et Krusch (*op. cit.*, p. 32) l'ont « parfaitement démontré ». (Quentin, *op. cit.*, p. 281). Elle amplifie à son tour. C'est elle qui tentait de faire de Rusticius un évêque d'Octodure. [Les deux codices s'accordent en cela (Krusch, Narbey), et ce dernier n'est pas seul à le soutenir, comme nous le croyions, pp. 115-116, sur la foi de G. L. S., p. 113. Cette précision n'entraîne d'ailleurs aucun autre changement].

c) Surius (A. VII, 1581, pp. 736-737) et encore le même codex de St-Gall, X^e siècle, mais pp. 233-239. Le texte de Surius se rapproche de celui du MS. de Signy, mais il omet tout ce qui se rapporte à Victor seul. Cette recension cite toujours S. Ours avant S. Victor, néglige ce dernier, et paraît l'œuvre de Soleurois. Peut-être est-elle la plus authentique reproduction de la Passion primitive? Dans cette hypothèse on aurait le schéma suivant basé sur les remarques de Krusch et de D. Quentin :



(1) C'est sans doute parce qu'il sentait trop ce personnage

prouver « *indépendamment* » de l'hagiographe de S. Victor. Mieux vaut nous en tenir au compilateur A, « *auctor et gravior et vetustior* », au témoignage de Krusch.

Il n'est pas sans intérêt de terminer cette partie en rapprochant les arguments émis en faveur des trois évêques qui nous occupent :

a) l'existence de Domitien est attestée (indépendamment de l'hagiographe) par le seul texte relatif à S. Innocent, qui fait de Domitien le contemporain de Protais et de Grat⁽¹⁾.

b) le seul texte qui mentionne Protais est aussi celui d'Innocent ; Protais est donc contemporain de Domitien et de Grat ; celui-ci, « bien connu », vivait au V^e siècle⁽²⁾.

c) un évêque d'Aoste du nom de Grat au V^e siècle, est prouvé par le texte de S. Innocent, datant de 523, qui fait de Grat un contemporain de Domitien et de Protais ; or « la série révisée des évêques de Genève et du Valais » indique ces deux prélats au V^e siècle⁽³⁾.

A part la date de 523, qui n'est pas acceptable, on a là un cercle vicieux parfait.

Concluons donc : au V^e siècle, Protais est totalement inconnu, Domitien repose sur un texte dénué de grande valeur, Grat évêque est inconnu. Les personnages qui participèrent à la translation d'Innocent, ne répondent pas à l'appel au V^e siècle.

Hâtons-nous de dire que c'est tant mieux ! Car la découverte des reliques d'Innocent au V^e siècle aurait nui à la Relation du Concile d'Agaune de 515, qui n'en parle pas *alors qu'elle aurait dû en parler*. Il y aurait eu aussi à s'étonner du silence gardé par Marius d'Avenches, Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers, la Chronique dite de Frédégaire, trois MS. du Martyrologe Hiéronymien, trois autres du Martyrologe de Bède... Il aurait fallu mettre, alors, le texte d'Innocent d'un côté, la Relation de 515 et même tous ces écrivains de l'autre, et comme ce côté-ci est plus fourni que le premier, on aurait fini par nier la valeur du texte d'Innocent... Mais cette sentence n'expliquerait rien non plus, car, après des siècles d'oubli profond, qu'est-ce qui aurait provoqué l'éclosion du culte d'Innocent ?

s'évanouir et s'échapper que Boccard, en 1844, dans son *Hist. du Vallais*, p. 402, et « *d'autres* » (Bernard : *op. cit.*, t. I, p. 287) l'ont remplacé par *Maxime*. Or Maxime ne devint évêque qu'en 513 (G. L. S., p. 117) et Grat d'Aoste aurait déjà été un personnage important en 451 : quel âge aurait-il bien eu après 513 ?

(1) G. L. S., p. 116.

(2) *Ibid*, pp. 37, 40-41.

(3) Mgr Duc : *L'Eglise d'Aoste*, t. I, pp. 80, 87.

Protails

Au VIII^e siècle en effet, avons-nous dit, nous possédons un témoignage *certain* d'Innocent. D'autre part, il paraît inconnu jusque vers 658. C'est donc entre ces deux dates, soit entre le milieu du VII^e siècle et le suivant, que son culte a commencé. Nous savons par beaucoup d'exemples que souvent ce fut la découverte de ses reliques qui donna essor au culte rendu à un bienheureux ⁽¹⁾.

Précisément au début de cette période, nous constatons en Valais l'existence d'un évêque Protails.

Le 24 octobre de l'une des années de 647 à 653 ⁽²⁾, Protails de Sion assiste au II^e Concile de Châlon-sur-Saône. Nous avons là une indication ABSOLUMENT SURE ⁽³⁾. Cette certitude l'emporte, évidemment, sur les *très vagues* traditions, TOUTES SANS FONDEMENT SOLIDE, qui ont égrené des Domitien et des Grat au V^e, au VIII^e ou au IX^e siècle, ainsi que nous verrons.

(1) G. L. S., p. 18 ; M. A., p. 37.

(2) Le Concile se tint certainement entre le 17 janvier 647 et le 22 juin 653 ou 654, en 650 selon Mgr Duchesne, avant le 31 octobre 649 selon l'abbé Vacandard. *Fastes*, t. I, pp. 352-353 ; 2^e éd., p. 372 ; Hefele-Leclercq : *Conciles*, t. III, 1^{re} part., pp. 281 et sq.

(3) Nous rapportons cependant l'erreur commise par le *Gallia christiana* des Sammarthins, signalée par Briguët, pp. 85-86, en ces termes : « *Protasium nostrum, qui subscripsit Concilio Cabillonensi vindicare sibi videtur Ecclesia Senecensis ad an. 650, Gallia christiana Sammarthinorum in Senecensi Episcopatu, suffragante Dominico Nolino, qui in Concilio Cabillonensi subscriptum 33.um legit Senecensem pro Sedunensi. At vero Protasium nostrum praeter Tabularia, et Breviarium Ecclesiae Sedunensis cum uniformi Episcoporum Syllabo satis indicat Sirmondus fuisse Praesulem Sedunensem. Cit. : Gallia christiana, Baldazanus in Thebaide, Franciscus Hallier, etc, et passim alii.* » Gams ne cite, p. 626, pas même comme évêque prétendu de Senez notre Protails, qu'il attribue, sans hésiter, p. 312, à l'Eglise de Sion. Mgr Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 283, ne connaît aucun évêque de Senez depuis Marcellus (qui signe en 614 au Concile de Paris) jusque vers l'an 1000 ; il ne cite même aucune prétention à combler ce vide ; le *Gallia christiana* des Mauristes ne connaissait même pas Marcellus et sautait d'un bond de Vigilius (qui se fit représenter au Concile de Mâcon de 585) à la fin du X^e siècle ; Mgr Duchesne, t. I, p. 239, cite sans l'ombre d'un doute Protails parmi les évêques de Sion. C'est l'avis unanime. — Ajoutons que les Sainte-Marthe ne connaissent pas

Nous pensons ⁽¹⁾ donc que la translation d'Innocent, à Agaune, a eu lieu vers le milieu du VII^e siècle. Le silence du compilateur A dont le récit s'achève en 658, donne à penser qu'elle se fit plutôt après le Concile de Châlon ⁽²⁾.

Domitien

A cette assemblée, c'est vrai, l'évêque de Genève est Pappolus ⁽³⁾, mais son épiscopat n'a pas eu, bien sûr, pour début et pour terme, les jours mêmes où commença et finit le règne de Protais. Le cas de Lausanne est intéressant à cet égard : l'évêque Arricus ⁽⁴⁾ qui siège à Châlon à côté de Protais de Sion et de Pappolus de Genève, n'est plus, (ou pas encore, si le Concile n'eut lieu qu'en 653) évêque en 652, où l'on rencontre un Protais ⁽⁵⁾. L'évêque de Sion

(1) Une distraction a échappé à M. Reymond, *Charte*, p. 45, où l'auteur parle comme si Protais était expressément appelé « évêque d'Octodure » par le texte relatif à S. Innocent. D'autres disent que le texte le nomme « évêque de Sion » ; *L'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 81. En réalité le texte ne donne pas de nom géographique, et dit simplement évêque *huius loci*, comme Eucher lui-même a dit de S. Théodore.

(2) A la vérité, cette solution n'est pas absolument nouvelle. Briguet, pp. 78-79, rapporte qu'on avait pensé déjà rattacher à ce Protais (le Concile de Châlon, dit Briguet, se tint en 644 selon Tillemont, en 654 selon d'autres, bref au milieu du VII^e siècle) la translation d'Innocent. Tillemont, « *vir scientissimus* », dit le « *Gallia christiana* », 1770, col. 777, attribuait déjà cet événement au Protais du milieu du VII^e siècle.

Mais Briguet reproche à cette opinion de commettre de graves anachronismes : les 3 évêques doivent évidemment être contemporains, or Protais vivait vers 650, Domitien I mourut en 442 (p. 85) et Domitien II en 858, Grat enfin était contemporain de S. Théodule vers 800...

Nous savons déjà ce qu'il faut penser de Domitien I ; nous verrons le cas à faire de Théodule, de Grat et de Domitien II au IX^e siècle.

Ducis, *op. cit.*, p. 77, n. 6, adresse le même reproche à Tillemont, en disant que Protais II, Domitien II et Grat II n'étaient point contemporains ; dans ses Corrections, Ducis corrige ses propres paroles en celles-ci : Protais I, Domitien I et Grat II n'étaient point contemporains...

— D'après Bernard : *op. cit.*, t. I, p. 288, « la mémoire de cette translation s'est renouvelée tous les ans, et la fête en est marquée dans le *Martyrologe gallican* au 17 juin ».

(3) Mgr Besson : *Les Evêques de Genève de 626 à 892*, dans : *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 243.

(4) L. (ci-dessus, p. 14), pp. 11 et 17.

(5) L., p. 19.

Protai peut donc avoir connu le prédécesseur ou le successeur de Pappolus de Genève ; Abellenus est évêque de cette ville lors du Concile de Mâcon de 626 ou 627 ⁽¹⁾, et paraît avoir « survécu assez longtemps à cette assemblée » ⁽²⁾ ; par contre on ne connaît aucun nom d'évêque genevois, de Pappolus à la fin du VIII^e siècle ⁽³⁾ : rien n'empêche donc de mettre dans cette période Domitien. Son nom se trouve dans le texte de S. Innocent, l'hagiographe de S. Victor, le Catalogue de St-Pierre ; il est donc bien attesté ; la difficulté ne porte pas sur son existence, mais sur son époque.

Or, 1^o nous savons avec certitude que l'évêque Domitien de Genève était contemporain d'un évêque du Valais Protai ;

2^o l'événement auquel ils prirent part ensemble dut très probablement se passer entre le milieu du VII^e siècle et le suivant, comme nous l'avons vu ;

3^o un évêque de Sion du nom de Protai est précisément certain à cette époque.

Nous concluons donc que Domitien vivait au milieu du VII^e siècle, et qu'il fut vraisemblablement le successeur de Pappolus ⁽⁴⁾. Rappelons que vers 620 le compilateur A ne connaissait pas encore Domitien (sans doute parce qu'il n'avait pas encore vécu !) et qu'à la fin du VIII^e siècle l'hagiographe de S. Victor le regarde comme un évêque déjà lointain. On conservait le souvenir qu'un évêque de Genève avait porté ce nom, alors que ses traces chronologiques avaient dû disparaître, et on l'inscrivait un peu au hasard dans la Bible de St-Pierre ⁽⁵⁾ : « Il y a l'air

(1) *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, pp. 241-242.

(2) *Fastes*, t. III, p. 227.

(3) *Rev...*, p. 243.

(4) Pour ceux qu'une telle conclusion étonnerait, nous rappelons que le Cartulaire de Lausanne indiquait comme évêques de cette ville un Protai en 501 et un Chilmégisile en 532 ; or, « tout le monde aujourd'hui l'admet », Protai vivait en 652 et Chilmégisile vers 670. L., pp. 12-16, 19, 24.

(5) Le plus ancien Catalogue connu des Evêques de Genève, jadis visible sur une feuille aujourd'hui perdu d'une Bible conservée à la Bibliothèque de Genève, peut avoir été établi vers 860-870, mais le feuillet de cette Bible n'en était vraisemblablement qu'une copie du XI^e siècle. Nous ne connaissons d'ailleurs ce Catalogue que par deux apograpes de Bonivard († 1570). La

déplacé, dit Mgr Besson ⁽¹⁾, seul sans indications chronologiques entre des évêques dont la durée du pontificat est indiquée », et M. Maxime Reymond ⁽²⁾ est du même avis : « Domitien y occupe visiblement une place anormale ».

S. Grat

Quant à Grat, la tradition valdôtaine nous le présente comme un grand évêque et le saint patron de la vallée. Malheureusement, on n'a pas réussi à déterminer le temps où il vécut ⁽³⁾.

Sigismond Berodi ⁽⁴⁾ fixe S. Grat vers 800 ; d'après cet auteur, S. Théodule, évêque de Sion à cette date, convoqua trois évêques : Grat d'Aoste, Domitien de Genève, Protas dont on ignore le siège, à la translation d'Innocent ; l'Abbé Ambroise y assiste aussi. Claudius a Rota est du même avis, sauf qu'il ne parle pas d'Ambroise et fait de Protas un archevêque de Lyon. Briguet ⁽⁵⁾ n'est pas entièrement satisfait : Domitien, pense-t-il, vint un peu plus tard que les trois autres prélats. Ughelli, l'auteur de *Italia sacra*, les Sainte-Marthe, dans le *Gallia christ.*, Nicolas-

place qu'y occupe Domitien ne peut guère être le fait de l'auteur primitif : elle est sans doute imputable à un copiste qui ajouta ou déplaça ce nom. Une étude détaillée de ce document nous entraînerait trop loin. Cf. Mgr Besson : G. L. S.; Mgr Duchesne : *Fastes* ; D. Leclercq : *Dict.: Genève*,

(1) G. L. S., pp. 112, n. 1 ; 52-57.

(2) *Charte*, p. 45.

(3) D'après Mgr Duc : *L'Eglise d'Aoste*, t. I, p. 171 : «...Nous nous trouvons d'abord en présence d'un problème historique. Plusieurs auteurs estimables, le *Gallia christiana*, les Bollandistes, et parmi les contemporains Mommsen, Savio, se réclamant des formes graphiques de l'épithaphe du saint évêque, le font vivre dans le V^e siècle... Bien d'autres historiens placent son épiscopat dans le VIII^e et le IX^e siècles. Ce sont l'auteur du Catalogue du XVI^e siècle, Genand, Mochet, Ughelli, Besson, Dondeynaz, Aubert, Gal, Bérard, Béthaz, Pierre-Etienne Duc. En faveur de leur opinion militent surtout les leçons du bréviaire et l'argument de la tradition... » Nous relevons tout de suite une erreur dans ces énumérations : Mommsen tenait *formellement* pour impossible l'attribution au V^e siècle de l'épithaphe de S. Grat : M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 25. Quant au chanoine Gal, il cherchait à s'appuyer sur le faux Théodule de Sion du temps de Charlemagne pour prouver que le saint évêque d'Aoste appartenait au IX^e siècle... *Rev. de la Suisse cath.*, 1880, p. 633 ; cf. p. 785.

(4) *Vie de S. Sigismond*, p. 165.

(5) Pp. 79-83.

Joconde Arnold, chanoine de la Collégiale St-Ours d'Aoste, curé de St-Laurent, provicaire général ⁽¹⁾, dans sa Vie de S. Grat dédiée à l'évêque Philibert Millet (1656-1658), rapportent aussi à S. Grat contemporain de Charlemagne une translation de reliques à Agaune ; chez ces auteurs, il ne s'agit pas d'Innocent, mais des Thébéens, de S. Maurice et de ses Compagnons, dont le Rhône aurait mis les ossements à découvrir : ce serait donc une *seconde* révélation (la première est celle de S. Théodore, au IV^e siècle), *revelationem hanc alteram*. Briguet saisit avec joie cette histoire, qu'il croit vraie, parce que, dit-il, les Bréviaires de Sion, de Tarantaise, de Genève, de Lausanne, de Bâle, d'Aoste, ainsi que la plus ancienne Vie de S. Grat, imprimée chez Didier à Lyon en 1575 par les soins du seigneur Aymond-Gaspard de la Crête et de Matthieu des Viettes, citoyens d'Aoste, avec la permission du vicaire général d'Aoste Jacques de Vertuy, chanoine de la Cathédrale, et réimprimée à Chambéry chez Geoffroy Dufour, attribuent à S. Théodule et à S. Grat la découverte des précieuses reliques des Thébéens. Ainsi donc Grat est contemporain de S. Théodule, *Divo nostro Theodulo coævum*. Comme un évêque de Genève participa à cette découverte, le Bréviaire d'Aoste l'appelle Jean, mais Briguet, ignorant ce Jean, pense que ce fut plutôt Walternus ou Apradus, contemporains de Théodule. Briguet est même si bien renseigné qu'il nomme le prédicateur de la fête : S. Théodule, et nous donne son texte : ce sont deux versets du psaume CXIII accommodés ainsi: *Quid est Tibi, Terra quod fugisti, et Tibi, Rhodane, quia conversus es retrorsum ? a facie Innocentij mota est Terra...*

Nous voilà lancés en plein roman : *le seul texte ancien* contenait 4 noms : le martyr Innocent seul, Protais du Valais, Grat d'Aoste, Domitien de Genève. Tout est bouleversé par le système de Briguet, où l'on a : tous les martyrs, Théodule de Sion, Protais de Lyon, Grat d'Aoste, Walternus ou Apradus de Genève ! — Or Théodule est universellement rejeté aujourd'hui, et la découverte des reliques qui lui est attribuée n'est autre que la découverte faite par S. Théodore au IV^e siècle !

Roman aussi, le texte que Blavignac ⁽²⁾ prétend tirer de Voragine ⁽³⁾ d'après lequel « *le corps de S. Innocent, qui avait été jeté dans le Rosne, fut trouvé et enseveli avec Marcellin et avec les autres en l'église de Gernavense (Gennavense, Genève), et avec Augustane et Prothaise et autres qui avoient été évêques du lieu...* » Suit le texte d'Eucher où paraît l'ouvrier païen qui travaillait à la basilique d'Agaune sous S. Théodore : Blavignac y voit une église élevée à Genève en 305 ou 306 !

(1) Mgr Duc: *Op. cit.*, t. I, p. 170, n. 1.

(2) *Etudes sur Genève*, t. I, p. 210.

(3) En réalité Jacques de Voragine (éd. par Teodor de Wyzewa, 1913, p. 536) résume tout simplement la *Passio* de nos Martyrs, et le passage interpolé relatif à Innocent y est à sa place, et en son texte exact.

Il serait difficile de travestir davantage un texte et de défigurer plus gravement l'histoire... C'est assez errer dans l'imagination ! Revenons à l'unique *base sérieuse* de cette discussion : le texte d'Innocent tel que nous l'avons donné à la suite de M. Krusch d'après les manuscrits.

Ce même savant dit qu'Ughelli s'est servi d'actes fabuleux pour attribuer Grat à l'époque de Charlemagne : *Gratum Ughellus Karoli M. temporibus attribuit, actis quibusdam fabulosis usus* ⁽¹⁾. Les Mauristes ⁽²⁾, à la suite des Bollandistes, rejettent l'opinion d'Arnold : *Quaecumque in hunc absurda congessit Arnoldus Augustensis canonicus cum vitam ejus publicavit facillime confutarunt Bollandistae*. Briguey, en 1744, ne connaissait qu'un seul Gratus, vers 800 ; Besson ⁽³⁾, en 1759, en distingue deux ; Gratus I au V^e siècle, Gratus II vers 800. Gams et Mgr Duc ⁽⁴⁾ ont suivi Besson. Mgr Duchesne ⁽⁵⁾ et Mgr Besson ⁽⁶⁾ n'admettent qu'un seul Gratus, au V^e siècle. Nous avons vu plus haut qu'un évêque Gratus à Aoste au V^e siècle est parfaitement inconnu ⁽⁷⁾.

Ainsi donc, ni vers 800, ni au V^e siècle, on ne peut avancer de raisons solides pour fixer l'époque du saint évêque Gratus à Aoste. Au contraire, comme nous l'avons montré pour Domitien de Genève, de même nous concluons que S. Grat doit être fixé vers le milieu du VII^e siècle, vraisemblablement vers 650-660. A cette époque S. Grat

(1) M. G. H. *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 25. Mgr Duc: *L'Eglise d'Aoste*, t. I, pp. 85-86, démontre que la chronologie donnée par la liturgie de son diocèse est sans valeur.

(2) *Gall. chr.*, 1770, col. 777.

(3) *Op. cit.*, pp. 246-248.

(4) *L'Eglise d'Aoste*, t. I, pp. 78-88, 169-203.

(5) *Fastes*, t. I, *Aoste*.

(6) G. L. S., pp. 40-41; M. A., pp. 56-57.

(7) Il est bien évident qu'un *prêtre* a pu s'appeler Gratus en 451, et un autre, *évêque*, plus tard. Ce nom n'est point si rare qu'un seul personnage ait dû le porter. Mgr Duchesne, *Fastes*, t. III, p. 243, signale, outre Aoste, des évêques de ce nom à Oloron (506) et à Châlon (v. 650) ; des dyptiques d'Arles de 900 environ ont aussi ce nom d'évêque. Dans son *Répertoire des Sources histor. du Moyen-Age*, col. 911-912, M. le chan. Ul. Chevalier signale encore du nom de Grat un évêque de Carthage (v. 345), un diacre de Forlì (v. 400), un diacre de Provence (av. 449), un saint du Rouergue (17 oct.), un saint d'Afrique (29 avril).

ne rencontre aucun rival sur le siège d'Aoste, dont la liste des titulaires présente un grand trou de 546 à 876 ⁽¹⁾. Aux arguments développés plus haut à propos de Domitien et qui valent aussi pour Grat, nous pouvons ajouter, croyons-nous, les trois faits suivants comme confirmation :

1° Mgr Duc signale ⁽²⁾ un Bréviaire du XI^e siècle appartenant à l'église St-Georges de Pollein, où l'on trouve l'office de S. Ours, fondateur de la Collégiale d'Aoste, † 1 février 529 ⁽³⁾, et non celui de S. Grat, le grand évêque et patron du diocèse. Mgr Duc parle aussi d'un Pontifical de la Cathédrale, écrit en 1309, vraisemblablement d'après un plus ancien ; il contient trois litanies où figure S. Ours et non S. Grat ; le saint le plus récent y est S. Gal, abbé, (1^{re} moitié du VII^e siècle). Il est donc certain que le culte de S. Ours a précédé celui de S. Grat. Si S. Grat avait vécu au V^e siècle, son culte n'aurait-il pas précédé celui de S. Ours ? Or nous constatons le fait contraire : ceci prouve que S. Grat vécut après S. Ours : nous devons même dire qu'il vécut après S. Gal, puisqu'on trouve le nom de cet abbé dans les litanies valdôtaines, sans y trouver celui de S. Grat. Ainsi donc S. Grat ne prend pas place avant le milieu du VII^e siècle.

2° Comme le remarque Mgr Duc, ⁽⁴⁾ la rencontre de l'évêque d'Aoste avec ses collègues de Genève et de Sion, semble bien indiquer que les trois prélats appartiennent au même Etat politique. Or, « on remarque que la vallée d'Aoste ne fut rattachée à la Bourgogne et à la province de Vienne que par le roi franc Gontran vers 574 » ⁽⁵⁾.

3° On conserve à l'église paroissiale de St-Christophe d'Aoste la pierre tombale de S. Grat. En voici l'inscription: *Hic requiescit in pace sc m Gratus, eps. dp. sud. VII. id septemb.* Ces derniers mots ne signifient pas autre chose

(1) *Fastes*, t. I, Aoste. On ne trouve aucune signature conciliaire de l'évêque de cette ville pendant cette longue période. S. Grat peut n'avoir été nommé qu'après le Concile de Châlon.

(2) *Op. cit.*, pp. 200-201.

(3) *Ibid.*, p. 111.

(4) *Ibid.*, pp. 87-88.

(5) *Charte*, p. 21.

sinon qu'il a été déposé *sub die VII idus septembris*, c'est-à-dire le 7 septembre. Mgr Duchesne ⁽¹⁾ et Mgr Besson ⁽²⁾ voient là une inscription du V^e siècle, mais en se basant uniquement sur des « raisons externes » et non sur « l'épigraphie ». Or M. Krusch ⁽³⁾, dit qu'en se plaçant au point de vue épigraphique « cela ne peut pas et ne doit pas être » : *id constare potest neque vero debet, nam, monente Théodoro Mommsen, quem litteris hac de re adii, fieri potest, ut sexto vel etiam septimo saeculo illud conditum sit*. D'après la forme des lettres on a là un monument du VI^e ou du VII^e siècle, selon Mommsen. Mgr Duc ⁽⁴⁾ y voit aussi, d'après le style, un monument postérieur au premier tiers du VI^e siècle au moins. Comme, d'autre part, il ne saurait être du IX^e, c'est une preuve de plus que S. Grat ne vivait point vers 800-810. C'est l'építaphe de S. GRAT, évêque d'Aoste vers 650-660, pèlerin à St-Maurice ⁽⁵⁾.

Les manuscrits de la Passio

La *Passio* de S. Eucher a été recopiée dans des MS. « exceptionnellement nombreux » ⁽⁶⁾ et augmentée de plusieurs interpolations. Le tableau suivant des MS. ⁽⁷⁾ d'après les interpolations qu'ils contiennent, permettra de voir un peu comment celles-ci furent introduites.

(1) *Fastes*, t. I, Aoste.

(2) G. L. S., pp. 40-41 ; M. A., p. 56, n. 2.

(3) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 25.

(4) *Op. cit.*, pp. 201-202.

(5) La fête de S. Grat est la fête patronale de 4 paroisses de Suisse romande : 1 en Valais, diocèse de Sion : Montana, et 3 dans le diocèse de Lausanne-Fribourg : Montbovon et Morlon, dans le canton de Fribourg, et Rolle, dans le canton de Vaud (*Semaine cath.* 30 août 1928, p. 560). S. Grat figure aussi dans deux Bréviaires de Genève de la première moitié du XV^e siècle (Lafrasse : *Liturgie de Genève*, pp. 87, 39-40, 23, 41). S. François de Sales l'inséra de nouveau dans son Rituel de 1612 ; il subsista dès lors jusqu'à la fin du diocèse de Genève en 1801 ; jusqu'en 1777 toutefois cette fête était du Commun (*ibid.*, pp. 96-102, 16-19). S. Grat figure aussi dans le Calendrier d'Agaune de 1615.

(6) M. A., p. 7.

(7) Nous ne citons que les MS. encore existants et antérieurs au XV^e siècle. Nous laissons de côté tous les MS. imparfaits rangés par M. Krusch sous la lettre X.

Texte pur

représenté par les MS. suivants :

PARISINUS 9.550, VII^e SIÈCLE, JADIS A L'ABBAYE DE ST-CLAUDE

PARISINUS 17.002, X^e SIÈCLE, JADIS A L'ABBAYE DE MOISSAC

I^{re} interpolation *seule* :
la basilique d'Ambroise,
chap. 16.

EINSIDLENSIS 9, XII^e SIÈCLE

2^e interpolation *seule* :

la translation d'Innocent,
après le chap. 19.

LONDINIENSIS ADD. MS. 11.880, IX^e SIÈCLE

PARISINUS 3.820, XIV^e SIÈCLE

les *deux* interpolations
réunies : la basilique
d'Ambroise et la trans-
lation d'Innocent *inter-*
calée au chap. 16 (sans
circumtulit)

PARISINUS 11.759, XIV^e SIÈCLE

la translation d'Innocent, *après*
le chap. 19, et substitution de
circumtulit à nunc circumfert
au chap. 18 (sans la basilique
d'Ambroise).

PARISINUS 11.748, X^e SIÈCLE

MONACENSIS 22.243, XII^e SIÈCLE

la basilique d'Ambroise

la translation d'Innocent intercalée au chap. 16
circumtulit

SANGALLENSIS 563, IX^e-X^e SIÈCLE

nouvelle interpolation à la fin :

la laus perennis encore existante

VINDOBONENSIS 357, X^e SIÈCLE

PARISINUS 15.437, XII^e SIÈCLE, D'ABORD A ST-MARCEL DE PARIS

BEROLINENSIS MS.Theol.lat. XII^e SIÈCLE, JADIS A L'ABBAYE DE SPRINGKIRSBACH

AU DIOCÈSE DE TREVES

L'existence *séparée* des interpolations relatives à la basilique d'Ambroise et à la translation d'Innocent, indiquent nettement qu'on n'a pas une série successive unique ; toutes deux modifient, *chacune de son côté, immédiatement* le texte primitif, qu'elles respectent par ailleurs entièrement, comme le prouve le maintien de *circumfert* avec ces interpolations. Plus tard seulement on a pensé à changer

ce présent qui n'avait plus de raison d'être, et l'on a réuni les deux interpolations en intercalant dans le texte même le passage d'Innocent qui fut d'abord ajouté à la fin. Plus tard encore, on a composé une nouvelle fin, où l'on mentionne la laus perennis instituée jadis par l'« illustre martyr du Christ, le bienheureux roi Sigismond », et qui, grâce à Dieu, *Deo protegente*. dure encore.

Il faudrait savoir quand cessa la laus perennis pour dater cette dernière interpolation. De Rivaz pense que le chant continu fut interrompu en 574 lors de l'invasion des Lombards : c'est en effet bien probable. Mais il a pu être repris, et cette interruption momentanée et involontaire n'aurait pas empêché de dire, plus tard, que grâce à Dieu, cette institution existait encore ⁽¹⁾. La mention dans un acte du 8 octobre 765 ⁽²⁾ de la *turma meldensis*, l'un des cinq chœurs institués en 515 pour le chant perpétuel, fait supposer qu'à cette époque la louange solennelle durait encore, au moins en partie. Jodoc de Quartéry ⁽³⁾ pense qu'il y avait alors une louange diurne perpétuelle. Les plus anciennes bulles dont l'Abbaye possède des copies et la *Chronique dite de 830* parlent toutes du « maintien de l'institution de S. Sigismond », de l'observance « des désirs du fondateur ». L'histoire de l'Abbaye est fort obscure au IX^e siècle, et dès cette époque, certainement, le chant ininterrompu n'a plus existé, mais au VIII^e siècle rien n'empêche qu'il durât encore. C'est donc bien certainement avant le IX^e siècle que fut rédigée la dernière interpolation. Il est difficile, cela va sans dire, de préciser la date de chacune ; le style des deux premières interpolations nous révèle cependant des écrivains voisins des événements. Celui qui rédige la note relative à la basilique, dit *nunc iubente praeclaro meritis Ambrosio* ; aussi Mgr Besson ⁽⁴⁾ dit-il bien qu'« il ne paraît pas qu'un écrivain très postérieur à Ambroise ait pu parler de la sorte » : il est « ainsi fort probable que cette interpolation est à

(1) M. A., p. 52, n. 4.

(2) Mgr Besson, dans *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1909, p. 296, contre Forel, M. D. R., t. XIX, n. 43, qui donne le 7 octobre 766.

(3) *Nomenclature*, p. 98. Cf. Bourban : *S. Vultchaire*, p. 14 ; 2^e éd., p. 36.

(4) M. A., p. 53.

peu près contemporaine de la restauration qu'elle mentionne ». Il en est sans doute de même du passage relatif à Innocent ; les mots *sanctae recordationis Domiciano genavensi et Grato agustanae urbis vel Protasio tunc temporis huius loci episcopis*, indique que l'auteur travaillait après la mort, au moins de Domitien et de Protas (1) ; mais le *souvenir* encore vif de Domitien et l'absence de toute allusion au culte rendu à S. Grat, le seul des trois évêques honoré d'un culte liturgique, empêchent d'abaisser trop l'époque de composition de ce morceau ; de plus, la « dévotion » à S. Innocent était en pleine vigueur au temps de l'écrivain : on peut donc placer celui-ci vers 670 ; son parler prouve qu'il était du monastère — *frequentamus* —, « son style, dit Mgr Besson (2), révèle un homme positif, son ton simple et naturel lui attire dès l'abord les sympathies du lecteur », nous pouvons accorder à cet humble moine anonyme notre confiance (3).

On s'étonnera peut-être que nous ayons accordé tant de temps à un si petit texte ! Nous espérons cependant que nous ne l'avons pas perdu, car ce petit texte est bien important. De la date à assigner au fait qu'il relate, dépend la détermination de l'époque des évêques qui y prirent part. Suivant la solution chronologique qu'on adopte, il crée de véritables difficultés ou, au contraire, apporte confirmation à l'importante « Charte » de 515. Il nous a donné l'occasion de passer en revue les meilleurs manuscrits de la *Passio* d'Eucher. Nous espérons enfin que ces pages nous vaudront auprès de S. Grat et de S. Innocent un titre à leur intercession.

R. *Deus, innocentiae verus amator, longe post passionem sacratissimae legionis innocentis, * Unda Rhodani fluminis*

(1) Il se pourrait peut-être que le *tunc temporis*, intercalé entre le *nom* et le *lieu* de Protas ne concernât que celui-ci, et *sanctae recordationis* pourrait ne se rapporter qu'à Domitien...

(2) G. L. S., pp. 40-41.

(3) On peut remarquer aussi combien, tout en désirant mettre au point la *Passio* qu'il copiait, ce pieux moine s'appliquait à en respecter le caractère. « Le parallélisme est frappant », déclare Mgr Besson, entre le texte de notre moine relatant la découverte de S. Innocent, et le texte de S. Eucher relatant la découverte des Martyrs Thébéens. M. A., p. 39 ; G. L. S., p. 23.

jamulante, revelavit martyris sui Innocentii inclyta membra : V. Quae ideo Dominus per aquas manifestavit, ut et eos exinde sanctificaret, et fidelibus suis patrocinio consecraret. Unda. Gloria. Unda ⁽¹⁾.

DOMINIQUE

Protasium sequitur Dominicus, in Catalogo Agaunensi. C'est tout ce que le *Gallia christiana* ⁽²⁾ de 1770 sait de ce personnage. Nous avons relevé plus haut les noms de ses partisans et de ses adversaires. En réalité, comme le prétendu Catalogue

(1) 9e répons de l'office du 22 septembre dans les anciens Bréviaires de Genève, dès le XIII^e siècle. Un seul exemplaire porte *eas* au lieu de *eos*. Lafrasse : *Liturgie de Genève*, p. 431. M. l'abbé Narbey, dans son *Suppl. aux AA. SS.*, t. II, 1905, p. 371, cite le même texte d'après un Bréviaire de Meaux du XIV^e s., Bibl. Nat. MS. lat. 750, f. 190, V^o, resp. XII.

(2) A vrai dire il y a quelque contradiction dans le *Gallia christiana* lui-même au sujet de ce Catalogue. Col. 735 il semble que *Protais* soit donné dans ce prétendu Catalogue comme le prédécesseur de Dominique ; or, col. 774, on lit : ... *ex pervetusto codice ms. abbatae Agaunensis, cujus exemplar vidimus et in quo ordine sequenti supplentur S. Protasius, S. Theodorus, S. Florentinus, Mauricius, Sylvius, Dominicus, Theodorus II, etc. Nec quemquam moveat quod ibi Protasius primum locum obtineat inter Vallenses, qui tamen anno 349 in Mediolanensem consecratus fuit, obiitque ex Ughellio anno 352. Saepe enim in veteribus Catalogis prior ordine recensetur metropolitanus a quo missus et institutus fuit primus alicujus ecclesiae episcopus. Porro certum videtur a Protasio Mediolanensi missum et ordinatum fuisse primum Vallesiae episcopum Theodorum...* Il s'ensuit donc que ce Catalogue ne mentionnait aucun *Protais* valaisan au V^e siècle, ni non plus *Léonce*, (*Neuter quidem in codice Agaunensi memoratur*, col. 775), ni *Elie* (*S. Heliam praetermisit ms. codex, ibid.*)

D'autre part, si ce Catalogue commence par *Protais* de Milan qui envoie en Valais le premier évêque Théodore, on trouve une nouvelle contradiction p. 731, où on lit d'Ogier : *cujus mentionem ingerit vetustissimus codex ms. coenobi Agaunensis ad annum 310*; et de S. Sempronius : ... *quem nomine tenus memorat supradictus codex Agaunensis inter Octodurenses.*

Cf. ci-dessus, pp. 51, 52, 112-113, 161, 12.

Le P. Sigism. Berodi, *Vie de S. Sig.*, pp. 90-93, fait remarquer aussi qu'Ogier « ne se treuve point dans le Catalogue ancien des Evesques de Valley », mais « dans les vieux Escripts de l'Abbaye de saint Maurice ».

d'Agaune est complètement inconnu, Dominique manque de références, déclare Mgr Duchesne ⁽¹⁾, il en manque « totalement », ajoute Mgr Besson ⁽²⁾ ; « son existence ne peut ainsi pas être admise », conclut Gremaud ⁽³⁾.

LÉONCE

On a donné plus haut la bibliographie de ce personnage, dont Pierre de Rivaz est l'inventeur. Il l'a découvert dans une liste de signatures où un Léonce serait le dernier. « Pierre de Rivaz a eu recours, comme on le voit, au raisonnement que nous avons indiqué en parlant de l'évêque Maurice, et qui n'a pas plus de force en cette circonstance. Au reste, en examinant de près les pièces dans lesquelles son nom paraît, on voit que ce Léonce était archevêque d'Arles » ⁽⁴⁾. Il s'agit, en effet, de Léonce, métropolitain d'Arles, à qui le pape Hilaire, le 10 octobre 462, avait écrit pour ordonner la convocation d'un Concile qui eût à juger la conduite de l'évêque Mamert de Vienne, coupable d'avoir installé un évêque à Die, ville dépendante d'Arles. Vingt évêques se réunirent à Léonce et l'un d'eux porta au pape leurs avis ⁽⁵⁾.

SAINT AVIT

En tête de sa *Nomenclature* Quartéry écrivit les *Episcoporum qui prae fuerunt Coenobio Agaunensi nomina*. Dans cette liste on trouve, à la suite de S. Martin: *Avitus Eps. Viennensis 490*. Quelques pages plus loin, après Séverin, Fauste et Vital, Quartéry écrit de nouveau : *De S. Avito Epo Viennensi Ac Abbate Agaunensi Monasterium nostrum administravit eliquamdiu praelibatus S. Avitus Aymonius Monachus lib. 2. c. 4. eum nominat Epum Viennen. et Abbat. Agaun.* ⁽⁶⁾.

(1) *Fastes*, t. I, *Sion*.

(2) G. L. S., p. 5.

(3) M. D. R., t. XVIII, p. 483. Cf. G. L. S. p. 7 ; M. A., p. 86.

(4) M. D. R., t. XVIII, pp. 482-483.

(5) *Fastes*, t. I, *Léonce*.

(6) Chevalier : *Œuvres complètes de S. Avit*, 1890, p. XXX, n'a trouvé qu'une seule citation d'Avit par Aymoïn de Fleury, lib. III, cap. 80 ; on n'y voit point ce que dit Quartéry. On sait que les *Gesta Francorum* d'Aymoïn de Fleury sont conservés en 2 MS. très différents : l'un de Fleury, authentique, l'autre de St-Germain-des-Prés, riche en additions et interpolations ; or c'est ce dernier texte qui fut vulgarisé par les éditions de 1514, 1567, 1602, tandis que le vrai texte ne parut qu'en 1641 pour la première fois ; la meilleure édition est celle de Bouquet, *Dict. d'Hist. et de Géogr. Eccl.*, sous la direction de Mgr Baudrillart, t. I, col. 1186. Cela explique l'erreur de Quartéry ; Chevalier cite d'après Bouquet.

Le P. Sigismond Bérodi ⁽¹⁾, appuyé sur Quartéry, faisait aussi de S. Avit un Abbé de St-Maurice, qu'il plaçait entre S. Séverin et Innemond. Simler aussi regarde Avit comme abbé d'Agaune : *Avitus Abbas D. Mauriti secundus (Irmemodus enim hunc praecessit)* (2). Le P. Furrer encore a inscrit ce saint dans son catalogue des Abbés de St-Maurice, à la même place, après Hymnémode : 521 S. Avitus.

L'histoire des relations de S. Avit avec Agaune n'a pas besoin de cette *fable*. Voici d'ailleurs comment s'exprime Mgr Besson à ce sujet : « Le temps nous manque, et le courage aussi, pour discuter les dires de certains auteurs qui mentionnent parmi les Abbés d'Agaune des saints comme Avitus de Vienne, etc. » ⁽³⁾.

SAINT SÉVERIN

Des négations historiques

Nous avons lu et relu bien des fois les objections qu'on a élevées contre cet Abbé, et nous avouons qu'elles nous avaient d'abord convaincu. Aujourd'hui, après examen, sans nier que l'une ou l'autre puisse faire difficulté et attendre encore une solution, les principales du moins ne nous paraissent pas définitives. Nous les abordons loyalement, persuadé que, ou bien les difficultés encore pendantes recevront à leur tour une solution, ou bien il faudra trouver de nouveaux arguments pour effacer Séverin de l'histoire...

C'est en 1895 que Krusch a fait sa « démonstration » contra. En 1897, un rédacteur des *Analecta Bollandiana* ⁽⁴⁾ déclarait : « La démonstration de M. Krusch me paraît convaincante ». En 1907, Dom Leclercq terminait l'acte d'accusation contre le biographe de S. Séverin par ces terribles paroles : « Il est impossible de l'en croire. La Vita Severini est un tissu d'inexactitudes, de contradictions et de falsifications, ainsi que l'a démontré M. Bruno Krusch. Il n'y a rien à en retenir » ⁽⁵⁾.

(1) *Vie de S. Sig.* p. 101.

(2) *Vallesiae descriptio*, 1633, *Lugduni Bavatorum*, pp. 122-123.

(3) M. A., p. 88.

(4) Tome XVI, p. 85.

(5) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. I, col. 854. — M. Godefroy Kurth n'a cependant pas admis les conclusions négatives de M. Krusch : *Clovis*, Tours, 1896, p. 609.

Teodor de Wyzewa parle quelque part ⁽¹⁾ de « savants qui lisent une vie de Saint avec l'impression qu'un ministre calviniste lit par-dessus leur épaule, guettant une occasion de se moquer d'eux »... Pourtant, les écrits de ces mêmes savants, « si un érudit voulait aujourd'hui les contrôler, ils apparaîtraient, eux aussi, amplement pourvus d'erreurs et de légendes... Quant à soutenir que des récits sont des fables parce que les documents contemporains n'en font pas mention, c'est en vérité montrer à l'égard de ces documents une crédulité bien naïve. Qu'un document soit contemporain des faits qu'il atteste, comme par exemple nos journaux, ou qu'il leur soit postérieur, comme les histoires et les chroniques les plus abondantes, on ne risque guère à soutenir que l'erreur y tient plus de place que la vérité, que de mille choses considérables ils ne font point mention, et qu'ils en mentionnent mille autres qui n'ont jamais existé... »

Citons à ce propos « les paroles si sages », comme dit Mgr Besson ⁽²⁾, de M. Allard au sujet de Pompéi et d'Herculanum : « (Si nous n'avions sous les yeux que les livres d'auteurs contemporains, qui pourtant vivaient en Italie et fréquentaient les rivages alors si peuplés du Golfe de Naples, nous ignorerions jusqu'au nom des localités enfouies en 79 sous la cendre du Vésuve. Pline écrit deux lettres pour raconter la mort de son oncle, victime de l'éruption volcanique ; il ne dit rien des deux villes qui périrent en même temps que le célèbre naturaliste. Suétone, dans sa Vie de Pline l'Ancien, rappelle en termes aussi généraux « le désastre de la Campanie ». Taccite nomme Pompéi, mais à propos du tremblement de terre de 64. Pour l'année 79, il parle, sans détails, de « villes englouties ou renversées sur le fertile rivage de la Campanie » ; on ne voit même pas clairement si cette phrase fait allusion à la catastrophe de 79 ou à celle de 64. Il faut franchir un siècle et descendre jusqu'à Dion Cassius, pour lire le nom des cités détruites... Si les villes ensevelies n'avaient pas été découvertes, les relations

(1) *La Légende Dorée*. Introduction, pp. XIX-XXI.

(2) M. A. pp. 19-20.

de leur fin tragique auraient certainement été mises en doute par les modernes » ⁽¹⁾.

Les deux Vies de Séverin

L'histoire de S. Séverin nous est parvenue en deux textes : une VITA MINOR, œuvre de Fauste, disciple de Séverin, et une VITA MAJOR, œuvre d'un clerc qui écrit à la demande de Magnus, archevêque de Sens (nommé en 796 et mort après 817 ⁽²⁾), et qui se réclame de la Vita minor.

D'après Krusch, ce sont deux faux, en ce sens que la Vita major est inventée de toutes pièces par son auteur ⁽³⁾,

(1) Résumé des pp. 26-27, de l'étude de M. Allard sur *Le Martyre de la Légion Thébéenne*.

(2) M. A., p. 103, n. 4.

(3) Voici comment on a cherché à expliquer la genèse de la Vita Maior, qui, dans la pensée du critique, est la première Vie de S. Séverin, la Vita minor ne venant que plus tard : on vénérât à Château-Landon un Séverin dont on possédait les reliques, mais dont on ne savait absolument rien. Un jour, vers 800, on voulut y voir clair, et l'on chercha sa biographie. Elle n'existait pas. Il fallut donc l'écrire. Mais à cette époque l'Abbaye de St-Maurice jouissait d'un grand prestige : on fit de Séverin un Abbé d'Agaune. Ensuite, l'église où le saint reposait avait des privilèges qu'elle faisait remonter à Childebert : on voulut expliquer l'origine de ces privilèges en racontant l'histoire de la guérison de Clovis... (M. A., p. 5).

Après avoir entendu quelque chose de semblable, quelqu'un répondit : « Légende pour légende, s'il faut choisir, je préfère celle qui a plus de mille ans pour elle, à celle qui ne date que d'hier, forgée de toutes pièces... ». (*Les Echos de Santa Chiara*, oct.-déc. 1926, p. 50.)

Mais l'« explication » rapportée ici nous en rappelle une autre, de Krusch, qui « explique » aussi la « genèse » de la *Passio Acaunensium martyrum*. Jamais, dit-il, il n'y eut de martyr à Agaune. Mais, sous l'évêque Théodore, on découvrit un cimetière gallo-romain ; on crut avoir affaire à des reliques ; elles étaient nombreuses : on songea donc à une légion, et comme la Thébaïde regorgeait alors de saints, on supposa que cette armée en était originaire... (M. A., pp. 5 et 18, n. 1.)

Mgr Besson a fait justice de cette dernière « explication » : « Les hypothèses hasardées par MM. Krusch et Egli nous paraissent vraiment trop exorbitantes pour que nous nous y arrêtons. Rien, absolument rien n'autorise toutes ces suppositions. » Puis, parlant « de certaines autres hypothèses, tout aussi faibles, imaginées pour expliquer soit l'origine de la légende soit le nombre des martyrs, comme celle de M. Dufourcq, Mgr Besson conclut : *De telles conjectures sont du domaine de l'imagination. Rien ne les autorise dans le cas présent* ». (M. A. p. 21 et n. 2).

et la Vita minor dont elle se réclame, fabriquée après coup pour répondre à la référence. Nous aurions donc affaire à des menteurs. « Or, dirons-nous en empruntant une réflexion de Mgr Besson relative à un autre écrivain du VI^e siècle, que Krusch voulait aussi transporter au IX^e, nous ne devons sans motif sérieux porter un tel jugement sur personne, non pas même sur un obscur écrivain dont la tombe est oubliée depuis passé mille ans » ⁽¹⁾. Dans le cas présent, nous aurions même deux menteurs. Mais la réputation des écrivains endormis depuis dix siècles chaut peu à l'auteur de *La Falsification des vies de saints burgondes* ⁽²⁾ — c'est le titre que M. Krusch a choisi pour son travail. — Rassurons-nous : plusieurs de ses victimes ont été réhabilitées. Nous pensons ici aux Saints de Condat : Romain, Lupicin et Oyend, que Krusch avait rejetés dans une « thèse établie avec une telle maîtrise que la question semblait définitivement tranchée » ⁽³⁾, et à qui Mgr Duchesne ⁽⁴⁾, peu suspect de crédulité irraisonnée, a rendu leurs droits.

Quant à S. Séverin, pour soutenir, à l'encontre des affirmations contenues dans ces deux textes, que la Vita major est antérieure à la Vita minor, nous ne pourrions le faire qu'avec de bonnes raisons, car, dit Mgr Besson, « il est excessivement difficile, étant donné deux textes en dépendance l'un par rapport à l'autre, de dire lequel des deux est le plus ancien » ⁽⁵⁾, et Mgr Besson le prouve par plusieurs exemples ⁽⁶⁾.

Le Prologue de la Vita major ressemble à la conclusion de la Vita minor. M. Krusch conclut que celle-ci copie celle-là. On peut aussi bien dire que celle-là copie celle-ci, selon l'affirmation explicite de l'auteur de la Vita major. Il est d'ailleurs tout naturel qu'achevant la lecture de la Vie brève, il s'en inspire pour commencer son travail. Les deux biographes ne sont d'ailleurs pas les seuls à dédier leurs ouvrages à des protecteurs.

(1) M. A. p. 146.

(2) Mélanges Julien Havet, Paris.

(3) G. L. S., p. 217.

(4) IV^e Congrès scientif. internat. cathol. de Fribourg en 1897, V^e sect. ; *Sciences hist.*

(5) M. A., p. 115.

(6) M. A., pp. 51-52, 56-57, 153, etc.

Mais il y a plus, prétend M. Krusch : la Vita major parle d'*amminiculum* où la Vita minor dit *aemunitas integra* : si, au VI^e siècle, l'église de Château-Landon jouit d'une immunité complète, pourquoi autour de 800 ne serait-ce plus qu'un *amminiculum* ? Observons d'abord que le scribe de vers 800 est un clerc du diocèse de Sens, un protégé de l'évêque Magnus : il ne veut peut-être pas trop insister sur les privilèges d'immunité de cette abbaye ; sans doute, il s'agit d'exemption civile, mais celle-là allait souvent avec l'exemption des évêques⁽¹⁾. La Vita major a donc pu atténuer l'expression de la Vita minor. De plus, en 774, les Saxons firent le siège de Château-Landon, saccagèrent et incendièrent l'abbaye de St-Séverin, et la période de décadence qui suivit était peu propre à maintenir les privilèges de cette église⁽²⁾.

On pourrait aussi remarquer que les deux Vitae ne nous étant parvenues qu'en copie, ces expressions peuvent être le fait d'un scribe et non des auteurs. Mais surtout, est-ce si peu de chose ce que signifie *amminiculum* ? Le 30 avril 515, au Concile d'Agaune, Maxime, Evêque de Genève, *strenuus praedicator*, tint ce discours petit en longueur mais d'une grande profondeur théologique : *Quoniam nichil est quod ex ipso (omnipotente Domino) non agatur, petendum nobis est ut amminiculo eius adiuti viam veritatis gradiamur, ut ad eterna gaudia pervenire mereamur*. Ce secours de Dieu que signifie

(1) Mgr Duchesne : *L'Eglise au VI^e siècle*, p. 542, rappelle que primitivement les monastères jouirent d'une certaine indépendance à l'égard du pouvoir épiscopal, mais que, dans la suite, les évêques tendirent à les surveiller, à les diriger, à les réduire à une absolue sujétion. Mgr Duchesne relève que S. Colomban entendit rester fidèle à la tradition, et qu'à Luxeuil il ne se mit pas en rapport avec l'évêché de Besançon ; les simples gens et même les grands seigneurs étaient enthousiasmés par ses exemples de sainteté, mais un tel succès ne pouvait manquer d'exciter l'attention du clergé. En dépit, ou plutôt à cause de ses querelles avec l'épiscopat, la figure de S. Colomban ne cessa cependant de grandir. *Op. cit.*, pp. 542-546.

(2) Chanoine Préau, archiprêtre de Château-Landon : *L'Abbaye Royale de St-Séverin-lez-Château-Landon*. L'impression de cet ouvrage, interrompue par la guerre, n'a pas été achevée. Nous tenons à remercier M. le Chanoine Préau de nous en avoir communiqué les bonnes feuilles.

amminiculum, mais c'est le fondement de tout ce qui est, dit le contexte ! Vers 830 encore, nous trouvons le même mot avec le même sens de protection puissante dans la Chronique d'Agaune :... Et quis est qui potentior amminiculum (Domini) possit appetere, quam in illum cuius in eternum manet consilium iactare suum cogitatum et assidue in lege eius meditare. La barbare élégance de ce texte ne laisse pas de donner un sens très fort au mot qui nous occupe.

M. Krusch avance une troisième raison de dater la Vita minor après la Vita major : les noms géographiques de celle-là ont des formes récentes : *Libernum* pour *Nivernum*, *Castrum Namtonense* pour *Castrum Nantonis*. Sans doute, *Libernum* paraît plus récent que *Nivernum*, mais *Castrum Namtonense* n'est pas très neuf. Au X^e siècle déjà Aimoin disait *Castrum Lantonis*, selon la tendance à remplacer les n par des l (autres exemples : *Bononia* a donné Bologne en Italie et Boulogne en France ; *Barcinona*, Barcelone ; *Panorma*, Palerme) ; peut-être même disait-on déjà *Castrum Landonis* au IX^e siècle ⁽¹⁾. Le terme de la Vita minor : *Castrum Namtonense* est donc antérieur au IX^e siècle. Et puis, peut-on tirer un argument de deux seuls noms géographiques, quand on sait très bien, comme dit le savant M. Prou, que « les copistes ne se faisaient pas faute de rajeunir les noms propres ? » ⁽²⁾. Mgr Besson dit aussi que « les écrivains du moyen âge ne se sont généralement pas fait scrupule de corriger les particularités orthographiques des documents qu'ils transcrivaient » ⁽³⁾.

Les manuscrits

Les deux Vies de S. Séverin ne nous sont parvenues qu'en copies.

(1) M. A., p. 106 ; O. C, p. 104 — Bourban ; *La Tour de St-Maurice*, *Nuovo Bollettino di Archeologia cristiana*, 1916, t. XXII, p. 149 ; dans le contexte, pp. 148-154, l'auteur prend la défense de S. Séverin, abbé des *clercs d'Agaune*, sans la *Regula Tarnatensis*. Cf. pp. 124, 132, où M. Bourban parle des prêtres ou des moines antérieurs à 515.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII, p. 45.

(3) M. A., p. 148.

Quelques MS. de la Vita major :

XII ^e siècle	: Carnotensis	27(68)	(jadis à l'église St-Pierre), fol. 147
»	Parisinus	3.788	(autrefois Biblioth. de Col- bert 801, Biblioth. du Roi 3.863), fol. 149
»	»	16.732,	fol. 37
»	»	5.318,	fol. 198
XIII ^e siècle	»	5.297,	fol. 26
»	»	5.352,	fol. 46
»	»	17.004,	fol. 38

Le plus ancien MS. de la Vita minor est du
X^e siècle : Parisinus 5.324, (jadis à St-Germain-des-
Prés, puis en la posses-
sion de Claude Dupuis
(Puteanus), à la Biblioth.
du Roi C. 4.174), fol. 126v

Krusch ⁽¹⁾ croit que le précédent MS. est le « codex
unicus » de la Vita minor. Mgr Besson ⁽²⁾ cite « un autre
MS. » de cette même recension brève du
XIV^e siècle : Parisinus 11.756. fol. 173.

Il est intéressant de noter que le plus ancien MS. de la
Vita minor est de deux siècles antérieur au plus ancien
MS. de la Vita major.

Personne de sérieux ne peut d'ailleurs s'appuyer sur des
dates de copies pour abaisser l'époque de composition de
leurs textes. « C'est un argument sans valeur et même un
peu puéril de prétendre qu'un livre ne peut être, par exemple,
du XIII^e siècle, parce que les plus anciens MS ne remon-
tent pas au-delà du XIV^e. Un ouvrage peut être beaucoup
plus ancien que le MS. qui l'a transmis : c'est le cas de
tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité, dont la plupart ne
sont venus jusqu'à nous que par des MS. byzantins du
VI^e et du VII^e siècle. Eschyle ne nous est connu que par
un MS. du XI^e siècle. (Cependant, nul ne conteste qu'il
ait vécu au V^e siècle avant Jésus-Christ, soit 16 siècles
d'intervalle entre l'auteur et le MS.

« De tous les MS. réunis par S. Louis dans sa bibliothèque,

(1) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 167.

(2) M. A., p. 95, n. 1.

il ne reste qu'un seul, dit M. Prou ⁽¹⁾, « dont on puisse affirmer qu'il a été commandé et exécuté pour ce roi ». Le MS. original de Joinville — celui-là-même que l'auteur offrit à Louis le Hutin — a disparu. Le plus ancien MS. qui subsiste de la merveilleuse Histoire de S. Louis ne remonte qu'au milieu du XIV^e siècle. Et si l'on songe aux soins avec lesquels étaient gardées les bibliothèques des rois, on ne s'étonnera pas que les humbles livres des cloîtres, usés par tant de mains, aient disparu plus vite que ces précieux joyaux. Si l'on se souvient d'autre part que des éditions imprimées tout entières ont été anéanties à l'exception d'un ou deux exemplaires, la destruction de MS. peu nombreux, sans cesse manipulés par l'abondante clientèle à laquelle ils devaient suffire, paraîtra peut-être normale ! » ⁽²⁾

Chronologie

La Vita minor met peu de jours, *paucos dies*, entre la mort de Séverin et l'avènement de Childebert. Or, Séverin mourut, d'après la Vita, vers 508, et Childebert ne régna sur la Bourgondie où se trouvait Château-Landon qu'après 534, date de la conquête de ce pays par les Francs.

Voyons donc cette question. Et d'abord ce qui concerne le prince.

Il faut observer, note Mgr Besson ⁽³⁾, que la Vita major SEULE met Château-Landon en Bourgogne. Il semble bien que cette localité n'était comprise dans la Bourgogne qu'à partir du VIII^e siècle. La Vita major écrite vers 800 est conforme à la géographie de son temps. Quant à la Vita minor, il est bon de remarquer qu'elle n'a pas d'indication explicite sur cette question ⁽⁴⁾ : elle paraît donc bien, ici encore, antérieure. Château-Landon appartient, après la mort de Clovis, non pas à Childebert, mais à Clodomir, jusqu'en 524 ; c'est à partir de cette date seulement que Childebert y régna. « De

(1) *Manuel de Paléographie*, p. 121.

(2) Paul Bellaguy, dans la *Revue universelle*, reproduit dans *La Croix* des 25-26 septembre 1927, *L'Ancienneté de l'imitation*.

(3) M. A., p. 95, n. 4.

(4) M. A., p. 95, n. 4, et pp. 102-103.

508 à 524, il y a plus que pauci dies : il y a 16 ans » ⁽¹⁾. Ces calculs pèchent par la base. Laissons parler un maître, M. Prou : « On comptait les années pour chaque roi à partir de son PREMIER avènement, et non pas à partir de son avènement dans chaque partie de son royaume » ⁽²⁾. L'objection repose donc sur une base ruineuse. Pour rétablir, on attend l'avènement de Childebert à Château-Landon. Ceci est illégitime. « La chancellerie mérovingienne, dit Julien Havet, a compté les années du règne des souverains à partir de leur premier avènement, même dans les parties du royaume franc qui ne sont arrivées que plus tard sous leur domination. » Julien Havet a fait sur ce point toute la lumière désirable. « La monarchie des Mérovingiens, dit-il, est théoriquement une et indivise. Tous les rois, quelle que soit leur part du royaume, prennent le même titre *Rex Francorum* ; tous datent par une même formule *anno tanto regni nostri*, sans ajouter *in Burgundia, in Neustria*, etc. Grégoire de Tours date les événements de son temps alternativement par les années de Childebert II et par celles de Gontran, selon que la cité de Tours passe ou repasse sous la domination de l'un ou de l'autre de ces princes ; mais il marque ces années à partir du premier avènement de chacun, non à partir de leurs conquêtes successives. Enfin, tous les diplômes originaux se prêtent sans difficulté à cette manière de compter. » Pour Clotaire II par exemple, la Chronique dite de Frédégaire compte les années à partir de 584, date du premier avènement de ce prince, quoiqu'elle soit écrite en Bourgogne où Clotaire II ne régna qu'à partir de 613 ; aussi, les années de ce prince commencent-elles dans cette chronique à la 30^{me} année. On possède même une inscription, provenant de la Bourgogne, qui est datée de la 46^{me} année de Clotaire, alors que sa domination sur ce pays n'a pas duré plus de 16 ans ⁽³⁾. La règle est donc générale : pendant la période mérovingienne, les règnes doivent toujours être comptés à dater du premier avènement des princes, et non de leurs accroissements successifs. Cette règle était si universelle

(1) M. A., p. 95, n. 4.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII, p. 75.

(3) L., pp. 15-16.

que, plus tard, lorsqu'on y dérogeait, on l'indiquait explicitement. Ainsi, une charte de l'empereur Henri III est datée : *Henrico rege regnante in Burgundia anno secundo* ⁽¹⁾.

Les dates de 534 et de 524 ne doivent donc pas intervenir dans l'explication des deux mots paucos dies. Tout ce qu'il en faut retenir, c'est que Childebert n'a vraisemblablement ordonné la fondation de la basilique de Château-Landon qu'après 524, ce qui ne gêne en rien ⁽²⁾, car la *Vita minor*, écrite par un disciple de Séverin, c'est vrai, peut ne l'avoir été que vers 525-530 ⁽³⁾.

Aussi, en 1896, M. Krusch a-t-il présenté une variante de l'objection ⁽⁴⁾. Clovis est guéri après 27 ans de règne et meurt en la 30^e année : il y a donc 3 ans entre sa guérison et l'avènement de Childebert.

Pour qui lit calmement la *Vita Severini*, l'auteur ne parle pas du tout du laps de temps écoulé entre la guérison de Clovis et l'avènement de Childebert, mais entre la mort de Séverin et cet avènement. Mais, objecte-t-on encore, Séverin est mort peu après la guérison de Clovis. Or, Clovis est mort le 27 novembre 511 : « Childebert n'a donc commencé son règne que 3 ou 4 ans après la mort de Séverin » ⁽⁵⁾.

Voyons donc ce qui concerne ce saint.

Voici la difficulté : « Au dire de la *Vita Severini*, Clovis tombe malade la 25^e année de son règne et doit garder le lit, à Paris, 2 ans. Alors seulement, Séverin le guérit. Or, d'après les derniers travaux de M. Levison, Clovis devint roi en 482. Sa 25^e année tombe en 506-507. Le prince aurait donc été immobilisé de 506 à 508. Mais,

(1) Ch. Morel : *Observations...*, § VII ; *Anzeiger für schw. Gesch.*, 1901, n. 2.

(2) Il n'est pas dit que Childebert fit construire cette église peu après la mort de Séverin, mais que Childebert, qui parvint au pouvoir peu après la mort de Séverin, fit construire cette église.

(3) M. Ul. Chevalier : *Répertoire des Sources hist. du Moyen-Age*, col. 714, date la *Vita* de Fauste de vers 523-524. Rien, ne demande en effet que Fauste ait pris la plume le lendemain de la mort de Séverin.

(4) M. G. H., *Scr. rer. Mer.* t. III, p. 167.

(5) M. A., p. 95, n. 4.

nous le savons par Grégoire de Tours ⁽¹⁾, Clovis remporte sur les Goths la victoire de Vouillé en 507, passe l'hiver à Bordeaux, s'empare à Toulouse du trésor d'Alaric, vient à Angoulême, puis à Tours où il reçoit de l'empereur Anastase le titre de consul. Après seulement, il fixe à Paris sa résidence définitive. Les affirmations de la Vita Severini sont donc de tout point contredites par Grégoire de Tours » ⁽²⁾.

Les Mauristes avaient essayé d'énerver la difficulté. Celle-ci disparaît, assurent-ils, « si au lieu de prendre la 25^e année du règne de Clovis pour le commencement de la maladie, on l'entend de l'année à laquelle Séverin fut appelé à Paris pour guérir ce monarque. Or c'est ce qui est très naturel, et qui n'est point contraire à la narration de Fauste. » Pour notre part, répond Mgr Besson, nous ne saurions partager cet avis : les deux recensions disent clairement que la 25^e année du règne marque le début, non la fin de la maladie.

Recension longue : *Cum igitur rex Francorum Clodoveus apicem regni sui iam per annos viginti quinque Parisius urbe nobiliter gubernaret, subito dolore febrium correptus, graviter desudare coepit.*

Recension brève : *Cum Clodoveus rex Francorum annos viginti quinque regnaret in urbe Parisius, tunc in corpore suo gravis obvenit infirmitas, typus frigoris per duos annos* ⁽³⁾.

Relisons deux remarques de Ragon : « Quand les Latins se servent du nombre ordinal, ils ajoutent l'année courante, ce qui donne une unité de plus que le temps réellement écoulé. C'est ainsi qu'en français nous disons : il est mort à neuf ans, ou : il est mort dans sa dixième année ; il y a deux ans qu'il règne, ou : il règne pour la troisième année, tertium annum regnat. » De plus, « *per* signifie pendant toute la durée de ».

Clovis avait donc déjà pleinement achevé toute la durée de ses 25 premières années : IAM PER annos viginti

(1) *Hist. Franc.*, 1. II, cc. 37-38.

(2) *M. A.*, pp. 100-101.

(3) *M. A.*, pp. 101-102.

quinque. Il est donc dans la 26^e année de son règne, c'est-à-dire en 508. En 508, Clovis est certainement à Paris.

D'après la Vita Severini, il est malade pendant deux ans, per duos annos ; d'après Aimoin de Fleury, fere per annum continuum ⁽¹⁾. Mais le témoignage de celui-ci étant plus récent a moins de valeur que le précédent. Clovis *est* donc malade de 508 à 510. C'est donc en 510 que S. Séverin « guérit le roi, afin qu'il eût le temps de se préparer à la mort ». Puis Séverin « précéda Clovis devant le souverain Juge, afin d'être son avocat » ⁽²⁾, le 11 février 511, tertio Idus Februarii (Vita major, Usuard, Martyrologe romain). Le roi mourut à son tour le 27 novembre 511, et Childebert commença à régner, avec ses frères. Du 11 février 511 au 27 novembre 511, il n'y a pas 26 ans, ni 16 ni 3 ou 4 : il n'y a que quelques mois.

Mais le texte dit quelques jours, paucos dies, et non pas quelques mois. Rappelons-nous que nous n'avons que des copies. Or un copiste a très bien pu confondre l'abréviation de menses (**mes**) avec **dies** : l'écriture de ces siècles reculés favorisait de telles erreurs ⁽³⁾.

Mais voyons encore si Grégoire de Tours ne démentira pas cette chronologie. Historia Francorum, lib. II, cap. 38-43. A partir de la fixation définitive de sa résidence à Paris, on ne trouve que deux déplacements du prince : il va à Cologne se faire reconnaître roi (cap. 40), et dirige une très brève expédition contre le roitelet du Mans (cap. 42) : encore ce dernier fait peut-il être bien antérieur, dater de 497 peut-être. Et Clovis meurt à Paris en la 30^e année de son règne, la 5^e après Vouillé, la 11^e de

(1) M. A., p. 106. Aimoin semble donc ne pas dépendre de la Vita Severini : il a d'autres sources.

(2) *La Revue des Saints*, juin 1927, p. 139.

(3) On a vu, p. 26, n. 3, un exemple pareil de confusion entre *primo* et *pridie*. On sait aussi combien de confusions ont été faites entre *senonensis* et *sedunensis*. « Durant tout le moyen-âge, dit Mgr Besson, cette ressemblance a créé des confusions », *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1908, p. 70.

M. Maxime Reymond rapporte un exemple intéressant de mauvaise lecture. Un copiste de la charte de 515 « avait sous les yeux un mot *quinque* mal formé ou dont les trois dernières lettres étaient effacées : il le prit pour le chiffre VIII : l'écriture carolingienne ne rend pas cette confusion invraisemblable ». *Charte*, p. 49.

l'épiscopat de Licinius à Tours (cap. 43). Ce dernier détail est faux, car en septembre 506 Verus est évêque de Tours : le 27 novembre 511 Licinius n'est donc pas dans sa 11^e année. Grégoire n'est pas infaillible ⁽¹⁾.

Il reste qu'entre Vouillé et sa mort, Clovis eut certainement plus de 4 années de vie paisible, à Paris. Il y a place pendant ce temps pour une maladie et un voyage à Cologne.

La fondation de l'Abbaye

N'ayant plus rien à objecter de la part de Clovis, on élève de nouvelles difficultés de la part d'Agaune. Trois jours avant sa mort, Séverin avait recommandé à Paschasius et Ursicinus, prêtres du pays, les compagnons de son voyage : le PRETRE FAUSTUS qui ne l'avait pas quitté depuis 30 ans, et le MOINE VITAL. De ces 30 années de vie commune, les auteurs suisses et le *Gallia christiana* déduisent que S. Séverin a dû être élu abbé d'Agaune vers 476 ou 477 (dans l'hypothèse de sa mort en 507). « Je ne crois pas leur conclusion rigoureuse, car Séverin a pu avoir Fauste pour confrère longtemps avant d'être abbé ». Cette observation très juste est d'Aubert ⁽²⁾. Nous ne daterons donc point non plus l'abbatiate de Séverin de 481 à 511, mais nous dirons simplement qu'il était abbé en 510 déjà, on ignore depuis combien de temps.

On objecte « que l'abbaye n'existait même pas avant 515 » ⁽³⁾, et que, par conséquent, il ne saurait être question d'« abbé » avant cette date.

Entendons-nous bien. Que le terme d'« abbé » désigne le supérieur d'une abbaye régulière, dans le plein développement de cette institution, c'est le sens ordinaire. Mais il peut désigner autre chose encore. Des historiens ont pensé qu'aux premiers siècles du Moyen-Age « étaient également abbés les chefs des clercs préposés au service

(1) M. A., pp. 119-120, 149-150. G. L. S., p. 114. Cf. Godefroy Kurth : *Sainte Clotilde*, éd. 1897, p. 160, et surtout *Rev. des Questions histor.* 1888, pp. 427. sq. ; Mgr Duchesne : *IV^e Congrès scient. internat. cathol. à Fribourg, 1897*, V^e sect., pp. 98, 103-105. — Si Licinius a succédé à Verus vers octobre 506, il était en novembre 511 dans sa VI^e année d'épiscopat ; ce chiffre a pu être lu XI^e...

(2) P. 16., n. 1.

(3) M. A., p. 108.

d'une basilique, même les membres principaux du clergé d'une église-cathédrale ». Dans une étude parue en 1925, M. Levillain, un érudit de l'Ecole des Chartes, « prouve qu'au VI^e siècle le terme d'abbé désigne un membre du clergé séculier supérieur d'une basilique : ce n'est que plus tard que ce titre fut appliqué au supérieur d'un monastère régulier ».

Agaune possédait une basilique dès la seconde moitié du IV^e siècle. « Ce sanctuaire vénérable, écrit Mgr Besson, était, cela va de soi, desservi dès l'origine par quelques ecclésiastiques et, selon la coutume, ces prêtres vivaient probablement ensemble. Il y avait donc là, dès le IV^e siècle, au sens large, une communauté »⁽¹⁾. Le vénéré prélat dont nous citons les paroles si claires, insiste sur ce point : « Bien entendu, ce sanctuaire était desservi par des clercs. Personne, assurément, ne voudra confondre ces clercs avec des moines. Autre chose est un groupe d'ecclésiastiques attachés à une église, autre chose une abbaye proprement dite, vivant sous une règle déterminée »⁽²⁾. L'Abbaye de St-Maurice fut définitivement et officiellement fondée sous une règle déterminée dans le Concile d'Agaune du 30 avril 515, jeudi après Quasimodo⁽³⁾. Il suit de là, évidemment, qu'avant le 30 avril 515 ce qui fut fondé alors n'existait pas. 515 marque l'organisation définitive de l'abbaye sigismondine. Mais M. Maxime Reymond dit très justement que cette dernière « a pu succéder à un autre établissement religieux »⁽⁴⁾. Revenant sur cette question dans son récent travail sur la Charte de 515, il accentue sa pensée⁽⁵⁾ dans un paragraphe intitulé *La fondation du couvent* : « Il y a déjà une basilique à Agaune au temps de Sigismond. Le monastère existe même déjà avant le [30 avril] 515. On le sous-entend à plusieurs reprises. *Ecce iam dictus Sigismundus, dit le texte, monasterium largitator opibus ditavit.* Avec ces largesses, un bâtiment a déjà été construit, mais l'hiver qui prend fin a peut-être été rigoureux, et l'on s'aperçoit que l'on a oublié certains

(1) M. A., p. VII.

(2) M. A., p. 89.

(3) M. A., pp. 122-123, et M. Max. Reymond : *Charte*.

(4) D. H. B. S., *Abbaye*.

(5) P. 46.

détails. Les évêques recommandent notamment à l'Abbé de mettre à la disposition des moines une salle chauffée. Les moines sont déjà là, et avant même sa nomination officielle, l'Abbé Ymmemode est arrivé de Grigny à Agaune, *venerat*, pour en prendre la direction, avec l'aide d'autres religieux. En réalité, les évêques arrivent à Agaune en plein travail de construction, pour y mettre le sceau, pour en définir officiellement l'organisation et fixer la règle ». Il y a donc quelque chose avant le 30 avril 515 : une basilique vieille d'un siècle et demi, un monastère dont les bâtiments doivent être améliorés, des moines. Mais depuis combien de temps ce monastère et ces moines existaient-ils ? Il semble à M. Raymond qu'ils ont passé l'hiver 514-515 : dans ce cas, ils existaient déjà au moins en 514. Dans la charte de 515 sont énumérés cinq chœurs : quatre portent des noms géographiques, le cinquième, vraisemblablement formé d'éléments hétérogènes, était désigné par le nom du prêtre « Probus qui en avait la direction » ⁽¹⁾. Des écrivains supposent que ce Probus était, avant le 30 avril 515, le directeur, sous le titre de prévôt, de prieur ou de doyen « des religieux que Sigismond avait trouvés établis à Agaune ». Aubert, au contraire, « après un minutieux examen, demeure persuadé que Probus était au nombre des religieux appelés de divers monastères pour concourir à l'œuvre de Sigismond » ⁽²⁾. Probus n'était donc pas à la tête de l'Eglise d'Agaune, mais une partie des moines de la cinquième bande pouvaient très bien avoir été établis à Agaune avant 515. Remarquons en passant que ces mêmes titres de prévôt et de prieur sont accordés par Furrer ⁽³⁾ à S. Séverin, le premier en 490, le second en 510. Cette dernière date concorde avec notre chronologie démontrée plus haut ⁽⁴⁾.

(1) *Charte*, pp. 48-49.

(2) Pp. 16-17.

(3) *Statistik*, p. 312. Furrer a le tort de ne pas donner les preuves de ce qu'il avance : il ne fournit donc pas d'appui inébranlable. Il est cependant intéressant de « marquer en passant » sa manière de comprendre et de dater S. Séverin.

(4) Le rédacteur de l'office de S. Séverin à Château-Landon (il s'agit de l'abbé Henri de la Grange Trianon, abbé en 1689-1731, donateur d'un magnifique Antiphonaire et Graduel), fait mourir le Saint en 512. — Préau, *op. cit.*, p. 7, n. 1, et pp. 141-142.

La Regula Tarnatensis

Dom Leclercq, qui n'est pas susceptible de crédulité, n'admet pas S. Séverin et affirme cependant l'existence d'un monastère avant 515 : « Sigismond, dit-il, restaure et agrandit le monastère et la basilique d'Agaune. Le monastère avait été bâti avant l'époque de Clovis ⁽¹⁾. Depuis Simler, de nombreux auteurs ont invoqué la *Regula Tarnatensis*, pour prouver l'existence d'un monastère à Agaune avant 515. L'abbé Gremaud ⁽²⁾ a déjà douté de cette attribution. « Une affirmation, dit-il, qui n'a pour preuve qu'une ressemblance de noms, ne nous paraît pas suffisamment établie ». Mgr Besson lui est plus opposé encore. Il relève « de très frappantes ressemblances, assez souvent littérales », entre cette Règle et les Règles de S. Césaire, surtout celle ad Virgines ; Mgr Besson dit très bien cependant qu'on ne saurait, à première vue, distinguer lequel des deux textes est le plus ancien : « On peut supposer, par exemple, que les deux dérivent d'une source commune. Et il se pourrait bien, dans le cas présent, que cette source fût le recueil des *Statuta Lirinensia* ⁽³⁾. Les 10 derniers chapitres (10 sur 23) sont

Ne serait-ce pas par suite d'une mauvaise traduction en style moderne que l'écrivain a mis 512 pour 511 ? On sait, en effet, que dans le style florentin ou le style pascal, l'année commence à l'Annonciation ou à Pâques, et qu'il faut rectifier les dates comprises entre le 1^{er} janvier et ces fêtes en ajoutant une unité, pour obtenir leur détermination en style actuel. L'auteur de l'office, devant la date du 11 février 511, aura cru bien faire en écrivant 512, ne prenant pas garde que cette date était déjà conforme au style moderne, et non au style pascal ou au style florentin.

(1) *Histoire des Conciles*, t. II, 2^e partie, 1908, p. 1018.

(2) M. F. t. IV, pp. 325-326.

(3) M. A., pp. 114-115.

« Il est incontestable que S. Honorat donna une règle au monastère de Lérins. S. Eucher y fait allusion : Digna quae (Lerina) Honorato auctore fundata sit, quae tantis *institutiis* tantum nacta sit patrem (De laude eremi). Sidoine Apollinaire (Epist., l. VII, 7), recommande d'introduire ces statuts dans un monastère déchu d'Auvergne : Fluctuantem *regulam* fratrum destitutorum... secundum *statuta* lerinensium patrum festinus informa. Un Concile d'Arles en rappelle l'observation : *Regula* quae a fundatore ipsius monasterii dudum *constituta* est, in omnibus custodita. » Gouilloud : *S. Eucher, Lérins et Lyon au V^e siècle*, pp. 124-125 ; cet auteur pense que la Règle de Lérins fut écrite et qu'elle s'est perdue ; de même Alliez (*Hist. du monast. de Lérins*, t. I, pp. 41-42).

textuellement tirés de l'épître 211 de S. Augustin». Dom Morin, attentif au mot *opus Dei* trouvé au chapitre

D'après Mabillon (*Annales O. S. B.*, t. I, p. 14), la Règle de Lérins reproduisait celle de S. Pacôme dans l'île de Tébénne au milieu du Nil, avec des adoucissements.

« Les Occidentaux connaissaient bien la pratique des Orientaux, car les premiers moines vinrent précisément de l'Orient à Rome et en Gaule ». (Dom Bäumer: *Hist. du Brév.*, trad. franç., t. I, p. 211). « L'introduction du monachisme en Occident, ou du moins la trace que nous en pouvons suivre, se lie à S. Athanase, et la puissante influence de S. Martin se place presque à ses débuts. S. Athanase d'Alexandrie était venu à Rome en 340, accompagné de quelques moines égyptiens, et son éloquence avait touché le cœur de plusieurs personnes qui s'étaient retirées dans la solitude ; il était allé plusieurs fois à Trêves, où il avait sans doute laissé des disciples ; peut-être même y avait-il vu Martin lui-même lors de sa seconde visite en 345. En tous cas, celui-ci eut certainement avec S. Hilaire de Poitiers, qui revenait d'exil, de fréquents entretiens sur le développement de la vie monastique dans tout l'Orient.

Dès lors, S. Martin fut le véritable introducteur en Occident des institutions monastiques ». (Ad. Regnier : *S. Martin*, 5^e éd., pp. 61-62, 48, 25). Martin fut le fondateur, avant son avènement à l'épiscopat en 371, de Ligugé, qui serait « le plus ancien monastère des Gaules » selon le titre d'un Mémoire de Mgr Cousseau (Regnier, *op. cit.*, pp. 63 sq., 72 n. 1, 78-79), puis de Marmoutier (pp. 81 sq.) ; le monastère de l'Île-Barbe à Lyon devrait aussi à S. Martin son organisation et sa règle (Gouilloud : *S. Eucher*, pp. 373-374 ; Regnier : *op. cit.*, pp. 96 sq., cf. pp. 135-138). Dans les établissements martinien « tous les moines conservèrent une habitation séparée » et Ligugé « nous a conservé dans son nom même (*Locoteiacus* en latin), un souvenir du monastère primitif de S. Martin, s'il est vrai que ce nom, d'origine celtique, signifie *le lieu des cabanes* » (Regnier, *op. cit.*, pp. 63 n. 1 et 64). Ligugé et Marmoutier reproduisaient en Poitou et en Touraine les âpres disciplines orientales.

En Provence, Lérins et Marseille devinrent aussi, dès le début du V^e siècle, deux grandes écoles de monachisme, mais plus humaines quoique sans complaisance, plus « gauloises » quoique fidèles à l'idéal égyptien et syrien. Cassien et Sulpice Sévère (*De virtutibus monachorum orient.*) sentent que l'esprit monastique de l'Égypte, de la Thébaïde et du Sinaï ne saurait être populaire en Gaule, et qu'il est nécessaire d'en adoucir les austérités par l'observance plus bénigne des moines de Palestine, de Syrie, de Cappadoce, de Mésopotamie, en un mot de l'Orient asiatique par opposition à l'Orient africain (D. Bäumer, *op. cit.*, p. 213, cf. pp. 136 sq., 209 sq.)

S. Cassien à Marseille faisait office de législateur par ses *Institutions des Cénobites*, auxquelles S. Benoît fit plus tard beaucoup d'emprunts, et par ses *Conférences* ; à Lérins, S. Eucher et

5 de la Regula Tarnatensis et « que nul n'a employé dans ce sens avant S. Benoît », pense que la Regula Tarnatensis

S. Honorat étaient d'enthousiastes imitateurs du monachisme égyptien, et ce fut même l'un des principaux motifs de Cassien en dédiant la deuxième série de ses Conférences à ces deux saints, d'épargner à Euchère la fatigue d'un voyage projeté en Égypte (Bäumer, *op. cit.*, pp. 209-214). Dans le *De laude eremi*, S. Euchère exalte les saints qui transportèrent dans les Gaules la vie des Pères de l'Égypte : *sanctos senes illos qui, divisis cellulis, Aegyptios patres Galliis nostris intulerunt*. Les cénobites de S. Pacôme, habitaient, par groupes distincts, des cellules-maisons, chacune peuplée de plusieurs moines, et toutes ensemble entourées d'une vaste clôture qui traçait les limites du monastère. Chaque maison avait un chef dépendant de l'abbé. Les disciples de S. Honorat à Lérins habitaient de même des cellules séparées dans une vaste enceinte : c'est pourquoi Sidoine Apollinaire les appelle *cellulani* quand il félicite S. Fauste d'avoir introduit à Riez la liturgie de Lérins : *Precum peritus insulanarum quas, de palaestra congregationis eremitidis et de senatu Lerinensium cellulanorum, in urbem quoque cujus Ecclesiae sacra superinspicis intulisti...* (Epist., IX, 3 ; Gouilloud, *op. cit.*, pp. 126-127 ; Alliez, *op. cit.*, pp. 44, 48). Cf. plus haut, p. 53, où Dom Benoît dit que la Règle de Tarnade, au contraire de celle de Lérins, prohibe les cellules-maisons et n'admet que les cellules-cases. Nous verrons l'Abbé Marin de Lérins s'intéresser aux *instiuta informationis* du Monastère d'Agaune.

Au XI^e siècle, les Ermites Calmadules et les Chartreux ont rénové la composition de la vie érémitique et de la vie cénobitique, par leurs maisonnettes groupées dans l'enceinte du monastère.

Plus compatissante encore à « la débilité gauloise » fut la règle de Condat dans le Jura, comme le dit non sans ironie (Goyau : *Hist. relig. de la Nation franç.*, pp. 38-40, 55-58) le biographe des trois Pères du Jura : S. Romain — moine de l'Île-Barbe et fondateur de Condat, — S. Lupicin et S. Oyend : *Sic namque quod non illa omnino quae quondam sanctus ac praecipuus Basilius, Capadociae urbis antistes, vel ea quae sancti Lirinensium patres, sanctus quoque Pachomius, Syrorum priscus abba, sive illa quae recencior venerabilis edidit Cassianus, fastidiosa presumptione calcamus, sed ea cotidie lectitantes, ista pro qualitate loci et instantia laboris invicta potius quam Orientalium perficere affectamus, quia procul dubio efficacius haec facilliusque natura vel infirmitas exequitur Gallicana* (M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 165). (« Le biographe se trompe en désignant ici S. Pacôme comme un ancien abbé syrien ; il aurait dû dire égyptien. C'est une distraction assez légère. On n'en saurait dire autant de la bourde grossière que M. Krusch lui attribue : il l'accuse de placer Lérins en Orient. On devrait cependant y regarder à deux fois avant d'imputer aux gens de telles énormités. Quelle mesure de bon sens faut-il avoir pour croire cela d'un homme qui connaît à fond les règles monastiques, qui a lu

est postérieure à S. Benoît. Il est bon de relire cette sage remarque des auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatie* ⁽¹⁾ : « Souvent, les chartes peuvent paraître donner atteinte à l'histoire, tandis qu'elles ne servent qu'à l'éclairer. Ce n'est pas travailler à sa ruine, mais à sa perfection, que de produire des monuments inconnus qui en remplissent les vides, qui en détaillent les circonstances, qui en corrigent les erreurs ». Il n'est pas si sûr, en effet, que S. Benoît soit le premier à employer le mot *opus Dei* dans son sens liturgique. Écoutons Dom Leclercq : l'omission de l'office de Complies dans la Charte de 515 invite « à chercher les « us » liturgiques primitifs d'Agaune ailleurs que dans la Règle de S. Benoît qui imposait la célébration de Complies. La Règle pratiquée à Agaune semble avoir été la Règle dite de « Tarnate ». Dom Leclercq ⁽²⁾ pense que la Règle de Tarnate a pu être celle de l'abbaye sigismondine d'Agaune : nous croyons plutôt que cette Règle n'y fut pas en vigueur après la mise en pratique des décisions du 30 avril 515 ⁽³⁾. Mais il reste que l'institution de 515 n'a pas Complies, que la Règle de Tarnate ne l'a pas non plus, et que la Règle de S. Benoît l'a ⁽⁴⁾. La Règle de Tarnate ne s'inspire donc pas de la Règle de S. Benoît.

et relu celles d'Orient et d'Occident, qui possède en particulier son Cassien, et qui le déclare, précisément, dans le passage incriminé ? Qu'on y aille voir ! On trouvera qu'il a voulu opposer la règle relativement douce du Jura aux usages orientaux dont on s'était inspiré à Lérins et que Cassien lui-même, bien qu'il écrivit en Orient, illustrait par ses histoires de moines égyptiens et syriens. » — Mgr Duchesne, dans : *IV^e Congrès scientif. international. cathol. de Fribourg en 1897*, V^e sect. : Sciences hist., p. 101).

Ligugé, Marmoutier, l'Ile-Barbe, Lérins, Marseille, Condat et sans doute aussi, chez nous, Romainmôtier (G. L. S., pp. 210-227; O. C., pp. 107-119 ; D. H. B. S. *Abbaye; Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1925, pp. 60-62), tels sont les noms glorieux et bénis, auxquels s'unit bientôt celui d'Agaune, de ces foyers dont on ne saurait assez croire combien ils étaient ardents et lumineux de sainteté et de savoir, véritables séminaires, *seminaria*, où ont germé les plus grands pontifes du V^e siècle !

(1) T. II, p. 440, note 1. Cité par M. le Chanoine Bérenger : *Sainte Marie-Madeleine en Provence*, 6^e éd. 1925, p. 141.

(2) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. I, 1907, col. 859.

(3) M. A., p. 114. *Charte*, p. 54. *St-Claude*, t. I, p. 148.

(4) *St-Claude*, t. I, p. 151.

Dom Leclercq n'ignore pas qu'on a voulu identifier Tarnate avec les localités de Ternay, Ternan, TERNY : « peut-être, conclut-il, ne faut-il pas tant s'écarter si, comme l'avance le très érudit Josias Simler, Agaune a porté très anciennement les noms de Tarnadae ou Tarnaiæ »⁽¹⁾. Ces noms désignent en effet dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, une localité voisine d'Agaune, fondée par les Romains en aval du défilé, pour faciliter un plus grand développement. Mgr Besson remarque que notre bourg ne s'appelait pas Tarnatae, mais Tarnaiæ ou Tarnadae, « mais cela n'a pas d'importance »⁽²⁾ ; le changement de t en d est bien moins considérable que celui de d en i. Cependant, comme dès le second quart du V^e siècle, tous les auteurs qui parlent de notre localité appellent Agaune et jamais plus Tarnades ou Tarnates ; comme encore la *Regula Tarnatensis* ne contient aucune prescription locale relative à la basilique et au culte des Martyrs (de Rivaz y relève bien l'hospitalité accordée aux peregrini, mais on trouve cela dans toutes les anciennes règles monastiques)⁽³⁾, rien ne prouve en définitive que cette règle doive être attribuée à Agaune.

Les premiers clercs d'Agaune

Salvius, nous l'avons vu, était en relations certaines avec S. Euchèr de Lyon : Euchèr lui envoie sa *Passio*

(1) *Dict.*, t. I, col. 860.

(2) M. A., p. 116 — Gremaud cite des chartes qui présentent les variantes : *Seodumensis* et *Seotunensis* ; M. D. R., t. XVIII, p. 478. Sur plusieurs monnaies valaisannes, S. *Theodolus* est devenu de même S. *Theotulus* ; de Palézieux-Du Pan : *Numismatique de l'Evêché de Sion*, 1909, pp. 169, 171, 172.

(3) M. A., p. 117. Cf. Gouilloud S. J. : S. *Euchèr*, pp. 411-412 : Selon la recommandation de N.-S. J.-C. et l'enseignement de S. Paul (Tit., I), « les grands évêques des IV^e et V^e siècles, on peut le dire sans exagération, déployèrent une royale magnificence dans l'intérêt des voyageurs et des hôtes. Nous les voyons fonder eux-mêmes des établissements destinés à recueillir les voyageurs et les pauvres. S. Basile avait fait bâtir dans sa ville épiscopale de Césarée un hospice que S. Grégoire a comparé à une ville. S. Jean Chrysostôme fonda à Constantinople des hospices plus vastes que tout ce qui avait été fait jusqu'alors. S. Possidius rapporte que S. Augustin ne se lassait pas de pratiquer l'hospitalité. »

Martyrum Acaunensium, et Salvius est très probablement ce Polemius Silvius qui dédie à Euchèr son curieux opuscule intitulé *Laterculus*. Un auteur du nom de Silvius est aussi nommé parmi les amis de S. Hilaire d'Arles. Il est donc fort possible que notre Salvius au nom si gallo-romain ait connu ces saints dans le Midi, à Lérins peut-être ⁽¹⁾. S. Euchèr en tout cas, son ami, était un disciple de Lérins. « A Lérins, les préoccupations et les besoins de l'Eglise séculière avaient une constante répercussion. En vain les Lériniens eussent-ils voulu barricader derrière le bleu rempart des flots leurs prières et leurs jeûnes, leur labour de jardiniers ou de copistes : les Eglises de Gaule frappaient aux portes et leur demandaient des évêques... Ces moines devenus prélats créaient à leur tour des monastères... » ⁽²⁾.

Salvius, évêque du Valais, résidait à Agaune, où il vivait sans doute en commun avec les clercs de la basilique comme de grands évêques en avaient donné et donnaient encore l'exemple. Le Père Sigismond Bérody, dans l'histoire de son saint patron qu'il fit imprimer en 1666 à Sion, pense que « des premiers religieux » d'Agaune suivaient la Règle de S. Basile ⁽³⁾ ou quelque autre Règle semblable, selon la coutume d'alors ⁽⁴⁾. Nous pensons qu'autour de la basilique d'Agaune Salvius présidait ce qu'on a appelé un monastère épiscopal de clercs, pour le distinguer d'un monastère de moines proprement dits, comme S. Augustin en présidait en Afrique, S. Basile en Orient, S. Eusèbe en Italie, les évêques lériniens en Gaule ⁽⁵⁾.

(1) Ci-dessus, p. 158.

(2) Georges Goyau: *Histoire religieuse de la Nation française*, pp. 57-58.

(3) Cf. Briguet, p. 67. Briguet repousse avec raison cette opinion prise absolument ; en un sens large elle a cependant quelque chose d'intéressant, c'est qu'aux yeux de ses partisans les premiers desservants de la basilique d'Agaune étaient des clercs vivant en communauté, comme les disciples de S. Basile.

(4) Pp. 96-98.

(5) Dom Paul Benoît : *La vie des clercs dans les siècles passés*, 1915. C'est à ce titre de commun idéal que plusieurs des saints que nous rencontrons ici ont obtenu une place dans les Offices propres des Chanoines Réguliers.

« Dans le nord de l'Italie, en effet, on rencontre à Verceil cet intéressant monastère où les clercs de l'évêché mènent la vie commune sous la direction de S. Eusèbe. A Milan, S. Ambroise fonde un monastère d'hommes, que S. Augustin connut et dont il fit l'éloge. A Ravenne, S. Pierre Chrysologue semble aussi avoir uni les pratiques de la vie claustrale à l'exercice du ministère des âmes... En Afrique, le grand évêque d'Hippone, imitateur de S. Eusèbe de Verceil et de S. Martin de Tours, admet aussi la possibilité d'unir la vie cléricale à la vie monastique. Il crée un monastère épiscopal, où l'évêque mène la vie commune avec les moines dont plusieurs sont élevés à la cléricature et peuvent être chargés de la direction de paroisses. Des évêques sortis de ce milieu propagent cette institution... » ⁽¹⁾.

« Les évêques sortis de Lérins avaient pris dans tout leur être une forme définitive, sous la main douce et forte d'Honorat. De cette grande école d'ascétisme et de prière, ils sortaient pareils à des statues coulées en bronze. Honorat, qui les avait précédés dans la carrière épiscopale, leur apparaissait, sur le siège d'Arles, comme un type incomparable sur lequel ils avaient à se modeler. Ce type se reproduit dans tous les enfants de Lérins » ⁽²⁾.

« De Lérins, écrit aussi Dom Bäumer ⁽³⁾, partirent, aux V^e et VI^e siècles, un grand nombre de saints et savants hommes qui, devenant évêques ou abbés d'églises ou de monastères en Gaule, dans le nord de l'Italie et dans les îles de la Méditerranée et de l'Océan, y implantèrent certainement quelques-uns de leurs anciens usages. »

Les évêques lériniens ne crurent pas impossible l'alliance de la vie cénobitique avec les fonctions pastorales, et ils firent de leurs maisons épiscopales des images vivantes de Lérins. Honorat s'inspira le premier de cet idéal en emmenant avec lui Hilaire à Arles. Quand celui-ci succéda à son maître, il fit plus : il créa un véritable

(1) Dom Ursmer Berlière : *L'Ordre Monastique des origines au XII^e siècle*, 1921, pp. 30-31.

(2) Gouilloud : *Op. cit.*, p. 256.

(3) Dom Bäumer, trad. Dom Biron : *Hist. du Bréviaire*, t. I; p. 215.

monastère dans son évêché. Aussi a-t-on pu considérer S. Césaire comme l'un des fondateurs en Gaule des Chanoines réguliers de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alain de Large, chanoine régulier de S^e-Geneviève, dans une dissertation ⁽¹⁾ qu'Alliez appelle « très savante » ⁽²⁾, a écrit : Hilarius, Arelatensis episcopus, qui Augustinum in factis omnibus admirabatur, ejus exemplo, simul ac venit in episcopalis sedis possessionem, ibi Lectorum, Diaconorum, Presbyterorum congregationem institueret ⁽³⁾. Maxime, évêque de Riez, agit de même dans sa ville épiscopale. S. Paulin de Nole fit aussi de ses clercs une véritable communauté. L'auteur de *S. Eucher, Lérins et Lyon au V^e siècle*, nous assure qu'Eucher, à Lyon, organisa en communauté le corps de ses prêtres et de ses autres ministres. Après cela, il est donc normal de voir les évêques lériniens introduire la vie commune dans leur maison épiscopale ⁽⁴⁾.

S. Salvius, l'ami de S. Eucher et probablement aussi de S. Hilaire, lérinien peut-être lui-même, fit sans doute à Agaune comme les meilleurs évêques de son temps. Nous savons déjà qu'il résidait à Agaune, qu'il y était sans cesse occupé du service des Martyrs. Nous avons déjà cité les paroles de Mgr Besson, affirmant l'existence à Agaune, dès le IV^e siècle, d'une communauté de clercs. Citons encore, d'après Quartéry, l'opinion de Simler, *Vallesiae descriptio*, 1574, l. II, fol. 45 : Ego, inquit, si coniecturis uti liceat, crediderim... longe ante Regem Sigismundum... eo loco fratres aliquot habitasse, qui Ecclesiam non Agaunensem tantum, sed caeteros quoque vicus inservirent.

Après Salvius, on ne connaît pas d'évêque du Valais certain avant Constantius, qui assiste en 517 au Concile d'Epaône. A Agaune, le premier personnage qu'on rencontre est S. Séverin, en 510. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait été, non pas l'abbé d'une abbaye régulière de vrais

(1) Cap. III, art. 5. Parisiis, 1697.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Lérins*, t.I, 1862, p. 122 et nn. 1 et 2.

(3) Alliez, *ibid.* t. I, p. 298, rapporte un autre exemple de la dévotion de Césaire pour Augustin.

(4) Gouilloud, pp. 256-265. S. Eucher, l'ami de S. Salvius, fut bien un canal d'« influence lérinienne » ; *Dict. d'Hist. et de Géogr. Eccl.*, sous la direction de Mgr Baudrillart, t. I, col. 1196.

moines, mais, conformément à l'étude de M. Levillain, l'abbé des clercs de la basilique. Telle était déjà l'opinion de Simler qui, à la suite du texte cité plus haut, écrivait : *e quorum numero fuerit Severinus*⁽¹⁾. Cette circonstance explique que les « moines » venus ensuite n'aient dressé les catalogues de leurs abbés — « *Institutio sei Sigismundi regis vel ordo monachorum sub regula degentium et officium psallendi die ac nocte supplementum* » — qu'à dater de leur établissement monastique en 515, sans mentionner — mais aussi sans contredire — les premiers fastes cléricaux ou canoniques, et non pas monastiques de l'Eglise d'Agaune. A côté des clercs il y avait aussi des laïcs. S. Eucher parle du miracle arrivé à la femme de Quintus qui était paralysée : des serviteurs de la basilique la portèrent dans leurs mains à l'intérieur du sanctuaire ; il serait peu convenable de faire remplir cette fonction par des prêtres, d'autant moins que les pèlerins sont nombreux et que parmi eux il y a des malades, et non seulement des hommes, mais des femmes comme l'épouse de Quintus. Parmi ces serviteurs de la basilique, ces infirmiers, les uns vivaient sans doute avec leur famille dans l'entourage du lieu-saint, et ce sont ces familles qu'à la demande de Maxime, évêque de Genève, le roi Sigismond éloigna en 515, pour les remplacer par la « famille des moines » (*Vita Abbatum*, n. 3)⁽²⁾ — d'autres s'étaient sans doute plus profondément donnés au service de Dieu, et Vital, le seul personnage auquel la Vie de Séverin donne la qualité de monachus, était sans

(1) Edition de 1633, *Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana*, p. 121-122. Simler résoud comme nous « le cas de S. Séverin » : il appartient à la période cléricale de l'Eglise d'Agaune ; celle-ci n'est devenue une véritable abbaye que grâce à S. Sigismond et son premier abbé monastique fut Irmodus ; le nom de Séverin *in albo patrum coenobii non habetur*.

(2) Ducis, *op. cit.*, p. 81, rappelle aussi que, puisque des pèlerins nombreux (« de toute province, de tout lieu » — S. Eucher) visitaient la basilique d'Agaune, une *hôtellerie, diversorium*, les hébergeait ; elle est mentionnée par S. Eucher, auprès de la basilique d'Agaune, comme Eusèbe en mentionne auprès de la basilique des XII Apôtres à Rome : *Vita Constantini*, I. IV, cc. 58-59. Bourban : *Nuovo Bollett. di Archeol. Crist.*, 1916, pp. 113-114 ; Allard : *Le Martyre de la Lég. Th.*, p. 24, n. 4. A côté donc des clercs, conclut Ducis, « des ménages avaient fini par s'installer comme hôteliers. »

doute l'un des premiers religieux d'Agaune, dont plusieurs, on peut le penser, entrèrent ensuite, en 515, dans la turma domni Probi.

Dernières difficultés

Ainsi sont tombées les difficultés les plus fortes élevées contre S. Séverin. Les autres raisons apportées par M. Krusch, dit Mgr Besson ⁽¹⁾, « nous semblent avoir moins de valeur ».

Séverin guérit à Nevers l'évêque Euladius. On possède trois catalogues épiscopaux de Nevers : a) un catalogue du XII^e siècle, écrit de première main jusqu'à Girard († 1013), sur un sacramentaire exécuté par ordre de l'évêque Hugues (1013-† 1063) [Paris 17 333, p. 141 (135)] ; b) une copie du précédent, augmentée, de première main, d'un seul nom : Hugues († 1063), sur un évangélaire du IX^e siècle [British Museum, Harleianus 2790, f. 19^v] ; c) un catalogue dressé par Robert Abolant, et allant, de première main, jusqu'à Thibaud (1177-† 1189) [Auxerre 132, p. 91]. Les trois listes s'accordent et par les noms et par l'ordre dès Jérôme, contemporain de Charlemagne. Auparavant elles diffèrent de la sorte :

- a) 1.....(effacé), 2 *Euladius*, 3 *Arigius*, 4 *Gislebertus*, 5 *Rorgus*, 6 *Icterus*, 7 *Evladius*, 8 *Agricola*, 9 *Oportu--s*, 10 *Nictarius*, 11 *Vualdo*, 12 *Deodatus*, 13 *Evartius*, 14 *Hieronimus* ;
- b) 1.....(effacé), 2 *S. Arigius*, 3 *S. Eulalius*, 4 *S. Gislebertus*, 5 *S. Rorgus*, 6 *S. Icterus*, 7 *S. Euladius*, 8 *S. Agricola*, 9 *S. Oportunus*, 10 *S. Nictarius*, 11 *S. Vualdo*, 12 *S. Deodatus*, 13 *S. Evartius*, 14 *S. Hieronimus* ;
- c) 1 *S. Arigius*, 2 *S. Rogus*, 3 *S. Icterus*, 4 *S. Agricola*, 5 *S. Euladius*, 6 *S. Oportunus*, 7 *S. Gillebertus*, 8 *S. Nictarius*, 9 *S. Widdo*, 10.....*euarcu*, (Mgr Duchesne ne dit rien de ce mot mutilé qu'il ne compte pas), 11 *S. Deodatus*, 12 *S. Jerominus*.

Quelques-uns de ces personnages sont connus par ailleurs : Agricola est attesté en 581 et 590, Euladius en 570, Aregius en 549 et 552 (Aridius). L'inversion d'Agricola et d'Euladius dans la 3^e liste n'est pas en sa faveur.

(1) M. A., p. 95, n. 3.

Mgr Duchesne identifie Rorgus ou Rogus avec Raurecus ou Rauracus, cité de 614 à 654; dans ce cas, il ne serait à son rang dans aucune des trois listes. S. Deodatus est identifié avec S. Dié. Tous les autres sont des inconnus. Est-ce à dire que ces listes soient sans valeur ? Nous ne le pensons pas, mais il ne faut certainement pas jurer par elles : aucune ne cite trois évêques connus par ailleurs : *Tauricianus* ⁽¹⁾ en 517, *Rusticus* ou *Rusticius* en 538 et 541, et *Leodebaudus* ou *Leodebaldus* en 660...

Quant à l'Euladius de S. Séverin, il est bien noté, en plus de son homonyme de 570, dans des deux plus anciennes de ces listes. Son déplacement dans la 2^e et son omission dans la 3^e s'expliquent facilement par la disposition de la 1^{re} :

..... Eulalius,		S. Arigius
Arigius Gislebertus	S. Arigius	S. Rorgus
Rorgus	S. Eulalius	S. Icterius
Icterius	S. Gislebertus	etc.
,etc.	S. Rorgus	
	S. Icterius	
	etc.	

On ne peut donc rien tirer de là contre S. Séverin.

On ne peut non plus refuser d'admettre un Euladius déjà vieux en 510, pour l'unique raison qu'un homonyme existe 60 ans plus tard ! Avec le vieil Euladius de 510 nous touchons la guerre franco-burgonde de 500 ; or, de l'avis de Mgr Duschene ⁽²⁾, « la fondation de l'évêché de Nevers semble être en rapport avec l'établissement d'une frontière entre les Burgondes et les Francs ».

Quant aux « coïncidences » entre la Vie de S. Séverin et les œuvres d'Ennodius, « elles paraissent insuffisantes pour former un argument, véritable » ⁽³⁾.

« Une autre question, secondaire, serait celle des rapports qui existent entre la recension longue de la Vie de S. Séverin, et la Vie de S. Maur, composée par Eudes

(1) Tauricianus est certainement évêque de Nevers et non pas de Nyon. G. L. S., p. 70; *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1917, p. 104; D. H. V. 1921, p. 323.

(2) Mgr Duchesne: *Fastes*, II, 154, 475-481.

(3) M. A., p. 100.

de Glanfeuil... Nous n'avons pas à toucher le différend, d'autant moins que la solution n'a guère d'importance pour le point qui nous occupe » ⁽¹⁾.

La *Vita S. Mauri* d'Eudes, abbé de Glanfeuil, date de 863. Or, la *Vita Major S. Severini* remonte à 796-817. Quelles que soient donc les ressemblances découvertes entre ces deux Vies, elles ne sauraient nuire à celle-ci. L'une et autre nous apparaissent d'ailleurs comme des amplifications, dont les exemples sont fréquents à l'époque carolingienne ⁽²⁾. Il ne s'ensuit pas nécessairement que tout leur contenu soit entaché d'erreur et à rejeter.

Des fouilles pratiquées à Glanfeuil en 1898-1899 sous la direction du P. Camille de La Croix, ont abouti à certaines découvertes importantes. La *Vita Mauri* d'Eudes parlait d'une villa gallo-romaine : elle fut retrouvée ; voici en effet le jugement de la commission archéologique dans son procès-verbal du 24 juillet 1898 : « ... On a reconnu les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines nettement caractérisées... La situation de ces ruines, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain » ⁽³⁾. « Il est donc permis de conclure, écrit D. Leclercq ⁽³⁾, qu'une villa gallo-romaine a existé à Glanfeuil, ainsi que le fait connaître le récit composé par Odon » (= Eudes). Odon parle aussi de quatre églises, dédiées à S. Pierre, S. Martin, S. Séverin et S. Michel ; les fouilles ont dégagé les bases de ces trois dernières ; l'oratoire de S. Michel, notamment, affecte bien la forme circulaire décrite par Odon, et les traces de restauration constatées « n'ont pu être exécutées qu'au VI^e siècle. De ces fouilles méthodiques et prudentes, continue D. Leclercq, un point se dégagait désormais établi, à savoir que le récit d'Odon de Glanfeuil contient la description de monuments qui existaient réellement à l'époque où il écrivait ».

(1) M. A., 97-100.

(2) C'est déjà l'application d'un principe, formulé plus tard en ces termes : « L'histoire est une *résurrection* ». On se *représente* comment une scène a dû se passer, on la *revit* : tout se précise, le biographe *voit* et *entend*... André Baudrillart : *S. Séverin du Norique*, 2^e éd., pp. 2-3.

(3) *Dict. d'Archéol.*, art. *Glanfeuil*.

Odon dit encore que S. Maur fut enseveli dans la chapelle de S. Martin, à droite de l'autel ; l'emplacement de cet autel étant déterminé, on creusa le sol et on trouva un sarcophage très mutilé, en pierre coquillière de Doué-la-Fontaine. « La portion qui nous reste — nous citons toujours D. Leclercq, est très suffisante pour en déterminer l'époque : c'est un travail mérovingien. » S. Maur y reposa, d'après les *Miracula* qu'Odon joignit à la *Vita*, jusqu'au jeudi 12 mars 845 ; ce jour-là on fit une translation, et Odon cite le parchemin trouvé alors : *Hic requiescit corpus beati Mauri, monachi et levitae, qui tempore Theodorici regis in Galliam venit et XVIII Kalendas februaryii migravit a saeculo.*

Ce texte donne six points : 1° le nom de Maur, 2° la qualité de moine, 3° celle de diacre, 4° l'origine : venu de l'étranger en Gaule, 5° la date : sous *Theodoricus*, 6° l'obit : 15 janvier.

« *Il n'est pas contestable, conclut D. Leclercq, qu'Odon a décrit des bâtiments existant de son temps, qu'il les a décrits avec probité, qu'il a mentionné la présence d'un cercueil de pierre à droite de l'autel et que le cercueil a été retrouvé. Il y a donc, chez cet Odon tant décrié, une part de véracité lorsqu'il raconte, en témoin, ce qu'il a vu et touché... C'est ainsi qu'il enregistre la découverte du cercueil, le 17 [?] mars 845, et de la cédule qui s'y trouvait contenue, et tout son récit [sur ce point] est parfaitement acceptable ; bien plus, le texte de la cédule est tel qu'on peut l'attendre.* »

Malheureusement, Odon « fit plus et crut faire mieux »... Il connaissait les *Dialogues* de S. Grégoire-le-Grand, il y puisa à pleines pages et il identifia le S. Maur de Glanfeuil — celui de la cédule et du tombeau, exhumé en 845 —, avec le S. Maur des *Dialogues*, disciple de S. Benoît. Depuis l'année 1699, où Basnage mit en doute le récit d'Odon, adversaires et partisans se disputent ! Nous avons exposé ci-dessus des aspects rassurants des écrits d'Odon et nous avons vu que les critiques admettent *incontestablement* un certain nombre de détails rapportés par Odon. L'existence d'un S. Maur, moine, étranger d'origine à la Gaule, ayant vécu à l'époque mérovingienne, à Glanfeuil, dans le cadre de la villa romaine et du monastère dont on a retrouvé des vestiges, et enseveli à la droite de l'autel dans l'oratoire de

St-Martin, paraît certaine. L'existence d'un S. Maur, moine, disciple de S. Benoît au Mont-Cassin, à la même époque, est également certaine. Toute la question est donc de savoir si nous avons affaire à un seul ou à deux personnages...

En tout état de cause, les critiques ont relevé une véritable chaîne d'anachronismes — pour ne pas dire plus ! — dans l'œuvre d'Odon. Toutefois, le reproche que cet hagiographe fait couvrir en un jour, du 20 au 21 mars, par Maur et ses compagnons, le trajet de Verceil à Fontrouge près Auxerre, ne nous semble pas fondé. Voici en effet la chronologie odonienne du voyage : départ du Mont-Cassin : un samedi, 5^e jour après l'Épiphanie (10 janvier) ; arrivée à Verceil : le 15^e jour (24 janvier) ; départ de Verceil : le 15^e jour (7 février) ; arrivée à Fontrouge : vendredi-saint, veille du 21 mars...

Agaune se trouvait sur le parcours de Verceil à Fontrouge ; Odon y raconte la visite de Maur et de ses compagnons à la basilique des Martyrs, et le miracle du thaumaturge, rendant la vue à un aveugle de naissance qui mendiait aux portes de la basilique⁽¹⁾. Dom Leclercq « ne peut lire la Vie de S. Maur sans être frappé de la place qu'y tient l'abbaye de St-Maurice d'Agaune ; aussi, dit le même critique, lorsque l'hagiographe raconte que l'une des églises élevées par S. Maur à Glanfeuil fut dédiée à S. Séverin, on est amené à penser qu'il s'agit du personnage de ce nom qui fut abbé d'Agaune au début du VI^e siècle, plutôt que de l'apôtre du Norique »⁽²⁾.

On a vu que les données d'Odon sur les vestiges du monastère mérovingien de Glanfeuil étaient

(1) L'Abbaye bénédictine de St-Maur de Glanfeuil, transférée aujourd'hui dans le Luxembourg et devenue l'Abbaye de St-Maurice de Clervaux, a offert en 1898 à l'Abbaye de St-Maurice d'Agaune le vitrail du baptistère. Celui-ci représente le miracle de S. Maur à Agaune, la translation d'Innocent dont nous avons parlé, et un événement de l'abbé-évêque Vulchaire. Agaune a donné à Clervaux des reliques des Martyrs et a nommé le Révérendissime Père-Abbé de Clervaux, Dom Paul Renaudin, Chanoine d'honneur d'Agaune.

(2) Cf. André Baudrillart : *Saint Séverin, Apôtre du Norique*, Paris, Lecoffre. « Très populaire en Autriche et même en Allemagne, ce saint est relativement peu connu en France. », pp. 1 et sq.

« incontestables ». Si donc nous y trouvons une église dédiée à S. Séverin, détruite avec le monastère par Gaidulfe (vers 755-780): nous avons un nouvel *argument POSITIF, ANTERIEUR D'AU MOINS 50 ANS A LA VITA SEVERINI MAIOR* qu'on voudrait nous opposer comme la première trace de notre S. Séverin.

Rappelons ici *qu'Aimon de Fleury avait aussi D'AUTRES SOURCES QUE LA VITA SEVERINI* ⁽¹⁾.

On pourrait relever enfin dans la Vita minor de de S. Séverin plusieurs expressions qui paraissent anciennes, comme *medicina* dans le sens de guérison, de santé, *obaudire, casubula, adorare* dans le sens de vénérer, embrasser, et non pas dans le sens d'adorer. La formule *de fisco suo aemunitatem integram sua praeceptione designavit*, les rencontres de Séverin avec l'évêque de Nevers et le roi des Francs, auraient sans doute été l'objet de plus amples développements par un auteur du IX^e siècle ⁽²⁾; Clovis est simplement désigné par le titre de *rex Francorum, Euladius* par celui de *pontifex*; or dès 769 on voit pour le roi des Francs une formule plus solennelle: *Carlomannus gratia dei rex Francorum vir inluster* ⁽³⁾, et Eulade à l'époque carolingienne aurait probablement reçu l'épithète *sanctus*. Enfin, aux yeux mêmes d'un protestant, Haller, la Vie brève de Saint Séverin « est claire et très sobre de merveilleux » ⁽⁴⁾ et un autre écrivain protestant, M. Virgile Rossel ⁽⁵⁾, trouve ce jugement très juste. On ne saurait d'ailleurs louer sans réserves les systèmes d'érudition « où, pour découvrir une cédille dans de vieux parchemins, il est de règle de prendre une loupe et quand il s'agit de miracle, de prendre un bandeau » ⁽⁶⁾.

(1) Cf. plus haut, p. 198 et n. 1.

(2) C'est bien ce qu'a fait le clerc de Magnus en explicitant les paroles de consolation qu'on devine sans peine dans la bouche de Séverin en face d'Eulade.

(3) *Charte*, p. 13.

(4) *Bibliotheca Helvetica*. Cité par J. B. Bertrand: *Valais intellectuel*, p. 90.

(5) *Hist. littér. de la Suisse Rom.*, 1903, p. 20.

(6) Bérénger, op. cit., p. 140.

Mais nous avons préféré rester sur la défensive en montrant simplement que les objections formulées ne portent pas.

Citons, pour terminer, les lignes les plus récentes que Mgr Besson⁽¹⁾ a écrites sur des origines de l'Abbaye : Les « sources » anciennes nous montrent à St-Maurice « une communauté religieuse au sens large, un groupe de prêtres vivant ensemble, d'après la coutume d'alors. C'était déjà l'ébauche de la royale Abbaye, qui se fait gloire d'être la plus ancienne des fondations religieuses encore vivantes en Suisse ».

*Jesu Redemptor omnium, Severini suffragio
Tu conserva, o Agaunum, a sinistro contagio* ⁽²⁾.

FAUSTE

Quartéry (3) donne un aperçu sur la vie de Fauste ; *Vita Sancti Fausti Presbyteri et Monachi Agaun.*, qui serait entré au service de l'Eglise d'Agaune en 472 et mort le 1^{er} février 511 ; quelqu'un a corrigé cette date et mis 513. Nous ne savons sur quoi reposent ces données. Quartéry rappelle que Fauste écrivit la Vie de S. Séverin, mais il est remarquable qu'il ne lui donne ni le titre ni la qualité d'Abbé d'Agaune.

Le *Gallia christiana*, en 1770, fait de Fauste le successeur de S. Séverin, en avouant d'ailleurs qu'on ignore tout de ce qui le concerne, à part sa fidélité à S. Séverin qu'il accompagne en Gaule et dont il écrit la Vie. Genoud⁽⁴⁾ rapporte que les Bollandistes et les Bénédictins s'accordent à faire succéder Fauste à Séverin, pour peu de temps d'ailleurs, car Fauste aurait repris le chemin de Château-Landon où il serait mort le 1 février 513. Gremaud⁽⁵⁾ dit, sans en prendre la responsabilité, qu'« on croit que Fauste fut Abbé ». Aubert admet aussi cet Abbé comme probable tout en reconnaissant qu'il n'est pas certain.

En définitive, nous pouvons voir en Fauste un prêtre de l'Eglise d'Agaune, où il vécut 30 ans aux côtés de S. Séverin, qu'il accompagna ensuite dans son voyage à Paris. Avant de mourir à Château-Landon, Séverin le recommanda à Paschase et à Ursicin, prêtres du lieu. On doit à Fauste la Vita minor de Séverin. C'est tout. Le reste ne repose sur rien.

(1) O. C., p. 79.

(2) Tiré d'une hymne d'un office de S. Séverin, cité par Quartéry « ob antiquitatem, non ad usum ». On y trouve aussi une Prose.

(3) *Nomenclature*, p. 35.

(4) *Les Saints de la Suisse franç.*, t. I, pp. 141-142.

(5) M. F., t. IV, p. 325.

VITAL

Il « semble avoir succédé à Fauste » comme Abbé d'Agaune, d'après Genoud ⁽¹⁾, mais pour peu de temps aussi, car il serait retourné à Château-Landon, où il aurait enseveli Fauste, Paschase et Ursicin, puis serait mort à son tour le 29 mai 515 ou 516. Quartéry a inséré ⁽²⁾ dans son recueil quelques lignes sous ce titre: *Vita S. Vitalis Discipuli S. Severini Abbat.* Ici encore, remarquons que Quartéry ne fait nullement de Vital un Abbé d'Agaune; il ignore aussi l'année de sa mort, bien qu'il en sache le jour, le 29 mai.

Le nom de Vital vient une fois dans la Vie de S. Séverin: Vital a accompagné le saint, avec Fauste, et Séverin les recommande tous deux aux prêtres de Château-Landon. C'est tout ce que nous savons. Ce qui est dit en plus appartient au roman. M. le Chanoine Préau ⁽³⁾ ignore tout de Fauste et de Vital.

ATHIN

On lit en note dans la *Nomenclature* ⁽⁴⁾: *Gallia christiana* (des frères de Sainte-Marthe) *4.um Abbatem ponit Athinum.* Je cite ce détail uniquement pour mémoire: Athin est parfaitement inconnu.

MARIN

Au lieu de Fauste, les « auteurs suisses », remarque Aubert ⁽⁵⁾, parlent d'un Abbé d'Agaune du nom de Marin, en arguant du fait que Fauste aurait achevé sa vie à Château-Landon et non point en Valais. Bernard ⁽⁶⁾ raconte que vers 478 vint en pèlerinage à Agaune « S. Marin, religieux de Lérins, qui devint probablement Abbé d'Agaune après S. Séverin ». M. le Chanoine E. Gross est du même avis ⁽⁷⁾.

Voici le texte sur lequel se basent ces prétentions. Ce sont les dernières lignes de la *Vita Patrum Jurensium Romani, Lupicini, Eugendi* ⁽⁸⁾.

(1) *Op. cit.* p. 142. Cf. M. A., p. 87.

(2) P. 36.

(3) *Op. cit.* Cf. ci-dessus, p. 191, n. 2.

(4) P. 37.

(5) P. 16.

(6) *Op. cit.*, t. I, p. 302.

(7) *Op. cit.*, p. 52.

(8) *Eugendus, Augendus, Eugende, Augende, Eugend, Oyend, Oyand, Oyen, Oyan*, et même Héand (titre d'une vie publiée en 1851; — Chevalier: *Répertoire des Sources*, col. 1702)...

His interim fidei fervorisque vestri sitim, o sanctissimi, exsatiatis tantisper desideriiis, reficite, fratres. At si animas vestras, sprete dudum philosophia, rusticana quoque garrulitas exsatiare non quiverit, instituta, quae de intormatione monasterii vestri, id est Acaunensis coenobii, sancto Marino presbitero insulae Lirinensis abbate compellente, digessimus, desideria vestra tam pro institutionis insignia, quam pro iubentis auctoritate, Christo opitulante, luculenter explebunt ⁽¹⁾.

Tel est le seul texte qui mette en relation le prêtre Marin, Abbé de Lérins, avec Agaune.

La Vita Patrum Jurensium.

Ce texte appartient à un cycle hagiographique important dans l'histoire monastique et littéraire d'Agaune ; il vaut donc la peine d'un arrêt.

Ni Surius, ni Bolland, ni Henschen, ni Mabillon ne trahissent la moindre hésitation sur l'antiquité et la véracité de la *Vita Patrum Jurensium*. Quesnel fut le premier qui l'attaqua, parce qu'elle ne cadrait pas avec son système d'entendre l'histoire de S. Hilaire d'Arles et du pape S. Léon, système qui était faux. Papebrock adhéra, « sans réfléchir assez », aux conclusions de Quesnel. Puis Tillemont, Pagi, les Ballerini, écartèrent toutes les objections de Quesnel et remirent le document en bonne situation. Au XIX^e siècle, des savants tels que Rettberg, Binding, Loening, Stöber, se sont servis de cette pièce comme d'une source ancienne et authentique ⁽²⁾. « Un grand nombre d'auteurs ont parlé de cet ouvrage dans ces cinquante dernières années, écrivait Dom Benoît ⁽³⁾ en 1890 ; nous n'en connaissons pas un seul qui ait mis en doute sa véracité ; la plupart l'ont loué, et quelques-uns avec enthousiasme. »

L'opposition n'allait pas tarder à se réveiller. Jahn d'abord, prétendit hardiment que ces récits avaient été fabriqués au X^e V^e I^e siècle. Puis Krusch, d'ardent partisan qu'il en

(1) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, pp. 165-166.

(2) Mgr Duchesne, dans *Compte-rendu du IV^e Congrès scient. internat. des Cathol. à Fribourg, 1897*, 5^e section, *Sciences histor.*, 1898, pp. 97-105.

(3) *Hist. de l'Abb. de St-Claude*, t. I, pp. 166-168. Cf. le P. de Smedt : *AA. SS. Nov.* t. I, p. 545. n^o 7.

était en 1885, devint en 1895 leur grand adversaire, dans son travail intitulé *La falsification des vies de saints burgondes*. « Il établit sa thèse avec une telle maîtrise, dit Mgr Besson ⁽¹⁾, que la question semblait définitivement tranchée ⁽²⁾. Cependant Mgr Duchesne et M. Poupardin revinrent à la charge et vengèrent la sincérité du biographe anonyme. »

Voici la conclusion de Mgr Duchesne : « Le biographe est plus ancien que Grégoire de Tours. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait vécu, comme il le dit, au commencement du VI^e siècle. Il écrivait à Condat ; il connut S. Eugende ; il nous rapporte, sans doute, avec une grande fidélité, ce que l'on racontait de son temps, dans les monastères jurassiens, sur les saints de la génération précédente, les saints fondateurs, Romain et Lupicin. Nous sommes autorisés à retenir ses récits comme ayant une sérieuse valeur traditionnelle ». Mgr Besson résume ces conclusions en un mot : cette *Vita* constitue « une source de premier ordre » ⁽³⁾.

Quant à l'assertion de Jahn, Krusch lui-même ⁽⁴⁾ la déclare « téméraire » : on trouve en effet les Vies du Jura dans des MS. du X^e siècle.

On a voulu déchirer l'anonymat où se cachait l'auteur de cette *Vita* et raconter sa vie en détail...

La Vita Abbatum Acaunensium.

Borland ⁽⁵⁾ croit à l'unité d'auteur des trois Vies du Jura — Romain, Lupicin, Oyend —, et des trois Vies d'Agaune — Hymnémode, Ambroise, Achive —. Le biographe, d'abord disciple d'Oyend à Condat ⁽⁶⁾, aurait été ensuite le disciple d'Achive à Agaune.

(1) G. L. S., p. 217.

(2) *Analecta Bollandiana*, t. XV, 1896, p. 91 ; t. XVI, 1897, p. 85. Mgr Duchesne, *IV^e Congrès...*, p. 98, n. 6., « espérait que ces deux adhésions ne seraient pas maintenues. » Son vœu fut exaucé dans le t. XVII, 1898, pp. 367-368, 369-370.

(3) G. L. S., p. 217.

(4) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 127, n. 1.

(5) AA. SS, *Jan.*, t. I, pp. 50-54 ; *Febr.*, t. II, pp. 545-546.

(6) AA. SSL *Febr.*, t. III, p. 788 ; *Nov.*, t. I, p. 545.

C'est à deux moines d'Agaune ⁽¹⁾, Jean et Armentaire, qu'il a dédié ses Vies du Jura, dont la dernière fut écrite après la mort d'Eugende qui arriva vers 510/514 ⁽²⁾. A la fin de celle-ci se trouve le texte que nous avons rapporté, où il est mention de Marin. L'écrivain semble bien annoncer d'autres œuvres. Bolland pense qu'il s'agit des Vies d'Agaune. Le texte en question servirait de trait d'union entre les deux trilogies.

(1) AA. SS. Nov., t. I, p. 544, n° 7, le P. de Smedt écrit : *hortantibus monachis Augiensibus Joanne et Armentario, quibus lucubrationem suam dedicavit*. Il aurait fallu : *Agaunensibus*, — Krusch : M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 126.

(2) L'un des principaux documents pour fixer cette date est une lettre de S. Avit de Vienne à S. Viventiol (ép. 19 Peiper, 17 Migne et Chevalier) : *Avitus episcopus Viventiolo presbytero*. Viventiol n'est pas encore évêque, mais déjà Avit lui souhaite l'épiscopat. La Vie de S. Avit (AA. SS. Febr., I, 774 ; Chevalier : S. Avit, p. XXII ; Mgr Duchesne : *Fastes*, I, p. 157 et n. 2), et, à sa suite, le *Liber episcopalis* (MS. de la Bible A 9 de Berne) de l'archevêque Léger (1030-1070) de Vienne (*Fastes*, I, pp. 163-164, 166-179), racontent qu'Avit « désigna » Viventiol au choix des Lyonnais : *Hic [Avitus] venerabilem abbatem monachorum Veranium episcopum Lugdunensibus dedit. Hic etiam sanctum Viventiolum de grege presbyterorum Dei electum eisdem episcopum designavit*. (*Fastes*, I, 186 ; Adon n'a pas cette phrase, *ibid.*, p. 188). Le 30 avril 515, au Concile d'Agaune, Viventiol est évêque de Lyon. La lettre d'Avit dont nous parlions tout à l'heure est donc antérieure à cette date. A son tour la mort de S. Oyend est de très peu antérieure à cette lettre, puisque S. Avit y fait allusion à cette mort de leur ami commun, qui plonge Condat dans le veuvage : ... *scholam cari communis Eugendi et non minimo praesule viduatam...* (Chevalier ; S. Avit, pp. 154-155).

D'autre part, les trois anciens Catalogues de Lyon (cf. ci-dessus, p. 131, n. 2 ; il faut rectifier toutefois que si l'Evangélaire d'Autun, MS. du Grand-Sémin. 5, est bien du IX^e s., les *nomina episcoporum ecclesie Lucdunensis* sur les feuillets de garde sont du X^e s. — D. Leclercq : *Dict. d'Archéol.*, Autun, col. 3203) citent les évêques de Lyon dans cet ordre : ... *Paciens (Patiens), Lupicinus, Rusticius (Rustitius, Rusticus), Stephanus, Viventiolus (Viventius, Viventiolus)*... Lupicin n'est pas le prédécesseur immédiat de Viventiol comme le disait Dom Benoît (*St-Claude*, I, 172). Etienne a reçu des lettres d'Ennodius et d'Avit, son anniversaire est inscrit le 13 février dans le Martyrologe Hiéronymien, mais on n'a pas d'autres précisions. Rustique enfin mourut le 25 avril 501, *obiit VII kal. maias Abieno consule*, dit son épitaphe. Ainsi l'épiscopat d'Etienne commença en 501 (*Fastes*, II, 157-165).

C'est « une question qui a occupé des générations d'érudits »

Bolland ⁽¹⁾ donne cette variante: ... instituta quae de informatione monasterii *nostri*, id est Agaunensis ⁽²⁾... Ce petit mot *nostri* favorise en effet la thèse de Bolland : l'auteur jurassien qui parle ainsi a des rapports avec Agaune. Pierre de Rivaz écrit que le biographe de Condat nomme Agaune : *monasterium nostrum*, et de Rivaz ajoute : « Je ne sais comment Dom Mabillon a pu corriger *Monasterium vestrum* contre la foi de tous les anciens manuscrits » ⁽³⁾. Dom Henry ⁽⁴⁾, sur la foi de Rivaz, dit aussi : ... *nostri*, non vero *vestri*, ut, qua nescimus auctoritate motus

(Chevalier), de savoir si un Véran n'a pas succédé à cet Etienne avant Viventiole. Jahn, suivi par d'autres, a remplacé *Veranum* dans la Vie de S. Avit par *Stephanum* : « c'est trancher légèrement la question » (Chevalier). Henschen, au contraire, en 1658, admettait à Lyon, après Etienne, un Véran qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, fils de S. Eucher (cf. ci-dessus, p. 127, n. 1). Sans vouloir porter un jugement définitif, Chevalier (*S. Avit*, p. XVIII, n. 3) rapproche de cette Vie de S. Avit la mention dans deux martyrologes (Trèves, VIII^e / IX^e s., *Anal. Boll.*, II, 31 ; Fulde, X^e s., *Anal. Boll.*, I, 44 ; cf. ci-dessus, p. 165, n. 5), de Véran évêque de Lyon au 11 novembre : *III Idus Novemb. . . . Lugduno, Verani episcopi*. La même indication se trouve déjà dans le Codex Epternacensis du Martyrologe Hiéronymien, qui date de vers 702/760 ; les autres codices de ce Martyrologe : le Bernensis, de peu après 766, le Wissemburgensis, de 772, le Bréviaire de Reichenau, de 827/842, (*AA. SS. Nov.*, t. II, p. 141 ; cf. sur ces MS. : ci-dessus, pp. 165-167) ajoutent deux mots : *Lugduno Galliae Depositio Uerani episcopi*. Les Martyrologes de Florus et d'Adon développent encore cette mention : *Lugduno, natale sancti Verani episcopi, cuius vita fide et virtutum meritis illustris fuit* (D. Quentin : *Les Martyrologes historiq.*, pp. 343, 483). Nous pouvons donc admettre ce Véran sans témérité.

Puisque S. Avit pouvait « donner » ou « désigner » des évêques aux Lyonnais, la lettre où il souhaite à Viventiole l'épiscopat date du règne de Véran ; elle n'est en effet pas antérieure, car on ne comprendrait pas alors, qu'après avoir formulé ce vœu, Avit l'eût oublié en installant Véran... Par conséquent cette lettre prend place vers 510-514, puisqu'elle est, d'une part, antérieure au 30 avril 515, et, d'autre part, contemporaine de Véran, qui succéda à Etienne, lequel Etienne ne commença son règne qu'en 501. (Cf. Benoît : *St-Claude*, I, 172, n. 2).

(1) Il a utilisé 2 MS. : *uno S. Mariae Bonifontis, altero S. Mariae de Ripatorio*. M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 130.

(2) *AA. SS. Nov.*, t. I, p. 544, n^o 7, le P. de Smedt donne : de formatione monasterii *vestri*.

(3) *Eclaircissements*, p. 22.

(4) *Gall. christ.*, XII, 778.

emendavit Mabillonius, legi in melioris notae codicibus mss. affirmat Bollandus. Dom Benoît ⁽¹⁾ a adopté la même version : *nostrī*.

Malheureusement, l'excellente édition critique de M. Krusch dit *uniquement* : ... de informatione monasterii *vestri*..., sans indiquer de variantes ⁽²⁾. Cependant, dans le prologue qui précède les trois Vies, au lieu de *Agaunus vester*, le codex Parisiensis 11.748 ⁽³⁾, du X^e siècle, portait *Agaunus ura* ⁽⁴⁾ ; or, d'après « le principe de l'interchangeabilité des jambages semblables » ⁽⁵⁾, on peut résoudre cette abréviation soit en *uestra* ou *vestra*, soit en *nostra*. Si, d'autre part, le chœur *Jurensis* créé à Agaune en 515 était formé de moines venus de Condat, le biographe des *Patrum Jurensum* pourrait avoir appartenu à cet essaim.

Chifflet trouva une confirmation de cette thèse (d'un auteur unique), dans la disposition du MS. de Besançon ⁽⁶⁾ où les Vies d'Agaune suivaient immédiatement les Vies du Jura. Le texte de Marin servirait donc de charnière entre les volets des deux triptyques.

Arndt avait pensé trouver aussi une confirmation de cette identité d'auteur, dans le rapprochement des expressions *rusticana garrulitas*, dans l'épilogue des Vies du Jura, et *sermo incultus, dictio obscura*, dans le prologue des Vies d'Agaune. Mais, remarque le P. de Smedt, ces excuses de forme sont trop fréquentes chez les hagiographes du Moyen-Age pour que la raison d'Arndt soit solide. Krusch ⁽⁷⁾ est plus tranchant: *Cum sermo omnino diversus sit garrulitatie*

(1) *St-Claude*, t. I, p. 136 et n. 10, pp. 146-147 : ... de *formatione monasterii nostri*.

(2) M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, pp. 166 et 173.

(3) *Olim S. Mauri Fossatensis* 38, *deinde S. Germani a Pratis* 1060, *postea* 487. *Ibid.*, p. 129.

(4) *Ibid.*, p. 131.

(5) Cf. plus haut, p. 70, n. 3.

(6) Nous en avons parlé pp. 21-22. Nous n'avions cependant pas relevé une divergence de détail entre deux critiques : le P. de Smedt (*AA. SS. Nov.*, t. I, p. 544) rapporte ainsi l'indication paléographique de Chifflet: *Gothico caractere minusculo exaratus* ; Krusch (M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, p. 129) cite cette même indication ainsi : *Gothico caractere maiusculo exaratus*... Ajoutons aussi que Jacques Chifflet, frère de Pierre-François, opinait que ce MS. était originaire de l'Abbaye du Jura (St-Claude) ; Krusch, *op. cit.*, p. 130.

(7) *Ibid.*, p. 173.

Condaticensis auctoris siccitas opponatur Acaunensis, haec opinio store non potest.

D. Benoît, qui n'a rien laissé perdre de tout ce qui touche Condat, trouve néanmoins entre les deux œuvres « beaucoup de ressemblance dans le style et les pensées. »

N'y a-t-il pas, en effet, un air de parenté entre l'épilogue des *Vies du Jura* et le prologue des *Vies d'Agaune* :

... His interim fidei fervor-
isque vestri sitim, o sanc-
tissimi, exsatiatis tantisper
desideriis, reficite, fratres.
At si animas vestras, spreta
dudum philosophia, rustica-
na quoque garrulitas exsa-
tiare non quiverit, instituta
quae de informatione mo-
nasterii vestri... sancto Ma-
rino... compellente, digessi-
mus, desideria vestra...
Christo opitulante luculen-
ter explebunt.

... necessarium est verita-
tem litteris adsignari, ut ii,
qui colore fidei et sancti-
tatis amore accensi pectora
sua sermocinatione cupiunt
satiari, non inanem aera-
m de nebulosa caligine, sed
verum imbrem hauriant si-
tientes... Quam ob rem... vel
qualiter ipsum monasterium
fuerit institutum, pia carita-
tis recordatione suadente,
... Jesu Christi opitulante
suffragio... huic paginae
credidi inserendam. Neque
enim vereor... sermone in-
cultu describere, quia, quic-
quid de eorum laudibus dic-
tio obscur a celaverit, id,
fulgentibus actuum meritis,
relatio inlustrata clarificat.

On pourrait même relever dans les *Vies* de S. Oyend et de S. Hymnémode un éloge commun d'une Lyonnaise, grande bienfaitrice de toutes les œuvres chrétiennes ⁽¹⁾, que les deux groupes biographiques nomment : *materfamilias* Syagria ⁽²⁾.

(1) Mgr Besson : *Semaine Cath. de Fribourg*, 1 janv. 1920 ; *Echos de St-Maurice*, janv. 1929 ; M. A., pp. 147-148, 160. D. Benoît : *St-Claude*, t. I, pp. 134-135, et Gouilloud : *S. Eucher, Lérins et Lyon au V^e s.*, pp. 293-295, nous font connaître « la gens des Syagrii » à laquelle appartenaient sans doute cette dame, et peut-être un évêque d'Autun (ci-dessous, p. 248) [à remarquer que l'évêque de Lyon « Syagrius ou Sicarius » que Benoît rattache à cette famille, n'est pas attesté (cf. ci-dessus, p. 131, n. 2)].

(2) AA. SS. Nov. t. I, p. 555.

Cleus ⁽¹⁾, remarque D. Benoît, inclinait vers la thèse de Chifflet et de Bolland. Constatons cependant avec le P. de Smedt que si celle-ci ne manque pas d'arguments, elle n'est pas non plus une conclusion certaine : *conjectura non improbabilis, non tamen certa conclusio* ⁽²⁾.

Mais Chifflet, Arndt, Benoît et d'autres ne se sont pas arrêtés en si belle voie. Chifflet découvrit dans notre hagiographe un Gallo-Romain, puisqu'il appelle le Burgonde Hymnémode un *barbare*, c'est-à-dire un étranger. Les larmes de l'écrivain en parlant d'Achieve, le troisième Abbé d'Agaune, et les détails qu'il donne sur sa famille et sa jeunesse, ont paru encore à Chifflet des motifs suffisants pour reconnaître dans ce biographe un propre frère d'Achieve, et donc un fils d'Heraclius, originaire du pays de Grenoble, province des Allobroges.

Si l'on en croyait D. Benoît ⁽³⁾, Chifflet aurait même surpris dans la Vie d'Achieve, cet aveu du biographe : « ... né au sein d'une même famille, je m'appliquerai à rapporter le mieux que je pourrai... », *inter caros genitus*, quantum valeo, explicare curabo. A la vérité, le P. de Smedt qui cite le texte de Chifflet ⁽⁴⁾, ne donne pas cette variante. Le Dr Krusch ⁽⁵⁾ ne la connaît pas non plus, et le texte doit être lu ainsi : ... lacrimis pene inpedior, sed *inter caros gemitus*, quantum valeo, explicare curabo.

Avant de passer aux appendices de la Vita Abbatum et aux conjectures qu'ils ont fait naître, rapportons encore trois ou quatre hypothèses sur les Vies des trois premiers Abbés d'Agaune et des Pères du Jura.

Une note anonyme ajoutée dans la *Nomenclature* de Quartéry ⁽⁶⁾, reproche à celui-ci d'ignorer que l'auteur de la Vie de S. Oyend et des Vies d'Hymnémode, d'Ambroise et d'Achieve était moine du « monastère de St-Romain », ce qui semble désigner Romainmôtier ⁽⁷⁾ : *Ignoravit dnus*

(1) AA. SS. *Sept.*, t. VI, p. 316.

(2) AA. SS. *Nov.*, t. I, pp. 544-546.

(3) *Op. cit.*, p. 167 et n. 8.

(4) *Op. cit.*, p. 545.

(5) *Op. cit.*, p. 178.

(6) P. 67.

(7) Cf. G. L. S., pp. 210 sq. ; O. C, pp. 108-110 ; *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1925, pp. 60-62. Cette hypothèse est intéressante,

Quarteri auctorem vitae Sti Eugendi, fuisse monacum monasterii Sti Romani, et scripsisse vitas Sanctorum hinne-mundi, ambrosii, et achivi abbatum.

D'après Pierre de Rivaz ⁽¹⁾, un « moine anonyme de Condat écrivit vers l'an 490 la Vie de S. Romain sous la dictée de S. Oyan son successeur ; il passa dans le monastère d'Agaune, où il composa la Vie de ce saint Abbé vers l'an 510. Il nous a aussi donné la Vie des trois Abbés d'Agaune, S. Hinnemond, S. Ambroise et S. Achive. »

Cet arrangement de Rivaz a conservé jusqu'à présent force de loi chez les historiens du pays, mais il a subi bien des défigurations.

Selon Bernard ⁽²⁾, « la Vie de S. Romain fut écrite par un moine sous la dictée de S. Oyan, successeur et disciple de S. Romain ; ... la Vie de S. Oyan, par un moine d'Agaune, vers 512 ; la Vie des trois Abbés d'Agaune S. Hinnemond, S. Ambroise et S. Achive, par le même auteur en 528 ».

D'après Michel ⁽³⁾, « le biographe de S. Romain est le successeur de S. Oyan, deuxième abbé de Condat »... Michel a pris ce détail chez Ducis ⁽⁴⁾ où le « biographe de S. Romain est le successeur de S. Oyan vers 490 »... Le même Ducis ⁽⁵⁾ prétend aussi que c'est l'Abbé Achive « qui écrivit la Vie de ses deux prédécesseurs » à la tête du monastère d'Agaune. M. Virgile Rossel ⁽⁶⁾ accepte cette opinion: « A la fin du V^e ou au début du VI^e siècle, le moine Achivus célèbre les vertus des fondateurs de l'Abbaye de St-Maurice. » M. Bertrand ⁽⁷⁾ encore a reproduit cette assertion erronée : « Vers la fin du V^e siècle, le moine Achivus célèbre les vertus des premiers Abbés ; ... un autre moine

car Mgr Besson (*Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1909, p. 295 ; cf. AA. SS. Nov., I, 549, n^o 9) et M. Maxime Reymond (*Rev. d'Hist. Suisse*, 1926, pp. 50-51) pensent que l'un des cinq chœurs de l'Abbaye d'Agaune formés en 515, était composé de moines de Romainmôtier, qui était une filiale de Condat.

(1) *Eclaircissements*, pp. 22, 45-47.

(2) *Op. cit.*, t. I, pp. 254-255.

(3) *Souvenir*, p. 45.

(4) *Op. cit.*, p. 76.

(5) *Ibid.*, p. 106.

(6) *Hist. litt. de la Suisse Romande*, 1903, p. 20.

(7) *Valais intellectuel*, p. 90.

d'Agaune, dont le nom est inconnu, a écrit la biographie de S. Eugende »...

Les appendices de la Vita Abbatum Acaunensium.

Dans le fameux MS. bisontin utilisé par Chifflet, les Vies des trois premiers Abbés d'Agaune étaient suivies de l'inscription funéraire du quatrième, assez longue pour tenir lieu de biographie, puis des épitaphes d'Hymnémode, d'Ambroise et d'Archive, enfin d'une Vie en vers de Probus. Il est plusieurs fois question dans les trois premières Vies d'Agaune de ce personnage qui y est entouré d'affection et de vénération. Aussi bien, Chifflet et Arndt ont-ils pensé que l'auteur du poème sur Probus n'était autre que le grand biographe ⁽¹⁾. Or voici comment finit le poème de Probus : FINIT OPUSCULUM DE VITA SANCTI PROBI, QUOD COMPOSITUS BENEDICTUS PRESBYTER PRAGMATIUS.

Chifflet voit dans PRAGMATIUS le nom propre et dans BENEDICTUS un qualificatif. Les Vies du Jura, dit-il, nous donnent un exemple semblable : *benedictus abbas Minausius* ⁽²⁾ ; Tertullien écrit aussi : *benedicti martyres*, etc.

(1) *Nemo alii auctori tribuerit qui stylum ejus ac methodum proprius inspexerit.* (Chifflet — Benoît : *St-Claude*, t. I, p. 167, n. 1.)

(2) D'après Chevalier : *Répertoire des Sources hist. du Moyen-Age*, col. 1582, Minase ou Minause fut abbé de Condat vers 480 ; Chevalier ne cite pas d'autres sources que les *Vies des Saints de Franche-Comté*, 1855, t. III, pp. 116-122. Dom Benoît a recueilli sans doute tout ce qu'on peut dire sur S. Minause ou Minase, 3^e Abbé de Condat ; *St-Claude*, t. I, pp. 111-115, 224 et n. 5, et sq.

In Vita S. Augendi, numero VI, decessor ejus Minausius appellatur benedictus Abbas ; Chifflet, AA, SS. Nov., t. I, p. 545. Krusch (M. G. H., *Scr. rer. Mer.*, t. III, pp. 127 et 156, n. 2) s'étonne de voir le biographe se contenter des mots *pater ille* (III, 8) ou *decessor* (III, 10) pour désigner le prédécesseur de S. Oyend, sans le nommer. Mgr Duchesne (*IV^e Congrès.*, p. 103) cite l'objection tirée de ce silence : « Le biographe a passé sous silence le nom du prédécesseur de S. Eugende. Il ne le connaissait donc pas ; il lui était trop postérieur pour le connaître. — Peut-être aussi ne l'aimait-il pas, répond Mgr Duchesne. La préférence pour cause d'antipathie est assez de style en ce genre de compositions. »

Remarquons cependant que si le nom de Minausius, inséré dans le Catalogue du XII^e s. et la Chronique rimée de Condat (qui est aussi du XII^e s. — Benoît : *St-Cl*, I, 157 et n. 4, 268 et n. 5), est absent de la *Vita*, l'expression *benedictum abbatem* s'y trouve

Hunc ergo Pragmatium, déclare Chifflet, *inclino ut existimem verum ac legitimum auctorem historiae non modo Agaunensium, sed etiam Jurensium Patrum* ⁽¹⁾.

L'ingénieux érudit du XVII^e siècle a poussé plus loin encore ses identifications. Pragmace, dit-il, n'est autre que l'évêque d'Autun de ce nom, présent à Epaône en 517 ; il écrivit les Vies d'Agaune étant simple prêtre, donc avant 517, et celles du Jura après son avènement à l'épiscopat puisqu'Oyend mourut en 534... Le P. de Smedt montre combien ruineuse, *quam labilis*, est cette dernière conjecture. D'une part, en effet, Oyend mourut vers 510/514 ⁽²⁾, et, de l'autre, Achive vécut jusqu'en 523 ⁽³⁾ ! *Unde totus hic locus lineis obductis deletus est in lucubratione Chiffletiana* ⁽⁴⁾.

Arndt a compris autrement la finale du poème de Probus. Pour lui, BENEDICTUS est le nom de l'écrivain, et PRAGMATIUS le titre de sa fonction, *qui scilicet negotiorum* (pragmaton) *monasterii (sive alicujus proximae ecclesiae) curam ageret*, ou bien *quasi archivo conservando praepositus*. Arndt cite un passage de Paul Diacre où le roi Alboin ... *facultates postulanti concessit et per suum pragmaticum postulata firmavit*. Le P. de Smedt ⁽⁵⁾ brise encore cette interprétation, car le mot *pragmaticum* ne désigne pas un ministre, mais le diplôme royal, comme on le voit dans d'autres documents (Du Cange).

Cleus ⁽⁶⁾, favorable à l'unité d'auteur des Vies jurassiennes et agaunoises, conteste que la Vie de Probus soit l'œuvre du même écrivain, parce qu'elle est écrite « alternativement en prose et en vers ». D. Benoît, qui cite cet avis, ne se prononce pas, mais il fait cette remarque : « Evidemment,

bien (Krusch : p. 157, n^o 9) ; cette « *bénédition* » semble contredire les propos de Krusch et de Duchesne...

(1) Hilaire Gay, J.-B. Bertrand, ont suivi cette opinion. *Valais intellectuel*, p. 91. M. Bertrand, à la page précédente, avait cependant déjà attribué à Achive les Vies de ses deux prédécesseurs... Il en est de même de Ducis : p. 106, Achive est le biographe de ses deux prédécesseurs ; p. 84, Pragmace venu de Condat à Agaune est le biographe des trois premiers Abbés d'Agaune...

(2) Cf. ci-dessus, p. 221, n. 2.

(3) Cf. ci-dessus, p. 27.

(4) C'est Chifflet lui-même, semble-t-il, qui a biffé sa propre hypothèse (AA. SS. Nov., t. I, pp. 545-546, n^o 10).

(5) AA. SS. Nov., t. I, p. 545, n^o 9.

(6) AA. SS. Sept., t. VI, p. 316.

on ne peut attribuer la Vie de S. Probus à l'historien de Condat, sans voir dans celui-ci, à la suite du P. Chifflet, le prêtre Pragmace. Mais si l'on nie que l'auteur de la Vie de S. Probus soit l'historien de Condat, on ne peut plus dire que celui-ci soit le prêtre Pragmace. Aussi nous croyons que les auteurs de la *Vie des Saints de Franche-Comté* sont victimes d'une distraction quand ils refusent d'attribuer la Vie de S. Probus à l'historien de Condat, et néanmoins appellent constamment celui-ci le prêtre Pragmace » ⁽¹⁾.

Mais si les trois premières Vies ne sont pas de Pragmace, le P. de Smedt ⁽²⁾ accorde volontiers à celui-ci l'éloge de Tranquille : dans ce dernier comme dans le poème de Probus : même style, mêmes mots, un vers commun, même malhabileté prosodique. Krusch ⁽³⁾ et Traube ont repris cette thèse. Le P. de Smedt ⁽⁴⁾ avait cru remarquer, dans l'éloge de Tranquille, après le premier vers — un hexamètre exact —, une alternance presque régulière d'hexamètres et de pentamètres. Krusch voit dans cet éloge une transposition prosaïque d'anciens vers, *versus in orationem solutam translatos*, mais cette « transcription prosaïque, comme le note D. Leclercq ⁽⁵⁾, laisse néanmoins l'ancien poème méconnaissable. » Quant à l'éloge de Probus, ces vers *videntur esse hexametri, neque vero metrum observatum est pedesque non raro deprehenduntur iusto plures* (Krusch). Traube pense que leur auteur, Pragmace, les a laissés presque tels quels ; il en excepte cependant le pentamètre du vers 56 qui forme avec l'hexamètre précédent un distique vraisemblablement reproduit de l'épithaphe de Probus. Ce pentamètre se retrouve dans l'éloge de Tranquille, vers 5 ; encore, une même faute de prosodie figure dans les deux poèmes (Prob. v. 32 ; Tranq. v. 8). Pour le reste, l'éloge de Tranquille paraît à Traube répondre aux lois du mètre : Traube croit qu'il a dû être composé en hexamètres réguliers. Les Bollandistes, à deux reprises ⁽⁶⁾, souhaitèrent

(1) *St-Claude*, t. I, p. 168 et n. 1.

(2) *AA. SS. Nov.*, t. I, p. 556.

(3) *M. G. H., Scr. rer. Mer.*, t. III, pp. 171-173.

(4) *AA. SS. Nov.*, t. I, p. 546.

(5) *Dict. d'archéol. : Agaune*, 854-855.

(6) *Anal. Boll.*, XIV, 351-352 ; XV, 91, n. 1.

« la restitution de ces épitaphes dont les éléments métriques sont si peu dissimulés dans la prose ». Cette restitution, M. Traube l'a tentée pour l'épitaphe de Tranquille.

Krusch et Traube reconnaissent à la vérité dans le fond de l'éloge de Tranquille l'épitaphe authentique de cet Abbé, mais ils attribuent les corrections qui l'altèrent à Pragmace ; celui-ci, d'après ces deux critiques, aurait vécu à la fin du VIII^e siècle.

Ce serait lui qui aurait réuni la collection des épitaphes. Dom Leclercq écrit : « Pragmatius, prêtre, est l'auteur de la composition soi-disant poétique, en quasi-versus, sur S. Probus, et, se trouvant malheureusement en veine, il a entrepris de remanier les épitaphes des anciens Abbés. » D. Leclercq n'a pas souci de ne se point contredire lui-même, en reconnaissant à quelques lignes de distance que « la versification de l'épitaphe d'Ambroise est irréprochable ⁽¹⁾, et trop correcte pour être de la composition de Pragmatius » ⁽²⁾.

L'épitaphe d'Ambroise est en vers élégiaques *bonae notae*, au dire de Krusch. Celle d'Hymnémode est en prose, *immixtis flosculis poeticis*. M. Bourban a retrouvé un fragment de cette inscription vénérable (c'est assurément l'une de ses meilleures découvertes). « En se basant sur la place occupée par les lettres de ce fragment, on réussit à se faire une idée de la disposition primitive ; les lignes semblent avoir été intentionnellement arrangées de manière à présenter deux à deux une sorte d'assonance » ⁽³⁾ :

RELICTOR SAECVLI PRESBITER SANCTVS
HIMNEMODVS ABBA SANCTORVM EXEMPLA SECVTVS
LAVDABILI VITA AD LAVDEM OMNES INVITANS
DEI AVXILIO EXEMPLOQUE SVO VOTA CANENTIVM IVVANS
LX POST VITAE ANNVM CORPORE QUIESCIT ACAVNO
MERITOQUE SANCTIS IVNCTVS EST IN CAELESTI REGNO
OBIIT III NONAS IANVARIAS CONSVLE PETRO

(1) *Dict. d'Archéologie, Agaune*, 854.

(2) *Ibid.*, 855.

(3) M. A., pp. 151-154 ; *Antiquités du Valais*, pp. 74-75. Les lettres grasses indiquent le fragment retrouvé, avec le titre *abba*.

Les seize octosyllabes iambiques en partie acrostiches (ACHIVVS ABBA)⁽¹⁾, consacrés à Achive, que M. Krusch appelle simplement *hymnus*, et dans lesquels Mgr Besson, Dom Clercq, le P. de Smedt voient une épitaphe, seraient l'œuvre de Probus lui-même, d'après Traube, qui fonde cette hypothèse sur le derniers vers : *Probo coniunxit caritas...* Si l'on admettait la suffisance de cet indice, on en pourrait trouver un pareil dans les quelques mots qui précèdent l'épitaphe de Tranquille dont l'élection fut *cum Probi solacio*. Or de ces quelques mots, M. Krusch tire aussi l'expression *electio divina providit*, et la rapproche de celle-ci : *dispensatione divina et congregationis electione loco eius imponitur*⁽²⁾, de la Vie de S. Ambroise. On pourrait être tenté, par suite de ces ressemblances, de voir en Probus l'auteur des Vies des trois premiers Abbés et de l'épitaphe d'Achive ; mais les éloges décernés à Probus dans la Vie d'Hymnémode détruisent cette hypothèse.

Si l'on en croit M. Krusch, les Vies des trois premiers Abbés d'Agaune auraient été écrites au IX^e siècle, entre 830 et 860/870; leur auteur y aurait ajouté⁽³⁾ la collection poétique réunie par Pragmace à la fin du VIII^e siècle, en intervertissant toutefois la longue épitaphe remaniée de Tranquille entre les trois premières Vies et les épitaphes des trois premiers Abbés.

Ainsi le biographe againois serait également contemporain du biographe jurassien, dont M. Krusch faisait⁽⁴⁾ un faussaire de la première moitié du IX^e siècle. On se souvient de la réhabilitation de ce dernier par Mgr Duchesne⁽⁵⁾; Mgr Besson a justifié de même le premier⁽⁶⁾.

(1) D'après les *Anal. Boll.*, XIV, 351-352, il y a lieu d'adopter au 3^e vers la leçon *heres*, et de rejeter *heros* qui paraît être une correction de Chifflet.

(2) Krusch. *op. cit.*, p. 172. Cf. M. A. p. 158, n. 1, cette réponse de Mgr Besson : « Nous pensons que l'argument que M. Krusch tire de cette ressemblance n'a pas du tout la valeur qu'il lui donne. »

(3) « Les épitaphes ont été transcrites, peut-être par le biographe lui-même, à la fin de l'ouvrage. » *Anal. Boll.*, XVI, 86.

(4) *Op. cit.*, pp. 128-129.

(5) Cf. ci-dessus, p. 220.

(6) M. A., pp. 141-159.

Mgr Besson rappelle que Bollandus, Henschenius, Cleus, de Smedt, Arndt, Rilliet de Candolle, Meyer von Knonau, Egli, — pour ne citer que des grands noms étrangers au Valais —, ont donné confiance au vieil auteur que Krusch, suivi par les éditeurs des *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* de Wattenbach et par Dom Leclercq, traite de menteur ⁽¹⁾.

L'œuvre essentielle et conclusions.

Mgr Besson a dissipé ou du moins suffisamment écarté toutes les accusations, et il conclut : « Loin d'être un

(1) M. A., 146. Les Bollandistes (*Anal. Boll.* XV, 91) tardèrent d'abord (1896) à se ranger à l'avis de Krusch, mais, l'année suivante (*Anal. Boll.*, XVI, 86), il faut bien avouer qu'ils « partagent l'opinion de Krusch, du moins en ceci que la *Vita Abbatum Agaunensium* n'est pas l'ouvrage d'un contemporain » ; ils hésitent cependant à traiter son auteur de faussaire, parce qu'on ne voit pas avec certitude s'il a voulu se faire passer pour un contemporain de ses héros. Même après le travail de Mgr Besson, H. Moretus (*Anal. Boll.*, XXXIII, 245) trouve « prudent de réserver son jugement » sur l'époque de composition de la *Vita*, à cause de sa latinité, jusqu'à la publication du MS. du XII^e siècle dont nous parlons plus loin. La *Chronique de 830* à laquelle le R. P. Moretus fait appel, s'accorde parfaitement, comme nous l'avons vu (ci-dessus, pp. 17-42), avec la *Vita Abbatum* (M. A., p. 153) et les textes (Homélie de S. Avit, Récit du Concile, Charte royale) de 515.

Rendant compte du *Monasterium Acaunense* de Mgr Besson, Dom Germain Morin, (*Rev. Bénéd.*, XXXI, 198-199) se rallie à plusieurs conclusions de ce livre ; il ne dit point cependant, explicitement, ce qu'il pense de l'âge de la *Vita Abbatum*, mais il tance le Dr Krusch « qui, à propos du premier Abbé Hymnémode, avait imaginé un de ces petits romans dont il est coutumier... ; la découverte de l'épithaphe *Himmmodus abba* est venue infliger un flagrant démenti aux fantaisies débitées à ce sujet »... D. Morin ne cache pas, d'ailleurs, (*ibid.*, p. 184) « son regret de voir un si prodigieux monument d'érudition (les *Vitae Sanctorum*, dans les M. G. H., *Scr. rer. Mer.*) déparé par l'emploi constant et voulu de procédés critiques à l'égard desquels la postérité ne pourra que se montrer justement sévère. »

Récemment (1927), M. Alb. Brackmann (*Helvetia Pontificia*, Berlin), dans sa bibliographie sur l'Abbaye d'Agaune (p. 135), date cependant la *Vita Abbatum* du IX^e siècle. (Qu'il nous soit permis de relever dans cette bibliographie un lapsus : *l'Histoire du glorieux saint Sigismond*, par le R. P. Sigismond (Bérody) de St-Maurice, a été imprimée en 1666, à Syon (*Sion*), et non pas à Lyon).

faussaire, cet écrivain nous raconte sans doute avec sincérité non seulement ce qu'on disait de son temps sur les trois premiers Abbés, mais encore ce qu'il avait vu lui-même. Son opusculé constitue un des plus anciens monuments que l'histoire littéraire valaisanne puisse enregistrer, et une source importante pour l'histoire de St-Maurice... Il est difficile de préciser la date de la *Vita Hymnodi Ambrosii Achivi* et la personne de son auteur. Contentons-nous de savoir que cet auteur écrit peu après la mort d'Achivus, c'est-à-dire en tout cas avant 550 ; cela suffit. Il fallait uniquement prouver l'authenticité de la *Vita Abbatum Acaunensium*, en restant sur la défensive. J'ai tâché de le faire, en montrant, d'une part, que l'épithaphe d'Hymnemode a été transcrite avec fidélité, et, d'autre part, que la Vie des trois premiers Abbés est, non pas, comme l'ont pensé des critiques récents, une tardive falsification, mais l'œuvre loyale d'un contemporain » ⁽¹⁾.

Cette Vie des trois premiers Abbés forme un tout, et elle seule, comme le prouvent les trois faits suivants : 1° la préface de cette Vie annonce le dessein d'écrire l'histoire de ces trois seuls Abbés ; 2° les copistes la considèrent comme une œuvre achevée, qu'ils laissent telle quelle, sans y rien intercaler, pas même un seul mot ; 3° le plus ancien MS. de cette œuvre, du XII^e siècle ⁽²⁾, « ne contient que la Vie des trois premiers Abbés, sans les morceaux poétiques ni les épithaphes : n'est-ce pas une preuve manifeste que cette Vie a existé seule ? » ⁽³⁾.

Il vaut d'ailleurs la peine de reproduire ici la péroraison de cette trilogie d'après ce MS. du XII^e siècle :

...10. Denique secundum mansuetudinem eius Tranquillum sibi successorem cum Probi solacio electio divina providit qui postmodum inreprehensibiliter hoc ipsum monasterium sanctorum Agaunensium rexit adiuvante et

(1) M. A., pp. 158-159.

(2) Londres, *Honorable Society of Gray's Inn*, MS. n. 3., fol. 46-47. Cf. M. A., p. 148, n. 4, et p. 158, n. 1.

(3) M. A., pp. 144-145, 158 n. 1.

cooperante Domini misericordia, qui vivit et regnat nunc et semper et ver infinita secula seculorum. Amen. ⁽¹⁾.

Mgr Besson note que cette conclusion cadre très bien avec sa pensée, à savoir que le biographe écrivit peu après la mort d'Achive, au début du gouvernement abbatial de Tranquille.

Nous arrivons ainsi à dater la biographie de nos trois Abbés entre 523 (Achive † 29 mars 523) et 526 (Tranquille † 12 décembre 526) ⁽²⁾.

Le P. de Smedt ne voit pas de nécessité de faire de notre biographe un moine : *sive Agaunensis sive alterius coenobii sive omnino non fuerit monachus...* ⁽³⁾. S'il était moine, il n'y aurait peut-être pas d'impossibilité qu'il fût venu de Condat ou de Romainmôtier à Agaune et qu'il s'identifiât avec le biographe des trois saints du Jura : *conjectura non improbabilis, non tamen certa conclusio*, dirons-nous en reprenant les mots du P. de Smedt ⁽⁴⁾. Nous ne voyons, en effet, à cette identification qu'une seule difficulté ⁽⁵⁾, d'ordre philologique, celle présentée par Krusch ⁽⁶⁾ : *Cum sermo omnino diversus sit...* Mais, dirons-nous avec Mgr Besson ⁽⁷⁾, « les raisons de ce genre sont souvent trop subjectives. A moins d'être évidentes, elles peuvent servir de confirmation à une thèse déjà établie, mais rien de plus ». En effet, Dom Henry ⁽⁸⁾, à la suite de Pierre de Rivaz, ne trouve-t-il pas justement une « similitude de phrase » entre ces divers écrits !

Il faut se résigner à ignorer le nom de notre biographe.

(1) Remarquons que cette conclusion restituée à un seul auteur les expressions : *dispensatione divina et congregationis electione... imponitur, et electio divina providit*, rapprochées par M. Krusch ; elles appartiennent toutes deux à la *Vita* primitive. L'épithète de Tranquille ne commence qu'ensuite.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 26-27.

(3) AA. SS. Nov., t. I, p. 546, n° 11.

(4) *Ibid.*, p. 545, n° 8.

(5) Les Vies d'Agaune étant postérieures à celles du Jura, ne sont en tous cas pas les *instituta* déjà écrits (*digessimus*) auxquels les Vies jurassiennes font allusion.

(6) *Op. cit.*, p. 173.

(7) M. A., p. 148.

(8) *Gall. christ.* XII, 778.

L'épithaphe de Tranquille semble bien avoir été retouchée par Pragmace, l'auteur des vers sur Probus, mais nous manquons de motifs pour lui attribuer davantage. « On ne peut guère déterminer quand et par qui furent recueillies les épithaphe » ⁽¹⁾ ; Le cas où Pragmace aurait réellement modifié l'épithaphe de Tranquille ne paraît pas un indice suffisant pour voir en lui le collecteur des divers morceaux poétiques, car, demande Mgr Besson ⁽²⁾, « pourquoi notre homme aurait-il laissé les épithaphe des trois premiers Abbés telles quelles, modifiant seulement celle du quatrième?... » Serait-ce que Pragmace n'a peut-être pas connu Hymnémode, Ambroise, Achive, mais seulement leur successeur Tranquille ?...

La Légende de S. Maurice.

La *Passio Martyrum Acaunensium* de S. Euchère « a été souvent transcrite au Moyen-Age. Par malheur, les recensions les plus en vogue contenaient de considérables interpolations. En 1662 seulement, le P. Chifflet publia, dans son *Paulinus illustratus*, un texte exempt de retouche. Il l'avait trouvé dans un MS. du couvent jurassien de St-Claude (Condat), et il le datait du VIII^e siècle ⁽³⁾. Depuis lors, on a longtemps parlé de deux Passions, l'une, non interpolée, œuvre de l'évêque lyonnais S. Euchère, et l'autre, retouchée par un anonyme aigaunois » ⁽⁴⁾.

Pierre de Rivaz ⁽⁵⁾ attribue celle-ci à l'auteur des Vies du Jura et d'Agaune, ainsi que la Passion de S. Sigismond : « Toutes ces pièces, dit-il, sont de même style ; l'auteur répète dans les Actes des Martyrs d'Agaune la remarque qu'il avait faite dans la Vie de S. Romain qu'Acaunus ⁽⁶⁾

(1) M. A., p. 158.

(2) M. A., p. 144.

(3) Cf. ci-dessus, p. 117, n. 1.

(4) M. A., pp. 1-2. Cf. ci-dessus p. 142, note.

(5) Benoît, *op. cit.*, p. 167, écrit : « Le P. Chifflet... Le P. de Rivaz (*Eclaircissements*, p. 22)... » C'est une erreur : l'auteur des *Eclaircissements* n'est pas un Révérend Père de Rivaz, mais Pierre de Rivaz, le père du chanoine Anne de Rivaz... C'est aussi par distraction que Benoît parle ici de la Légende « antérieure » à celle de S. Euchère !... il veut dire *postérieure*.

(6) Cf. plus haut, p. 56.

signifiait une pierre en langue gauloise. » D. Henry ⁽¹⁾, qui se rallia entièrement aux thèses de Rivaz, résume les conclusions de celui-ci dans le tableau complet qui suit : ... Nullus dubito quin *acta haec sic adulterata* (Légende de S. Maurice) parentem habeant anonymum monachum *SS. abbatum Hymnemundi, Ambrosii & Achivi* ante 530 demortui *biographum*. Illum prodit obscura & impedita phrasis, qua similiter utitur in *vitis SS. Sigismundi & Eugendi*. Condatensis primum monachus *S. Romani vitam* adhuc juvenis adornavit, tum inter Agaunenses cooptatus circa 498 aut 500 S. Eugendi... Condatensis monachus circa annum 500 tempore mortis S. Eugendi, ut recte annotavit Bollandus, Agaunense coenobium paulo post subiit, in quo *vitam S. hujus abbatis* scripsit, & B. Achivo abbati qui obiisse videtur circa annum 526 aut 527 superstes fuit...

Cette opinion de deux Passions des Martyrs d'Agaune, l'une due à S. Eucher, l'autre à un moine d'Agaune qui utilise la première, obtint un succès qui dure encore.

On supposa dès lors que S. Romain, le fondateur de Condat, emporta d'Agaune, lors de son pèlerinage ⁽²⁾, une copie ⁽³⁾ authentique de la Passion offerte par S. Eucher. C'est ainsi que Ducis ⁽⁴⁾, Michel ⁽⁵⁾, etc., expliquent que le biographe de S. Romain, racontant le pèlerinage de son héros en Valais, fasse appel à l'autorité de la Passion de nos martyrs due à S. Eucher : ... *sicut PASSIONIS IPSORUM RELATIO DIGESTA testatur...* ⁽⁶⁾, et qu'on en ait pu trouver dans les archives de Condat des copies des VII^e et VIII^e siècles ⁽⁷⁾.

Quant au moine du VI^e siècle — on a précisé : il écrit vers 523-525 pour la dédicace d'une nouvelle église

(1) *Gall. christ.*, XII, 778 et 780. Cf. *Eclaircissements*, p. x.

(2) Cf. ci-dessus, p. 154.

(3) « Il n'est pas vraisemblable que l'Abbé d'Agaune [du temps de S. Romain, vers 450...] se soit départi du manuscrit d'Eucher, comme on l'a avancé ». Ducis : *op. cit.* p. 77, n. 1.

(4) *Op. cit.*, pp. 76-77, 106, 189.

(5) *Souvenir...*, p. 20.

(6) M. A., pp. 9-10 Cf. Rivaz : *Eclaircissements*, p. 47.

(7) Cf. ci-dessus, p. 117, n. 1.

abbatiale⁽¹⁾ — qui serait l'auteur de la seconde Passion, il a joui d'une vogue universelle ces deux derniers siècles. Tillemont, Pierre de Rivaz⁽²⁾, Bernard⁽³⁾, Bourban⁽⁴⁾, vantent sa tenue littéraire ; D. Benoît⁽⁵⁾, pour autant qu'il s'agit d'un seul moine auteur de tant d'ouvrages, loue sa sainteté ; Bernard, qui copie trop souvent Rivaz sans le dire, ajoute, sans indiquer ses preuves, « que des Chroniques très anciennes de Bâle et de Zurich appellent *Florence* » notre moine. Voilà bien des noms : Benoît, Pragmace, Probus, Florence ! Quand donc se résignera-t-on à ne pas toujours prendre ses désirs pour la réalité ?

Nous avons vu plus haut⁽⁶⁾, à la suite de Krusch, de Mgr Besson, etc., qu'on n'a pas deux Passions distinctes, mais une seule, dont les nombreux manuscrits nous donnent soit le texte pur de S. Eucher, soit les multiples interpolations introduites, non par un auteur unique au début du VI^e siècle, mais par plusieurs copistes, anonymes, agaunois en principe, à des âges divers. Il suffit.

La Passion de S. Sigismond.

On a vu au paragraphe précédent que de Rivaz, suivi du cortège de ses copistes, soutenait un auteur unique de toutes les Vies d'Agaune et du Jura, d'une seconde Passion de S. Maurice et de celle de S. Sigismond.

Pour « déterminer d'une façon approximative la date de composition » de cette *Passio S. Sigismundi*, Mgr Besson⁽⁷⁾ met en parallèle avec elle le texte martyrologique d'Adon († 875) publié par Migne au 1^{er} mai. Dom Quentin⁽⁸⁾ trouve ce texte même⁽⁹⁾ dans le MS. latin 3879 de

(1) Rivaz : *op. cit.*, p. 21 ; Henry : *op. cit.*, t. XII, col. 778 ; Bernard : *op. cit.*, t. I, p. 208 ; Ducis : *op. cit.*, pp. 95, 103, 105, *passim* ; Aubert : *op. cit.*, p. 21 ; Mgr Duc, cf. ci-dessus, p. 168, n.

(2) *Eclaircissements*, p. 21.

(3) *Op. cit.*, t. I, 208, 392, mais avec la date 517.

(4) *L'Enseignement à St-Maurice*, p. 10.

(5) *St-Claude*, t. I, pp. 166-168.

(6) Pp. 181-184. Cf. pp. 142-144.

(7) M. A., pp. 128-129.

(8) *Les Martyrologes historiques*, pp. 187-188, 331 (et n. 4), 481-482 (et 138, n. 2), 136 sq., 220-221. Cf. *Anal. Boll.*, XXXIII, 245, (H. Moretus).

(9) Les variantes sont uniquement graphiques.

la Bibl. Nat. ⁽¹⁾, de la première moitié du IX^e siècle, copie lui-même d'un martyrologe lyonnais antérieur à 806 ; toujours d'après Dom Quentin, Adon reproduit sans changement la simple mention accordée par Florus à S. Sigismond, et non point tout le texte précédent.

Ainsi la *Passio Sigismundi* utilisée par le Martyrologe lyonnais antérieur à 806 est antérieure à la fin du VIII^e siècle.

Son latin (par exemple l'accusatif absolu) indiquerait une époque plus ancienne encore ⁽²⁾.

D'autre part, Mgr Besson releva des emprunts à Marius d'Avenches, Grégoire de Tours, Frédégaire ; l'emploi abusif du terme « *Galliarum populos terrasque* » pour désigner l'Etat burgonde à la mort de Gondioc, l'oubli de l'hérésie de Gondebaut et la simplification de la fin de Sigismond paraissent à l'éminent critique des défauts assez graves pour retarder le biographe jusqu'à la fin du VII^e siècle ou au commencement du VIII^e » ⁽³⁾.

(1) Ancien Colbert 866, Reg. 3887.7.7

(2) M. A., p. 129.

(3) M. A., p. 130.

Nous ne voyons pas de difficulté dans la date assignée par la *Passio* à la translation des reliques de S. Sigismond à Agaune par l'Abbé Vénérand le 16 octobre 527 :

1^o Cette translation eut lieu trois ans, *triennium*, après la mort de Sigismond. Or Rameau (*Hist. de S. Sigismond*, pp. 119-122) date celle-ci de 524 :

« Sigismond ne jouit pas longtemps de la paix et de la sûreté de sa retraite. Il y était entré au plus tôt sur la fin de l'année 522. L'année suivante, 523, selon la Chronique de Marius, il était livré aux Francs et emmené captif en France sous son habit de moine... Peu après l'enlèvement de Sigismond, Gondemar II, son frère, fut proclamé roi en 524 (Marius, Ad an. 524 ; Cassiodore, *Variarum*, VIII, 10). Clodomir marcha aussitôt contre lui ; mais en partant, il donna l'ordre de massacrer Sigismond, son prisonnier... Cette guerre ayant eu lieu en 524, c'est donc au 1er mai de l'an 524 qu'il faut placer la sainte mort de Sigismond. »

C'est la date qu'avait déjà adoptée Bolland.

Quand il y a désaccord entre Marius d'Avenches et Grégoire de Tours, Mgr Besson suit cette règle : on doit donner la préférence au témoignage de celui qui est le plus rapproché des faits, vivant dans le pays, le mieux renseigné sur les affaires, bien au courant de ce qui se passe (M. A., p. 120).

Ainsi, la *Passio S. Sigismundi* est du VII^e ou du début du VIII^e siècle. Elle n'est donc pas du fameux écrivain de la première moitié du VI^e, qu'on a voulu charger de tous les écrits de Condat et d'Agaune !

Or Marius parle de la livraison de Sigismond aux Francs en 523; dès lors Sigismond n'a plus affaire avec notre pays durant sa vie mortelle. Marius, pour être complet, ajoute là la mort de Sigismond.

Grégoire raconte que Sigismond, prisonnier avec sa femme et ses enfants, est gardé près d'une année par Clodomir (M. A. pp. 130-131), et au moment d'attaquer Gondemar, le frère de Sigismond, Clodomir met à mort ses captifs. Ceci se passe en 524 (*Hist. franc.* III, 6 ; cf. God. Kurth : *Sainte Clotilde*, appendice critique).

Ces deux témoignages sont véridiques et concordants.

La proclamation royale de Gondemar II en 524 et sa guerre contre Clodomir et les Francs la même année, confirment les données précédentes.

Nous obtenons ainsi le journal suivant :

- 522 : meurtre de Sigéric ; — pénitence à Agaune ; — retour de Sigismond à Lyon ; — guerre de courte durée contre les Francs, trahison de l'aristocratie burgonde arienne, défaite de Sigismond ; — retraite de Gondemar en Italie ; — Sigismond abdique, se retire à Agaune où il se fait raser la tête et prend l'habit des moines, puis se cache à Vérossaz.
- 523 : Sigismond poursuit sa retraite et sa pénitence ; — guet-apens des ariens, trahison de Trapsta, livraison de Sigismond aux Francs ; — captivité de Sigismond et de sa famille près d'Orléans pendant près d'un an.
- 524 : retour de Gondemar II en Bourgogne: il est proclamé Roi ; — les Francs se préparent à l'attaquer ; avant d'entreprendre la lutte, Clodomir, Roi d'Orléans, fait mettre à mort Sigismond, sa femme et ses deux fils, le 1^{er} mai ; — guerre des Francs contre les Burgondes ; Clodomir périt dans une bataille près de Vienne ; Gondemar se maintient sur le trône de Bourgogne jusqu'en 534.

L'ordre chronologique de ces faits se déroule avec une logique que rien ne vient troubler. Il nous semble clairement établi.

II^o. Tous les MS. portent que cette translation se fit *après trois ans écoulés* depuis la mort de Sigismond : ... *per triennium, ... transactum triennium...* [Plusieurs éditeurs ont remplacé cet accusatif absolu mérovingien (M. A., p. 129), par l'ablatif absolu classique (AA. SS. Nov., t. I, pp. 550-551)] Un MS., le Parisinus 5343, du X^e siècle, précise que cette translation fut achevée le 17 *Kalendarum Novembrium*, soit le 16 octobre ; Mgr Besson (M. A., p. 132 et n. 4) admet cette dernière indication.

Mais ce même MS. a remplacé le nom de l'Abbé *Venerandus* par *Ambrosius*. Mgr Besson rejette avec raison cette variante,

Les Règles de Condat et d'Agaune (Tarnates).

Dom Benoît attribue encore au même écrivain la Règle suivie à Agaune et à Condat. Nous lui passons la plume :
« Une même règle semble avoir été pratiquée à Agaune

car, dit-il, (M. A., p. 133. n. 1), « Ambroise, successeur d'Hymnémode, mourut avant Sigismond, vers 520 ». La *Série de 616* démontre en effet, *liquido demonstrat* (AA. SS., l. c.) qu'Ambroise mourut le 2 novembre 520. D'ailleurs le MS. 5343 est le *seul* qui donne le nom d'Ambroise, et son texte est interpolé, *minus sinceram Passionem* (*ibid.*). Si ce MS. se trompe en corrigeant Vénérand par Ambroise, il ne suit pas qu'il se trompe aussi en ajoutant la date du 16 octobre, car il a sans doute pris cette dernière dans un calendrier ou un martyrologe, tandis que sa correction nominale est arbitraire.

Jahn pensait que ce mot *Venerandus* ne devait pas être pris comme un nom propre, mais plutôt comme un adjectif, d'autant que, dans le MS. où il se trouve, il suit les autres adjectifs *sanctus ac venerabilis*, et qu'il manque dans le Codex de la Bibliothèque Laurentienne de Florence et dans huit autres (AA. SS. Nov., I, 551 ; *Maii*, I, 86-87 ; M. A., p. 128). Mais le P. de Smedt ne peut admettre cette interprétation ingénieuse, du moment que le Catalogue abbatial de 616 mentionne *Venerandus*, comme successeur de Tranquillus mort le 12 décembre 526 (cf. ci-dessus, pp. 27 et 29-30).

Ainsi, le 16 octobre 527 l'Abbé d'Agaune se nommait bien Vénérand.

(Il n'y a donc pas lieu de proposer Achive, † 523) ou Tranquille, † 526, pour cette translation, comme on l'a fait parfois — M. A., p. 133 ; Gross : *Le Pèlerin à St-M.*, p. 27. La *Nomenclature* de Quartéry attribue bien cette translation à Venerand.)

III^o. La *Passio Sigismundi* nomme alors le Roi *Theudebertus*, et c'est une difficulté, car ce prince ne régnait pas encore en 527 ; on ne peut cependant guère traduire *rex* simplement par *prince royal* (cf. ci-dessus, p. 114, n. 2). Ne serait-ce pas une erreur pour *Theudericus* ? On trouve d'autres cas de confusion entre ces deux noms précisément (par exemple: *Dict. d'Archéol.*, art. *Glanfeuil*, col. 1303-1304). Le P. de Smedt inclinait, semble-t-il, vers cette solution (AA. SS. Nov., I, 551, fin). Les confusions entre les noms des Mérovingiens étaient faciles ; on vient de citer : *Theudebertus* et *Theudericus*, on a vu de même (p. 18) : *Childericus* et *Chilpericus* ; Didelot (*Remiremont*, Nancy, 1887, p. 67, n. 2, et p. 68) ajoute encore (d'après Digot : *Hist. d'Austrasie*) que Mabillon regardait comme très facile à cette époque la confusion de *Chlodarius* et *Chlodoveus* ; Dom Calmet disait même que c'était « une faute assez commune dans les anciens qui ont quelquefois écrit un nom pour un autre. »

Dès lors, la translation de Sigismond se place en 527, et cette date, ainsi justifiée, ne peut être évoquée pour retarder l'époque où fut composée la *Passio Sigismundi*.

et à Condat ; c'est la célèbre règle de Tarnate, que l'Anonyme de Condat [le biographe des Saints du Jura] lui-même mit en ordre... Il vécut successivement dans le monastère du haut Jura et dans celui du Valais. » D. Benoît rappelle qu'il dédie son œuvre à des moines d'Agaune, qu'il appelle Agaune « *monasterium nostrum* » ⁽¹⁾ et « *Petri petram* », « c'est-à-dire un monastère stable et ferme détaché du monastère de St-Pierre dans le haut Jura » ⁽²⁾.

Dom Benoît traduit donc le petit texte qui nous occupe ainsi : « l'Anonyme de Condat mit en ordre — *digessimus* —, sur la demande de S. Marin, Abbé de Lérins, les règlements — *instituta* — établis pour la *formation* du monastère d'Agaune —, il rédigea par écrit les observances mises récemment en vigueur lors de l'insigne réorganisation — *pro institutionis insignia* ⁽³⁾ — de cet ancien monastère ». Ne nous arrêtons pas à ce qu'il y a de gratuit dans l'interprétation de ces derniers mots.

Si l'on s'étonne qu'un Abbé de Lérins demande à un moine de Condat la règle d'Agaune, D. Benoît fournit une double réponse : « c'est, d'une part, que S. Marin avait peut-être été moine à Condat, comme plusieurs auteurs l'ont pensé en le voyant s'adresser à un moine de Condat pour obtenir la règle d'Agaune et plus encore en remarquant qu'il fut toujours honoré d'un culte particulier parmi les moines du haut Jura ⁽⁴⁾, et c'est, d'autre part, que la règle de Condat est la règle même d'Agaune. »

— Quant à l'identification de *Veresallis* avec Vérossaz, le contexte nous paraît la rendre défendable. C'est du monastère d'Agaune que Sigismond se retire là pour se cacher aux Francs, et c'est à Agaune que des traîtres le font ensuite redescendre pour le livrer aux Francs : imagine-t-on ces déplacements, en considérant les mobiles qui font agir ainsi, en identifiant *Veresallis* avec Versailleux au nord de Lyon ? D'ailleurs la *Passio* dit explicitement : *Veresallis montent* ; or Versailleux est en plaine.

(1) Cf. ci-dessus, pp. 222-223.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 155 n. 1, 56 n. 2. Benoît : *St-Claude*, t. I, pp. 136-137, 146-149.

(3) On trouve *insignibus* (au lieu de *insignia* dans trois MS. Krusch: *op. cit.*, p. 166.

(4) Nous aimerions quelque preuve de ce culte... Les Bollandistes n'en savent rien (cf. ci-dessous, p. 252). D. Benoît revendique pour Condat un autre S. Marin, d'ailleurs controversé, martyr au VIII^e siècle (*op. cit.*, I, 268-279). N'y aurait-il pas confusion dans le **culte**?

Cette explication, la « seule qui lui semble possible », D. Benoît la développe longuement. Résumons-le.

Au début de son travail, le biographe des Pères du Jura formule son intention d'écrire, non seulement leur vie, mais aussi leur règle : *venerabilium Jurensium Patrum actus vitamque ac regulam*. A la fin de la Vie de S. Romain, il n'oublie pas sa promesse, mais il en retarde l'accomplissement : ... *Illud tamen praemoneo, ut, quia eorundem regulam digesturum me pariter repromisi, tertio me hoc libello reservasse noscatis, quia rectius hoc in vita beatissimi Eugendi depromitur, a quo constituta ipsa, inspirante Domino, sunt comptius exornata*. Or dans la Vie de S. Oyend voici ce qu'on lit à ce sujet : *Et quia sermo attulit, ut de institutione patrum per imitationem beati Eugendi aliqua tangeremus iuxta promissum, quod memet praedixi tertio opusculo servaturum, prout memoriae, Christo inspirante, suggeritur, abrenuntiantum exordia primitus intimamus* :... Ce qui suit est si bref que D. Benoît y voit un simple « énoncé préliminaire des principes de l'état parfait : *abrenuntiantum exordia primitus intimamus* » ; il s'ensuit que pour D. Benoît le biographe ne remplit pas encore ici sa promesse... Or, en terminant sa trilogie qu'il dédie à Jean et Armentaire, moines d'Agaune, dont il ne saurait contrarier les désirs, « il annonce qu'il va leur envoyer, quoi ? la règle de Condat ? Non : la règle faite pour la réorganisation d'Agaune : *instituta de formatione monasterii Acaunensis*. »

« Que faut-il en conclure ? Que la règle d'Agaune est la règle même de Condat ; que le monastère d'Agaune, constamment en progrès depuis ses origines, vient d'embrasser les observances établies dans le Jura par les SS. Romain, Lupicin et Oyend, et justifiées par une pratique déjà longue, autorisées surtout par la vie et les miracles de ses instituteurs. »

Cette règle, nous l'avons, sous le nom de Tarnate ⁽¹⁾, l'ancien nom d'Agaune. Voici comment D. Benoît défend son point de vue : Règle de Condat et Règle d'Agaune ne font qu'une — il pense l'avoir démontré — ; Règle d'Agaune

(1) Rapprochons de D. Benoît l'idée assez confuse de Ducis : *op. cit.*, p. 86 : « La Règle de Tarnade, ou peut-être Ternat, a été publiée dans la Vie de S. Oyen. »

ou Règle de Tarnate, c'est une seule Règle — il ne croit pas nécessaire de le prouver ; Règle de Tarnate et Règle de Condat se confondent — il le montre en comparant la Règle de Tarnate et les Vies de Condat, et cette « comparaison lui fournit de nouveaux arguments : même style, mêmes expressions, des phrases entières semblables, mêmes vues et mêmes préoccupations, mêmes prescriptions exprimées à peu près dans les mêmes termes. Aussi D. Calmet, le P. Chifflet, le cardinal de Noris, Pagi, Migne, etc., ont vu dans la *Regula Tarnatensis* l'ancienne règle d'Agaune rédigée par l'historien même de Condat. »

D. Benoît pense que cette *Regula Tarnatensis* a été écrite après la mort de S. Oyend, puisque dans la triple biographie des SS. Romain, Lupicin et Oyend, œuvre qui forme bien un seul tout et qui est postérieure à la mort du dernier, la rédaction de la règle est donnée comme un projet, quelque chose de futur dans tous les textes qui la concernent ; elle est donc certainement postérieure à 510 au moins. D. Benoît la veut cependant antérieure à 515, car l'institution de la *laus perennis* à Agaune ne cadre point avec les intervalles entre les heures liturgiques et les temps de silence à l'église prescrits par la règle de Tarnate.

Nous avons rapporté fidèlement ce long problème... Nous achèverons par quelques questions...

Si durant toute sa trilogie le biographe de Condat n'a pas encore rédigé sa règle : *regulam digesturum*, comment celle-ci peut-elle être les *instituta* qu'il a rédigés : *digessimus* ? Nous ne croyons pas que ses promesses concernent ce qu'il a écrit au sujet d'Agaune, mais nous en voyons l'accomplissement lorsqu'il donne les principes de la vie religieuse jurassienne : il n'a d'ailleurs pas promis d'être complet, mais seulement d'en dire quelque chose : *ut... aliqua tangeremus iuxta promissum*. Nul besoin dès lors de chercher ailleurs cette règle qu'il annonçait.

Quant aux *instituta de informatione monasterii Acaunensis*, Chifflet y voyait l'histoire des premiers Abbés d'Agaune. Krusch ⁽¹⁾, qui n'admet pas cette solution, *uniquement* parce que le style lui paraît différent dans les

(1) *Op. cit.*, p. 173.

Vies valaisannes et les Vies jurassiennes, pense plutôt que les *instituta* désignent bien une règle : *instituta ad regulam quandam spectare videntur* ⁽¹⁾ ; mais, ajoute-t-il, *quam fortasse numquam digesserat nebulo*. Mais comment, dirons-nous à notre tour, accorder ce *numquam digesserat* avec le *digessimus* affirmatif du vieil auteur ?

Si vraiment celui-ci a rédigé ces *instituta*, nous ne croyons guère qu'on doive les retrouver dans la *Regula Tarnatensis*. Nous avons déjà parlé de celle-ci plus haut ⁽²⁾ : à moins de nier le caractère ininterrompu de la psalmodie (mais si on le nie, pourquoi donc tant de documents, et des plus authentiques, font-ils de ce caractère une note spécifiquement agaunoise ⁽³⁾ ? Si Agaune n'a que des heures liturgiques espacées, Agaune ne se distingue en rien de l'usage universel, et tous les textes qui parlent de sa louange ininterrompue, à commencer par l'homélie de S. Avit ⁽⁴⁾, deviennent inintelligibles), on ne peut accorder une place dans l'Abbaye d'Agaune après 515 à la *Regula*

Tarnatensis, qui a des heures liturgiques bien espacées par des travaux déterminés pour « tous les religieux sans exception » : ... *Aestatis vero tempore, matutinis ex more completis et prima dicta, omnes opera quae iubentur assumant... Hiemis vero tempore, matutinis vel prima transactis, omnibus usque ad tertiam vacare conceditur lectioni. Qua consummata, gratanter quod eis iniunctum*

(1) C'est aussi l'avis d'Alliez : *Hist. de Lérins*, t. I, p. 256 : « il a rédigé des règles pour le monastère d'Agaune » ; de même, encore, l'avis de Gremaud : *M. F.*, IV, 325-326, mais il ne croit pas que ce soit la *Regula Tarnatensis*.

(2) Pp. précédentes et 53, 202-206.

(3) O. C., pp. 86, 93-94. *Dict. d'Archéol.* : art. *Agaune*, 863-865 ; cf. art. *Acémètes*. *AA. SS. Nov.*, I, 548-550 : le P. de Smedt cite d'ailleurs trois textes décisifs : a) l'épithaphe d'Ambroise : ... *laudem sine fine canendam psallere succiduo perpetuoque choro* ; b) la péroraison ajoutée à la *Passio* de S. Éucher : ... *die nocturne psalmodium hymni decantatio non desistit* (éd. Krusch, *op. cit.*, p. 40) ; c) la *Passio Sigismundi* : ... *opus inusitatum*, sur quoi le P. de Smedt écrit : *cujus testimonii vis facile percipitur : nam profecto inusitatum opus non dixisset scriptor hujus Passionis psalmodiam quae jam dudum in omnibus monasteriis Occidentalis Ecclesiae vigeat*. Tout ceci soit dit contre Le Cointe (Benôit : *St-Claude*, I, 178 et n. 4).

(4) M. A., pp. 123-125 ; *Antiquités du Valais*, pp. 50-53.

fuert implere festinent ⁽¹⁾. Telle est la raison « essentielle » ⁽²⁾ pour laquelle la *Regula Tarnatensis* ne concerne point Agaune après 515 ⁽³⁾.

Mais du même coup cette règle n'est sûrement pas à identifier avec les *instituta monasterii Acaunensis*, puisque, d'une part, elle n'y est pas pratiquée après 515, et que, d'autre part, le moine jurassien parle de ces *instituta* après la mort de S. Oyend arrivée vers 510/514, à moins qu'on ne suppose, comme D. Benoît, une « réorganisation » importante, *pro institutionis insignia*, de l'Eglise d'Agaune peu antérieure à rétablissement de l'Abbaye définitive en

(1) M. A., p. 114.

(2) *Charte*, p. 54. Cf. Benoît : *St-Claude*, I, 178.

(3) Que la *Regula Tarnatensis* soit « comme un résumé des *Institutions* de Cassien et des observances orientales ou égyptiennes », qu'elle présente « beaucoup d'emprunts à S. Augustin » (D. Benoît : *St-Claude*, t. I, p. 149), qu'elle montre « de très frappantes ressemblances, assez souvent littérales, avec les Règles de S. Césaire, surtout celle *ad Virgines* » (M. A., p. 114; Krusch : *op. cit.*, p. 127 — nous avons repoussé ci-dessus, pp. 203-205, l'hypothèse de Krusch, D. Morin, Mgr Besson, d'un emprunt à la Règle de S. Benoît ; c'est D. Leclercq qui en fournit la réfutation : la Règle de Tarnate *n'a pas Complies* et S. Benoît *impose Complies* ! — *Nullatenus Benedictinae obnoxia apparet Regula Tarnatensis*, dit aussi le P. de Smedt, AA. SS. Nov. I, 548, n° 23), nous ne voyons pas là, jusqu'à présent, de preuve *invincible* que la Règle de Tarnate soit postérieure à S. Césaire : « Cela n'est pas sûr, dit en effet Mgr Besson : M. A., p. 115 : il est excessivement difficile, étant donnés deux textes en dépendance l'un par rapport à l'autre, de dire lequel des deux est le plus ancien. On peut supposer, par exemple, que les deux dérivent d'une source commune. Et il se pourrait bien dans le cas présent que cette source fût le recueil des *Statuta Lirinensia*. » « Et vraiment, observe Migne, (cité par Benoît : *op. cit.*, p. 149 et n. 3), la remarque du cardinal Noris (que plusieurs chapitres de la Règle de Tarnate coïncident avec la Règle de S. Augustin *pro virginibus*) importe peu, *cum illis temporibus tanta existerit ubique vitae monasticae unitas, ut diversae scriptae regulae in praecipuis materiis non differant, sed solum ab invicem discrepent in aliquibus ritibus et caeremoniis cui-libet loco et communitati propriis.* » D. Benoît insiste (pp. 148-149) sur ce point ; il compare même le rôle de ces anciennes Règles à celui de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Or il est intéressant de remarquer qu'un auteur, M. E. André, a relevé des concordances de mots et d'idées entre *l'Imitation* et la Règle de S. Benoît, et qu'il n'y a pas lieu de s'en trop étonner, car « les constitutions des anciens Ordres ont une foule de points communs » (*Revue Bénédictine*, Bull. d'Hist. Bénéd., avril 1907, p. 4).

515... Mais d'une « réorganisation » peu antérieure à 515, nous n'avons nulle trace, et elle va contre toute vraisemblance... ⁽¹⁾.

Aussi bien D. Henry ⁽²⁾, à la suite de Rivaz ⁽³⁾, ne voient-ils point dans la *Regula Tarnatensis* les *instituta* que l'on cherche. Comment en effet supposer que Jean et Armentaire, qui nous paraissent des moines « assoiffés de foi et de ferveur », — *fidei fervorisque vestri sitim*, leur dit leur ami du Jura —, comment donc supposer qu'ils ne connaissent pas la règle qu'ils pratiquent, et qu'ils attendent qu'un autre la leur révèle ? Rivaz et Henry, d'ailleurs, font remonter plus haut l'origine de la *Regula Tarnatensis* ⁽⁴⁾.

Necesse igitur est, conclut D. Henry, *ut instituta illa interpretemur cum Historiae Litterariae scriptoribus, aut praefationem aut commentarium aliquem in regulam iam usitatam*. Rivaz tient pour une « Préface ».

Cette hypothèse nous paraît sans fondement.

Mabillon n'admettait pas que la *Regula Tarnatensis* eut affaire avec Agaune. D'abord, à cause du nom. Le P. de Smedt essaie ⁽⁵⁾ de lui répondre que si Agaune était le nom gaulois et vulgaire de la cité, Tarnades en était le nom latin et distingué. Il concède plus facilement à Mabillon que cette Règle n'a point été écrite par l'auteur des Vies du Jura : *quod elegantiore stilum praefert quam iste auctor in Actis a se conscriptis* (ceci est directement contraire à ce que disait D. Benoît !), et ne représente donc pas les *instituta* de l'écrivain jurassien. Ceux-ci sont perdus, *ea scriptio intercidit*, conclut le P. de Smedt, s'ils ne sont ni la *Regula Tarnatensis*, ni la *Vita Abbatum Acaunensium*.

(1) Le R. P. de Smedt, qui voudrait que la *Regula Tarnatensis* eût été pratiquée à Agaune avant 515, avoue que les arguments lui manquent : *quo haec opinio confirmetur argumentum nullum perspiciam*. (AA. SS. Nov., I, 548, no 24).

(2) *Gall. christ.*, XII, 784.

(3) *Eclaircissements*, p. 22.

(4) Cf. ci-dessus, p. 53. Notons toutefois que « nous ne connaissons vraisemblablement qu'un texte remanié et amplifié » de cette Règle (*Charte*, p. 54) : ceci explique son attribution à des dates diverses suivant qu'on a en vue le texte actuel ou qu'on suppose sa genèse.

(5) AA. SS. Nov., I, 547-548.

Conclusion.

En somme, « tout ce qu'on peut conclure des paroles du biographe anonyme » du Jura, déclare Mgr Besson ⁽¹⁾, c'est que, de son temps (et il écrit, on l'a démontré, peu après la mort de S. Oyend survenue vers 510/514), « on parlait de l'organisation, *informatio*, d'une abbaye à St-Maurice. Justement l'œuvre de Sigismond s'accomplit en 515 ».

Si nous ne craignons d'ajouter encore une complication à toutes les suppositions envisagées jusqu'ici, nous émettrions peut-être une nouvelle hypothèse, — mais rien de plus qu'une hypothèse que nous laisserons à d'autres le soin de confirmer ou d'infirmer — : les *instituta* que le biographe des SS. Pères du Jura a écrits, *digessimus* (c'est fait), ne serait-ce pas peut-être le *Récit de l'institution de l'Abbaye d'Agaune* que M. Maxime Reymond a clairement distingué du *Diplôme royal* dans sa belle étude du texte connu sous le nom de Charte de S. Sigismond. Ce Récit a dû être écrit, selon toute vraisemblance, en 515 ⁽²⁾.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre du biographe du Jura atteste des rapports étroits entre Agaune et la vieille abbaye de Condat ⁽³⁾.

La place de S. Marin.

Terminons cette trop longue enquête par un retour sur celui qui en fut l'occasion : S. Marin.

Le sens du texte qui le concerne nous paraît clair : les mots *sancto Marino presbitero, insulae Lirinensis abbate, conpellente*, se rapportent à *digessimus* : le vieil auteur a écrit pour répondre au désir de S. Marin, Abbé de Lérins. Mais d'autres ont essayé de lire : nous avons noté les institutions du monastère d'Agaune sous le gouvernement de S. Marin, prêtre de Lérins, Abbé... Ceci nous semble détourné...

Rien, à notre avis, ne réclame le gouvernement de Marin à Agaune, et, puisque le vieux moine le dit Abbé

(1) M. A., p. 92.

(2) *Charte, Revue d'Hist. Suisse*, Zurich, 1926, n° 1, pp. 1-60. Cf. AA. SS. Nov., t. I, pp. 546-547, n° 14.

(3) M. A., p. 197.

de Lérins, laissons-le à Lérins et abandonnons l'opinion de Rivaz ⁽¹⁾ qui le fait administrer Agaune « en l'absence de S. Séverin », comme celle de Bernard ⁽²⁾, de M. Gross ⁽³⁾ et d'autres ⁽⁴⁾, qui font de S. Marin un « Abbé d'Agaune » ⁽⁵⁾.

Nous ne tournerons pas la page sur le nom de Marin, sans déterminer sa date, discutée jusqu'ici :

Bernard : vers 478-507 ⁽⁶⁾ ; M. Gross : vers 507 ; Rivaz : vers 507-510 ; Henry : entre 492 (année où Porcaire, Abbé de Lérins, devint évêque) et 507 (avènement de l'Abbé Honorat à Lérins) ; Mgr Besson : « Marin gouverna Lérins jusque vers 550 » ⁽⁷⁾ ; etc.

Marin n'est point inséré dans les anciens Catalogues abbataux de Lérins, mais qu'il ne faille point le compter, pour cette raison, au nombre de ses Abbés, c'est ce que l'on ne voudrait point accorder ⁽⁸⁾.

Le *Gallia christiana* ⁽⁹⁾ l'a placé entre Abbon (530) et Florian (550), mais Vincent Barral ⁽¹⁰⁾, croyant que S. Oyend de Condat vivait encore vers 579, recula Marin après Virgile (589) ⁽¹¹⁾.

« L'histoire de Lérins présente peu de documents pour cette époque. L'histoire se tait sur l'île de Lérins » ⁽¹²⁾.

(1) *Eclaircissements*, p. 22. — D. Henry fait simplement « visiter » Agaune par S. Marin; *Gall. christ.*, XII, 784.

(2) *Op. cit.*, t. I, p. 302. Bernard fait venir d'abord Marin en pèlerin, puis le retient comme Abbé.

(3) *Op. cit.*, p. 52. M. Gross reproduit l'opinion de Bernard.

(4) Cf. Aubert : *op. cit.*, p. 16.

(5) Il est remarquable que Quartéry, dans sa *Nomenclature*, ne connaît *aucun* Abbé entre S. Séverin et S. Hymnémode.

(6) *Op. cit.*, t. I, pp. 302, cf. 380.

(7) M. A., p. 92.

(8) Alliez: *Hist. du monastère de Lérins*, Paris, 1862, t. I, p. 256.

(9) T. III, col. 1192.

(10) C'est en 1613 que Barral publia sa *Chronologia Lerinensis*. « Malheureusement, il écrivait trop vite et la critique historique était peu avancée de son temps : aussi son œuvre offre-t-elle une grande confusion des matières » (Alliez, t. II, p. 453). « La *Chronologie de Lérins* est si incomplète et parfois si peu sûre » qu'on ne peut s'y fier aveuglément (*ibid.*, Préface).

(11) Alliez, t. I, p. 322 ; t. II, p. 487.

(12) *Ibid.*, t. I, pp. 279, 313.

Un Abbé Honorat (Honorat II) est cité dans la Vie de S. Jean Réomaüs en 507. Alliez ne donne aucun renseignement sur Abbon qu'il nomme en 530 ⁽¹⁾.

En 550 Alliez pense avec les *Mauristes* du *Gallia christiana* que l'Abbé de Lérins se nomme Florian et doit être identifié avec le Florentius non daté de Barral. Florian est né à Milan, où S. Ennodius, évêque de Pavie (511-521), lui a servi de parrain n'étant encore que diacre à Milan. Il a étudié à Arles, du temps de S. Césaire (502-542), puis devint moine à Romainmôtier où l'Abbé Théodat lui expliqua l'Écriture Sainte ; Florian fut à son tour Abbé de Romainmôtier, puis de Lérins. On a conservé deux de ses lettres à S. Nizier, évêque de Trêves (526-565) ; il y parle de l'évêque Datius de Milan (528-552) et du roi Théodebald (548-555). Florian a laissé des écrits : une préface en vers aux *Epigrammes* de S. Prosper, et le poète milanais Arator, très en vogue auprès du pape Vigile, lui dédia en 544 son *De Actibus Apostolorum* ⁽²⁾.

Alliez ⁽³⁾ rapporte que Barral cite l'Abbé S. Virgile comme successeur de Florian, mais toujours sans donner de date. Ce Virgile soulève des difficultés. Grégoire de Tours ⁽⁴⁾ en parle : *Obiit autem et Licerius Arelatensis episcopus, in cuius ecclesiam Virgilius abbas Augustodunensis, opitulante Syagrïo episcopo* ⁽⁵⁾, *substitutus est*. Le Bréviaire d'Arles honore S. *Virgilium Aquitanum, primum monachum, post abbatem Lerinensem, in locum Etherii episcopi Arelatensis ad regimen ecclesiae adscitum*. Pierre Saxi ⁽⁶⁾, qui représente la tradition de l'Église d'Arles,

(1) *Ibid.*, t. I, pp. 276-278, 322 ; t. II, p. 487.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 308-309; Mgr Besson, qui n'admettait pas ce Florian Abbé de Romainmôtier dans G. L. S., pp. 221-222, prend au contraire sa défense dans O. C., pp. 108-110. Cf. aussi Benoît : *St-Claude*, I, 193-195, 255. Serait-ce à ce *Florentius, Florence*, que Bernard (t. I, p. 208) attribuait, sur l'autorité de « Chroniques très anciennes de Bâle et de Zurich », des écrits sur Agaune ?

(3) *Ibid.*, t. I, pp. 316-318.

(4) *Hist. Franc.*, I, IX, c. 23.

(5) Evêque d'Autun de vers 560 à vers 600 ; *Fastes*, II, 178-179. Cf. ci-dessus, p. 224, n. 1.

(6) *Pontificium Arelatense*.

déclare Alliez, s'accorde avec la tradition de Lérins pour voir en Virgile un Abbé de Lérins. Bucelin fait successivement Virgile Abbé de Lérins, d'Autun et de St-Symphorien. Les Bollandistes observent que St-Symphorien est le monastère même d'Autun. Mabillon, cependant, cite un autre monastère autunois, du nom de St-Martin, dépendant de Lérins, de sorte que la direction des religieux de St-Martin d'Autun, d'après lui, appartenait bien à Virgile Abbé de Lérins. Le *Gallia christiana* pense que Virgile était Abbé des deux monastères de Lérins et d'Autun (St-Martin ou St-Symphorien ?). Migne ⁽¹⁾ annote ainsi le texte de Grégoire de Tours relatif à Virgile: *Inter Licerium et Virgilium Saxius Paschasium locat, qui brevissimo temporis intervallo sedit; et quidem in veteribus Dyptychis Arelatensis ecclesiae a nostro Mabillonio editis Paschasius eodem ordine recensetur. Virgilium autem ex abbate Lirinensi episcopum fuisse creatum idem auctor (Saxius) contendit, ex ipsiusmet Virgilii Vita. Sed potior videtur Gregorii auctoritas, qui Virgilio synchronus fuit: unde Barralis, qui ejus Vitam edidit in Chronologia Lirinensi, ipsum ex monacho Lirinensi abbatem Augustodunensem, ex abbate vero Arelatensem episcopum fuisse memorat.* D'après cette note, Barral ne fait donc pas de Virgile un Abbé de Lérins, mais un moine de Lérins qui devint Abbé à Autun. Quant au prédécesseur immédiat de Virgile à Arles, Mgr Duchesne ⁽²⁾ s'en tient au texte de Grégoire de Tours qui fait succéder Virgile à Lizier *immédiatement*, à la date de 588, et exclut par conséquent le Paschasius des Diptyques et l'Etherius du Bréviaire d'Arles.

Enfin S. Porcaire I, d'après Alliez ⁽³⁾, gouverne Lérins de 489 à sa mort en 507. D'après un historien plus récent ⁽⁴⁾, S. Porcaire I meurt en 550, et est remplacé par Florian, Abbé de Lérins et de St-Symphorien d'Autun tout à la fois... Il n'est pas question de Marin dans cet ouvrage.

Ainsi le VI^e siècle lérinien demeure-t-il bien obscur !

(1) P. L., LXXI, col. 503, note f.

(2) *Fastes*, I, Arles.

(3) *Op. cit.*, t. I, pp. 267 et 275; t. II, p. 487.

(4) *L'île et l'Abbaye de Lérins*, par un moine de Lérins, 2^e éd., 1909, pp. 54, 56-57.

L'unique raison pour Alliez de retarder Marin jusqu'à 589, était l'opinion de Barral selon qui S. Oyend vivait encore en 579.

Dès lors qu'on a prouvé ⁽¹⁾ que S. Oyend mourut vers 510/514, et que l'hagiographe de Condat écrivait vers 515, il n'y a plus d'hésitation à garder : S. Marin ⁽²⁾ était Abbé de Lérins vers 510-515, et ce doit même être l'un des faits les mieux établis de l'histoire de Lérins au VI^e siècle.

M. Krusch ⁽³⁾ a rapproché du texte jurassien concernant S. Marin, et considéré jusqu'à présent comme l'unique mention connue de Marin, un *second texte*, parallèle au premier ; le voici : *cohortante domno meo Marino abbate Eugippius excerpta ex operibus Augustini composuit.*

Or, « le prêtre Eugippius est un auteur grave et qui mérite confiance ; il était disciple de S. Séverin du Norique et l'un de ses moines les plus considérés, puisqu'il devint Abbé du monastère transporté de Favianes en Norique, à Lucullanum sur le golfe de Baïes près de Naples. Il écrivit la vie de son maître de 509 à 511, une Règle pour ses moines et un Trésor fort estimé d'extraits de S. Augustin » ⁽⁴⁾. Entre sa communauté et Lérins des rapports existaient depuis longtemps, comme le prouve l'histoire toute simple (écrite par Ennodius † 521) de S. Antoine de Lérins : né vers 468 ; confié par son oncle Constantius, évêque de Lauriacum, à S. Séverin, à Favianes, vers 476, puis repris par Constantius à la mort de Séverin, en 482 ; en 488, il émigra avec toute la population romaine, et se retira dans une solitude sur les bords du lac de Côme ; enfin, pour échapper aux visiteurs trop nombreux, il se réfugia bientôt parmi les moines de Lérins où il mourut après deux ans ⁽⁵⁾.

(1) Cf. ci-dessus, p. 221, n. 2.

(2) Mabillon dit que cet Abbé se nommait *Marin* ou *Martin*, *ut codex Compendiensis scribit* (AA. SS. Nov., t. I, p. 549, n^o 24) ; Krusch (*op. cit.*, p., 166) ne connaît pas cette variante.

(3) *Op. cit.*, p. 166, n. 1.

(4) André Baudrillart : *S. Séverin, Apôtre du Norique*, 2^e éd., 1908, pp. 6-7 *et passim*.

(5) *Ibid.*, pp. 168-169.

Il y a donc concordance parfaite entre Eugippius et Marin, dans la seconde décade du VI^e siècle.

Les Bollandistes ⁽¹⁾ rapportent que Barral et Saussay citent son anniversaire le 1^{er} janvier à Salerne, mais ils avouent n'avoir rien trouvé à ce sujet. Du moins cette indication de « *Salerno* » cadre bien avec les relations de Marin avec Eugippius.

PROBUS

Aubert avait dit que l'abbatiate de Marin à Agaune était soutenu par les historiens suisses. Ces mêmes écrivains, continue Aubert ⁽²⁾, supposent que son successeur ne fut point un Abbé, mais simplement un Prévôt ou Prieur du nom de Probus. La Charte de 515 le désigne comme doyen ou directeur des religieux préétablis à Agaune ⁽³⁾, et donne son nom à la cinquième des bandes de moines instituées pour la psalmodie perpétuelle.

« J'ai vainement cherché, répond Aubert, dans l'acte sur lequel on s'appuie, les mots qui avaient pu donner lieu à une semblable interprétation, et, après un minutieux examen, je demeure persuadé que *Probus était au nombre des religieux appelés de divers monastères pour concourir à l'œuvre de Sigismond*. Il me paraît difficile d'interpréter ce texte autrement. »

Aubert a parfaitement raison.

Probus est cité dans trois documents : 1) dans le *Récit* de l'institution de S. Sigismond qui constitue la première partie du texte connu sous le nom de Charte de 515 ⁽⁴⁾ ; 2) dans le *Résumé de ce Récit* qui précède le Catalogue des Abbés dans le document connu sous le nom de Chronique de 830 ⁽⁵⁾ ; 3) dans la *Vita Abbatum Acaunensium* et ses appendices. Or, tous ces documents, *sans laisser aucun doute*, affirment explicitement que Probus fut appelé à Agaune en 515 seulement.

M. Bourban ⁽⁶⁾, ne pouvant faire de Probus un Abbé d'Agaune avant 515, en a fait un après : il le dit successeur d'Archive. L'affirmation de M. Bourban a cheminé : elle a reçu droit de cité dans le panthéon des intellectuels valaisans élevé par M. J.-B. Bertrand ; on retrouve en effet dans son livre si intéressant sur le *Valais intellectuel* ⁽⁷⁾, « le lointain Abbé Probus d'Agaune... »

(1) AA. SS. *Jan.* I, 55 et 719 (1643).

(2) *Op. cit.*, pp. 16-17, 20 et n. 1.

(3) Cf. ci-dessus, p. 201.

(4) Max. Reymond : *op. cit.* Le MS. de Turin le nomme *Probus* au lieu de *Probus*.

(5) Cf. ci-dessus, p. 27.

(6) *L'Enseignement à St-Maurice*, pp. 9-10.

(7) P. 208.

Hélas ! aucun des documents où Probus est cité ne lui donne la qualité d'Abbé, et les Catalogues abbatiaux de 616 et d'après ne le connaissent point.

Il ne faut donc point le retenir, *en tant qu'Abbé*.

AMBROSINUS

Furrer ⁽¹⁾ cite, dans sa liste des Abbés de St-Maurice, pendant l'absence de S. Séverin, en 501, S. Ambrosinus, prévôt. C'est du moins ce que semble dire la très mauvaise édition de cet auteur, où fourmillent les fautes typographiques, pour ne parler que de celles-ci... D'après Furrer, S. Séverin est prévôt en 490, absent en 501 ; en 510 il est établi prieur par Sigismond...

Il y a peut-être confusion avec S. Ambroise Abbé de 515 à 520 ⁽²⁾, quoique Furrer indique distinctement ce dernier ⁽³⁾ : « S. Ambrosius I ».

THÉODORE II

Parmi les « évêques-abbés », Aubert ⁽⁴⁾ cite « Théodore II qui assista au Concile d'Againe en 516 ». Le *Gallia christiana* ⁽⁵⁾, Gams ⁽⁶⁾, Furrer ⁽⁷⁾, et généralement tous les auteurs valaisans ou régionaux, ont admis ce personnage. Gremaud ⁽⁸⁾ lui-même, qui « a consacré aux Evêques du Vallais une étude si consciencieuse qu'il reste après lui peu de chose à faire » ⁽⁹⁾, rejette Théodore III vers 800, mais admet Théodore II en 516. Le chanoine Grenat ⁽¹⁰⁾, de Sion, qui combattit victorieusement Théodore III, « prévenait d'abord le lecteur qu'il a réellement existé deux évêques de Sion qui portaient le nom de Théodore : Théodore I, 349-381-390, et Théodore II, 516. Nul doute, ajoutait Grenat, sur l'existence de ces deux évêques du Valais ».

(1) *Statistik*, p. 312.

(2) Cf. ci-dessus, p. 27.

(3) Il le date toutefois de 526 à 528 ; cf. ci-dessus, p. 240, note.

(4) *Op. cit.*, p. 15.

(5) T: XII, col. 735.

(6) *Series Episcoporum*, p. 312.

(7) *Statistik*, p. 222.

(8) Cf. ci-dessus, p. 161.

(9) G. L. S., p. 5, n. 1.

(10) *Rev. de la Suisse Cath.*, 1880, pp. 633-634 (août 1880).

Le bon abbé Genoud ⁽¹⁾ se rallia à la thèse de Grenat : il admit Théodore I et Théodore II, mais combattit Théodore III, et osa même « former un vœu ardent », celui de voir mieux connaître et glorifier S. Théodore I, et disparaître Théodore III, « le Théodule imaginaire qui a trop souvent usurpé la place du premier. » Ce souhait n'eut pas l'heur de plaire à Mgr Jardinier, Evêque de Sion, qui, par lettre du 29 octobre 1861, approuva le livre de Genoud, « réserve faite du passage de S. Théodule appelé être imaginaire » ⁽²⁾.

Qu'eût dit le bon prélat, s'il avait vu rejeter de l'histoire même Théodore II ! Cette tâche fut celle de Mgr Besson, en 1906 ⁽³⁾. Cette solution négative a dès lors prévalu, et parmi ceux qui s'en sont occupés depuis 1906, citons M. Maxime Reymond, en 1926 ⁽⁴⁾. Chose curieuse, nous avons retrouvé une réfutation développée de Théodore II dans un texte du milieu du XVII^e siècle ⁽⁵⁾, qui témoigne d'un heureux sens critique.

Au fait, les objections de Mgr Besson ne portent pas toutes également.

Les deux copies de la Charte de 515 ⁽⁶⁾, le seul document où paraisse Théodore, d'après Mgr Besson, mettent ce personnage en scène de façon différente. M. Maxime Reymond, qui a étudié ces textes ⁽⁷⁾, remarque que le MS.

(1) *Les Saints de la Suisse franç.*, t. I, pp. 30-41.

(2) *Ibid.*, p. IX.

(3) G. L. S., pp. 7-9.

(4) *Charte*, pp. 41-43.

(5) *Liber Vallis Illiacae* (MS. Archiv. Abbat.), pp. 23-24. Il est remarquable que dans sa *Nomenclature*, sous le titre *Episcoporum qui praefuerunt Coenobio Agaunensi nomina*, Quartéry ne cite pas Théodore II. Dans les pages suivantes on peut voir qu'il ne connaît *aucun* Abbé entre Séverin et Hymnémode.

(6) Les travaux de Mgr Besson et de M. Maxime Reymond ont bien établi cette date.

(7) Mgr Besson avait fait espérer qu'il « s'en occuperait en étudiant les origines de l'Abbaye de St-Maurice » (G. L. S. p. 7) ; dans ce but, le vénéré prélat « recueillit puis compara beaucoup de recensions diverses de ce document », puis « acquit la certitude qu'il ne peut être étudié pour lui tout seul, et qu'il faut le confronter avec un grand nombre de bulles et d'actes anciens ; cette étude comparative, dit-il, nous aurait entraîné trop loin » ; et l'on peut bien ajouter que l'absence de cette

qui est à Turin a omis quelques lignes que nous retrouvons dans le MS. conservé à St-Maurice, entre deux *ait* :

MS. de St-Maurice

Tunc sanctus Theodorus episcopus urbis Sedunensium ait : Vellem audire et agnoscere que causa desiderii regis sit paratissimum iussuonem eius implere. Tunc clementissimus rex ait : Instancia cordis mei est ut...

MS. de Turin

Tunc sanctus Theodorus episcopus urbis Sedunensium ait :

Instantia cordis mei est ut...

Il s'ensuit que le MS. de Turin met dans la bouche de S. Théodore des propos qui, en réalité, ont été tenus par Sigismond.

« étude approfondie et détaillée » (M. A., pp. VII-VIII) a causé un regret très vif dû à la personnalité de l'auteur.

M. Maxime Reymond a heureusement publié sur cette « *Charte* » si importante une solide étude de 60 pages, et il avoue « qu'elle est encore incomplète et qu'on pourrait la pousser davantage dans le détail » (*Charte*, p. 50).

Nous espérons que M. Reymond nous pardonnera les petites rectifications suivantes. Nous adoptons pour le Concile d'Agaune la date du 30 avril 515, et pour le Diplôme royal celle du 15 mai suivant. Voici pourquoi. Les dates figurent de la manière suivantes dans les documents :

Concilium (n° 1 du texte)

Donacio (n° 10)

MS de St-Maurice : *pridie Kalendas maii* *Data sub die madias*

MS. de Turin : *sub die pridie Kal. maii* *Data sub die Ydus Maii*

L'expression *sub die* signifie : en ce jour, et non pas le jour avant, ainsi qu'on peut le voir par comparaison avec les actes du Concile d'Epaône ; de plus, l'expression *sub die madias* est manifestement incomplète (*Charte*, p. 15).

Nous rétablissons donc pour l'assemblée la date *pridie Kalendas Maii* = la veille des calendes de mai, soit le 30 avril (c'était le jeudi après Quasimodo — M. A., p. 123) ; et pour la charte : *Idibus Maii* = les ides de mai, soit le 15 mai, un vendredi.

L'énumération des Heures canoniales d'Agaune offre aussi une difficulté : ... *officiis canonicis, id est Nocturnis, Matutinis, Prima, Secunda, Tercia, Sexta, Nona, Vespertina*. Les liturgistes savent que nos Laudes actuelles s'appelaient autrefois :

Mais il y a plus. Cette Charte parle des *corps gisants* des martyrs, *inhumate iacent*. Hefele ⁽¹⁾, Gremaud ⁽²⁾, etc., lisaient *sont inhumés*; Mgr Besson ⁽³⁾ au contraire rappelle *qu'in-humatus* signifie *non enterré*. Dès lors ce mot fait difficulté : comment peut-on parler en 515 des saints corps restés sans sépulture, alors que depuis 150 ans environ ils reposaient dans la basilique de S. Théodore ⁽⁴⁾ ?

M. Reymond explique que, d'après le contexte, *inhumate iacent* veut seulement dire que les martyrs n'avaient pas

Laudes Matutinae, ou simplement *Matutinae*. Mais le petit mot *Secunda*, était une énigme. Il s'agit certainement de l'office que nous nommons aujourd'hui Prime. Au lieu du nom de *Prime*, emprunté à l'heure romaine où l'on récite cette prière, les anciens l'appelaient les *Secondes Laudes du Matin*, *Secundae Matutinae* (Dom Bäumer : *Hist. du Bréviaire*, trad. D. Biron, t. I, pp. 208-209). La Vie de S. Hubert (AA. SS. Nov., t. I, p. 802, n° 14) contient une énumération semblable à la nôtre : ... *omni cursu peracto, tam nocturnis, matutinis, secunda, tertia, sexta, nona, vel* (= et G. L. S., p. 37, n. 1) *usque ad vesperam*. D'ailleurs la description même de leur Seconde par les Pères d'Agaune nous montre qu'il s'agit bien de notre Prime : *omni die exeuntes de secunda capitulum agant* : le Chapitre, c'est la dernière partie de Prime. Le mot *Prima* qui figure dans les copies de notre document agaunois de 515, a pu être d'abord ajouté par un copiste comme une explication de *Secunda* ; il a pu aussi être accordé avec *Matutinis* : *Laudes Matutinae Primae et Secundae*. C'est l'avis de Dom Leclercq (*Dict. d'Archéol.* : *Agaune*, col. 858) : « Cette liturgie ne contient rien qui provoque la défiance ; nous y voyons qu'à Agaune l'heure de *laudes* était dite *prima* et l'heure de *prima* était appelée *secunda* ; en outre *Completorium* n'est pas mentionné. » Ces deux derniers détails sont des témoignages de l'antiquité de notre texte (AA. SS. Sept., VI, 315 : ... *inprimis probat omissum Completorium, quod a S. Benedicto primum institutum passim creditur*).

« Ce sont là des minuties ; mais la précision scientifique est faite de détails. » (Mgr Besson : *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, p. 228, n. d. 1. p. préc.)

(1) *Hist. des Conciles*, trad. et annot. par D. Leclercq ; *Concile d'Agaune*, p. 1020,

(2) M. F., IV, p. 329.

(3) G. L. S., p. 8 et n. 1 ; M. A., p. 91.

(4) C'est l'une des meilleures raisons du critique du XVII^e siècle dans le *Liber Vallis Illiacae: Theodorus loquitur de recondendis reliquiis, et iam reposita erant in pace...*

une sépulture digne d'eux et que c'est précisément pour obvier à ce défaut que des dispositions sont prises en 515 au sujet de la basilique. Mais le scribe qui transcrivit vers 830 les textes de 515 aura confondu les travaux de Sigismond avec ceux de Théodore et fait de ces deux personnages des contemporains. Plus tard, on a voulu démêler les faits, et les écrivains se sont mis à distinguer le Théodore du IV^e siècle de celui du VI^e. Ainsi Théodore II n'est que le « doublet imaginaire de Théodore I » ⁽¹⁾.

D'ailleurs, d'après Mgr Besson, il n'y a pas place pour Théodore II en Valais en 515. Voici comment il le prouve ⁽²⁾.

Le 2 avril 573 (d'après son épitaphe) mourait S. Nizier, évêque de Lyon, à l'âge de 60 ans. Or, l'année même de sa naissance, le siège épiscopal de Genève était vacant et fut offert au père de Nizier, Florentinus, qui accepta. Mais sa femme Artemia, dont il devait se séparer s'il entra dans les ordres, insista et, finalement, Florentin resta dans le monde. C'est alors, pense Mgr Besson, que Maxime fut élu évêque de Genève. Mais, en 517, au Concile d'Epaône, Constantius, évêque d'Octodure, eut la parole avant Maxime : c'est donc qu'il était plus ancien dans l'épiscopat. Dès avant 513, et jusqu'à 517 au moins, le Valais eut ainsi Constantius pour évêque. Il n'y a point de place pour Théodore II en 515.

Ce raisonnement, nous l'avouons franchement, ne nous a pas convaincu ; il nous paraît trop ressemblant aux déductions de Pierre de Rivaz sur l'année où commença l'épiscopat de S. Théodore au IV^e siècle, et volontiers nous redirions ce que Mgr Besson ⁽³⁾ disait de celles-ci : « Tout cela repose sur trop de suppositions pour nous convaincre. » « Je n'ignore point, dit aussi Mgr Besson ⁽⁴⁾, les difficultés que l'on peut faire contre des conclusions basées sur l'ordre des signatures des conciles. Aussi je me garde bien de les formuler d'une façon trop absolue ⁽⁵⁾. Cependant dans

(1) G. L. S., p. 8.

(2) G. L. S., pp. 8-9, 117.

(3) G. L. S., p. 13.

(4) G. L. S., p. 169.

(5) C'est pourquoi le rang de Théodore à Aquilée, en 381, permet seulement de dire qu'il « a l'air d'un vieil évêque » : ce n'est pas sûr (cf. ci-dessus, p. 58). Il faut peut-être douter que

leur ensemble ces données sont instructives.» Dans le cas qui nous occupe, nous savons uniquement qu'à Epône Constantius parla avant Maxime; est-ce suffisant ?

M. Reymond — remarquons-le — n'a pas abordé en soi la question de Théodore II, mais il a adopté la solution négative de Mgr Besson: il n'apporte aucune objection nouvelle, et même résout quelques difficultés. Rencontrant Théodore II dans la Charte de 515 dont il démontre victorieusement la valeur très importante ⁽¹⁾, il se borne à réduire au minimum l'effet de cette rencontre fâcheuse dans l'hypothèse admise de non-existence de Théodore II.

Si, comme nous le disions il y a quelques instants, le copiste du IX^e siècle s'est rendu coupable d'un anachronisme en unissant dans le même temps Théodore et Sigismond, son interpolation se réduit à peu de chose: Théodore se borne à demander au roi son avis : « Supprimez cette phrase, dit M. Reymond, rien n'est modifié du sens du contexte. L'interpolation est négligeable. »

Rapportons ici l'hypothèse qu'émettait l'un de nos confrères : le scribe du IX^e siècle que M. Reymond nous montre abondamment fourni de chartes et documents, avait peut-être sous les yeux, outre le Récit de la journée du 30 avril et le Diplôme royal du 15 mai 515, un récit de la première construction du IV^e siècle, auquel il aurait emprunté les trois détails suivants: l'intervention de l'évêque Théodore, les mots *inhumate iacent* (qui avaient leur sens entier au IV^e siècle), et les *custodes* de leurs ossements dans la basilique.

Assurément, deux homonymes ont pu occuper un même siège ⁽²⁾. Genève eut deux Salonius, le premier vers 440-450, le second vers 570-572 ; deux Papoul : Pappolus I en 541 et 549, et Pappolus II vers 650 ⁽³⁾.

Bien des personnages aussi sont admis dans l'histoire avec

Constantius d'Orange et notre Théodore aient assisté au Concile de Milan en 390, car à Aquilée nous avions l'ordre: *Constantius-Theodulus*, et à Milan: *Theodulus-Constantius*...

(1) Il est donc nécessaire de rectifier les expressions défavorables à l'égard de ce document, qu'on trouve dans G. L. S., pp. 7-8, et M. A., pp. 90 et 122, ainsi que AA. SS. Nov., I, pp. 547 n^o 17 et 549 n^o 29, et surtout chez Le Cointe (Benoît : *St-Claude*, I, 178, n. 2).

(2) G. L. S., pp. 112, 41, n. 1 ; M. A., p. 56, n. 3.

(3) G. L. S., pp. 88-109, 134 ; *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1907, pp. 243, 248 ; cf. ci-dessus, pp. 174-175.

une unique référence: toutes les pages des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne le prouvent. Isaac de Genève, par exemple, n'est connu que par la lettre de S. Euchère à Salvius ⁽¹⁾. Un cas typique est celui de Salutaris d'Avignon : « Les signatures du Concile d'Epaône survivent dans 13 MS. Sur ce nombre, 8, y compris les plus anciens, n'ont aucune mention de Salutaris, 4 portent un nom sans indication de siège, enfin un dernier, un seul, du IX^e siècle, a : *Salutaris episcopus civitatis Avennicæ*. Il y a donc, dans la somme des 13 MS., un unique mot capable de trancher la question : *Avennica*, c'est-à-dire Avignon (et non point Avenches). C'est tout ce qu'il faut pour donner la certitude : Salutaris est évêque d'Avignon » ⁽²⁾.

Un avocat de Théodore II, il faut le reconnaître, paraît mieux fourni. Son client est cité, dans le corps du texte, par toutes les copies de la Charte de 515 ; l'un des deux MS. les plus importants, celui de Turin, porte même sa signature. M. Reymond y voit une addition arbitraire de ce MS. ; Ducis au contraire tient à cette signature, et pense même qu'il en manque ⁽³⁾ : d'après lui, sans doute,

(1) G. L. S., p. 88. Cf. ci-dessus p. 160.

(2) G. L. S., pp. 165-166 ; *Rev. d'Hist. Eccl. Suisse*, 1910, pp. 312-313. Le cas est d'autant plus typique qu'« il semble bien qu'à l'époque mérovingienne les signataires des actes conciliaires n'ajoutaient à leur titre d'évêque aucune spécification, du moins dans leurs souscriptions. Les noms des cités ou des diocèses ont été suppléés après coup, du reste par des gens visiblement bien informés, dans les collections d'actes conciliaires » (*Anal. Boll.*, XXV, 352, n. 1).

L'utilisation des signatures conciliaires est donc affaire délicate. Il en est de même de l'utilisation des mentions martyrologiques. « Le Martyrologe Hiéronymien renferme deux catégories de noms tout à fait distincts. Les uns dérivent d'une source traditionnelle et vivante, et témoignent des usages des églises particulières. Les autres ont une origine purement littéraire et ne renseignent que sur la date de la mort, sans aucune indication sur les honneurs rendus au personnage mentionné. Ces deux classes de notices ne se distinguent pas, en général, par la forme de leur énoncé, et il s'agit d'établir, par les procédés critiques, la provenance de chacune d'elles en particulier, recherche éminemment délicate... » (R. P. Delehaye : *Anal. Boll.*, XXV, 92 ; Mgr Besson : G. L. S., 247-248).

(3) *Op. cit.*, pp. 87-88. Il cite la dernière phrase du MS. de Turin, qu'il trouve inachevée... C'est un fait que le MS. de St-Maurice achève la phrase par deux lignes de plus (*Charte*, p. 6). Décidément, le scribe du MS. de Turin était distraité : deux fois nous le prenons à omettre des lignes... Néanmoins, et

ce sont les copies où manque la signature de Théodore qui sont fautives !

M. Bourban, d'après une annotation manuscrite, voulait attirer l'attention sur un texte de Grégoire de Tours : Quand l'évêque Licinius mourut (519),... *Theodorus et Proculus, jubente beata Chrotechilde regina, subrogantur, eo quod de Burgundia jam episcopi ordinati, ipsam secuti fuissent, et ab hostilitate de urbibus suis expulsi fuerant. Erant autem ambo senes valde : rexeruntque ecclesiam Turonicam simul annis duobus, et sepulti sunt in basilica sancti Martini* (H. F., X, 10). Grégoire avait déjà parlé des mêmes H. F., III, 17, mais en retardant leur épiscopat à Tours de quatre ans et demi et en lui assignant une durée de trois ans ; la chronologie du livre X, qui traite ex professo des évêques de Tours, et qui est postérieure (on peut supposer : et donc corrigée), est préférable à celle du livre III qui en parle d'occasion. Mgr Duchesne n'indique aucun évêque burgonde qui puisse être ce Théodore. Il se pourrait donc qu'il s'agisse de Théodore II d'Octodure, exilé en 516 peut-être...

Ainsi la controverse au sujet de Théodore II ne peut être dirimée par un oui ou un non absolu. Si l'on répond négativement, la Charte de 515 n'en souffre pas profondément, car l'interpolation peut s'expliquer sans peine, et même en retranchant Théodore, *inhumate iacent*, et les *custodes*, on ne porte aucune atteinte essentielle au texte. Rien ne s'oppose non plus, positivement, croyons-nous, à une réponse affirmative ⁽¹⁾.

Nous croyons toutefois que l'intervention d'un Théodore en 515 s'explique par une confusion avec le S. Théodore du IV^e siècle, que sa signature dans le MS. de Turin paraît bien un addition de celui-ci, et que rien ne prouve que le Théodore de Tours soit le nôtre... En conséquence, nous dirons avec les scolastiques : *Non sunt multiplicanda entia sine necessitate...*

avec raison, M. Reymond ne croit pas que des signatures fassent défaut (pp. 43-44. 35-37).

(1) Si l'on rejette Théodore II, aucun évêque valaisan ne participe aux événements de 515. Ce n'est pas une raison pour admettre Théodore II : la présence d'un évêque valaisan n'était pas nécessaire. M. Reymond, d'ailleurs, trouve des excuses faciles à cette absence : « Il a pu être malade, n'être pas parmi les familiers du roi, n'avoir pas été favorable à l'érection d'un couvent qui devait échapper à son autorité.... » (*Charte*, pp. 36-37). — Cf. ci-dessus, p. 75, n. 2, un mot du culte de S. Théodore II.

*

Nous voici parvenu au terme de notre étape : 515.

Tant de pages et de discussions pour si peu de résultats !
diront certains.

Sans doute, S. Théodore, S. Salvius, S. Séverin, sont les
seuls personnages dont nous ayons soutenu l'existence.

Mais aussi à combien de questions relatives aux pre-
miers temps de l'Eglise d'Agaune avons-nous tenté d'ap-
porter une réponse aussi précise que possible ! Rappelons
seulement l'étude des Sources et des Catalogues, l'intro-
duction du Christianisme, l'épiscopat de S. Théodore et
son culte, la légende de S. Martin, les premiers sourires de
l'art après l'épigraphie antique, l'historien de nos Martyrs
S. Euchère, la translation de S. Innocent, S. Séverin, l'ha-
giographie du VI^e siècle...

Que les saints dont nous travaillons à la gloire
accordent à l'auteur dévoué et
au lecteur indulgent
aide et salut !

Table des Matières

	Pages
JUBILÉ	1

INTRODUCTION

I.	LES SOURCES.....	4
	Les Catalogues imprimés.	4
	Les Catalogues manuscrits.	5
	Ressemblances et divergences.	6
	La vérité historique.	10
	Les anciens Catalogues.	11
	Les Catalogues abbatiaux.	11
	Les Catalogues épiscopaux.	11
	Les sources médiévales.	13
II.	LES CATALOGUES ABBATIAUX DU VII ^{me} SIÈCLE AU IX ^{me}	17
	I. LA CHRONIQUE DE 830	17
	Deux manuscrits.	17
	Une erreur dans A.	18
	Un premier travail mérovingien.	18
	<i>Le Résumé.</i>	18
	<i>Le Catalogue.</i>	19
	Conclusion.	20
	Deux sources.	20
	II. LA SÉRIE DE 616	21
	MS. de Besançon.	21
	MS. du P. Chifflet	22
	MS. de l'Abbé Jodoc de Quartéry	22
	*	
	Le 2 ^{me} Catalogue.	30
	Le 3 ^{me} Catalogue.	32
	La date des MS. A et B.	35
	CONCLUSIONS.	36
	DOCUMENTS.	38
	<i>I Chronologica Series primorum duodecim Abbatum Agaunensium</i>	3 8
	<i>II Nomenclatura Abbatum Coenobii S. Mauricii Agaunensis.</i>	39
	<i>III A.</i>	40
	<i>IV B.</i>	41
III.	LES PRÉPARATIONS DIVINES	42

LE CATALOGUE

OGIER	51
SULPICE	51
SEMPRONIUS	52
AMBROISE	52
Le nom d'Agaune	54
SAINT THÉODORE	57
Dans les Conciles	59
Relations avec Milan	61
A Agaune	63
Culte et Reliques	72
SAINT MARTIN DE TOURS	80
Le pèlerinage à Agaune	80
La légende	87
Les deux ampoules	93
La place d'Agaune dans l'histoire de l'art	96
SAINT ELIE	109
SAINT FLORENTIN	111
RUSTIQUE	113
MAURICE	116
S. SALVIUS	117
L'Epître de S. Euchèr	117
Evêque du Valais	121
A Agaune	123
L'historien des Martyrs : S. Euchèr	125
Le patricien	125
Le solitaire	127
L'évêque	131
L'écrivain	133
L'exégète	134
La Passion des Martyrs	137
Difficultés	137
Sources	147
Beautés	147
Pèlerins d'Agaune	150
Le Laterculus	156
Agaune, un centre	158

V

PROTAIS	161
Revue des opinions	161
La translation d'Innocent	162
La date de cet événement.	163
Les trois évêques.	169
Une fausse date.	170
Protais	174
Domitien	175
S. Grat	177
Les manuscrits de la Passio.	181
DOMINIQUE	185
LÉONCE	186
SAINT AVIT	186
SAINT SÉVERIN	187
Des négations historiques.	187
Les deux Vies de Séverin	189
Les manuscrits.	192
Chronologie	194
La fondation de l'Abbaye.	199
La Regula Tarnatensis	202
Les premiers clercs d'Agaune.	206
Dernières difficultés.	211
FAUSTE	217
VITAL	218
ATHIN	218
MARIN	218
La Vita Patrum Jurensium	219
La Vita Abbatum Acaunensium	220
Les appendices de la Vita Abbatum Acaunensium	227
L'œuvre essentielle et conclusions.	232
La Légende de S. Maurice.	235
La Passion de S. Sigismond	237
Les Règles de Condat et d'Agaune (Tarnates)	240
Conclusion	247
La place de S. Marin.	247
PROBUS	252
AMBROSINUS	253
THÉODORE II	253

CONFORMÉMENT AUX DÉCRETS DES PAPES,
D'URBAIN VIII EN PARTICULIER, SUR LES
OUVRAGES TRAITANT DES SERVITEURS DE
DIEU, NOUS DÉCLARONS SOUMETTRE DE
PLEIN CŒUR CE PETIT LIVRE AU JUGEMENT
DE LA SAINTE EGLISE NOTRE MÈRE,
APPROUVANT ET RÉPROUVANT TOUT CE
QUE'ELLE APPROUVE ET RÉPROUVE.

L. D. L.

NIHIL OBSTAT.

Agauni, VIII Kal. Mart. ann. gratiae MCMXXIX,
in festo Cathedrae S. Petri Apostoli secundo.

Canonicus Georgius RAGETH,
Censor deputatus.

IMPRIMATUR.

Agauni, pridie Kal. Mart. ann. Domini MCMXXIX,
in Translatione corporis S. Augustini Patris nostri
ex insula Sardinia Papiam.

† JOSEPHUS
Abbas ad Sanctum Mauritium Agaun.
Episcopus Bethlehemit.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
5 MARS 1929, EN LA FÊTE
DE TOUS LES SAINTS
CHANOINES RÉGULIERS.